



2019

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Rapport financier annuel inclus

Document d'Enregistrement Universel

Incluant le rapport financier annuel

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 31 mars 2020 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du Document de Référence sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance

Sommaire

01 Présentation du Groupe

1.1 Cegedim : Vue d'ensemble	2
1.2 Activités	9
1.3 Organisation du Groupe	18
1.4 Principales tendances de marché par division	20
1.5 Principaux concurrents	26
1.6 Stratégie	27
1.7 Recherche et développement	28
1.8 Les innovations de l'année	29

02 Gouvernance

2.1 La Gouvernance de Cegedim	37
2.2 Compositions du Conseil d'Administration	39
2.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	51
2.4 Organisation et fonctionnement des Comités	53
2.5 Politique de rémunération	55
2.6 Autorisation et délégation financière	63
2.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	63
2.8 L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires	66

03 Commentaires sur l'exercice

3.1 Commentaires sur l'activité	68
3.2 Activité du Groupe Cegedim au cours de l'exercice 2019	70
3.3 Politique d'investissement	92
3.4 Transactions entre parties liées	94
3.5 Événements postérieurs au 31 décembre 2019	95
3.6 Perspectives	95
3.7 Contrats importants	96
3.8 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.	98
3.9 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	101

04 Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé	120
4.2 Compte de résultat consolidé	122
4.3 État du résultat consolidé	123
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés	124
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	125
4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	126
4.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	130

05 Comptes sociaux

5.1 Bilan	166
5.2 Compte de résultat	168
5.3 Annexes aux comptes sociaux	170
5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	191
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices	195

06 DPEF Groupe Cegedim

6.1 Panorama et valeurs du Groupe Cegedim	198
6.2 Modèles d'affaire, activités, chaîne de valeur	199
6.3 Risques, enjeux et objectifs RSE du Groupe	202
6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié	203
6.5 Sécuriser les données de nos parties prenantes	212
6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale	217
6.7 Conforter notre réputation	223
6.8 Agir de manière éthique	227
6.9 Note méthodologique	231
6.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant	233

07 Gestion des risques

7.1 Politique de gestion des risques	238
7.2 Facteurs de risques	240
7.3 Assurance et couverture des risques	252
7.4 Le contrôle interne	253
7.5 Processus clés pour l'information comptable et financière	256

08 Assemblée générale

8.1 Projets de résolutions	260
8.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	264

09 Informations complémentaires

9.1 Informations concernant Cegedim	268
9.2 Informations concernant le capital	270
9.3 Personnes responsables	276
9.4 Documents accessibles au public	277
9.5 Informations financières historiques	277
9.6 Tables de concordance	278

01

Présentation Du Groupe

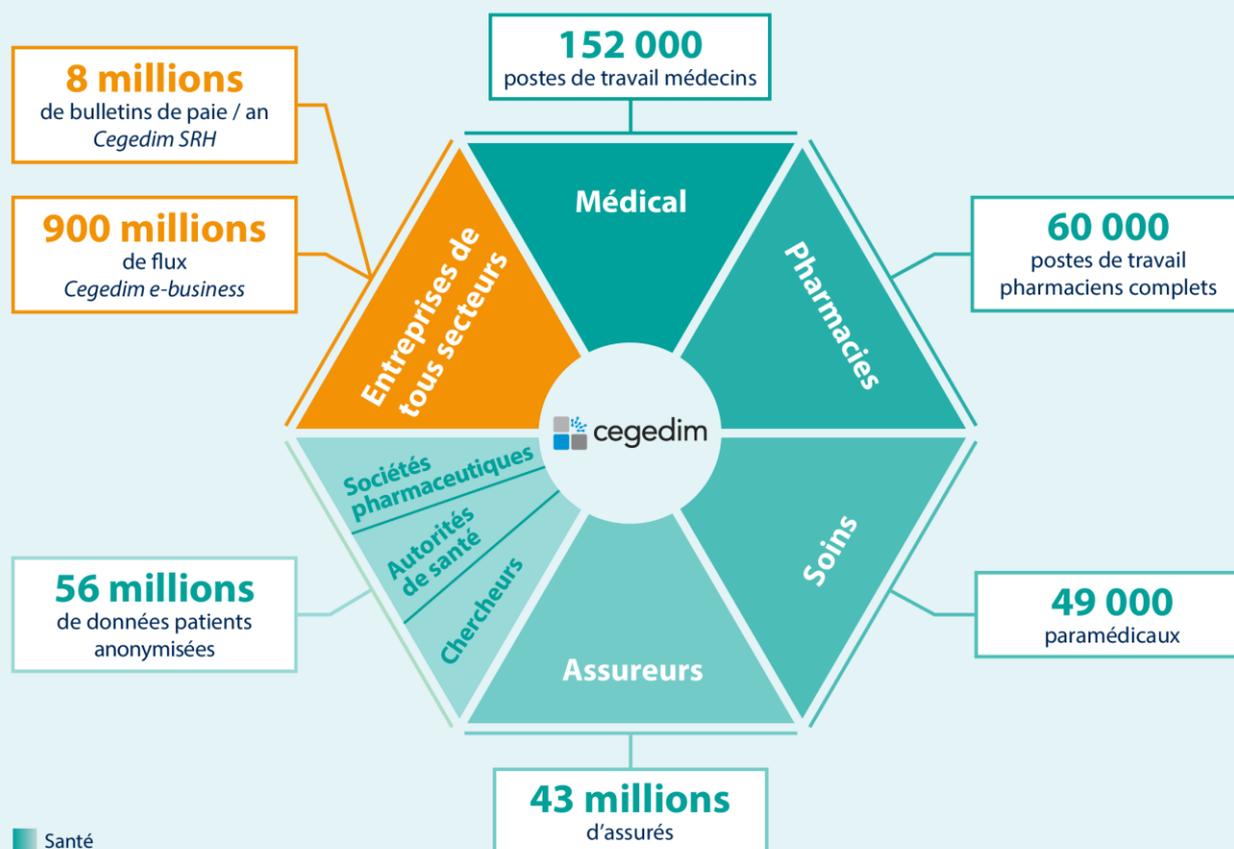
1.1 Cegedim : Vue d'ensemble.....	2
1.2 Activités	9
1.3 Organisation du Groupe	18
1.4 Principales tendances de marché par division	20
1.5 Principaux concurrents.....	26
1.6 Stratégie	27
1.7 Recherche et développement	28
1.8 Les innovations de l'année.....	29

1.1 Cegedim : Vue d'ensemble

L'écosystème Cegedim

Alliant maîtrise technologique des datas, du digital et des réseaux, Cegedim est spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous types d'activités.

Cegedim a réalisé un chiffre d'affaires de 503,7 millions d'euros en 2019 et compte plus de 5 000 collaborateurs dans plus de 10 pays.



Cegedim : Les effectifs

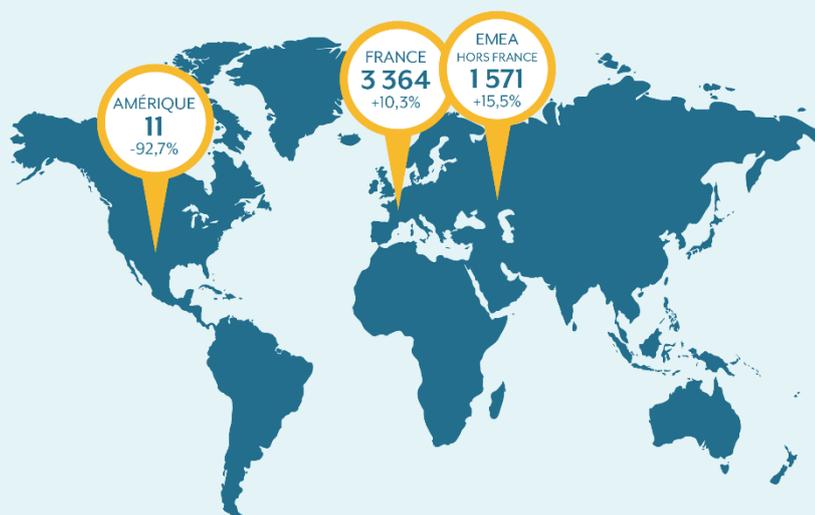
Effectifs par division

Au 31 décembre 2019, le Groupe Cegedim emploie 4 946 collaborateurs dans le monde, soit une progression de 384 collaborateurs, ou 8,4%, par rapport au 31 décembre 2018 (4 562 collaborateurs).



Répartition des effectifs monde

En août 2019, Cegedim a annoncé avoir cédé la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc. Dans le cadre de cette transaction une grande partie du personnel a été transférée à l'acquéreur.



Croissance des effectifs sur 5 ans

Entre juin 2015 et décembre 2019 les effectifs ont progressé de 1 542 collaborateurs soit 45,3%.



Les divisions de Cegecim

Assurance santé, RH et e-services

Cegecim Insurance solutions

Informatisation des assureurs et mutuelles santé

Cegecim Activ

Division International

Activus

BPO (Flux, tiers payant et gestion déléguée) et Autres services

Cetip

Cegecim Assurances conseil

RH

Gestion externalisée paie et RH

Cegecim SRH

Rue de la Paye

Cosytex

Digital

Affichage numérique santé

Cegecim-Media

Futuramedia

e-promotion

MedExact

Cegecim e-business

Digitalisation

SY by Cegecim

SY GN

SY Data

Careweb

Ximantix

BSV

NetEDI

Cegecim Health Data

Données et analyses pour le marché de la santé

THIN

GERS Data

Cegecim Customer Information

Autres services

Hébergement d'application critique et de données de santé

Cegecim.cloud

Intégration et services

Cegecim Outsourcing

Cegecim Service Center

Professionnels de santé

Logiciels pharmaciens

Smart Rx

Cegecim Rx (Royaume-Uni)

Cegecim RX (Roumanie)

Logiciels médecins

Cegecim Logiciels Médicaux

INPS

HDMP

Millennium

Stacks

Téléconsultation et prise de rendez-vous

Maïia

Logiciels paramédicaux

RM Ingénierie

Base de données sur les médicaments et produits de santé

RESIP (BCB)

Corporate et autres

Services centraux

Gestions des échantillons médicaux et du matériel promotionnel

Pharmastock

Performance 2019 en bref

Opérationnelle

503,7m€
Chiffre d'affaires

2018 : 467,7m€
2017 : 457,4m€

+7,7% | +7,0%

Croissance⁽²⁾
publié | organique⁽¹⁾

37,1€
Résultat Opérationnel
Courant ⁽¹⁾

2018 : 33,1m€
2017 : 37,4m€

+12,2%

Croissance⁽²⁾

0,2€
BPA

2018 : 0,4€
2017 : 0,8€

-53,0%

Croissance⁽²⁾

Ressources financières

82,5m€
Capacité
d'autofinancement

2018 : 52,9m€
2017 : 72,8m€

62,4m€
Dépenses d'investissement

2018 : 76,7m€
2017 : 59,9m€

180,6m€
Dettes nettes⁽¹⁾
Hors IFRS 16

2018 : 108,0m€
2017 : 236,2m€

Ressources humaines

4 946
Effectif

2018 : 4 562
2017 : 4 226

1 465
Embauches

2018 : 1 508
2017 : 1 115

12,3%
% des frais liés au
personnel
de R&D par rapport au
chiffre d'affaires

2018 : 12,5%
2017 : 12,1%

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Comparée à la même période de l'an passé.

Voir le chapitre 3 pour plus d'informations sur les performances financières « Commentaires sur l'exercice ».

Performance opérationnelle par division

Assurance santé, RH et e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres
67,6% du chiffre d'affaires consolidé 2019	31,7% du chiffre d'affaires consolidé 2019	0,7% du chiffre d'affaires consolidé 2019
340,5m€ Chiffre d'affaires	159,8m€ Chiffre d'affaires	3,4m€ Chiffre d'affaires
+10,7% +8,6% Croissance ⁽²⁾ publié organique ⁽¹⁾	+2,3% +4,2% Croissance ⁽²⁾ publié organique ⁽¹⁾	-10,2% -10,2% Croissance ⁽²⁾ publié organique ⁽¹⁾
34,5m€ Résultat Opérationnel courant ⁽¹⁾	5,3m€ Résultat Opérationnel courant ⁽¹⁾	-2,7m€ Résultat Opérationnel courant ⁽¹⁾
10,1% Marge ROC ⁽¹⁾	3,3% Marge ROC ⁽¹⁾	-79,0% Marge ROC ⁽¹⁾
3 029 Collaborateurs	1 577 Collaborateurs	340 Collaborateurs
Répartition du chiffre d'affaires par devise	Répartition du chiffre d'affaires par devise	Répartition du chiffre d'affaires par devise
97% Euro 3% GBP 1% Autres	67% Euro 25% GBP 8% Autres	100% Euro - GBP - Autres

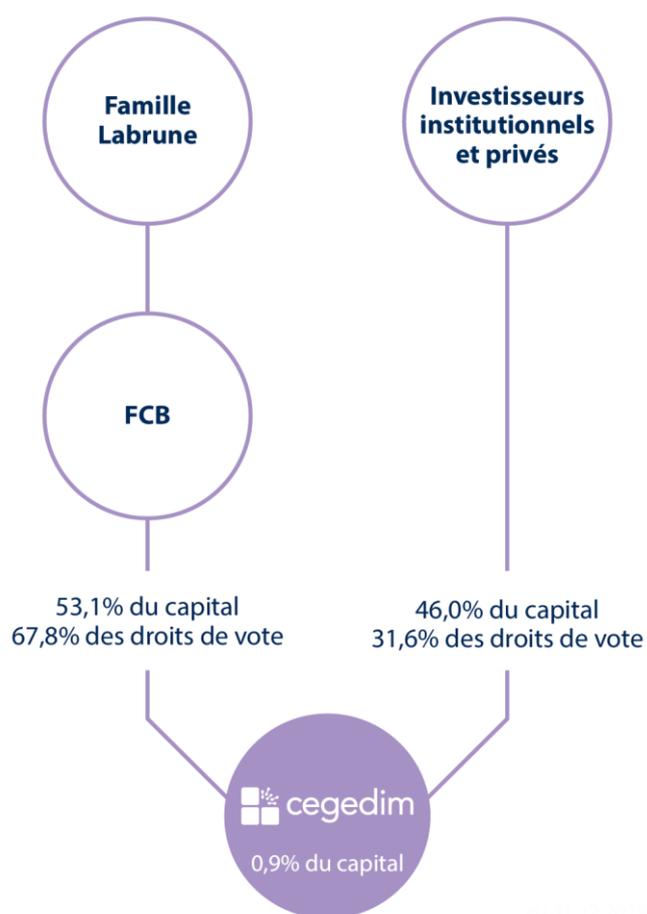
(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance. Voir le chapitre 3 pour plus d'informations sur les performances financières « Commentaires sur l'exercice ».

Structure de l'actionnariat

Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune. Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune.

Cegedim SA est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

FCB est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice. Cegedim détient 1% d'autocontrôle.



Bref historique de la structure du Groupe

1969

Jean-Claude Labrune fonde Cegedim (CEntre de GEstion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing) afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.

1972

Création de la première base informatisée de médecins.

1979

Lancement de l'activité CRM en France.

1994

Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.

1991

Première plateforme d'échanges dématérialisés.

1990

Début de l'expansion internationale.

1995

Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.

1997

Lancement de la première base informatique de médicaments, la BCB.

1999

Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.

2015-2018

1^{ère} étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.

2015

Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA.

2007

Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.

2018-2020

2^{ème} étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.

Les événements de l'année 2019 sont présentés dans la note 3 des Annexes des Comptes Consolidés figurant au chapitre 4 du présent document.

1.2 Activités

Activités de la division Assurance santé, RH et e-services

Cette division regroupe les activités suivantes :

- Cegedim Insurance Solutions ;
- RH ;
- Digital ;
- Cegedim e-business ;
- Cegedim Health Data ;
- Autres services.

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

Cegedim Activ - France

Avec plus de 43 millions d'assurés gérés au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui leader⁽¹⁾ des logiciels et services dédiés à l'assurance de personnes (complémentaires santé, régimes obligatoires, prévoyance). Son offre s'adresse à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Expert dans les métiers de l'assurance de personnes, Cegedim Activ s'engage aux côtés de ses clients pour leur permettre de créer des offres innovantes et d'optimiser la rentabilité de leurs activités. Cegedim Activ dispose pour cela d'une combinaison unique de savoir-faire : l'expertise métier de ses collaborateurs, la mise à disposition de technologies et une offre de services de conseil, d'intégration, d'infogérance et de gestion de flux santé.

Activus – Division internationale

Activus, éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance implanté au Royaume-Uni, a permis à Cegedim Insurance Solutions de devenir un des leaders⁽²⁾ sur les marchés domestiques ou les populations d'expatriés dans le monde (Europe, Asie-Pacifique, Afrique), et d'accompagner les plus grands groupes d'assurance santé mondiaux implantés dans de nombreux pays.

Activus est devenu la division internationale de Cegedim Insurance Solutions.

(1) Selon nos estimations internes, les clients de Cegedim Activ gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2019 comme en 2018, ce qui en fait le leader du marché.

(2) Activus est un des leaders en nombre d'assurés gérés à travers ses solutions selon nos estimations internes.

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

Business Process Outsourcing (flux, tiers payant et gestion déléguée) et Autres Services

Cetip - France

Le Cetip a consolidé en 2019, sa position de leader⁽³⁾ dans la gestion du tiers payant à travers ses marques SP santé et iSanté, avec plus de 201 millions de factures de tiers payant santé traitées désormais par an pour plus de 22 millions de bénéficiaires, et plus de 3,2 milliards de prestations versées.

Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance, de mutuelles et d'intermédiaires. Elle compte 940 000 personnes protégées en gestion.

Cegedim Assurances Conseil – France

Cette activité de conseil en organisation et en management a été lancée en janvier 2020 dans un modèle intrapreneurial. Cette jeune structure vise à accompagner l'ensemble des acteurs de l'assurance dans leurs projets d'innovation et de transformation pour l'ensemble des lignes métiers (IARD, épargne retraite, santé, prévoyance, emprunteur). Cette activité repose sur une équipe de consultants dédiés, combinant à la fois des expertises et expériences opérationnelles acquises dans l'écosystème de l'assurance et des méthodes de travail issues du monde du conseil.

(3) Selon nos estimations internes, le Cetip a traité plus de 201 millions de flux de tiers payant en 2019, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2018, avec 198 millions).

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

Business Process Outsourcing et Autres Services (suite)

Plusieurs natures d'intervention y sont déployées :

- Pilotage de projets de transformation et d'accompagnement aux changements,
- Performance opérationnelle,
- Mise en conformité réglementaire,
- Innovation et digitalisation des parcours clients.

Une activité spécifique de courtier gestionnaire est également intégrée dans cette structure.

RH

Gestion externalisée de la paie et des RH

Cegedim SRH – France, Suisse et Maroc

Cegedim SRH propose aux Directions des Ressources Humaines, TEAMS[®], une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution TEAMS[®] couvre un large périmètre fonctionnel : le traitement de la paie, l'administration du personnel, la gestion des temps et activités, le pilotage des indicateurs RH, la gestion des carrières et des compétences, l'analytique RH, la dématérialisation des processus et documents RH...

Cette solution innovante peut être couplée à un bouquet de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing). Cegedim SRH dispose de sites en proximité clients (Boulogne, Nantes, Lille, Lyon, Toulouse, Vichy, Montargis) et de centres de services métier et technique en offshore (Bucarest et Rabat).

Rue de la Paye - France

Grâce au rapprochement avec Rue de la Paye en 2018, Cegedim SRH étend son offre aux TPE, PME et experts comptables. Cegedim SRH confirme ainsi son positionnement incontournable dans le marché du Cloud RH en proposant une offre externalisée Paie/RH s'adressant à toute typologie d'entreprises. L'atout majeur de l'offre de Cegedim SRH est d'offrir à ses clients une plateforme SIRH mutualisée.

Cosytec – France

Cosytec a intégré Cegedim SRH au mois de juillet 2019. Cosytec apporte à Cegedim SRH une expertise unique sur le métier de la planification par contrainte qui vient ainsi compléter TEAMS[®], offre SIRH globale complète et cohérente.

DIGITAL

Affichage numérique santé

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA) - France

C-MEDIA est le leader⁽⁴⁾ de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, et offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper.

C-MEDIA propose une démarche éprouvée de média point de vente, basée sur :

- Une compréhension détaillée du potentiel médiatique de chaque point de vente,
- Une équipe de conseillers en « media point de vente »,
- Un studio de création intégré,
- Un site de 4 500 m2 dédié à la fabrication numérique et à la logistique,
- Une exécution de qualité grâce à la combinaison unique de ses réseaux : 130 promoteurs salariés, 1 400 écrans vitrines, 6 500 écrans indoor,
- Une mesure objective de performance des campagnes.

Futuramedia - France

Futuramedia est une entreprise spécialisée dans l'affichage dynamique sur les points de vente spécialisés depuis 2004.

Elle développe des solutions d'affichage dynamique à destination des différents acteurs de l'univers Santé (pharmacies, parapharmacies, médecins, opticiens...) et de l'univers Beauté (parfumerie, coiffure, maquillage...) qu'ils soient organisés en groupement ou indépendants. Futuramedia propose des solutions clés en main qui prennent en compte :

- La location de matériels et logiciels,
- L'installation des dispositifs,
- La maintenance et le SAV.

Futuramedia développe également des solutions de communication digitale à destination des entités du Groupe.

(4) C-MEDIA est leader de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne par l'étendue de son réseau d'affichage (en 2019 comme en 2018), selon nos estimations internes.

DIGITAL
e-promotion

MedExact – France

MedExact propose divers supports de marketing digital auprès des médecins, des pharmaciens et des paramédicaux équipés des logiciels Cegedim.

CEGEDIM E-BUSINESS
Digitalisation

Spécialiste de la digitalisation depuis 1989, **Cegedim e-business** est expert en dématérialisation de processus, factures, archivage à valeur probante et EDI. Cette business unit développe et commercialise les offres SY by Cegedim, Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Careweb.

Initiée avec Edipharm pour les officines, les grossistes répartiteurs et les laboratoires, l'activité s'est rapidement développée en dehors du marché de la santé, pour adresser tous les secteurs d'activités.

Avec son offre **SY by Cegedim**, Cegedim e-business accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution collaborative de digitalisation des flux commerciaux, comptables, financiers et informationnels pour les entreprises et leurs partenaires business.

L'offre de services s'articule autour des modules suivants :

SY Flow : digitalisation du cycle contract-to-pay

SY Flow est une offre de service complète qui permet de digitaliser tous les documents de gestion et l'ensemble des étapes du processus contract-to-pay à partir d'un portail unique. Cegedim e-business a également développé des applications de SY Flow spécifiques au domaine de la santé :

- **Hospitalis** : le portail d'informations et d'échanges de données entre les établissements de soins privés et publics et leurs fournisseurs, qui permet la dématérialisation de l'ensemble des flux d'approvisionnement et des factures.
- **Diagdirect** : le portail de dématérialisation des commandes et des factures des professionnels du diagnostic in vitro. Diagdirect est un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) comprenant 24 sociétés majeures de l'industrie du diagnostic in vitro et 3 éditeurs de logiciels de gestion de stocks.
- **SY Pharma** : dispositif complet de gestion des relations commerciales entre les laboratoires pharmaceutiques et les officines : vente directe dématérialisée, call, facture et GED.

SY GN

SY GN orchestre les échanges commerciaux et améliore les relations entre les différents services de l'entreprise via une solution de signature électronique et de workflow.

SY Data

SY Data permet de suivre et piloter son activité en temps réel à travers des tableaux de bord dynamiques, et d'utiliser les données comme vecteur d'amélioration de la performance.

Careweb

Ce concentrateur permet de centraliser les demandes de remboursement des feuilles de soins électroniques en provenance des pharmacies et de les ventiler vers les Assureurs Maladie Obligatoires et Complémentaires concernés.

ACQUISITIONS ET INTERNATIONAL

Avec l'acquisition en 2019 des sociétés **BSV**, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, **Ximantix**, spécialisée dans la dématérialisation des documents sur le marché des PME en Allemagne et **NetEDI**, acteur majeur de la dématérialisation des commandes au Royaume-Uni, Cegedim e-business a renforcé significativement ses capacités d'accompagnement de ses clients notamment à l'international.

Cegedim e-business opère désormais depuis 6 pays (France, Allemagne, Angleterre, Belgique, Roumanie, Maroc) et est en mesure d'accompagner ses clients vers une digitalisation des processus multi-pays ou d'adresser les besoins propres aux activités locales. Cette capacité complète l'offre historique de Cegedim e-business en matière de dématérialisation des factures dans 64 pays.

CEGEDIM HEALTH DATA

Données et analyses pour le marché de la santé

Cegedim Health Data est la division en charge de l'activité Globale « Données » pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires.

Cette division agit au niveau des Headquarters et coordonne les actions des pays. La santé publique est au cœur de ses problématiques et elle propose une gamme unique de données de vie réelle médicalisées et anonymisées⁽⁵⁾ dénommée THIN (The Health Improvement Network), ainsi que des services et conseils pour les acteurs des différents systèmes de soins européens. Son positionnement très scientifique et son caractère innovant tant en termes de données de vie réelle sécurisée que d'outils d'analyse des données et d'intelligence artificielle au bénéfice des patients et professionnels de santé en font un acteur de référence des autorités de santé et des équipes de chercheurs européennes.

Les données « Longitudinales Patients » médicalisées THIN, anonymisées⁽⁵⁾ et propriétaires, avec un historique depuis 1994 en France et au Royaume Uni, sont utilisées par l'industrie pharmaceutique, la recherche en santé et les universités. Elles sont référencées par les autorités de santé en France et au Royaume Uni.

Cette activité est présente en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Roumanie et au Royaume-Uni.

GERS Data – France

GERS Data, division France de l'activité données, est un acteur incontournable sur le marché des données de santé. Son système unique de collecte de données couvre l'ensemble du circuit de distribution en ville comme à l'hôpital, ainsi que l'ensemble des professionnels de santé. GERS Data fournit des données d'achats, de stocks, de ventes en temps réel (disponibles géographiquement de la France à l'UGA), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc et des données patients de vie réelle anonymisées⁽⁵⁾ (THIN) afin de répondre aux besoins de tous les acteurs de l'écosystème santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits d'automédication, nutrition, dermo-cosmétique, vétérinaires, compléments alimentaires et santé naturelle).

Grâce à la robustesse et la précision de ses données, GERS Data est un acteur reconnu et référencé auprès des autorités de santé, instances syndicales et des chercheurs.

Cegedim Customer Information - Roumanie

Cegedim Customer Information, division Roumaine de l'activité données, fournit des données de ventes, des données patients⁽⁵⁾ de vie réelle et des analyses sur les médicaments de ce pays à travers une large gamme de produits et services basés sur les données issues des pharmacies, des hôpitaux et des médecins.

Cegedim Health Data – Royaume-Uni

Cegedim Health Data UK fournit des données de ventes, des données patients⁽⁵⁾ médicalisées de vie réelle issues des logiciels médecins et pharmaciens, des analyses et services à destination de l'ensemble des acteurs du monde de la santé.

(5) *Données patients totalement anonymisées conformément à la réglementation en vigueur.*

AUTRES SERVICES

Hébergement d'applications critiques et de Données de Santé

Cegedim.cloud - France

Cegedim dispose d'une large expérience dans les activités d'hébergement et d'infogérance à destination des professionnels de santé, des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et mutuelles de santé, ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés.

Ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à travers la marque cegedim.cloud à développer des expertises et à déployer des infrastructures répondant aux exigences de sécurité parmi les plus élevées, et reconnus par de multiples agréments et certifications (certification et agrément HDS, certifications ISO27001, ISO 20000, standard ISAE3402, etc.).

Cegedim.cloud propose ainsi une gamme complète de prestations d'hébergement « Cloud » et de management des services offrant des niveaux de performance, de sécurité et de disponibilité adaptés à l'exploitation d'applications critiques et au traitement de données sensibles.

AUTRES SERVICES

Intégration et services

Cegedim Outsourcing - France et Maroc

Cegedim Outsourcing, spécialiste dans les métiers de l'infrastructure IT et en Business Process Outsourcing (BPO), délivre aux entreprises de toutes tailles des services sur deux pôles d'activité :

- Le pôle « Services IT » regroupe les activités d'intégration de solutions technologiques à forte valeur ajoutée (solutions de gestion centralisée de l'utilisateur, hyperconvergence, collaboration unifiée), d'infogérance, de services managés (gestion de tout ou une partie de l'infrastructure, support utilisateurs N2/N3), ainsi que des prestations en assistance technique. Cegedim Outsourcing collabore avec des partenaires reconnus tels que IVANTI, SentinelOne, Nutanix, VMWare, Citrix, Microsoft...
- Le second pôle « BPO-Relation Client » recouvre les services de dématérialisation, centre de contacts et de back office métier. Cegedim Outsourcing propose notamment une offre omnicanal avec son partenaire VOCALCOM associant technologie de pointe, service d'intégration et hébergement hautement sécurisé.

Cegedim Service Center - Roumanie

Créé en 2017, Cegedim Service Center permet de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO & gestion de relation client :

- Activités de traitement de données en mode back office,
- Gestion de paie et gestion administrative,
- Consultance Informatique Système d'Information RH,
- Conseil de type hotline,
- Support technique de type helpdesk.

Activités de la division Professionnels de santé

Cette division regroupe les activités suivantes :

- Logiciels pharmaciens (Smart Rx en France, Cegedim Rx au Royaume-Uni et en Roumanie) ;
- Logiciels médicaux (CLM en France, INPS au Royaume-Uni, HDMP en Belgique, Millennium en Italie, et Stacks en Espagne et au Chili) ;
- Solution de téléconsultation et solution de prise de RDV (Maiia en France) ;
- Logiciels paramédicaux (RM Ingénierie en France) ;
- Base de données sur les médicaments et produits de santé (Resip/ BCB en France).

LOGICIELS PHARMACIENS

Smart Rx - France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx, pôle pharmacien France de Cegedim, développe et commercialise des solutions logicielles globales et intégrées, incluant la fourniture d'équipements informatiques adéquats.

Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont autant de thèmes qui engagent les évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

LOGICIELS PHARMACIENS

Cegedim Rx - Royaume-Uni

Cegedim Rx est le leader⁽⁶⁾ au Royaume-Uni de la fourniture de logiciels et services informatiques à destination des pharmacies avec 35,7% du marché sur un total de 14 045 officines en Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord. Sa gamme de produits constituée des offres Pharmacy Manager et Nexphase PMR traite chaque année plus de 720 millions de prescriptions électroniques.

Cegedim Rx est également un fournisseur de premier plan⁽⁷⁾ de solutions Cloud de gestion des prises en charge et de la performance des prestations remboursées en pharmacie et en ophtalmologie au Royaume-Uni. Trois solutions sont fournies à travers sa plateforme IT Healthi : Healthi-Services et Healthi-ServicePact (pour la pharmacie), et Healthi- OptoManager (pour l'ophtalmologie).

Cegedim Rx propose aussi des services de distribution, et de mise en place de matériels informatiques et réseaux sécurisés, de support et formation aux utilisateurs et vente de consommables.

(6) Selon nos estimations internes, Cegedim Rx équipe 35,7% des 14 045 pharmacies du Royaume-Uni en 2019, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2018, avec 38% du marché estimé à 14 400 officines). Les chiffres du marché excluent les prisons, universités

(7) A la suite de l'intégration de la société Webstar.

LOGICIELS PHARMACIENS

Cegedim Rx - Roumanie

Cegedim Rx est spécialisé dans l'édition et la distribution de solutions et de services associés pour les professionnels de santé en Roumanie. Sur ce marché local, il se positionne comme l'un des principaux⁽⁸⁾ acteurs à destination des pharmaciens, chaînes de pharmacies et cabinets médicaux.

(8) Selon nos estimations internes, Cegedim Rx Roumanie équipe 37% des pharmaciens dans ce pays en 2019, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2018, avec une part de marché identique).

<p>LOGICIELS MEDECINS Cegedim Logiciels Médicaux (CLM)- France</p>	<p>CLM propose des solutions dédiées aux médecins libéraux, aux centres de santé, aux maisons de santé pluriprofessionnelles, aux CPTS et aux praticiens hospitaliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les médecins libéraux (généralistes et spécialistes) : les logiciels MLM (monLogicielMedical.com), Crossway et MediClick assurent une gestion simple et performante des dossiers patients, des rendez-vous et de la facturation, et bénéficient des certifications requises par la Convention Médicale. • Pour les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels, et les CPTS : les solutions MSP MLM et Crossway, labellisées MCS e-santé par l'Agence Numérique Santé, proposent aux professionnels de santé (médecins, paramédicaux et pharmaciens) exerçant en coordination pluriprofessionnelle, des outils de gestion, partage d'information, communication et mobilité adaptés à ce mode d'exercice. • Pour les centres de santé : les logiciels Crossway et MLM, labellisés MCS e-Santé par l'Agence Numérique Santé, couplés à une solution de gestion de tiers payant, permettent une gestion financière, médicale, administrative et dentaire performante du centre. • Pour les praticiens hospitaliers avec activité libérale : la solution MLM 100% web répond à la fois aux exigences des DSI et Directeurs d'établissements (déploiement facilité) et à celles des médecins (logiciel complet éligible au forfait structure).
<p>LOGICIELS MEDECINS INPS - Royaume-Uni</p>	<p>Avec ses solutions Vision Anywhere, INPS franchit les dernières étapes de son plan de développement technologique, visant à accroître sa part de marché et à se positionner en tant que leader des applications interopérables pour le "primary care" au Royaume-Uni. Les projets informatiques nationaux, menés séparément par le NHS de chacun des quatre pays du Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galles et Irlande du Nord), nécessitent une évolution continue de Vision afin de répondre aux exigences d'interaction avec les patients et d'interopérabilité entre professionnels et organismes de santé.</p> <p>L'application clinique Vision est utilisée par près de 5 500 médecins dans environ 1 030 centres de soins primaires au Royaume-Uni.</p>
<p>LOGICIELS MEDECINS HDMP - Belgique</p>	<p>Second⁽⁹⁾ acteur sur le marché du Dossier Médical Informatisé pour les médecins généralistes en Belgique avec la solution HealthOne, HDMP est également très actif dans le secteur des postes de garde, des centres de prévention et des centres de soins avec plus de 3 100 références.</p> <p><i>(9) Selon nos estimations internes, HDMP est l'un des principaux acteurs du marché belge en 2019 (comme en 2018) en nombre de clients.</i></p>
<p>LOGICIELS MEDECINS Millennium - Italie</p>	<p>Détenu à 49% par Cegedim, Millennium est le premier⁽¹⁰⁾ éditeur de logiciels médecins en Italie, avec plus de 18 000 clients équipés de sa solution Millewin. Millennium continue de renforcer sa présence régionale notamment via Mediatec (sa filiale à 40%) qui cible les médecins généralistes. Millennium équipe ainsi directement ou via ses filiales près de 24 000 médecins en Italie, et plus de 50% des généralistes.</p> <p><i>(10) Selon nos estimations internes, Millennium et ses filiales comptent plus de 24 000 médecins clients en Italie en 2019 ce qui en fait le premier éditeur (comme en 2018).</i></p>

LOGICIELS MEDECINS

Stacks -
Espagne et Chili

Leader⁽¹¹⁾ des logiciels médecins en Espagne avec plus de 30 000 utilisateurs, Stacks est spécialisé dans l'analyse, la conception et le développement de systèmes d'information dédiés au secteur de la santé.

Stacks fournit également des services de conseil et de prestations techniques d'identification, d'adaptation et d'intégration de solutions afin de répondre aux besoins des professionnels de santé. Dans cette optique, Stacks collabore avec des entreprises compétentes dans des projets de transformation technologique complexes.

Stacks propose des produits destinés à différents segments du marché :

- Hôpitaux,
- Centres de soins primaires,
- Compagnies d'assurances,
- Cliniques multidisciplinaires.

La société dispose de son propre réseau commercial sur l'ensemble du pays. Elle est également présente en Amérique du Sud à travers son implantation au Chili.

(11) Selon nos estimations internes, Stacks est le leader du marché en Espagne en 2019 (comme en 2018) en nombre d'utilisateurs/régions.

TELECONSULTATION ET
PRISE DE RDVMaiia
(anciennement
Docavenue) -
France

Maiia (fusion de Docavenue et RDVMedicaux) se positionne comme l'un des acteurs majeurs sur le marché de l'assistance digitale santé. Elle est présentée sous 2 offres :

- Agenda professionnel et prise de rendez-vous en ligne pour les patients,
- Téléconsultation avec ou sans rendez-vous, autonome ou accompagnée.

Ces services sont gratuits pour les patients, qui s'acquittent uniquement des frais classiques liés à la consultation. Les professionnels de santé, quant à eux, souscrivent sans engagement à l'une ou l'autre offre.

Co-construite avec tous les professionnels de santé, Maiia adresse l'ensemble du corps médical : médecins, pharmaciens, infirmiers, paramédicaux, ... mais aussi toutes les structures de proximité telles que les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), ou encore établissements hospitaliers publics ou privés.

LOGICIELS
PARAMEDICAUXRM Ingénierie -
France

RM Ingénierie cible toutes les professions paramédicales : infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, podologues ainsi que les sages-femmes.

Depuis 1984 et la conception du premier logiciel français de gestion de cabinets destiné aux kinésithérapeutes, RM Ingénierie est porteur d'innovations. Aujourd'hui, l'entreprise a fait fabriquer la tablette TwinTab qui intègre 2 lecteurs de cartes à puce.

Les logiciels Simply Vitale et EKO4000 s'appuient sur cette technologie pour offrir des solutions de mobilité sans équivalent sur le marché.

RM ingénierie équipe plus 49 000 praticiens avec ses solutions.

BASE DE
DONNEES SUR LES
MEDICAMENTS ET
PRODUITS DE SANTERESIP / BCB -
France

RESIP (Recherches et Etudes en Systèmes Informatiques Professionnels) met à la disposition des professionnels de santé une base de données scientifique d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments et des produits de santé : **la Base Claude Bernard (BCB)**.

Première base de données sur les médicaments agréée dès 2008 par la Haute Autorité de Santé (HAS), la BCB est intégrée aux logiciels métiers utilisés par les professionnels de santé en officines, en cabinets médicaux et paramédicaux, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad.

La BCB est aussi proposée au grand public en consultation au sein de sites et portails santé ainsi que sur smartphones et tablettes Apple, Android et Windows.

Activités de la division Corporate et autres

Cette division regroupe les activités suivantes :

- Les services centraux,
- La gestion des échantillons médicaux et du matériel promotionnel.

GESTION DES ECHANTILLONS MEDICAUX ET DU MATERIEL PROMOTIONNEL

Pharmastock - France

Établissement dépositaire pharmaceutique, Pharmastock est spécialisé dans la distribution de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, produits dermo-cosmétiques,...).

Pharmastock assure, pour le compte de différents laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques, dans le respect des BPDM⁽¹²⁾, les activités de stockage (sous température dirigée comprise en 8 et 25°C dans des locaux sécurisés), préparation de commandes (selon le principe du FEFO) et expédition (envoi quotidien par des transporteurs adaptés et certifiés aux délégués médicaux, médecins, pharmacies, établissements de santé, congrès,...).

Pharmastock assure également le stockage et la distribution de documentations pour les laboratoires ainsi que diverses opérations manuelles (confection de kits, présentoirs etc.).

Pharmastock propose un site de commandes en ligne permettant un accès direct aux stocks selon des paramètres pré-définis et personnalisés en fonction des différents profils utilisateurs.

(12) BPDM : Base de Données Publique des Médicaments.

1.3 Organisation du Groupe

Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe.

Cegedim est cotée sur Euronext depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de la plupart des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent ;
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, d'organisation et d'audit, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Cegedim SA exerce un rôle opérationnel avec ses départements :

- **Cegedim e-business** : Spécialiste de la dématérialisation depuis 1989, Cegedim e-business est expert en dématérialisation de processus, factures, archivage à valeur probante et EDI. Cette business unit développe et commercialise les offres SY by Cegedim, Hospitalis, SY Pharma, Diagdirect et Qualitrans-Télépharma.
- **Cegedim.cloud** : dispose d'une large expertise dans les activités d'infogérance à destination des laboratoires pharmaceutiques, des assurances et des réseaux de santé ainsi que dans la gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Toutes ces activités, du fait de leur caractère stratégique et sensible, ont conduit les équipes du Groupe à concevoir des architectures à très haute disponibilité qui répondent aux exigences de sécurité de ses clients et notamment, aux normes d'hébergement des dossiers médicaux.

Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent au Chapitre 4, point 4.6, note 4 « Périmètre de consolidation », du présent Document d'Enregistrement Universel. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.2 « Activités » de ce Chapitre.

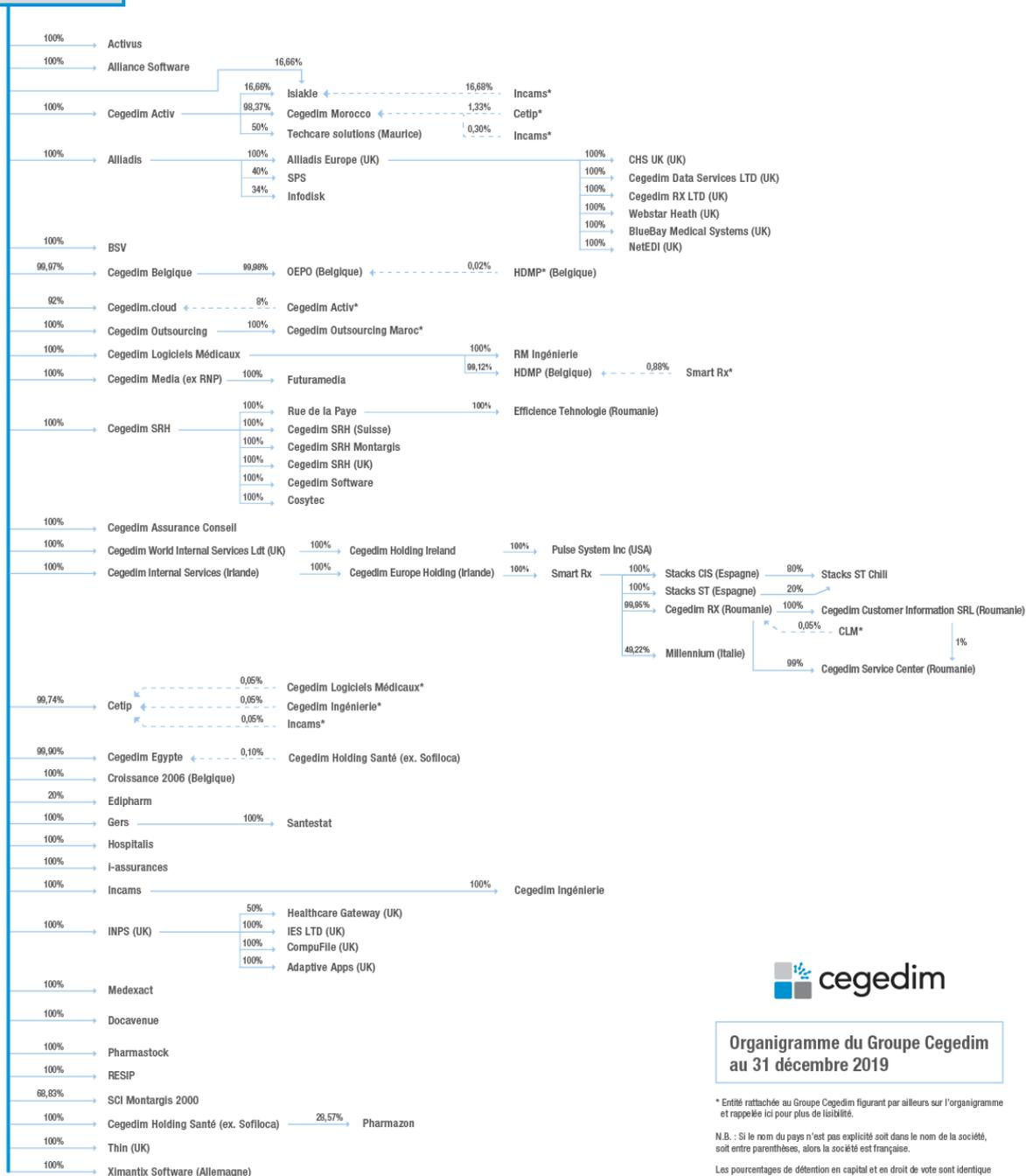
L'organigramme juridique du Groupe est présenté page suivante.

Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme page suivante du présent Document d'Enregistrement Universel. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6 note 21 « Méthodes et principes comptables ».

Les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2019 sont : Cegedim SRH, Cetip, Cegedim Activ, GERS Data, Cegedim Activ, Cegedim SA, Cegedim Media et Smart Rx.

CEGEDIM S.A.



Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2019

* Entité rattachée au Groupe Cegedim figurant par ailleurs sur l'organigramme et rappelée ici pour plus de lisibilité.
 N.B. : Si le nom du pays n'est pas explicité soit dans le nom de la société, soit entre parenthèses, alors la société est française.
 Les pourcentages de détention en capital et en droit de vote sont identiques

1.4 Principales tendances de marché par division

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Assurance santé en France

Dans un contexte de progression continue de la consommation de biens médicaux et de vieillissement de la population, le marché de la santé demeure un enjeu stratégique important pour les assureurs. Plusieurs tendances impactent particulièrement leurs offres :

- Un cadre réglementaire qui encadre et banalise la santé ; ce qui a pour effet de lisser et gommer la différenciation entre les principaux assureurs sur le volet santé,
- Un intérêt croissant pour le marché de la prévoyance, dans une logique de diversification,
- Le besoin de gains de productivité, qui entraîne le recours à la digitalisation et à la robotisation,
- La croissance et l'enrichissement des échanges dématérialisés entre entreprises et Assureurs Maladie Complémentaires (AMC),
- Une lente réorientation du « cure » (soin) vers le « care » (prévention),
- Une volonté des acteurs de se diversifier en proposant des services,
- La mise en œuvre des droits de résiliation à tout moment qui nécessite de contrôler les droits en temps réel dans le cadre du tiers payant,
- Le projet « Ma santé 2022 » qui nécessitera une prise de position de la part des AMC quant à l'intégration des services dans le portail du régime général,
- Le machine learning permettant :
 - De créer des cohortes d'assurés ayant un comportement homogène (mode non supervisé),
 - De prédire des comportements à venir : radiation, surconsommation, maladies, etc. (mode supervisé),
- La mise en œuvre du 100% santé, qui aura pour effet :
 - La transformation des contrats bas de gamme en contrats moyenne gamme, avec une hausse de cotisations,
 - Une augmentation des contrats non responsables permettant d'occuper le créneau des contrats bas de gamme,
 - Une légère perte d'influence des réseaux de soins,
- La nécessité de fidéliser les TPE encore trop volatiles sur les contrats collectifs,
- Une forte pression concurrentielle qui pénalise le marché du collectif,
- L'émergence d'un marché du collectif non obligatoire et affinitaire,
- Une progression du marché collectif qui devrait à terme atteindre 50%,
- Le besoin de compenser la perte de population qu'entraîne la montée en charge progressive de la C2S (Complémentaire Santé Solidaire),
- La vitesse d'innovation où la recherche de nouvelles offres à valeur repose sur une grande agilité et un time-to-market réduit.

Tout en retravaillant leurs offres d'un point de vue cible, couverture et frais de gestion, les assureurs les complètent avec de nouveaux services (assistance à la personne, prévention, garde d'enfants etc.).

Le marché de la délégation de gestion bénéficie quant à lui de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de concentrer leurs investissements sur l'évolution des offres, de leur distribution, et l'évolution des parcours de leurs assurés.

Dans un contexte d'évolutions réglementaires, l'année 2019 aura été principalement marquée par :

- Le rapprochement de grands acteurs du marché pour former de grands groupes,
- La poursuite de la mise en œuvre du règlement européen sur les données personnelles (RGPD),
- La mise en œuvre de la Directive sur la Distribution d'Assurances (DDA),
- Les opportunités de développement liées à l'ouverture du marché de l'assurance emprunteur à la concurrence,
- Le remboursement de la téléconsultation par la sécurité sociale depuis septembre 2018,
- La mise en application de l'accord conventionnel avec les pharmaciens d'officines, valorisant leur rôle comme « premier recours » du patient.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Assurance santé à l'international

Le rapport publié par EY⁽¹³⁾, **Global Outlook 2020**, met en avant un certain nombre de thèmes clés, dont :

- L'augmentation des pressions réglementaires : communication financière, fiscalité, blanchiment d'argent, protection des consommateurs, confidentialité des données... Cette pression se traduit également par l'introduction imminente de la nouvelle norme IFRS 17 relative à la comptabilisation et à la valorisation des contrats d'assurance, qui impacte fortement les sociétés d'assurance publiant des comptes IFRS. C'est une préoccupation majeure pour les assureurs du monde entier, dont les effets se font sentir à plusieurs niveaux, notamment au niveau de la communication financière, et aura des conséquences sur le pilotage interne de la performance.
- Le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres.

(13) Source : https://assets.ey.com/content/dam/ey-sites/ey-com/en_gl/topics/insurance/insurance-outlook-pdfs/ey-global-insurance-outlook.pdf

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E- SERVICES

Externalisation de la paie et des RH en France

Markess by exægis estime que **le marché français des solutions RH devrait avoisiner les 3 milliards d'euros en 2019**, en croissance de +7,7% par rapport à 2018. Ce marché devrait poursuivre sa croissance au rythme annuel moyen de +7,2% pour dépasser les 3,4 milliards d'euros en 2021⁽¹⁴⁾. En 2019, la part du SaaS atteint 31% et devrait approcher les 36% en 2021, alors que celle des ventes de licences chute à 16%.

Des solutions RH vieillissantes devant évoluer pour mieux face aux contraintes réglementaires (PAS, compte formation, réforme des retraites et de l'assurance chômage...) et mieux intégrer les nouvelles attentes des utilisateurs en termes d'interface et d'expérience, favorisent par ailleurs un marché de renouvellement.

Impactée de plein fouet par l'essor des usages digitaux, la fonction RH se voit profondément transformée. Alors que les premiers projets de transformation digitale étaient plutôt concentrés sur les fondamentaux administratifs, la fonction RH enclenche une nouvelle étape en s'inspirant de certaines pratiques issues du marketing digital pour améliorer la relation avec les collaborateurs.

La simplification du quotidien professionnel des collaborateurs et des managers est pour 78% des décideurs RH une priorité majeure des nouveaux projets de transformation du SIRH : mise à disposition d'outils numériques, simples d'usage et appropriés aux besoins des collaborateurs, leur permettant de faciliter la réalisation de tâches quotidiennes, d'accéder simplement et rapidement aux informations nécessaires.

(14) Source : *Markess by exægis market data 2016-2021*.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E- SERVICES

Dématérialisation en France

Selon l'étude récente menée par le Cap Gemini Digital transformation Institute, **la digitalisation des processus est prioritaire pour 47% des entreprises** et l'amélioration de l'expérience client est prioritaire pour 46% des entreprises.

Porté par un mouvement profond vers l'externalisation du traitement des factures, par la recherche accrue de gains de productivité rapides ainsi que par un soutien des pouvoirs publics français et européens, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les grandes entreprises françaises sont dans l'obligation d'émettre des factures dématérialisées vers le Secteur Public (Ordonnance du 26 juin 2014). Cegedim e-business a grandement contribué à ce moment historique en connectant de nombreux clients à la nouvelle plateforme CHORUS PRO. En 2020, cette obligation va s'étendre aux autres entreprises (ETI puis PME puis TPE).

La loi de Finances 2020 entérine définitivement le recours obligatoire à la facture électronique dans le secteur privé (B2B). Toutes les entreprises françaises du secteur privé assujetties à la TVA, quelle que soit leur taille devront passer à la dématérialisation fiscale de leurs factures domestiques à compter du 1^{er} janvier 2023 avec une généralisation au plus tard au 1^{er} janvier 2025. Le recours obligatoire à la facture électronique constitue l'un des dispositifs du renforcement de la lutte contre la fraude à la TVA.

Le marché actuel tend par ailleurs à se tourner vers une approche multi-processus permettant de digitaliser tous types de processus avec une solution unique.

**PRINCIPALES TENDANCES
POUR LA DIVISION
ASSURANCE SANTE, RH ET
E-SERVICES**

**Pharmaceutique
en France**

Selon les données GERS qui tiennent lieu de référence⁽¹⁵⁾ en la matière, le marché pharmaceutique total en France termine l'année 2019 avec un chiffre d'affaires annuel de 32,5 milliards d'euros, en croissance de +2,5% par rapport à 2018. L'année 2019 a été marquée par le croisement, en octobre, des courbes d'évolution du CA des marchés officine et hôpital. Alors que les médicaments de ville, segment le plus important du marché, progressent de +1,9% (en prix fabricant hors taxe), le marché hospitalier global affiche une évolution de +3,6 % (en prix tarif).

Au sein du marché officinal, les médicaments remboursables évoluent de +2,7% en valeur, mais décroissent de -1,1% en volume. Le CA 2019 est au même niveau qu'il y a 10 ans, ce qui est inédit.

Comme en 2018, le marché remboursable a été impacté cette année par l'arrivée de produits qui ont changé de circuit de distribution. Ces médicaments, passés de l'hôpital vers la ville, ont contribué à hauteur de +1,9 point à la croissance du marché. Si cet effet périmètre était neutralisé, le marché remboursable n'aurait évolué que de +0,9%. A l'inverse, le principal facteur de décroissance s'explique par les baisses de prix. En 2019, elles s'élèvent à 884 M€ en PFHT (versus 641 M€ en 2018), soit un niveau jusqu'à présent jamais atteint, en augmentation de près de 38% !

Le marché non remboursable décroît de 6,3%. Les produits anti-tabac, remboursés progressivement, expliquent presque intégralement cette forte baisse (à hauteur de -5,6 points).

Le Répertoire des génériques évolue de +1,4% en chiffre d'affaires et de +1,9% en volume. Le taux de pénétration des génériques s'établit à 81,3% au mois de décembre soit une baisse de -0,7 point par rapport à décembre 2018.

A l'hôpital, le marché total enregistre une croissance de +3,6% et les médicaments rétrocédables et Hors GHS progressent de +3,9%.

Les médicaments biosimilaires ont enregistré une évolution de +51,0% en 2019.

Le marché « Self-care » santé familiale affiche quant à lui une croissance de +1,9% à 4,3 milliards d'euros de CA TTC pour l'année 2019.

(15) Selon l'accord cadre qui lie le LEEM (Les Entreprises du Médicament) et le CEPS (Comité Économique des Produits de Santé).

**PRINCIPALES TENDANCES
POUR LA DIVISION
ASSURANCE SANTE, RH ET
E-SERVICES**

**Hébergement de
données de santé**

L'évolution du process d'agrément des hébergeurs de données de santé vers la certification a entraîné un changement du cadre réglementaire des HADS. Selon le nouveau modèle proposé par la DSSIS (Délégation à la Stratégie des Systèmes d'Information de Santé) et l'ASIP Santé, deux types de certificats seront désormais délivrés aux hébergeurs : un certificat « hébergeur d'infrastructure physique » et un certificat « hébergeur infogéreur ». Ce nouveau modèle de certification, qui s'appuie sur des standards internationaux tel que ISO, facilite désormais l'accès des cloud providers internationaux, et notamment les GAFAM, au marché de l'hébergement de données critiques.

La banalisation de la spécificité HDS induite par cette évolution réglementaire a conduit à un élargissement de notre positionnement à l'hébergement de données critiques et d'applications sensibles (haute valeur sécuritaire) quel que soit le secteur d'activité ou la nature des données.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTE

Informatisation des pharmaciens en France

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les enjeux économiques de l'officine dans un environnement de plus en plus réglementé et concurrentiel oblige les pharmaciens d'officine à être toujours plus performants dans leur activité quotidienne. Cela se traduit par des besoins informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente.

Parallèlement, le marché se structure autour de réseaux qui renforcent leur intégration. Cette stratégie se traduit par de nouveaux besoins spécifiques à plus haute valeur ajoutée.

Les solutions informatiques doivent donc pouvoir fournir des statistiques encore plus performantes et pertinentes, des possibilités d'interconnexion entre officines tout en préservant l'intégrité des données de santé et des solutions matérielles contribuant au développement du point de vente. L'ensemble de ces éléments contribue aux évolutions de l'outil informatique à court ou moyen terme.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTE

Informatisation des pharmaciens au Royaume-Uni

Le marché officinal, sur lequel intervient Cegedim Rx continue de subir les effets d'une baisse des financements de dispensation de la part du NHS en Angleterre. En contrepartie, des financements supplémentaires sont accordés pour inciter les pharmacies à élargir leur gamme de services aux patients. Les réductions de financement sur les marchés écossais, gallois et nord-irlandais ont eu un impact moindre et les marchés sont restés stables en 2019. Ainsi 119 des 130 officines fermées en 2019 au Royaume-Uni, étaient situées en Angleterre.

Dans les années à venir, il faut s'attendre à un niveau moindre de fermetures de structures et à une consolidation de ce marché, en raison de nouveaux mécanismes de dispensation (automatisation, livraison directe à domicile) offrant davantage de choix aux patients.

Le plan à long terme de la NHS anglaise⁽¹⁶⁾ dévoilé début janvier 2019 indique clairement la volonté d'utiliser davantage les compétences des 66 000 pharmaciens du pays afin de créer des opportunités d'interaction avec les patients en fournissant des services de contrôle et de surveillance de leur santé.

En avril 2019, un nouvel accord-cadre de cinq ans⁽¹⁷⁾ pour les médecins généralistes a été annoncé, incluant un investissement dans les réseaux de soins primaires, auxquels les pharmacies sont encouragées à adhérer via le programme de qualité pharmaceutique (PQS⁽¹⁸⁾). En juillet 2019, un nouveau PQS a été annoncé pour la période restante de 2019/20.

(16) NHS England's long term plan : <https://www.longtermplan.nhs.uk/>

(17) Pharmacy Quality Scheme : <https://psnc.org.uk/services-commissioning/pharmacy-quality-scheme/>

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTE

Informatisation des médecins au Royaume-Uni

INPS se positionne sur le marché des médecins généralistes au Royaume-Uni (en Angleterre, en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord). Il est actuellement le seul acteur accrédité et actif sur ces quatre pays.

Effectifs au Royaume-Uni

Nombre de médecins	Inscrit au GMC	%
Angleterre	214 547	84,7%
Ecosse	21 110	8,3%
Pays de Galles	10 689	4,2%
Irlande (du Nord)	6 810	2,8%
TOTAL	253 156	100%

Source General Medical Council: <https://data.gmc-uk.org/gmcdata/home/#/reports/The%20Register/Stats/report> - 02/2020.

Au Royaume-Uni, les médecins généralistes travaillent au sein de cabinets médicaux regroupant généralement 5 médecins à temps plein assistés de collaborateurs. Ils travaillent généralement au sein de structures pluridisciplinaires incluant des infirmières, sages-femmes, pharmaciens, psychiatres, gériatres, ... Chaque cabinet médical doit obligatoirement utiliser une solution logicielle accréditée pour la gestion du patient et la prise en charge de sa consultation.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins au Royaume-Uni (suite)

Le vieillissement de la population impose des exigences beaucoup plus élevées en matière de soins dans un contexte de regroupement des cabinets en « super structures ». Avec ces fusions et les fermetures dues aux départs à la retraite, le nombre de cabinets médicaux diminue d'environ 350 par an.

En avril 2019, un nouvel accord-cadre de cinq ans pour les médecins généralistes a été annoncé en Angleterre, incluant un investissement dans les réseaux de soins primaires (dits PCN) pour intégrer le primary care aux services communautaires secondaires et combler le fossé entre la médecine générale et les nouveaux systèmes de soins intégrés. Dès lors, les pratiques se sont organisées en réseaux locaux pour dispenser des soins à plus grande échelle en partageant le personnel et le financement.

Les PCN, qui couvriront environ 50 000 patients chacun, sont les éléments constitutifs des systèmes de soins intégrés (ICS). Quatorze ICS sont déjà opérationnels et le NHS souhaite que de tels systèmes couvrent l'ensemble de l'Angleterre d'ici avril 2021. Les partenariats de soins intégrés (ICP), qui couvrent environ 500 000 patients s'intégreront entre les ICS et les PCN dans la nouvelle organisation.

Le National Health Service (NHS) de chaque pays impose constamment à ses fournisseurs des améliorations et de nouvelles exigences, l'idée étant d'évoluer progressivement vers un écosystème « zéro-papier » d'acteurs interconnectés en vue d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins.

En Angleterre, l'agence NHS Digital, en charge de ce programme, régit les relations entre les principaux fournisseurs de logiciels médecins à travers un accord cadre contractuel. L'accord-cadre GPSoc⁽¹⁸⁾ entré en vigueur en 2014 a été prolongé jusqu'en décembre 2019. Les modalités contractuelles du nouveau contrat cadre⁽¹⁹⁾ de 450 millions de livres sterling, destiné à rompre le duopole⁽²⁰⁾ existant aujourd'hui en Angleterre, ont été annoncées début 2019.

Au Pays de Galles, le NHS Wales Informatics Service (NWIS) régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017. INPS a été sélectionné en 2018, pour cinq ans, comme l'un des deux seuls fournisseurs au Pays de Galles⁽²¹⁾. Fin 2019, le deuxième fournisseur a été déchu de son contrat, INPS demeurant ainsi seul fournisseur au Pays de Galles⁽²²⁾ et le NWIS a entamé un nouveau processus de consultation.

En Écosse, c'est le NHS National Services Scotland (NSS) qui régit les relations avec les principaux éditeurs de solutions informatiques pour médecins généralistes via un accord qui est entré en renégociation en 2017 et en 2019. INPS a fait partie des 3 fournisseurs retenus pour 5 ans en Écosse⁽²³⁾.

Un accord similaire existe en Irlande du Nord où INPS est l'un des deux prestataires retenus.

(18) *GPSoc* : <https://digital.nhs.uk/services/gp-systems-of-choice>

(19) *GP IT Futures* : <https://digital.nhs.uk/services/future-gp-it-systems-and-services>

(20) *Duopoly in England* : <https://publictechnology.net/articles/news/new-%C2%A3450m-framework-will-break-gp-it-systems-duopoly-hancock-claims>

(21) *Wales contract press Announcement* : <http://www.wales.nhs.uk/news/47441>

(22) *Wales contract press Announcement* : <https://nwis.nhs.wales/news/latest-news/nhs-wales-cancels-contract-with-microtest/>

(23) *Scotland Contract Press Announcement* : <https://nhsnss.org/blog-news/articles/contracts-awarded-for-new-gp-it-systems>

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins en France

Une grande majorité des cabinets médicaux français, près de 90% selon les estimations de Cegedim, est informatisée. Toutefois, jusqu'à maintenant, le niveau d'informatisation concernait essentiellement la gestion des feuilles de soins électroniques. La convention médicale de 2012 a fait fortement progresser le niveau d'équipement informatique des médecins et, depuis deux ans, la Convention 2016 s'attache au développement des usages, valorisant avec le forfait structure et la ROSP, la dématérialisation des échanges avec l'Assurance Maladie et le suivi des patients complexes à l'aide de protocoles.

La gestion informatisée des dossiers patients devient quasi obligatoire (diagnostics, prescriptions, pathologies, allergies, antécédents familiaux, résultats d'analyses, etc.) avec une nouvelle contrainte, le codage de ces dossiers, indispensable au partage d'information, notamment dans le cadre de la généralisation du DMP.

La rémunération des médecins est assujettie au niveau de certification et d'usage du logiciel sur de nombreux indicateurs, notamment l'utilisation d'un logiciel d'aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS avec une base de données médicamenteuse elle-même agréée. L'heure est donc à un resserrement du marché des logiciels, et Cegedim Logiciels Médicaux voit sa croissance soutenue par ce levier réglementaire, qui implique dans 80% des ventes, de faire de la reprise des données de logiciels concurrents.

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTE

Informatisation des médecins en France (suite)

Le regroupement des médecins et paramédicaux en maisons de santé, observé massivement en régions, constitue un autre levier majeur de croissance pour Cegedim Logiciels Médicaux dont la Solution MSP séduit de plus en plus dans le cadre de ce nouveau mode d'exercice pluriprofessionnel, avec aujourd'hui 446 structures déjà équipées, et surtout un rythme de pénétration de marché qui s'accélère. Dans le prolongement de ce mouvement de prise en charge coordonnée du patient, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) prévues dans le cadre du projet « Ma santé 2022 » offriront également à CLM de nouvelles perspectives en matière d'équipement numérique.

Côté Hôpital, le développement des contrats d'activité libérale représente également une source de croissance nouvelle pour les éditeurs de logiciels historiquement « de ville ».

La France connaît par ailleurs un enjeu croissant d'accès aux soins, le nombre de personnes vivant dans un territoire sous-doté en médecins généralistes passant de 2,5 millions en 2015 à 3,8 millions en 2018. Face à la réduction du personnel médical, au vieillissement de la population et aux nombreuses maladies chroniques, la médecine évolue, accompagnée par l'Etat. **Le 15 septembre 2018, la téléconsultation est ainsi remboursée par la sécurité sociale**, dans le respect du parcours de soins coordonnés. L'Etat propose également une aide à l'équipement pour les médecins, les pharmaciens et les infirmiers qui souhaitent adopter le tournant de la télémédecine.

Les professionnels de santé se montrent favorables au développement de cette nouvelle pratique : plus de 7 médecins sur 10 estiment d'ailleurs que la télémédecine fera partie de leur quotidien d'ici 2030. Comme tout nouvel usage à démocratiser, le déploiement de cette pratique médicale s'accompagne humainement afin de lever certains freins (déshumanisation des relations, qualité du diagnostic remise en cause, etc.).

PRINCIPALES TENDANCES POUR LA DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTE

Nombre de professionnels de santé en France

Médecins	En activité régulière ⁽¹⁾	En médecine générale ⁽¹⁾	Spécialistes ⁽¹⁾	Généralistes en télétransmissions ⁽²⁾	Spécialistes en télétransmission ⁽²⁾
		198 081	87 801	110 279	54 673
Pharmaciens	En activité ⁽³⁾	Titulaires d'officines ⁽³⁾	Adjointes en officines ⁽³⁾	Nombre d'officines ⁽³⁾	En télétransmission ⁽²⁾
		74 115	26 212	23 853	20 966
Masseurs / Kinésithérapeutes	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
		86 459	39 337	29 065	69 006
Infirmiers / Infirmières	En activité ⁽⁴⁾	En cabinet individuel ⁽⁴⁾	En cabinet de groupe ⁽⁴⁾	En libéral ou mixte ⁽⁴⁾	En télétransmission ⁽²⁾
		660 611	65 800	40 647	116 800

(1) Conseil National de l'Ordre des Médecins - Atlas de la démographie médicale en France - Situation au 1^{er} janvier 2018.

(2) GIE SESAM-Vitale, chiffres décembre 2019.

(3) Statistiques de l'Ordre National des Pharmaciens au 1^{er} janvier 2019.

(4) DREES, chiffres 2016.

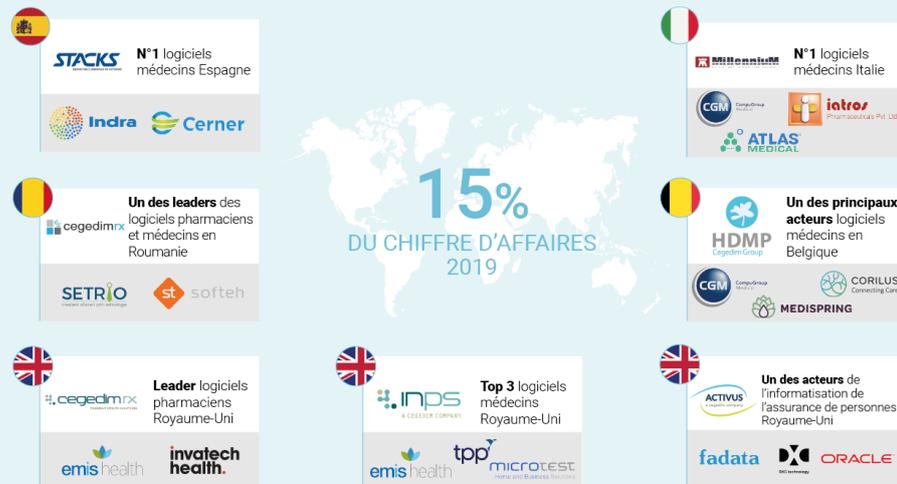
1.5 Principaux concurrents

Fort leadership en France

Il n'existe pas de concurrence globale présente sur l'ensemble des pays couverts par Cegedim. Ainsi, il convient de segmenter l'analyse en fonction du marché et du pays.



Fort leadership à l'International



Sources

Selon nos estimations internes :

Les clients de **Cegedim Activ** gèrent plus de 43 millions d'assurés en 2019 et 2018, ce qui en fait le leader du marché ; le **Cetip** a traité plus de 201 millions de flux de tiers payant en 2019, ce qui en fait le leader du marché (comme en 2018, avec 198 millions).

GERS Data est, avec plus de 800 marchés suivis chaque mois pour plus de 200 sociétés un des leaders français en 2019 (comme en 2018).

C-MEDIA est la référence française de la publicité sur le lieu de vente par le nombre d'officines couvertes par son réseau d'affichage (en 2019 comme en 2018).

Smart Rx, **Cegedim Logiciel Médicaux** et **RM Ingénierie** figurent parmi les éditeurs leaders sur leurs marchés respectifs en nombre de FSE transmises (source GIE SESAM- Vitale, décembre 2019).

Selon nos estimations internes :

Au Royaume-Uni, **INPS** est l'un des principaux éditeurs de logiciels médecins avec une part de marché estimée à environ 14% en 2019 (comme en 2018) et **Cegedim Rx** dispose d'une part de marché estimée à 36% en 2019 (contre 38% en 2018). **Cegedim Rx Roumanie** équipe 37% des pharmaciens dans ce pays en 2019 (comme en 2018), et 24% des médecins. **HDMP** est l'un des principaux acteurs du marché belge en 2019 (comme en 2018) en nombre de clients. **Millennium** et ses filiales détiennent plus de 50% du marché en Italie, en 2019 comme en 2018. **Stacks** est le leader des logiciels médecins en 2019 et 2018 en Espagne avec une part de marché d'environ 35%.

1.6 Stratégie

Se transformer pour renforcer nos avantages concurrentiels. Un processus en deux étapes.

Le marché de Cegedim offre de solides perspectives de croissance malgré les incertitudes à court terme. Les principaux facteurs de croissance sont :

- Les réformes gouvernementales avec des évolutions réglementaires fortes favorables aux activités de Cegedim (santé, paie, digitalisation des flux...);
- La complexité croissante des systèmes de soins et besoin d'en améliorer l'efficacité ;
- La démographie avec le vieillissement de la population et la prévalence croissante des maladies chroniques ;
- La désertification médicale des zones rurales ;
- La volonté d'accroître l'engagement du patient.

L'ensemble de ces facteurs contribue à un besoin accru d'innovation et à un usage de plus en plus important de la technologie, avec entre autre le SaaS, le Cloud et l'intelligence artificielle combinés à un besoin accru de données de santé. Cegedim investit significativement en innovation. Par exemple, en 2019, Cegedim a consacré environ 12,3% de son chiffre d'affaires aux salaires des personnels de R&D.

Le besoin de digitalisation de l'économie, des services et de la santé (avec le dossier patient, l'aide à la prescription et aux diagnostics, la téléconsultation et le tiers payant pour ne citer que les sujets les plus visibles), le besoin de données de santé (par exemple pour l'aide aux diagnostics de maladies rares), sont autant d'éléments qui vont contribuer à assurer une croissance profitable du Groupe dans le futur. Dans le même temps, les besoins d'externalisation croissent aussi bien dans la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines que de la gestion déléguée en assurance santé.

Ainsi Cegedim, positionné sur des marchés en évolution permanente et recentré sur ses actifs stratégiques, dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue et de la force d'un Groupe intégré, combiné à une discipline opérationnelle et financière. Ceci devrait permettre au Groupe de maintenir une dynamique de croissance durable et rentable dans la continuité de celle de 2019 (Cf. Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.6 « Perspectives » et Chapitre 7 « Gestion des risques » avec notamment le risque « Covid-19 épidémie liée au coronavirus »).

Les trois piliers de Cegedim

FOCALISÉ
SUR SES ACTIFS STRATÉGIQUES



FORTE CAPACITÉ
D'INNOVATION



UN BUSINESS MODEL
RENOUVELÉ



1.7 Recherche et développement

Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2019 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 4,2 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de sa plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle continue également à développer sa plateforme interne de configuration rapide d'applications visant à mutualiser les socles applicatifs de certaines solutions logicielles. Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

Activité en matière de recherche et développement au niveau du Groupe Cegedim

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation. Les coûts de développement activés en 2019 dans les comptes consolidés s'élèvent à 47,6 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Les solutions destinées aux assureurs et mutuelles de santé avec des développements significatifs sur des applications visant à optimiser leurs outils de gestion ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Les offres à destination des médecins anglais et français ;
- Le développement des plateformes offrant des services de dématérialisation ;
- Le développement de modules additionnels sur les applications de gestion des ressources humaines et de paie ;
- La poursuite du développement des offres à destination des pharmaciens en France et au Royaume-Uni ;
- Et le développement d'une nouvelle plateforme de prise de rendez-vous en ligne et de télémédecine.

Cegedim SA regroupe les équipes de recherche et de développement mutualisées, affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Des centres de R&D régionaux (notamment en Espagne, au Maroc et en Egypte) ainsi que certaines filiales disposent également de leurs propres équipes et conduisent leurs actions de recherche et développement sous la coordination du siège.

Les projets menés par le Groupe concernent les divisions :

- Assurance santé, RH et e-services pour 23,4 millions d'euros,
- Professionnels de santé pour 22,4 millions d'euros ;
- Corporate et autres pour 1,8 million d'euros.

Ces efforts de développement spécifiques sont complétés par des investissements logiciels et matériels. Des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (les coûts correspondants sont affectés en charges de l'exercice). Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 12,3% de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

1.8 Les innovations de l'année

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Informatisation des assureurs et mutuelles de santé

En 2019, Cegedim Activ a réalisé des évolutions structurantes pour ses suites progiciels.

Des développements significatifs ont ainsi été apportés à la suite Activ'Infinite afin d'offrir de nouvelles fonctionnalités à valeur ajoutée à ses clients assureurs, maximisant les gains de productivité et réduisant leurs coûts.

Afin d'accompagner la progression des contrats collectifs sur le marché et de servir les besoins et enjeux associés, le module Easy Collectif, qui s'appuie nativement sur les échanges DSN s'est enrichi, et couvre maintenant indifféremment Santé et Prévoyance.

Dans un contexte de concentration des acteurs et pour répondre également aux besoins de l'offre de délégation de gestion, Cegedim Activ a développé une solution innovante, en marque blanche, d'extranets et d'applications mobiles. Celle-ci offre une personnalisation simple et rapide du contenu et des services proposés par assuré ou groupe d'assurés, permettant d'accélérer le go to market des assureurs, d'automatiser leurs actes de gestion et de renforcer le lien avec leurs clients au travers d'une expérience hyper personnalisée.

La solution internationale Actisure continue d'être développée et enrichie pour s'adapter aux besoins du marché de l'assurance santé mondiale, avec également des développements sur la plateforme digitale « IDHP », gérant les parcours des assurés au travers des différents extranets et services digitaux, qui continuent de susciter l'intérêt des marchés.

Afin d'enrichir sa proposition de valeur, Cegedim Insurance Solutions développe à l'international une stratégie de partenariat basée sur des acteurs experts du domaine de l'assurance. Actisure a été bien accueilli sur le marché australien. La division internationale se concentre également sur les Pays-Bas ou encore le Canada, des marchés cibles larges où Cegedim Insurance Solutions peut répliquer son modèle de prestations, en s'appuyant sur un écosystème puissant de partenaires mondiaux.

Actisure a remporté le prix XCelent pour "Breadth of Functionality" (« Richesse des Fonctionnalités ») et "Client Base" (« Base de clientèle ») attribués par le rapport 2018 de Celent "Healthcare Policy and Administration ("PAS") (« Systèmes de Gestion des Polices et d'Administration Santé »), et continue d'être un progiciel leader sur le marché.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Flux et tiers payant

Après le déploiement de Visiodroits pour la certification des droits en pharmacie, l'année 2019

a été l'occasion pour le CETIP de travailler sur la tarification en ligne intégrée aux postes des officines. Ce deuxième service permet de proposer le tiers payant sur des médicaments au-delà du remboursement RO, prescrits ou non, et qui bénéficient d'une prise en charge par les complémentaires. Par ailleurs, d'autres services innovants ont été mis en place autour de l'analyse de la Data dans le dispositif d'avance de frais, tels que le contrôle tarifaire sur les demandes de prise en charge en optique. Ces contrôles permettent ainsi une meilleure maîtrise des dépenses pour les clients.

Enfin, en 2019, le CETIP a continué de fluidifier le tiers payant avec les établissements hospitaliers, en poursuivant ses efforts sur la dématérialisation des factures et sa participation à l'expérimentation ROC (Remboursement des Organismes Complémentaires) avec son client la MNH, équipé d'Activ'Infinite et du tiers payant iSanté. Le projet ROC a pour objectif de sécuriser, automatiser et dématérialiser tous les échanges entre les établissements hospitaliers et les Assureurs Maladie Complémentaires ou leurs opérateurs de tiers payant, et de permettre à l'assuré de disposer de la dispense d'avance de frais à l'hôpital.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Gestion déléguée

En 2019, Cegedim Insurance Solutions a, de nouveau, remporté un grand projet

d'externalisation d'un nouveau portefeuille, pour son client KLESIA, avec la gestion de 200 000 personnes protégées en frais de Santé. Ce projet, mené en 9 mois, a permis d'accueillir 60 nouveaux collaborateurs, dont 36 en provenance de KLESIA, sur deux nouveaux sites de gestion à Paris et Lyon. Pendant une phase transitoire jusqu'en décembre 2019, les gestionnaires ont continué à travailler sur Sigma, leur outil d'origine, la bascule sur les outils de Cegedim Insurance Solutions étant opérée en début d'année 2020.

L'année 2019 a permis le renouvellement et l'extension de la certification ISAE 3402 de Type II d'iGestion à l'ensemble de son activité métier. Cette certification a été obtenue pour les sites de production Marseille, Montargis et Vélizy. ISAE 3402 garantit aux clients un dispositif éprouvé de contrôle interne. Cette certification est validée tous les ans par un cabinet indépendant.

Par ailleurs, Cegedim Insurance Solutions a renouvelé en 2019, 3 certifications ISAE 3402 de type II pour ses activités de gestion déléguée, de tiers payant et d'infogérance.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Gestion externalisée de la paie et des RH

En réponse aux attentes de la fonction RH, au-delà de leurs objectifs en matière de performance, de pilotage des activités et de productivité du SIRH, Cegedim SRH enrichit son offre de fonctionnalités et d'outils s'inscrivant dans une démarche de transformation digitale des processus métier et de fluidification des échanges entre les différents acteurs de l'entreprise.

Dans sa Road Map 2020-2022, Cegedim SRH confirme son engagement et son anticipation des besoins du marché.

Cegedim SRH propose une plateforme d'on-boarding permettant au futur salarié de renseigner ses coordonnées, de joindre son RIB, sa carte vitale.... depuis son téléphone. En retour, il signe son contrat de travail avec le procédé de signature électronique, et accède également à tous les autres documents (mutuelle, règlement intérieur...). L'avantage est de maintenir un lien entre le futur salarié et l'entreprise avant sa prise de poste et de lui permettre de s'approprier les valeurs de sa nouvelle entreprise pour mieux s'intégrer.

Le gain pour l'entreprise est évident et mesurable : aucune saisie, des délais significativement réduits, une augmentation de la qualité des données, une maîtrise des recrutements en cours et un processus entièrement intégré dans la solution TEAMS^{RH}.

Cegedim SRH investit également sur des solutions de planification intelligente pour aider les entreprises à optimiser la gestion de leurs ressources internes et externes (intérimaires, prestataires...) intervenant dans leurs projets. Aujourd'hui, les talents de l'entreprise ne sont plus uniquement composés des ressources internes, l'objectif étant de trouver le bon profil au bon moment. Cegedim SRH met à profit l'expertise de Cosytec pour enrichir son module de GTA d'une planification intelligente, stratégique, opérationnelle et prévisionnelle.

En réponse aux attentes des experts métier paie en matière d'automatisation des traitements et d'optimisation des contrôles, Cegedim SRH propose en 2020 une nouvelle approche du cycle de paie augmentant la visibilité et la maîtrise des indicateurs de paie. Cette approche proactive se traduit par l'accompagnement du gestionnaire dans ses tâches quotidiennes avec des alertes dynamiques sur les événements à venir et les actions à réaliser (entrées, sorties, variables, fin CDD...) mais aussi par la mise à disposition d'un cockpit de pilotage des indicateurs de l'activité (calendrier, KPI paie, actualités...).

Avec un secteur d'activité en forte évolution et une R&D dynamique et agile, Cegedim SRH reste à l'écoute et maintient une position avant-gardiste face aux nombreuses et nouvelles tendances du marché.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Affichage numérique santé

C-MEDIA a innové en 2019 autour des thèmes suivants :

- Mise en place d'une nouvelle stratégie Media Vitrine permettant de garantir une exécution parfaite de la mise en place des campagnes dans les groupements de pharmacies prioritaires.
- Amélioration continue des outils digitaux auprès des pharmacies permettant de renforcer la visibilité et d'atteindre les objectifs des marques.
- Partenariats exclusifs avec des groupements de pharmacies.

En 2019, Futuramedia qui a déjà installé 11 000 écrans médias digitaux en Indoor et en Outdoor des pharmacies de France (modèle C-régie Media et modèle pharmacien Clip Santé) et 100 dispositifs de merchandising digital (TG Digitale) en pharmacie, a lancé un dispositif d'Hélice Holographique intégrable en vitrine et à l'intérieur des points de vente.

Futuramedia a également lancé en fin d'année un nouveau réseau en collaboration avec Cegedim Logiciels Médicaux, en salle d'attente des établissements de santé (MSP et cabinets médicaux).

Depuis 2019, MedExact propose une communication digitale à destination des prescripteurs, pharmaciens et patients (via son partenariat avec Fréquence Médicale).

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Digitalisation des process

L'année 2019 a été marquée par le lancement de l'offre SY by Cegedim. Contraction de « SIMPLIFY », SY est une promesse de simplicité, de simplification.

Cette solution permet, en un seul portail, de dématérialiser l'ensemble des processus :

- Les processus du cycle contract-to-pay (signature du contrat, gestion de la commande et des workflows, facturation, paiement, rapprochement comptable...)
- Les processus internes à l'entreprise (signatures, workflow, ...)

Sur le marché de la santé, pour répondre à la nouvelle réglementation sur la sérialisation des boîtes de médicaments (09/02/19), Hospitalis a développé une solution innovante permettant aux établissements de santé d'automatiser la désactivation des numéros de série des médicaments entre la réception et la dispensation.

En 2020, une roadmap soutenue permettra de compléter les fonctionnalités l'offre SY Flow (contract-to-pay) avec notamment le développement d'un système intuitif de connexion au réseau permettant un déploiement « autonome », d'innover en matière de signature électronique avec le développement d'une plateforme online et l'obtention de nouvelles certifications (« Prestataire de service de confiance qualifié eIDAS » et « PSCO ») et enfin des solutions pour l'industrie pharmaceutique pour simplifier la gestion des BRI.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Données de santé

La base de données européenne THIN (The Health Improvement Network) continue de s'enrichir avec de nouveaux pays (Allemagne et Italie), ainsi que des données de spécialistes et de certains établissements de soins.

Le format des données THIN va encore évoluer pour devenir, d'ici fin 2020, 100% compatible avec le modèle commun de données dénommé OMOP (The Observational Medical Outcomes Partnership) et accélérer encore l'usage de ces données. Par ailleurs, une des innovations majeures se situe autour du développement de solution d'Intelligence Artificielle au service de la recherche médicale et de la prise en charge des patients.

INNOVATIONS DIVISION ASSURANCE SANTE, RH ET E-SERVICES

Hébergement de données de santé

cegedim.cloud a obtenu en 2019 deux nouvelles certifications : HDS et ISO 20000-1 : 2018, attestant la performance, la fiabilité et l'optimisation de son système d'information.

cegedim.cloud a également renouvelé sa certification ISO 27001 : 2013 confirmant son expertise dans le management de la sécurité de l'information. Il a de plus obtenu deux nouvelles attestations de conformité portant sur la sécurité et la protection des données personnelles en environnement cloud :

- ISO 27017 : 2015 : Code de bonnes pratiques pour les contrôles de sécurité dans les services cloud ;
- ISO 27018 : 2014 : Code de bonnes pratiques pour la protection des données personnelles dans les services cloud.

Ces certifications et attestations s'appliquent à l'ensemble de ses activités réalisées sur le territoire français.

Avec ces nouvelles certifications, cegedim.cloud adopte une démarche volontaire afin de répondre aux enjeux critiques de sécurité, de protection des données santé et de gestion des services. cegedim.cloud propose ainsi un environnement de confiance et une fiabilité de services à ses clients et partenaires.

Dans le cadre de l'optimisation de son DRP (Disaster Recovery Plan), cegedim.cloud a mis en place deux nouveaux datacenters dans les régions de Boulogne et Toulouse afin de mieux prendre en charge les problématiques de Plan de Reprise d'Activité. Chaque datacenter est désormais doublé d'un site de secours formant des « campus » régionaux et permettant d'évoluer sur une infrastructure en mode actif/passif. Les ressources de Compute (CPU/RAM) sont réservées et le stockage est répliqué en quasi temps réel sur les nouveaux sites de secours afin de garantir des services redondés.

Ces nouveaux sites d'hébergement permettent de garantir une remise en service rapide des applications clients en cas de désastre sur les sites primaires.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins au Royaume-Uni

En 2017, INPS a lancé un vaste programme de redéveloppement visant à transformer l'ensemble de sa gamme de produits Vision en une série d'applications interopérables modernes, appelées Vision Anywhere, afin de se positionner en tant que leader

technologique avec la meilleure expérience utilisateur du marché, en ligne avec la vision du NHS pour l'avenir des technologies de santé.

Cette modernisation s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 avec une nouvelle stratégie produit axée sur les exigences des nouveaux accords-cadres en Angleterre, au Pays de Galles et en Écosse. INPS a débuté ses développements en 2019, avec pour objectif de lancer et fournir des solutions cloud natives sur le marché en 2020, mettant l'accent initial sur le respect des exigences du GP IT Futures Framework anglais.

Les nouvelles versions mobiles du logiciel Vision sont utilisées par plus de 400 cabinets de médecine générale au Royaume-Uni. Compatible avec les smartphones et tablettes les plus répandus, l'application permet de réaliser des consultations en dehors du cabinet.

La dernière version offre des améliorations au niveau de l'efficacité des services et une gamme de nouvelles fonctionnalités telles que de nouveaux modèles cliniques, et des calculateurs pour l'IMC, les risques de diabète, etc.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des pharmaciens au Royaume-Uni

Cegedim Rx a poursuivi, en 2019, le déploiement du programme gouvernemental de prescriptions électroniques en Angleterre (EPS), un système aujourd'hui utilisé par 99,7% des pharmacies. Le déploiement de la phase 4 incluant l'envoi des ordonnances via EPS par défaut a débuté en novembre 2019.

Cegedim Rx a affiné sa stratégie marketing et son produit PMR en 2019 conformément au nouveau plan à long terme du NHS. Cegedim Rx s'est ainsi concentré sur l'investissement des gains de développement dans Pharmacy Manager pour une réalisation plus rapide de l'efficacité des processus, ce qui permet aux pharmacies de consacrer plus de temps à la prestation de services. Déjà établi et accrédité, avec une part de marché de près de 3 000 sites, Pharmacy Manager a été relancé en Angleterre au second semestre 2019 en tant que PMR intelligent, offrant une interface plus conviviale et un tableau de bord comprenant des liens rapides vers les services NHS et une multitude de nouvelles fonctionnalités conçues et construites autour des exigences de la prescription électronique. La nouvelle version de Pharmacy Manager offre des améliorations significatives en terme d'efficacité et de la sécurité clinique grâce à des alertes à code couleur et en temps réel pour aider les équipes des pharmacies. La nouvelle version de la solution de novembre 2019 comprenait des tableaux de bord régionaux sur mesure pour l'Écosse et le Pays de Galles. Le développement de ces services est basé sur les directives gouvernementales⁽²⁴⁾ visant à fournir davantage de services cliniques à travers les pharmacies avec notamment le lancement d'un portail clinique dénommé Healthi Services, véritable plateforme d'enregistrement et de gestion de ce type de services.

Cegedim Rx a également continué à développer et diversifier ses services pour l'ophtalmologie en travaillant en partenariat avec le LOCSU⁽²⁵⁾. Le périmètre de son offre a été étendu à travers un partenariat avec le Greater Manchester Health and Social Care Partnership (GMH & SCP) et la Greater Manchester Confederation of Local Optical Comités (GM LOCS) avec qui Cegedim Rx a lancé la première solution de référence électronique pour le marché de l'optométrie. Plus de 300 cabinets d'optique utiliseront le nouveau service de référence via Healthi-Services dans le cadre d'un programme qui vise à améliorer la qualité des références, à réduire le temps de traitement et à supprimer le travail inutile pour les médecins généralistes.

En 2019, Cegedim Rx a lancé avec succès des solutions autonomes et intégrées répondant aux besoins et exigences de la directive européenne sur les médicaments falsifiés (FMD⁽²⁶⁾).

(24) NHS Digital : <https://digital.nhs.uk/services/electronic-prescription-service/statistics>

(25) LOCSU : Local Optometry Community Support Unit.

(26) FMD : Falsified Medicines Directive - https://ec.europa.eu/health/human-use/falsified_medicines_en

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des PS en Roumanie

En 2019, Cegedim Rx a lancé la Base Claude Bernard, la première base de données électroniques sur les médicaments et produits de santé en Roumanie. Intégrée aux logiciels pharmaciens et médecins, elle fournit aux professionnels de la santé un assistant numérique pour la prescription et la dispensation sécurisée des médicaments sur ce marché.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins en Espagne et au Chili

Les principaux projets auxquels Stacks a participé en 2019 sont les suivants :

- **Pour le primary care :**
 - Evolution technologique de la solution de soins (pour médecins généralistes) des régions des Asturies et de Cantabrie,
 - Déploiement du Module de prescription unique (MUP) dans tous les centres de santé de la Communauté de Madrid. Cet outil fournit un historique pharmaco-thérapeutique unique et complet du patient et permet à tous les professionnels de santé de réaliser des prescriptions plus facilement via une plateforme unique. Il permet également l'interopérabilité du système de prescription électronique de la région avec celui des autres communautés autonomes.
- **Pour l'exercice privé :**
 - Mise en place d'un système d'enregistrement et d'appel en salles d'attente permettant d'automatiser le flux des patients dans les cliniques et d'améliorer ainsi les marges de fonctionnement.
 - Mise en place d'une passerelle pour l'approbation des prises en charge par les compagnies d'assurance permettant d'automatiser et d'améliorer le système de paiement des soins.
- **A l'hôpital :**
 - Informatisation de l'hôpital Virgen de la Caridad Medical Center avec la solution OMI360-HIS. Cette première référence sur le marché hospitalier espagnol est stratégique pour Stacks, cet établissement disposant d'un réseau important de centres de santé (Carthagène, Murcie, Fuente Alamo, San Javier, San Pedro del Pinatar, Mazarrón et Campoamor) et de l'une des technologies médicales les plus pointues du secteur.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des pharmaciens en France

En 2019, Smart Rx a accéléré son effort d'investissements dans la modernisation de sa solution logicielle innovante. Cette modernisation s'est traduite par la sortie d'un nouvel espace de vente conseil, couplé à une solution de vente mobile permettant au pharmacien de faire une vente rapide, sans passer au comptoir. De nombreuses évolutions fonctionnelles innovantes ont été réalisées dans le LGO notamment pour intégrer les moyens de paiement chinois et la détaxe immédiate. Smart Rx devient ainsi l'acteur majeur des pharmacies d'aéroport.

Smart Rx s'inscrit pleinement dans les expérimentations du programme Santé 2022, en particulier en ayant intégré la création d'un DMP pour les ayant-droits, l'ADRI, et en étant un acteur majeur de l'expérimentation E-Prscription, et demain celle de la E-Carte Vitale.

La trajectoire Cloud s'est également accélérée, avec le déploiement Smart Rx achats, intégrant des fonctionnalités avancées sur la gestion des ruptures, le déploiement d'une nouvelle solution Smart Rx étiquettes particulièrement intuitive. Smart Rx 360, outil de pilotage de l'officine, a été enrichi par de nombreux nouveaux rapports, permettant aux pharmaciens un suivi performant de l'activité, notamment sur le suivi des honoraires de dispensation.

Enfin, Smart Rx Groupement a continué à être enrichi, afin de proposer une solution unique et performante pour les groupements, avec notamment un nouveau module Observatoire de Prix, permettant de piloter la politique de prix de vente du Groupement au sein de ces officines.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins en France

Cegedim Logiciel Médicaux a lancé Clip Santé, une offre de communication digitale destinée à équiper les espaces d'accueil (salles d'attentes) des cabinets médicaux, maisons de santé et centres de santé.

Pour accompagner la mobilité grandissante des professionnels de santé (visite à domicile, exercice multi-sites, ...), **CLM innove également avec Simply MLM**, une solution composée d'un ultraportable, d'un lecteur de carte bluetooth, permettant non seulement de consulter mais aussi de facturer ses feuilles de soins en déplacement. Équipé du logiciel web MLM, de la BCB et du Pack SRI (services réglementaires intégrés), Simply MLM est éligible à la subvention du forfait structure.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des médecins en France (suite)

Dans le cadre des chantiers de dématérialisation menés par l'Assurance Maladie, Cegedim Logiciels Médicaux propose un accès intégré aux téléservices (déclarations en ligne des arrêts de travail et maladie professionnelle, information Médecin Traitant, consultation des droits du patient...) ergonomique et simple d'utilisation.

Il en est de même pour le DMP ou la messagerie sécurisée de santé MS Santé, avec une innovation majeure complémentaire : le codage des données selon les standards européens (Volet de Synthèse Médicale, réception des résultats de biologie), gage d'interopérabilité.

Premier éditeur à avoir effectué une prescription électronique avec QR code entre médecin et pharmacien pour la délivrance sécurisée de l'ordonnance, dans le cadre du projet PEM2D en 2019, Cegedim Logiciels Médicaux est prêt pour une généralisation de la e-prescription en 2020 après un plébiscite utilisateurs à l'issue de l'expérimentation.

Cegedim Logiciels Médicaux se positionne également sur les Territoires de Soins Numériques (TSN), notamment en Ile-de-France et Océan Indien, avec une solution web et des passerelles de partage d'information contribuant au e-Parcours du patient.

De même, CLM propose une utilisation performante des objets connectés (stéthoscopes, otoscopes, oxymètres, glucomètres) permettant une intégration directe des mesures dans le dossier patient, par Bluetooth, au cabinet ou depuis le domicile du patient.

L'intégration de Maiia dans les logiciels médecins de CLM permet de proposer une gestion de RDV en ligne avec rappels SMS, synchronisée et ouverte sur de nouveaux services à valeur ajoutée dans le cadre de la relation médecin – patient.

Enfin, le cabinet de téléconsultation de proximité, au sein duquel le patient est accompagné par une infirmière, représente le tout dernier concept innovant proposé dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Téléconsultation et prise de rendez-vous

Début 2020, Docavenue et RDVmédicaux, ont fusionné et changé de nom pour devenir Maiia. Cette évolution coïncide avec le lancement d'une nouvelle plateforme de services dédiée à la prise de rendez-vous en ligne et à la téléconsultation.

Elle traduit également le repositionnement de la solution en tant qu'assistance digitale santé auprès des professionnels de santé et des patients.

Maiia est une solution disponible sur mobile (App) et ordinateur (Web, SaaS) pour une utilisation optimisée répondant aux besoins des praticiens et des patients. Elle est notamment conçue pour accueillir prochainement les innovations digitales majeures de la santé : e-prescription, e-carte vitale, etc. Maiia permet de couvrir tous les besoins des patients, en proposant outre l'accès aux praticiens avec ou sans rendez-vous, de téléconsulter seuls pour les plus autonomes, ou bien accompagnés par un pharmacien ou tout autre professionnel de santé pour les plus vulnérables, en officine par exemple ou bien à l'hôpital, ou encore dans des centres de santé de proximité, comme les EHPAD.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Informatisation des paramédicaux en France

RM Ingénierie continue d'innover en proposant toujours plus de services à ses clients.

Après avoir développé Médisécu, une boîte aux lettres sécurisée pour la télétransmission des feuilles de soins électroniques ainsi que le logiciel de comptabilité en ligne MaComptaLibérale, RM Ingénierie a lancé avec succès Medisauv en 2019. Il s'agit d'une solution de sauvegarde automatique des données du cabinet en serveur HDS.

INNOVATIONS DIVISION PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Base de données sur les produits de santé en France et en Europe

L'offre à destination de l'industrie pharmaceutique continue d'évoluer, notamment pour les laboratoires de dermocosmétique, diététique et accessoires.

La BCB continue à innover avec le développement d'une segmentation « promesse » de tous les produits de sa base, soit près de 500 000 produits ce qui en fait l'un des meilleurs référentiels produits du marché.

RESIP poursuit par ailleurs le développement de la BCB à l'international : après le Royaume-Uni (la base est nommée « Gemscript »), la BCB en Roumanie équipe désormais un nombre croissant de pharmacies et de médecins.

02

Gouvernance

2.1 La Gouvernance de Cegedim.....	37
2.2 Compositions du Conseil d'Administration	39
2.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration	51
2.4 Organisation et fonctionnement des Comités.....	53
2.5 Politique de rémunération	55
2.6 Autorisation et délégation financière.....	63
2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	63
2.8 L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires.....	66

Organes de direction et de contrôle au 20/03/2020



2.1 La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 19 mars 2020 après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux Commissaires aux comptes.

Code de gouvernance d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration de Cegedim du 19 mars 2020 a confirmé que le Code de gouvernance d'entreprise de Middlenext de septembre 2016 disponible sur le site Internet de Middlenext⁽¹⁾, est celui auquel se réfère Cegedim, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L.225-37-4 du Code de commerce et indiqué dans le point 3 « Les postulats du Code Middlenext », Cegedim estime que ses pratiques se conforment aux recommandations Middlenext.

(1) https://www.middlenext.com/IMG/pdf/c1_-_cahier_10_middlenext_code_de_gouvernance_2016.pdf.

Unicité des fonctions de direction

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (plus de 60), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de président du Conseil et de Directeur Général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

Règlement interne du Conseil d'Administration

Cegedim a mis à jour, lors du Conseil d'Administration du 19 mars 2020, son règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités. Il est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.cegedim.fr/finance/gouvernement/Documents/cegedim-reglement-interieur.pdf>

Tableau de synthèse des recommandations Middlenext

Recommandation	Appliqué	Expliquer
R1 Déontologie des membres du conseil	Oui	-
R2 Conflits d'intérêts	Oui	-
R3 Composition du conseil – Présence de membres indépendants	Oui	-
R4 Information des membres du conseil	Oui	
R5 Organisation des réunions du conseil et des comités	Oui	
R6 Mise en place de comités	Oui	
R7 Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Oui	
R8 Choix de chaque administrateur	Oui	
R9 Durée des mandats des membres du conseil	Non	Actuellement 60% des mandats arrivent à échéance en 2022, 30% en 2025 et 10% en 2024. Lors du renouvellements des mandats en 2022 le Conseil veillera à proposer de renouveler les mandats de certain des administrateurs pour une période de 2 ans au lieu de six afin de les échelonner.
R10 Rémunération de l'administrateur	Oui	-
R11 Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	Oui	-
R12 Relation avec les « actionnaires »	Oui	-
R13 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	-
R14 Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	-
R15 Cumul contrat de travail et mandat social	Non	Il est à noter que Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim. Monsieur Jean-Claude Labrune est Président du Conseil de Cegedim et Directeur Général de Cegedim, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu. Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.
R16 Indemnités de départ	Oui	-
R17 Régimes de retraite supplémentaires	Oui	-
R18 Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	-
R19 Revue des points de vigilance	Oui	-

2.2 Compositions du Conseil d'Administration

<p>Organe d'administration, de direction et de contrôle</p>	<p>Le Conseil d'Administration est un organe collégial. Ses délibérations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenu au secret des délibérations.</p> <p>Le Conseil d'Administrations peut être composé de 18 membres au plus. La durée de leurs mandats est de 6 années.</p>
<p>Constitution du Conseil d'Administration</p>	<p>Le Conseil d'Administration est, à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, composé de 10 membres, dont 3 membres sont indépendants, soit un taux de 33%. Il compte 4 femmes à la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel, soit un taux de 40%.</p> <p>La description des conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction ainsi que les critères d'indépendance sont présentés plus loin dans ce chapitre.</p> <p>Jean-Claude Labrune est le père d'Aude Labrune et de Laurent Labrune. L'adresse professionnelle des Administrateurs est située au siège de la Société, C/o Cegedim 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.</p>
<p>Censeurs</p>	<p>Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration qui prend avis auprès du Comité des nominations. Ils peuvent être au nombre de 4 maximum et sont nommés pour une durée maximale de 2 ans.</p> <p>Ils ont pour missions principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Conseil d'Administration, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers du Groupe. Ils ont une voix consultative.</p> <p>Monsieur Frédéric Duchesne est Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Board d'experts, ancien Président & Directeur Général, Division Pharmaceutique de Pierre Fabre.</p>
<p>Plan de succession</p>	<p>Le Comité des Nominations examine périodiquement le plan de succession du Groupe. Cela lui permet d'établir et d'actualiser un plan de succession sur le :</p> <ul style="list-style-type: none"> - court terme : la succession imprévue (démission, empêchement, décès) ; - long terme : la succession prévue (retraite, échéance de mandat). <p>Le Comité des Nominations privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés.</p> <p>Le Conseil et le Comité veillent avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.</p>
<p>Principes relatifs à la composition du Conseil d'Administration</p>	<p>Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition et de celle de ses comités, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, qualifications et expériences professionnelles, etc.)</p> <p>En application de l'article L.255-37-4 d Code de commerce le tableau de la page suivante décrit la politique de diversité appliqué au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2019.</p> <p>Cette politique de diversité, qui se traduit notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est déclinée au sein de Cegedim SA. Ainsi, les 10% de postes à plus forte responsabilité sont tenus pour un tiers par des femmes.</p>

Tableau sur la politique de diversité appliquée au sein du
Conseil d'Administration

Critère	Mise en œuvre et résultats obtenus au cours de l'exercice 2019	Objectifs
Composition du Conseil	40% Proportion de femmes	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil
Indépendance des Administrateurs	30% Taux d'indépendance du Conseil	1/3 d'Administrateurs indépendants, en conformité avec le Code Middlenext pour les sociétés contrôlées
Age des Administrateurs	57 ans Age moyen	Pas plus d'un tiers d'Administrateurs de plus de 75 ans
Ancienneté moyenne au sein du Conseil	15 ans Ancienneté moyenne	-

Composition du Conseil d'Administration et de ses conseils

Administrateur	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Année échéance du mandat	Comité Audit	Comité Nomination	Comité Rémunération	Comité stratégie
Jean Claude Labrune	Non	1969	2022	-	Président	-	Président
FCB représentée par Pierre Marucchi	Non	1989	2022	Membre	-	-	-
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	Non	1995	2022	-	-	-	-
Marcel Khan	Oui	2016	2022	Président	Membre	Membre	
Laurent Labrune	Non	2001	2025	-	-	-	Membre
Aude Labrune	Non	2007	2025	Membre	-	Membre	-
Catherine Abiven	Non	2019	2025	-	-	-	-
Sandrine Debroise	Non	2016	2022	-	-	-	-
Jean Pierre Cassan	Oui	2010	2022	Membre	Membre	Président	-
Béatrice Saunier	Oui	2018	2024	-	-	-	-

Politique de diversité au sein du Conseil d'Administration



Jean Claude Labrune
Président du Conseil d'administration
Président du Comité des nominations
Président du Comité de stratégie
Directeur Général



Aude Labrune
Administratrice
Membre du Comité des
rémunérations et du Comité d'audit



Laurent Labrune
Administrateur
Membre du Comité de stratégie
Directeur Général Délégué



Sandrine Debroise
Administratrice
Directrice Financière Groupe



FCB
Représenté par **Pierre Marucchi**
Administrateur
Membre du Comité d'audit
Directeur Général Délégué



Catherine Abiven
Administratrice
Directeur en charge des opérations
France chez Cegedim Insurance
Solutions



GIE GERS
représenté par **Nicolas Giraud**
Administrateur



Béatrice Saunier
Administratrice



Jean-Pierre Cassan
Administrateur
Président du Comité des
rémunérations
Membre du Comité d'audit et du
Comité des nominations



Marcel Kahn
Administrateur
Président Comité d'audit
Membre du comité des
nominations et du comité des
rémunérations

Mandats et expérience

Jean-Claude Labrune

Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de Cetip depuis le 28 juin 2001 ;
- Président de SASU GERS depuis 30 mars 2010 ;
- Gérant de Cegedim Média depuis le 30 juin 2000 ;
- Administrateur de Cegedim depuis le 12 avril 1989 ;
- Président Directeur Général de Cegedim depuis le 1^{er} août 1994.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Président de la SASU Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Aude Labrune

Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2025

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 27 avril 2007 ;
- Administrateur de Cetip depuis le 15 mai 2013 ;
- Gérante de Santestat.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directrice Générale du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015 et de SCB depuis le 13 juillet 2011.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB. Aude exerce également la fonction de Directeur de la Communication au sein du Groupe Cegedim.

Laurent Labrune

<p>Date de première nomination 18 avril 2001</p> <p>Date d'échéance de mandat AG 2025</p>	<p>Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019</p> <p>Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001 ; - Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015 ; - Président des SASU Cegedim SRH, Futuramedia et Docavenue ; - Administrateur du Cetip et de Cosytec ; - Directeur de Cegedim SRH (UK), Millenium (Italie), Alliadis Europe UK et THIN (Allemagne) ; - Directeur Général de Cegedim Allemagne. <p>Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ; - Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015. <p>Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Pulse Systems Inc (USA) (jusqu'au 15 août 2019). <p>Expérience</p> <p>Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.</p>
---	---

Gers | Représenté par Nicolas Giraud

<p>Date de première nomination GIE GERS depuis le 6 mars 1995</p> <p>Nicolas Giraud depuis avril 2018</p> <p>Date d'échéance de mandat AG 2022</p>	<p>Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019</p> <p>Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018. <p>Mandats actuellement exercés en dehors filiales du Groupe Cegedim⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'Administration du GIE-GERS ; - Administrateur de l'AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) et du LEEM (les Entreprises du Médicament). <p>Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Lundbeck France (jusqu'en décembre 2016) ; - Administrateur de Lundbeck Belgique (jusqu'en Décembre 2016). <p>Expérience</p> <p>Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.</p>
--	--

(1) Mandat exercé par Monsieur Nicolas Giraud

Marcel Kahn

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 14 Juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président de Financière d'Argenson SAS, de Hubb Real Estate Investment Managers SAS et d'Amarante SAS ;
- Administrateur de Advanced Credit Solutions (ACS) au Luxembourg ;
- Administrateur d'Aviva France
- Président du Comité d'Audit d'Aviva France

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Sociétés du groupe MACSF jusqu'en juin 2014.

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan

Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Vice-Président de Inserm-Transfert et de IFIS ;
- Administrateur de Fondation Cœur et Recherche ;
- Gérant de Eratos santé depuis le 25 mai 2004.

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Affsaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

FCB | Représenté par Pierre Marucchi

Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽²⁾

- Représentant permanent de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 23 avril 2002 ;
- Administrateur de Cetip et de Cosytec ;
- Président des SASU : Cegedim Ingénierie, Incams, RM Ingénierie, Cegedim.Cloud, I-Assurances et Cegedim Assurances Conseil ;
- Directeur Général de Cegedim SRH et Futuramedia ;
- Gérant de Resip, Cegedim SRH Montargis et Cegedim Holding Santé ;
- Président de Croissance 2006 (Belgique), Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Technologicos (Espagne), et Cegedim SRH Switzerland ;
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium et Stacks Servicios Technologicos (Chili) ;
- Administrateur de Cegedim Service Center (Roumanie) ;
- Directeur de Millennium (Italie), Cegedim SRH (UK), Cegedim Internal Services (Irlande), Acrossduty Ltd (UK), Pembroke Fitzwilliam Investment (Irlande), Cegedim Data Services (UK), Activus Ltd (UK), Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande), Cegedim Europe Holding (Irlande), Cegedim Healthcare Services (UK), Cegedim World Internal Services (UK).

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim⁽²⁾

- Président des SASU : MARUCCHI SAS depuis le 22 novembre 2018 ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Gérant de IRIS depuis le 21 juillet 1997 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années⁽²⁾

- Président de la SASU Chebranmic jusqu'au 12 juin 2015, de Cegedim Software jusqu'au 31 décembre 2018 et du Laboratoire NYM jusqu'au 6 mars 2019 ;
- Administrateur de Rue de la Paye jusqu'au 18 avril 2019 ;
- Directeur de Cegedim Healthcare Software R&D (Irlande).

Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaires Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(2) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

Sandrine Debroise

Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2022

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 14 juin 2016.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité de l'entreprise de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directeur Financier Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directeur Financier de la holding familiale FCB.

Béatrice Saunier

Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2024

Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2018

Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 31 août 2018.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directeur Adjoint chargé des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

Catherine Abiven

<p>Date de première nomination 30 août 2019</p> <p>Date d'échéance de mandat AG 2025</p>	<p>Mandats et fonctions exercés dans toute société au 31 décembre 2019</p> <p>Mandats au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administratrice de Cegedim depuis le 30 août 2019 ; - Administratrice du CETIP depuis le 8 novembre 2017 ; - Directrice Générale délégué du CETIP depuis le 10 octobre 2018. <p>Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim</p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant. <p>Autres mandats exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant. <p>Expérience</p> <p>Catherine est diplômée d'un magistère de Sciences de Gestion et d'Affaires Internationales (Paris Dauphine) et du CHEA (Centre des Hautes Etudes de l'Assurance, Executive MBA, Paris Dauphine). Elle est également certifiée Administrateur de Sociétés Sciences-Po IFA. Elle a tout d'abord exercé différentes responsabilités au sein d'AG2R, successivement à la direction des systèmes d'information puis en charge des directions contrôle de gestion, contrôle interne, audit et comptabilités. Elle a ensuite rejoint D&O en 2007 pour y exercer des fonctions de management général. D&O fusionnant avec Mornay pour devenir KLESIA, Catherine y a assuré la direction générale déléguée à partir de janvier 2013. Elle a rejoint le Groupe Cegedim en octobre 2017 en tant que Directeur en charge des opérations pour la France chez Cegedim Insurance Solutions. Elle est en charge notamment des activités de développement de logiciels, du tiers-payant et de la gestion déléguée pour le compte d'assureurs.</p>
--	--

Evolution de la composition du Conseil d'Administration

Nomination d'une administratrice

L'assemblée générale du 30 août 2019 a décidé de nommer Madame Catherine Abiven en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Indépendance des administrateurs

Critère
d'indépendance

Pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts, le Conseil a retenu les critères définis dans le Code midddenext, présenté ci-dessous.

- Critère 1 Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant.
- Critère 2 Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec le Groupe.
- Critère 3 Ne pas être actionnaire de référence ou de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- Critère 4 Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou n actionnaire de référence.
- Critère 5 Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Evaluation de
l'indépendance

Chaque année, une analyse de l'indépendance de chaque Administrateur est menée par le Comité des nominations sur la base des critères énumérés ci-dessus. S'agissant de l'analyse de l'indépendance au regard du critère de la relation d'affaires direct ou indirecte, une analyse complémentaire quantitative et qualitative est conduite au cas par cas pour apprécier, si la relation d'affaires il y a, sa matérialité et évaluer l'indépendance de l'Administrateur concerné.

En 2019, le Conseil d'Administration, après analyse du Comité des Nominations, a examiné au même titre que les autres critères, les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe Cegedim et la société ou le Groupe dont est issue chaque Administrateur indépendant. Il en résulte qu'à l'exception de Monsieur Marcel Khan, aucun des administrateurs indépendants n'entretient des relations d'affaires avec le Groupe Cegedim ou sa direction.

Le Conseil d'Administration a procédé à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de Monsieur Marcel Khan, Président de la Financière d'Argenson SAS et des relations d'affaires entretenues en 2019 entre la société Financière d'Argenson SAS et le Groupe Cegedim. Les flux d'affaires entre ces deux sociétés, toutes activités confondues et au niveau mondial sont, de part et d'autre, inférieurs au seuil de matérialité retenu par le Conseil d'Administration (1% pour le Groupe Cegedim et 10% pour la partie tiers). Ainsi le Conseil d'Administration considère Monsieur Marcel Khan comme indépendant, en, raison notamment de l'absence de dépendance économique.

Tableau des
critères
d'indépendance

Administrateur	1	2	3	4	5	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓	
FCB représenté par Pierre Marucchi					✓	
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	✓			✓	✓	
Marcel Khan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune					✓	
Aude Labrune					✓	
Catherien Abiven	✓		✓	✓	✓	
Sandrine Debroise	✓		✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Déclaration des administrateurs

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Cegedim SA ou toute autre société du Groupe et doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême démissionner.

Le Conseil d'Administration évalue chaque année la situation des Administrateurs dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts.

Ce règlement intérieur fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Cegedim entretient des relations commerciales avec deux de ses Administrateurs et leurs groupes respectifs. Il s'agit de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques) et de la Financière d'Argenson dont le président est Monsieur Marcel Kahn, administrateur de Cegedim, qui fournit au Groupe des prestations de conseils.

Le GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS et la société de la Financière d'Argenson l'ont été aux conditions de marché et représentent un montant de chiffre d'affaires égal à respectivement 0,20% et 0,01% du chiffre d'affaires consolidé 2019 des activités poursuivies. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA. La plupart des locations sont en conventions courantes. Lorsque ce n'est pas le cas elle sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 6,6 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2019. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Autres informations sur les mandataires sociaux

Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Le premier tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le second tableau présente ; à la connaissance de la société, les seules opérations ayant eu lieu entre le 31 décembre 2019 et la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2018	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31.12.2019
Bpifrance participations	419 915	-	-	-	419 915
Jean-Pierre Cassan	0	-	-	-	0
Sandrine Debroise	4 520	700	-	-	5 220
FCB	7 407 411	-	22 957	-	7 430 368
GIE GERS	0	-	-	-	0
Marcel Kahn	0	-	-	-	0
Aude Labrune ⁽²⁾	1	-	-	-	1
Jean-Claude Labrune ⁽²⁾	0	-	-	-	0
Laurent Labrune ⁽²⁾	1 601	-	-	-	1 601
Pierre Marucchi ⁽³⁾	16 012	-	-	3 234	12 778
Nicolas Giraud	0	-	-	-	0
Béatrice Saunier ⁽⁴⁾	0	-	-	-	0
Catherine Abiven ⁽⁵⁾	466	535	-	-	1 001

⁽²⁾ Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 53,08% du capital de Cegedim SA.

⁽³⁾ Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 53,08% du capital de Cegedim SA.

⁽⁴⁾ Nommé le 31 août 2018

⁽⁵⁾ Nommé le 30 août 2019

	Nombre de titres détenus au 31.12.2019	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus à la date de publication du présent document
Bpifrance participations	419 915	-	-	35 204	384 711
Pierre Marucchi ⁽¹⁾	12 778	-	-	2 841	9 937

⁽¹⁾ Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 53,08% du capital de Cegedim SA.

2.3 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

<p>Fréquence des réunions</p>	<p>L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunisse aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.</p>																
<p>Délibérations et décisions du Conseil d'Administration</p>	<p>Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le fonctionnement du Conseil d'Administration ; - Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2018, des comptes consolidés semestriels 2019, des comptes prévisionnels 2019), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ; - L'attribution d'actions gratuites ; - Nomination d'une nouvelle administratrice (Mme Abiven) - Programme de rachats d'actions ; - Autorisation de cautions, avals et garanties ; - Déclassement de convention soumises à la procédure des conventions réglementées en conventions courantes ; - Préparation des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires ; - Nomination d'un censeur ; - Examen du chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre 2019. 																
<p>Taux de présence en 2019 des administrateurs aux conseils de Cegedim SA</p>	<table border="1" data-bbox="735 1263 1182 1615"> <thead> <tr> <th>Date</th> <th>Taux de présence</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>29 janvier</td> <td>89%</td> </tr> <tr> <td>27 mars</td> <td>78%</td> </tr> <tr> <td>15 mai</td> <td>89%</td> </tr> <tr> <td>15 juillet</td> <td>67%</td> </tr> <tr> <td>18 septembre</td> <td>90%</td> </tr> <tr> <td>24 octobre</td> <td>100%</td> </tr> <tr> <td>7 novembre</td> <td>90%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sont comptés comme absents les administrateurs absent y compris ceux ayant donné un pouvoir de représentation à un autre administrateur.</p>	Date	Taux de présence	29 janvier	89%	27 mars	78%	15 mai	89%	15 juillet	67%	18 septembre	90%	24 octobre	100%	7 novembre	90%
Date	Taux de présence																
29 janvier	89%																
27 mars	78%																
15 mai	89%																
15 juillet	67%																
18 septembre	90%																
24 octobre	100%																
7 novembre	90%																
<p>Convocation des Administrateurs</p>	<p>Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA. Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.</p>																

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

Evaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, depuis 2010, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à une discussion sur son fonctionnement. L'engagement et les contributions des Administrateurs sont identifiés comme des domaines de force ainsi que la relation de confiance établie avec la Direction. Le Conseil d'Administration a pu s'appuyer, pour débattre des décisions importantes, sur le travail préparatoire du Comité d'audit qui s'est réuni avant chaque séance du Conseil.

Le Comité d'Audit après étude de son activité en 2019, de l'assiduité de ses membres et de la fréquence des réunions tenues considère être conforme aux obligations définies dans la Charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur. Il est à noter que le code de commerce (art. L. 225-54 et L. 225-48) prévoit qu'il convient de fixer dans les statuts la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration, à défaut de quoi cette limite est fixée à 65 ans. Les statuts de Cegedim ont porté cette limite d'âge à 85 ans. Si le Président ou le Directeur Général en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2.4 Organisation et fonctionnement des Comités

<p>Les Comités du Conseil d'Administration</p>	<p>Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques. Ces comités sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité d'Audit ; - Le Comité des Nominations ; - Le Comité des Rémunérations ; - Le Comité de Stratégie.
<p>Le Comité d'Audit Composition</p>	<p>Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.</p> <p>De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document de Référence, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.</p> <p>Le Directeur Financier, le Directeur des Investissements et la Directrice Risque et Compliance sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.</p>
<p>Le Comité d'Audit Fonction</p>	<p>Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée.</p> <p>Il a notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectué la revue de son fonctionnement ; - Élaboré le programme de travail pour 2019 ; - Fait le point sur les travaux du Contrôle Interne ; - Procédé à l'examen des comptes annuels et semestriels ; - Effectué la revue du plan d'affaires à 5 ans et des comptes prévisionnels de Cegedim SA ; - Examiné les travaux du contrôle Interne en lien avec la loi Sapin 2 et la cartographie des risques ; - Assuré le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ; - Effectué la revue de la stratégie financière du Groupe ; - Assuré le suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des Commissaires aux comptes ; - Examiné le chiffre d'affaires du premier et troisième trimestre ; - Examiné le processus de renouvellement et recommandé le choix des commissaires aux comptes. <p>Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2019, en dates du 29 janvier, 26 mars, 14 mai, 17 septembre et 23 octobre.</p> <p>Le Comité d'audit bénéficie d'un règlement intérieur propre, mis à jour régulièrement.</p>
<p>Le Comité de Stratégie</p>	<p>A la suite de la démission de Mme Anne-Sophie Hérelle le 20 mars 2018, le Comité est actuellement composé de deux membres : M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.</p> <p>Le Comité de stratégie propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.</p> <p>Il s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2019.</p>

Le Comité des Nominations

Le Comité des Nominations de Cegedim est composé de trois membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres du Comité des Nominations sont : M. Jean-Claude Labrune, Président, M. Marcel Kahn et M. Jean-Pierre Cassan, en qualité d'Administrateur indépendant.

Le Comité des Nominations a pour missions principales d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration sur les questions suivantes :

- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formuler des propositions sur la sélection des Administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacances imprévisibles.

Le Comité des Nominations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Nominations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 10 juillet et 7 novembre.

Il s'est également attaché à étudier :

- La nomination d'une administratrice;
- Le nomination d'un censeur.

Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn.

Le Comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des Administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 29 janvier et du 27 mars afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur les jetons de présence et sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

2.5 Politique de rémunération

Principes de rémunération des mandataires sociaux

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim SA. Ils sont uniquement rémunérés au titre de leurs contrats de travail. Les rémunérations versées par FCB de Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont versées au titre du contrat de travail et non au titre de mandataire social.

Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Monsieur Jean-Claude Labrune est Président Directeur Général de Cegedim SA, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenu mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

Mesdames Aude Labrune et Sandrine Debroise sont employées par FCB et disposent d'un contrat de travail avec FCB. Aude Labrune est Présidente du Directoire de FCB et Directeur de la Communication Groupe de Cegedim. Madame Sandrine Debroise est Directrice financière de FCB et du Groupe Cegedim.

Madame Catherine Abiven est Directeur en charge des opérations pour la France chez Cegedim Insurance Solutions et dispose d'un contrat de travail avec Cegedim Activ.

Il existe une convention de prestation de service établie entre Cegedim et sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Cf. Chapitre 8, point 8.2 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » section 4 « Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation ». Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2019, une provision annuelle de 2,0 millions d'euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseil supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseil représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation du prorata du temps passé par chacun des employés de FCB (Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Aude Labrune, Pierre Marucchi, Sandrine Debroise et Jan Eryk Umiastowski) travaillant pour le compte de Cegedim. Le contrat a été mis en place en 2005 pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune.

Cette convention fait l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées comme indiqué au Chapitre 8, point 8.2.

Le montant de la partie variable est fonction des résultats du Groupe. Les rémunérations variables de Pierre Marucchi, et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ du Groupe. Le Groupe s'est réorganisée et a transformé son business model impliquant des charges exceptionnelles significative. Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ apparaît par conséquent comme reflétant au mieux la réelle performance opérationnelle du Groupe.

Il n'existe pas d'engagements pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. Il n'existe pas de systèmes de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Pensions, retraites ou autres avantages	Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 18 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.
Rémunération des administrateurs de Cegedim SA	Il sera proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le montant global de la rémunération des administrateurs pour l'exercice en cours de Cegedim SA, qui pourrait être fixé à 148 milliers d'euros.
Stock-options	Il n'existe pas de système de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim, ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performances. Il est à noter que ce système ne concerne ni les mandataires sociaux, ni la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Description	Les rémunérations des mandataires sociaux tiennent compte des rémunérations perçues au niveau de la holding de contrôle en respect de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce. Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.
-------------	---

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2019	2018
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	539 536	539 536
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	539 536	539 536
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	614 003	594 003
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	614 003	594 003

En euros	2019	2018
Pierre Marucchi - Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 078 676	601 813
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	1 078 676	601 813

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2019		Montant au titre de l'exercice 2018	
	Dus (1)	Versés (2)	Dus (1)	Versés (2)
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail FCB	253 500	253 500	253 500	253 500
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	260 000	260 000	260 000	260 000
Total Rémunération fixe	513 500	513 500	513 500	513 500
Rémunération variable au titre du contrat de travail (3)	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail (4)	-	-	-	-
Rémunération des administrateurs(5)	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail (6)	12 036	12 036	12 036	12 036
Total	539 536	539 536	539 536	539 536

Laurent Labrune	Montant au titre de l'exercice 2019		Montant au titre de l'exercice 2018	
	Dus (1)	Versés (2)	Dus (1)	Versés (2)
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail FCB	247 000	247 000	247 000	247 000
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	120 250	120 250	120 250	120 250
Total Rémunération fixe	367 250	367 250	367 250	367 250
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail (3)	223 353	201 203	201 203	227 766
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail (4)	20 000	20 000	-	-
Rémunération des administrateurs(5)	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail (6)	11 550	11 550	11 550	11 550
Total	636 153	614 003	594 003	620 566

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune et Laurent Labrune les rémunérations fixes sont versées uniquement par FCB et Cegedim SA. Les rémunérations variables uniquement par Cegedim SA. Les rémunérations exceptionnelles peuvent être versées par Cegedim SA et par FCB.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.

(3) La rémunération variable de Monsieur Laurent Labrune évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

(4) En 2017, la rémunération exceptionnelle de Monsieur Laurent Labrune est liée aux opérations de mise en place de centres R&D en 2018 et payées en 2019.

(5) La rémunérations des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribués par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim.

(6) Voiture de fonction.

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2019		Montant au titre de l'exercice 2018	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail FCB	160 691	160 691	161 199	161 199
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	145 127	145 127	153 801	153 801
Total Rémunération fixe	305 818	305 818	315 000	315 000
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail ⁽³⁾	154 080	138 800	138 800	157 124
Rémunération exceptionnelle FCB au titre du contrat de travail	50 000	50 000	50 000	50 000
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	50 000	50 000	50 000	50 000
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail ⁽⁴⁾	100 000	100 000	100 000	100 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁵⁾	42 671	42 671	42 671	42 671
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁶⁾	5 033	5 033	5 342	5 342
Sous-Total	607 601	592 322	601 813	620 137
Avance sur rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽⁷⁾	-	144 000	-	144 000
Reprise sur rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽⁷⁾	-	-144 000	-	-72 000
Sous-Total	607 601	592 322	601 813	692 137
Indemnité départ à la retraite au titre du contrat de travail FCB ⁽⁸⁾	156 386	156 386	-	-
Indemnité départ à la retraite au titre du contrat de travail Cegedim ⁽⁸⁾	329 969	329 969	-	-
Total Indemnité départ à la retraite⁽⁸⁾	486 355	486 355	-	-
Total	1 093 956	1 078 676	601 813	692 137

Les rémunérations fixe de Monsieur Pierre Marucchi sont versées uniquement par FCB et Cegedim SA. La rémunération variable uniquement par Cegedim SA. La rémunération exceptionnelle peut-être versée par Cegedim SA et par FCB.

(1) La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+1.

(2) La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N-1.

(3) La rémunération variable de Monsieur Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel courant du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

(4) En 2018, la rémunération exceptionnelle est liée aux opérations d'acquisition et de financement réalisées en 2018 sur Cegedim et aux opérations d'investissements réalisées sur FCB. Elle a été décidée en 2018 et versée en 2019. En 2019, la rémunération exceptionnelle de Monsieur Pierre Marucchi est liée aux acquisitions réalisées en 2019 sur Cegedim et aux opérations d'investissements réalisées sur FCB.

(5) La rémunérations des administrateurs incluent rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi est inclus la rémunération des administrateurs de Cegedim SRH Suisse.

(6) Voiture de fonction.

(7) La rémunération variable due au titre de l'exercice N est versée par des avances pendant l'exercice N et est régularisée sur l'exercice N+1.

(8) A partir du 1^{er} janvier 2019 Monsieur Pierre Marucchi cumule une retraite avec le revenu de son activité de Directeur Général Délégué de Cegedim SA. Les indemnités de départ à la retraite perçues en 2019 le sont uniquement au titre des contrats de travail avec FCB et Cegedim SA.

Tableau n°3 – Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil d'Administration		Montants en euros versés en 2019	Montants en euros versés en 2018
Aude Labrune ⁽¹⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
	Autres rémunérations ⁽¹⁾	355 097	355 097
Jean-Pierre Cassan	Rémunération des administrateurs	18 000	18 000
	Autres rémunérations	-	-
Sandrine Debroise ^{(2) (3)}	Rémunération des administrateurs	14 000	14 000
	Autres rémunérations ⁽³⁾	229 222	250 382
Marcel Kahn	Rémunération des administrateurs	25 000	25 000
	Autres rémunérations	-	-
Catherine Abiven ⁽⁴⁾	Rémunération des administrateurs	-	-
	Autres rémunérations	386 342	-
Béatrice Saunier ⁽⁵⁾	Rémunération des administrateurs	14 000	-
	Autres rémunérations	-	-

(1) Madame Aude Labrune est employée par FCB et payée par FCB. Elle est présidente du Directoire de FCB et Directeur de la communication chez Cegecim. Sa rémunération inclut la part fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturée à Cegecim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegecim. Pour plus d'information cf. point 2.5 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

(2) Madame Sandrine Debroise est employée par FCB et payée par FCB. Elle exerce les fonctions de Directeur Financier chez FCB et Cegecim. Sa rémunération inclut la part fixe, variable, exceptionnelle et les avantages en nature. Une partie de cette rémunération est refacturée à Cegecim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegecim. Pour plus d'information cf. point 2.5 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

(3) En 2019, Mme Sandrine Debroise a perçu la rémunération variable due au titre de 2018 ainsi qu'une avance de la rémunération variable due au titre de l'exercice 2019. Cette avance est régularisée sur 2020. En 2019, les avances sur rémunération variable due au titre de l'exercice 2019 se sont élevées à 36 000 euros, régularisées sur l'exercice 2020.

(4) Nommé le 30 août 2019.

(5) Nommé le 31 août 2018.

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau N°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau N°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

	N° du plan
Date d'assemblée	Néant
Date du conseil d'administration	
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	
Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par :	
– Point de départ d'exercice des options	
– Date d'expiration	
– Prix de souscription ou d'achat	
– Modalités d'exercice	
– Nombre d'actions souscrites	
– Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques	
– Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	

Tableau n°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

Tableau n°10 – Récapitulatif de certaines informations liées au contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux Cegecim SA	Contrat de travail				Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	FCB		Cegecim SA		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	Oui	Non	Oui	Non						
Jean Claude Labrune Président Directeur Général Date début mandat : 2016 Date fin mandat : 2022	✓		✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2016 Date fin mandat : 2022	✓		✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2013 Date fin mandat : 2025	✓		✓			✓		✓		✓

Il est à noter que Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont également un contrat de travail avec FCB. Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vue de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi seules les indemnités de départ seront celles définies par le contrat de travail et non au titre du mandat social.

Politique envers les salariés

Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnels représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2019, les évolutions de salaire seront individualisées.

Participation des salariés dans le capital de Cegedim

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2019, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise est composé de 82 280 actions Cegedim, représentant 0,59 % du capital.

Autre éléments de la politique de rémunération

Attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performances aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim hors membres de la Direction Générale du Groupe. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Plan du	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Date de l'Assemblée Générale	16/11/2015	19/06/2018	19/06/2018
Date du Conseil d'administration	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Date d'ouverture du plan	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	19 540	21 790	22 190
Prix initial de souscription	29,02€	34,20€	23,50€
Date de libre disposition des actions gratuites France	21/06/2019	28/06/2020	29/01/2021
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	21/06/2020	28/06/2021	29/01/2022

Situation du plan du 31 décembre 2019

Plan du	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Nombre total d'actions attribuées	2 897	17 416	21 990
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites France	28,17€	33,20€	22,81€
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites Etranger	24,67€	29,07€	19,98€

Pour plus d'informations voir la note 8.2 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ratio d'équité

La seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui au global pour les trois dirigeants mandataires sociaux, s'élève à 71 milliers d'euro. Ainsi le Groupe n'est pas dans l'obligation de publier les ratios d'équités et leurs évolutions.

2.6 Autorisation et délégation financière

Délégation en matière d'augmentation de capital en cours de validité et utilisation

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code du Commerce le tableau ci-dessous présente les délégations en matière d'augmentation de capital en cours de validité et leurs utilisations.

Décision		Objet	Durée de l'autorisation	Utilisation
Date AG	N° résolution			
19.06.2018	17	Augmentation de capital réservée aux salariés, obligation périodique (art. L225-102 du Code de commerce).	26 mois	Néant

2.7 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

<p>Accords conclus par la Société et changement de contrôle</p>	<p>Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société</p> <p>Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.</p>
<p>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</p>	<p>Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.</p>
<p>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</p>	<p>Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne.</p> <p>En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.</p> <p>Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.</p> <p>Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.</p> <p>Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.</p>
<p>Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société</p>	<p>Néant</p>
<p>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</p>	<p>Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :</p> <p>Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchissement de seuil. Seules les dispositions légales sont applicables.</p>
<p>Conditions régissant les modifications du capital</p>	<p>Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :</p> <p>Néant.</p>

2.8 L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.



03

Commentaires sur l'exercice

3.1 Commentaires sur l'activité.....	68
3.2 Activité du Groupe Cegedim au cours de l'exercice 2019.....	70
3.3 Politique d'investissement.....	92
3.4 Transactions entre parties liées.....	94
3.5 Evènements postérieurs au 31 décembre 2019	95
3.6 Perspectives	95
3.7 Contrats importants.....	96
3.8 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.	98
3.9 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices.....	101

3.1 Commentaires sur l'activité

Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe

Acquisition de la société Ximantix en Allemagne

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019. Ximantix détient la société DDL.

Acquisition de la société BSV en France

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

Acquisition de la société RDV Médicaux en France

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

Acquisition de la société Cosytec en France

Cegedim a acquis en juillet 2019 la société Cosytec en France. Créé en 1990, Cosytec offre des solutions logicielles, à base de technologie de Programmation Par Contraintes (PPC), pour optimiser la planification des ressources humaines et matérielles. Elle vient ainsi compléter l'offre de Cegedim SRH.

Le portefeuille clients de la société est composé de grands comptes et de PME dans les secteurs des médias, des transports ainsi que des services.

Cosytec a réalisé en 2018 un Chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

<p>Cession du fonds de commerce de Pulse Inc</p>	<p>Cegedim a cédé en août 2019 la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc, filiale détenue à 100%, à la société CareTracker Inc, membre de N. Harris. Dans le cadre de cette transaction les solutions et services logiciels, les services de RCM, tous les contrats clients, une partie des contrats fournisseurs, et une grande partie du personnel ont été transférés à l'acquéreur.</p> <p>Cette intégration au sein d'un groupe solidement implanté en Amérique du Nord permettra à Pulse de poursuivre son développement dans les meilleures conditions et à Cegedim de se recentrer sur l'Europe y compris le Royaume-Uni, et d'améliorer son profil financier.</p> <p>Cette opération a entraîné une dépréciation d'actif de 16,3 millions d'euros. Pulse a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 11,3 M€ en 2018 et de 5,6M€ en 2019. En 2019, la contribution à l'EBITDA du Groupe a été négligeable et négative de 18,2 M€ au niveau du Résultat opérationnel. La société Pulse Systems Inc sera liquidée dans les prochains mois.</p>
<p>Acquisition de la société NetEDI</p>	<p>Cegedim a acquis en août 2019 la société NetEDI au Royaume-Uni, acteur majeur de la dématérialisation des commandes (selon le protocole PEPPOL EDI) et de la facturation électronique pour le système de santé (NHS) au Royaume-Uni. Avec cette acquisition, dans la continuité de celles de BSV et Ximantix, Cegedim e-business renforce ses capacités d'accompagnement de ses clients à l'international.</p> <p>NetEDI a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.</p>
<p>Fiscalité</p>	<p>Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La proposition de rectification fiscale a été reçue le 16 avril 2019. Cegedim y a répondu le 14 juin 2019 et à la suite de cette réponse, l'administration a annulé sa première proposition et en a fait une seconde le 9 septembre 2019. Après avoir pris connaissance de la réponse de Cegedim, l'administration a maintenu sa proposition de rectification dans un courrier du 25 février 2020. Cegedim en concertation avec ses avocats estime que le redressement demeure infondé au regard d'une jurisprudence nombreuse et a donc décidé d'utiliser la voie du recours hiérarchique. Suite au contrôle fiscal en cours, le risque maximal de reversement d'impôt encouru par la société Cegedim est de 9 millions. Cegedim estime que le risque sur ce montant ainsi que sur les déficits reportables activés est faible et ne remet pas en cause leur valorisation.</p>
<p>Litige avec la société Euris</p>	<p>Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018. IQVIA a interjeté appel de la décision. Le montant des préjudices réclamés par Euris s'élève à 150 millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions.</p>
<p>Litige Tessi</p>	<p>Le 17 septembre 2019, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce et a ramené la condamnation de Cegedim au titre du préjudice financier découlant du non-respect du contrat de cession à la somme de 2,9 millions euros au lieu de 4,6 millions euros. Tessi a restitué à Cegedim la somme 1,7 millions d'euros durant le quatrième trimestre 2019.</p>
<p>Nomination d'une administratrice au sein du Conseil d'Administration de Cegedim SA</p>	<p>L'assemblée générale du 30 août 2019 a décidé de nommer Madame Catherine Abiven en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2024.</p>

3.2 Activité du Groupe Cegedim au cours de l'exercice 2019

Performance opérationnelle

<p>503,7m€ Chiffre d'affaires</p> <p>2018 : 467,7m€ 2017 : 457,4m€</p> <p>+7,7% +7,0% Croissance⁽²⁾ publié organique⁽¹⁾</p>	<p>37,1€ Résultat Opérationnel Courant ⁽¹⁾</p> <p>2018 : 33,1m€ 2017 : 37,4m€</p> <p>+12,2% Croissance⁽²⁾</p>	<p>0,2€ BPA</p> <p>2018 : 0,4€ 2017 : 0,8€</p> <p>-53,0% Croissance⁽²⁾</p>
---	---	---

Ressources financières

<p>82,5m€ Capacité d'autofinancement ⁽³⁾</p> <p>2018 : 52,9m€ 2017 : 72,8m€</p>	<p>62,4m€ Dépenses d'investissement</p> <p>2018 : 76,7m€ 2017 : 59,9m€</p>	<p>180,6m€ Dettes nettes⁽¹⁾ Hors IFRS 16</p> <p>2018 : 108,0m€ 2017 : 236,2m€</p>
---	---	---

Ratio financier

<p>7,4% marge ROC⁽¹⁾ ROC⁽¹⁾ sur chiffre d'affaires Groupe consolidé</p> <p>2018 : 7,1% 2017 : 8,2%</p>	<p>2,1x Ratio de levier Dette nette hors IFRS 16 sur EBITDA⁽¹⁾ hors IFRS 16</p> <p>2018 : 1,4 2017 : 3,0</p>	<p>0,9x Gearing Dette nette hors IFRS 16 sur capitaux propres</p> <p>2018 : 0,5x 2017 : 1,2x</p>
---	--	---

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Comparée à la même période de l'an passé.

(3) Après coût de l'endettement financier net et impôt.

Première application de la norme IFRS 16 – Locations

Première application de la norme IFRS 16 – Locations

Cegedim applique pour la première fois dans ses comptes consolidés 2019 la norme IFRS 16 – Locations, qui remplace la norme IAS 17 – Contrats de location, appliquée jusqu'alors. Cette nouvelle norme impacte significativement les comptes de Cegedim du fait de l'importance des loyers pour les activités du Groupe.

Cegedim a choisi d'appliquer la méthode de transition dite « rétrospective partielle » qui n'autorise pas de retraitement des périodes comparatives. Le Compte de résultat 2019 est, par conséquent, modifié par rapport aux Comptes de résultat présentés jusqu'alors.

Afin d'accompagner les utilisateurs des états financiers à appréhender cette transition et conserver une lecture économique des données financières 2019 et 2018 présentées ci-après, le Groupe a choisi de présenter dans son rapport d'activité deux types de données faisant l'objet d'une réconciliation entre elles :

- Données financières 2019 ajustées IAS 17 : les données de 2019 ont été ajustées de l'impact IFRS 16 sur cette période afin de les mettre en regard des données de 2018 appliquant la norme IAS 17.
- Indicateurs financiers non IFRS 2019 ajustés IAS 17 : les indicateurs-clés tels que le Résultat opérationnel courant⁽¹⁾, l'EBITDA⁽¹⁾ ainsi que le Cash-flow libre opérationnel⁽¹⁾ sont présentés ajustés comme si la norme IAS 17 leur avait été appliquée en lieu et place de la norme IFRS 16.

Impact de la norme IFRS 16 en 2019

Données financières 2019 ajustées IAS 17

Bilan consolidé

En millions d'euros

	31/12/2019 IFRS 16 Publié	31/12/2019 IAS 17 Retraité	31/12/2018 IAS 17 Publié	Variation IAS 17 %
Actif				
Droits d'utilisation	64,5	0,0	0,0	n.m.
Autres actifs non courants	452,3	451,9	424,0	+6,6%
Actif non courant	516,8	451,9	424,0	+6,6%
Actif courant	291,8	291,8	224,1	+30,2%
Total Actif	808,6	743,7	648,1	+14,8%
Passif				
Dettes de location	52,4	0,0	0,0	n.m.
Autres passif non courants	238,4	238,4	219,8	+8,5%
Total Passif non courant	290,8	238,4	219,8	+8,5%
Dettes de location	13,5	0,0	0,0	n.m.
Autres passif courants	303,0	303,0	229,3	+32,1%
Total Passif courant	316,5	303,1	229,3	+32,2%
Total Passif	607,4	541,5	449,2	+20,6%
Capitaux propres	201,2	202,2	199,0	+1,6%
Total passif et capitaux propres	808,6	743,7	648,1	+14,8%

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Impact de la
norme IFRS 16 en
2019

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	Variation
	IFRS 16 Publié	IAS 17 Retraité	IAS 17 Publié	IAS 17 %
Chiffre d'affaires	503,7	503,7	467,7	+7,7%
Achats consommés	-28,4	-28,4	-29,3	-3,1%
Charges externes	-115,3	-131,2	-122,6	+7,0%
Frais de personnel	-249,7	-249,7	-229,9	+8,6%
Autres produits et charges d'exploitation	-9,0	-9,0	-9,2	-1,3%
Dotations aux amortissements autres que les droits d'utilisation	-48,4	-48,4	-43,7	+10,7%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	-15,8	0,0	0,0	0,0%
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	-21,0	-21,0	-18,6	12,7%
Résultat opérationnel	16,1	16,0	14,4	+10,8%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	3,2%	3,2%	3,1%	+11 bps
Coût de l'endettement financier net	-8,6	-7,1	-6,0	+19,8%
Total d'impôts	-4,8	-5,2	-3,9	+32,1%
Part du groupe	2,7	3,6	5,8	-37,0%

Indicateurs financiers non IFRS 2019 ajustés IAS 17

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	Variation
	IFRS 16	IAS 17	Publié	
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	37,1	37,0	33,1	+11,9%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	7,4%	7,3%	7,1%	+27 bps
EBITDA⁽¹⁾	101,2	85,4	76,8	+11,2%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	20,1%	16,9%	16,4%	+53 bps

L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel, le résultat opérationnel courant⁽¹⁾, et le résultat net est peu significative.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Comptes de résultat consolidé

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	503,7	467,7	+7,7%	+36,1
Achats consommés	-28,4	-29,3	-3,1%	-0,9
Charges externes	-115,3	-122,6	-5,9%	-7,2
Frais de personnel	-249,7	-229,9	+8,6%	+19,9
EBITDA⁽¹⁾	101,2	76,8	+31,9%	+24,5
Marge EBITDA ⁽¹⁾	20,1%	16,4%	+368bps	-
Dotation aux amortissements	-64,2	-43,7	+46,7%	+20,4
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	37,1	33,1	+12,2%	+4,0
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	7,4%	7,1%	+30bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	-21,0	-18,6	+12,7%	+2,4
Résultat opérationnel	16,1	14,4	+11,6%	+1,7
Marge Résultat opérationnel	3,2%	3,1%	+11bps	-
Coût de l'endettement financier net	-8,6	-6,0	+43,7%	+2,6
Total d'impôt	-4,8	-3,9	+22,8%	+0,9
Résultat net consolidé	2,7	5,8	-53,8%	-3,1
Résultat net part du groupe	2,7	5,8	-53,31%	-3,1

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Les indicateurs financiers clés du Groupe Cegedim

- Le chiffre d'affaires consolidé et par division ;
- Le résultat opérationnel courant consolidé et par division ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils font l'objet de commentaires détaillés ci-dessous.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Les indicateurs clés de performance de nature non financière applicables à Cegedim SA le sont également au niveau du Groupe consolidé

Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires
503,7M€

+7,7% publiée
+7,0% organique⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires a progressé de 36,1 millions d'euros, soit 7,7 %, pour s'établir à 503,7 millions d'euros en 2019 contre 467,7 millions d'euros en 2018.

L'effet favorable de conversion de devises de 0,7 million d'euros, soit 0,1%, est principalement dû à un impact positif de 0,4 million d'euros du dollars US (1,5% du chiffre d'affaires du Groupe) et de 0,4 million d'euros de la Livre Sterling (9,8 % du chiffre d'affaires Groupe).

L'effet favorable de périmètre de 2,6 millions d'euros, soit 0,6 %, est principalement dû à l'acquisition des sociétés **Ximantix** en Allemagne le 21 janvier 2019, **BSV** en France le 31 janvier 2019, **Cosytec** en France en juillet 2019, et **NefEDI** au Royaume-Uni en août 2019, partiellement contrebalancée, par la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de **Pulse Systems Inc** aux Etats-Unis en août 2019. **Pulse Systems Inc** a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 11,3 millions d'euros en 2018 et de 7,4 millions d'euros en 2019.

En organique⁽¹⁾, la division Assurance santé, RH et e-services progresse de 8,6% et la division Professionnels de santé de 4,2%. (Cf. l'examen de la situation financière par division).

Répartition du chiffre d'affaires par division, zone géographique et devise

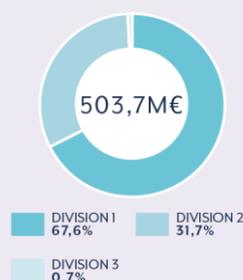
Par division, la répartition évolue de la façon suivante :

- la division Assurance santé, RH et e-services progresse de 1,8 point à 67,6% ;
- la division Professionnels de santé recule de 1,7 points à 31,7% ;
- la division des Corporate et autres demeure relativement stable à 0,7%.

Division 1 : Assurance santé, RH & e-services ;

Division 2 : Professionnels de santé ;

Division 3 : Corporate et autres.



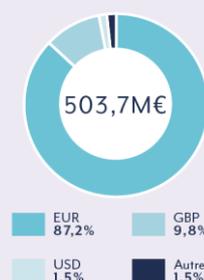
Par zone géographique, la contribution de :

- la France progresse de 0,3 point à 85,2 % ;
- l'EMEA (hors France) progresse de 0,7 point à 13,3% ;
- des Amériques reculent de 0,9 point à 1,6 %.

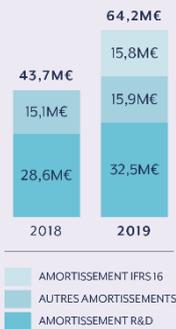


Par devises, la répartition évolue peu par rapport à la même période il y a un an :

- l'Euro progresse de 0,9 point à 87,2% ;
- la Livre Sterling recule de 0,1 point à 9,8% ;
- le dollar US recule de 0,9 point à 1,5% ;
- les autres devises demeurent relativement stables à 1,5 %.



(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance

<p>Achats consommés</p> <p>28,4M€</p>	<p>% du chiffre d'affaires</p> <p>5,6% en 2019</p> <p>6,3% en 2018</p>	<p>Les achats consommés ont reculé de 0,9 million d'euros, soit 3,1 %, pour s'établir à 28,4 millions d'euros en 2019 contre 29,3 millions d'euros en 2018. Ils représentaient 5,6% du chiffre d'affaires en 2019 contre 6,3% en 2018. Ce recul résulte du recul des achats consommés au Royaume-Uni du fait d'un mix d'activité différent.</p>															
<p>Charges externes</p> <p>115,3M€</p>	<p>% du chiffre d'affaires</p> <p>22,9% en 2019</p> <p>26,2% en 2018</p>	<p>Les charges externes ont reculé de 7,2 millions d'euros, soit 5,9%, pour s'établir à 115,3 millions d'euros en 2019 contre 122,6 millions d'euros en 2018. Elles représentaient 22,9% du chiffre d'affaires en 2019 contre 26,2% en 2018.</p> <p>Retraitées de l'impact positif de 15,8 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, les charges externes ont progressé de 8,6 millions d'euros soit 7,0%. Cette progression résulte principalement d'un recours accru au personnel temporaire entre autres dans le cadre de la mise en place des contrat BPO dans l'assurance santé, de l'entrée dans le périmètre des sociétés acquises en 2019 ; d'une hausse au Royaume-Uni du fait d'un mix d'activité différent et de la montée en puissance de Docavenue. Elles représentaient 26,0 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 26,2% en 2018.</p>															
<p>Frais de personnel</p> <p>249,7M€</p>	<p>% du chiffre d'affaires</p> <p>49,6% en 2019</p> <p>49,1% en 2018</p>	<p>Les frais de personnel ont progressé de 19,9 millions d'euros, soit 8,6 %, pour s'établir à 249,7 millions d'euros en 2019 contre 229,9 millions d'euros en 2018. Ils représentaient 49,6% du chiffre d'affaires en 2019 contre 49,2 % en 2018. Cette progression est le reflet principalement d'une augmentation des effectifs, liée au développement de l'activité Docavenue et des offres BPO. Cette progression est partiellement compenser par la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse.</p>															
<p>Dotations aux amortissements</p> <p>64,2M€</p>	 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Composant</th> <th>2018 (M€)</th> <th>2019 (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMORTISSEMENT IFRS 16</td> <td>-</td> <td>15,8</td> </tr> <tr> <td>AUTRES AMORTISSEMENTS</td> <td>15,1</td> <td>15,9</td> </tr> <tr> <td>AMORTISSEMENT R&D</td> <td>28,6</td> <td>32,5</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>43,7</td> <td>64,2</td> </tr> </tbody> </table>	Composant	2018 (M€)	2019 (M€)	AMORTISSEMENT IFRS 16	-	15,8	AUTRES AMORTISSEMENTS	15,1	15,9	AMORTISSEMENT R&D	28,6	32,5	Total	43,7	64,2	<p>Les dotations aux amortissements ont progressé de 20,4 millions d'euros, soit 46,7 %, pour s'établir à 64,2 millions d'euros en 2019 contre 43,7 millions d'euros en 2018.</p> <p>Retraitée de l'impact négatif de 15,8 million d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, cette progression s'élève à 4,7 millions d'euros, soit 10,7%. Cette augmentation résulte également de l'accroissement de 3,8 millions d'euros de l'amortissement de la R&D sur la période qui s'établit à 32,5 millions d'euros en 2019 contre 28,6 millions d'euros en 2018.</p>
Composant	2018 (M€)	2019 (M€)															
AMORTISSEMENT IFRS 16	-	15,8															
AUTRES AMORTISSEMENTS	15,1	15,9															
AMORTISSEMENT R&D	28,6	32,5															
Total	43,7	64,2															
<p>Résultat opérationnel</p> <p>16,1M€</p>	<p>% du chiffre d'affaires</p> <p>3,2% en 2019</p> <p>+3,1% en 2018</p>	<p>Le résultat opérationnel a progressé de 1,7 million d'euros, soit 11,6%, pour s'établir à 16,1 millions d'euros en 2019 contre 14,4 millions d'euros en 2018. Il représentait 7,4 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 7,1% en 2018.</p> <p>L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel est peu significatif.</p> <p>Cette progression du résultat opérationnel reflète principalement l'évolution du chiffre d'affaires, des achats consommés, des charges externes, des frais de personnel et des dotations aux amortissements (voir ci-dessus).</p>															

Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾

21,0M€

Les autres produits et charge opérationnels non courants⁽¹⁾ représentaient, en 2019, une charge de 21,0 millions d'euros contre une charge de 18,6 millions d'euros en 2018. Ce niveau, en 2019, résulte principalement de la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc qui entraîne une dépréciation sur écart d'acquisition de 2,5 millions d'euros et un impairement de 16,1 millions d'euros sur la R&D. De plus, la réorganisation du Groupe, à la suite de la mise en place du plan de transformation du business model, a généré une charge exceptionnelle de 4,1 million d'euros en 2019 contre 5,7 millions en 2018.

Ventilation des autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ par nature

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Provision sur actifs incorporels en voie d'obsolescence	-0,3	-6,9
Frais de restructurations	-4,1	-5,7
Cession d'activité	-16,0	-4,1
Autres produits et charges non courants	-0,6	-2,0
Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾	-21,0	-18,6

Ventilation des autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ par division

En millions d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Assurance santé, RH & e-services	-1,7	-1,5
Professionnels de santé	-19,9	-11,6
Corporate et autres	+0,6	-5,5
Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾	-21,0	-18,6

Résultat opérationnel courant⁽¹⁾

37,1M€

% du chiffre d'affaires

7,4% en 2019

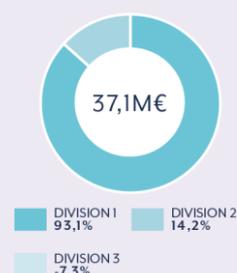
7,1% en 2018

Le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ a progressé de 4,0 million d'euros, soit 12,2% pour s'établir à 37,1 millions d'euros en 2019 contre 33,1 millions d'euros en 2018. Il représentait 7,4% du chiffre d'affaires en 2019 contre 7,1% en 2018.

L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est peu significatif.

Cette progression reflète principalement la progression de 1,7 million d'euros du résultat opérationnel et l'accroissement de 2,4 millions d'euros des Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾.

Répartition du résultat opérationnel courant⁽¹⁾ par division



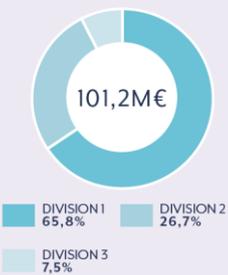
Les divisions Assurance santé, RH et e-services et Professionnels de santé ont généré respectivement 93,1 % et 14,2% du résultat opérationnel courant⁽¹⁾ du Groupe en 2019 alors que la division Corporate et autres contribue négativement à hauteur de 7,3%.

Division 1 : Assurance santé, RH & e-services ;

Division 2 : Professionnels de santé ;

Division 3 : Corporate et autres.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance

<p>EBITDA⁽¹⁾</p> <p>101,2M€</p>	<p>% du chiffre d'affaires⁽¹⁾</p> <p>20,1% en 2019</p> <p>16,4% en 2018</p>	<p>L'EBITDA⁽¹⁾ a progressé de 24,5 millions d'euros, soit 31,9%, pour s'établir à 101,2 millions d'euros en 2019 contre 76,8 millions en 2018. Il représentait 20,1 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 16,4% en 2018.</p> <p>Cette progression résulte de l'accroissement de 4,0 millions d'euros du résultat opérationnel courant⁽¹⁾ et de la hausse de 20,4 millions d'euros des dotations aux amortissements.</p> <p>Retraitée de l'impact positif de 15,9 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, cette progression s'élève à 8,6 millions d'euros, soit 11,2%. Il représentait 16,9 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 16,4% en 2018.</p>
<p>Répartition de l'EBITDA⁽¹⁾ par division</p>	 <p>101,2M€</p> <ul style="list-style-type: none"> DIVISION 1 : 65,8% DIVISION 2 : 26,7% DIVISION 3 : 7,5% 	<p>Les divisions Assurance santé, RH et e-services, Professionnels de santé et Corporate et autres ont généré respectivement 65,8%, 26,7% et 7,5% de l'EBITDA⁽¹⁾ consolidé du Groupe en 2019. (Cf. l'examen de la situation financière par division).</p> <p>Division 1 : Assurance santé, RH & e-services ; Division 2 : Professionnels de santé ; Division 3 : Corporate et autres.</p>
<p>Coût de l'endettement financier net</p> <p>8,6M€</p>		<p>Le coût de l'endettement financier net a progressé de 2,6 millions d'euros, soit 43,7%, pour s'établir à 8,6 millions d'euros en 2019 contre 6,0 millions d'euros en 2018. Il représentait 1,7% du chiffre d'affaires en 2019 contre 1,3% en 2018. Cette progression reflète l'impact des opérations de refinancement intervenues au deuxième semestre 2018 entraînant une hausse des taux d'intérêt payés en contrepartie d'un allongement de la maturité et l'incidence de l'application de la norme IFRS 16 pour 1,4 million d'euros.</p>
<p>Charge d'impôts</p> <p>4,8M€</p>		<p>La charge d'impôts s'établit à 4,8 millions d'euros en 2019 contre une charge de 3,9 millions d'euros en 2018, en progression de 0,9 million d'euros, soit 22,8%. Cette évolution résulte principalement d'une augmentation des impôts sur le Groupe et d'une variation positive de l'impôt différée sur le Groupe et de l'incidence de l'application de la norme IFRS 16 pour 0,4 million d'euros.</p>
<p>Résultat net consolidé</p> <p>2,7M€</p>		<p>Le résultat net consolidé s'établit à 2,7 millions d'euros en 2019 contre 5,8 million en 2018. Cette évolution négative de 3,1 millions d'euros du résultat net consolidé reflète l'évolution du résultat opérationnel, des autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾, du coût de l'endettement financier net et de la charge d'impôts (voir précédemment) ainsi que de la contribution en 2018 pour 1,3 million d'euros des activités cédées.</p>
<p>Résultat net consolidé part du groupe</p> <p>2,7M€</p>		<p>Après prise en compte des intérêts minoritaires, le résultat consolidé net part du groupe s'établit à 2,7 millions d'euros en 2019, contre 5,8 millions d'euros en 2018.</p> <p>Le résultat net par action s'établit en à 0,2 euro en 2019 contre 0,4€ en 2018.</p> <p>Le résultat par action courant⁽¹⁾ s'établit à 0,6 euro en 2019 contre un bénéfice de 0,7 euro un an plus tôt.</p>

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Division Assurance santé, RH et e-services

340,5m€
Chiffre d'affaires

En 2018 : 307,7m€
En 2017 : 291,1m€

+10,7% | +8,6%
Croissance⁽²⁾
publié | organique⁽¹⁾

34,5m€
Résultat Opérationnel
Courant ⁽¹⁾

En 2018 : 32,5m€
En 2017 : 28,4m€

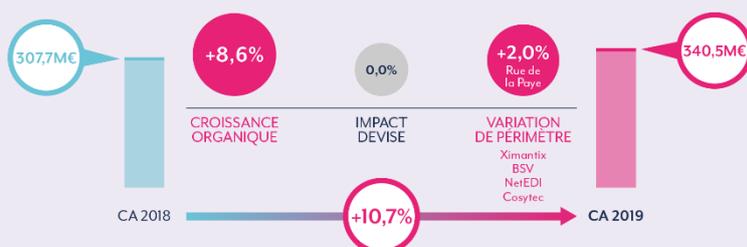
+6,3%
Croissance⁽²⁾

10,1%
Marge ROC⁽¹⁾

En 2018 : 10,6%
En 2017 : 9,7%

-42 bps
Croissance⁽²⁾

Variation du chiffre
d'affaires



67,6%
% chiffre d'affaires
Groupe

En 2018 : 65,8%
En 2017 : 63,6%

3 029
Effectifs

En 2018 : 2 638
En 2017 : 2 302

61,2%
% effectifs total Groupe

En 2018 : 57,8%
En 2017 : 54,5%

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	340,5	307,7	+10,7%	+32,8
EBITDA ⁽¹⁾	66,6	54,4	+22,4%	+12,2
Marge EBITDA ⁽¹⁾	19,6%	17,7%	+188bps	-
Dotations aux amortissements	-32,1	-21,9	+46,4%	+10,2
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	34,5	32,5	+6,3%	+2,0
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	10,1%	10,6%	-42bps	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	-1,7	-1,5	+12,2%	+0,2
Résultat opérationnel	32,9	31,0	+6,0%	+1,9
Marge Résultat opérationnel	9,6%	10,1%	-43bps	-

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Comparée à la même période de l'an passé

Chiffre d'affaires
340,5M€

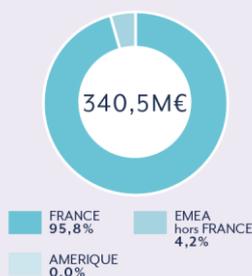
+10,7% publiée
+8,6% organique⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires de la division **Assurance santé, RH et e-services** a progressé de 32,8 millions d'euros, soit 10,7 %, pour s'établir à 340,5 millions d'euros en 2019 contre 307,7 millions d'euros en 2018.

Les acquisitions ont contribué positivement à hauteur de 2,0% soit 6,2 millions d'euros. Les principaux contributeurs sont **Ximantix, BSV, NetEDI** et **Cosytec**. Il n'y a quasiment pas d'effet de conversion de devises. En données organiques⁽¹⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 8,6% sur la période.

Les activités contribuant le plus fortement à la croissance durant l'exercice 2019 sont notamment, dans le monde de l'assurance santé les activités de BPO et de traitement des flux de tiers payant, **Cegedim e-business** (dématérialisation et digitalisation des échanges), **Cegedim SRH** (solutions de gestion des ressources humaines), **Cegedim Health Data** (Données et analyses pour le marché de la santé), et **Cegedim-Media** (solutions de communication en officine y compris digitales).

Répartition
par zone
géographique
et par devise



Par zone géographique, les contributions de

- la France recule de 0,9 point à 95,8% ;
- l'EMEA (hors France) progresse de 0,9 point à 4,2%.



Par devises, la répartition évolue peu par rapport à la même période il y a un an :

- l'Euro recule de 0,2 point à 96,5% ;
- la Livre sterling progresse de 0,3 point à 2,6% ;
- les autres devises demeurent quasiment stables à 0,9%.

Résultat
opérationnel
courant⁽¹⁾

34,5M€

Marge

10,1% en 2019
10,6% en 2018

Le Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ a progressé de 2,0 millions d'euros, soit 6,3%, pour s'établir à 34,5 millions d'euros en 2019 contre 32,5 millions d'euros en 2018. Il représentait 10,1% du chiffre d'affaires en 2019 contre 10,6% en 2018.

L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant est peu significatif.

Cette progression résulte des pôles :

- assurance porté par l'activité internationale, le BPO et le traitement des flux de tiers payant ;
- Cegedim-Media (solutions de communication en officine y compris digitales)
- Cegedim Health Data (Données et analyses pour le marché de la santé)

Elle est partiellement contrebalancée par les performances de **Cegedim e-business** (dématérialisation et digitalisation des échanges) et **Cegedim SRH** (solutions de gestion des ressources humaines), du fait de démarrage de nombreux projets.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Dotations aux
amortissements**32,1M€****+46,6%**

Les dotations aux amortissements ont progressé de 10,2 millions d'euros, soit 46,4% pour s'établir à 32,1 millions d'euros en 2019 contre 21,9 millions en 2018.

Retraitées de l'impact négatif de 6,8 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, les dotations aux amortissements ont progressé de 3,4 million d'euros, soit 15,4%.

Cette progression reflète principalement l'accroissement de 2,7 million d'euros de l'amortissement de la R&D sur la période qui s'établit à 18,8 millions d'euros en 2019 contre 16,1 millions d'euros en 2018.

EBITDA⁽¹⁾**66,6M€**Marge⁽¹⁾**19,6%** en 2019**17,7%** en 2018

L'EBITDA⁽¹⁾ a progressé de 12,2 millions d'euros, soit 22,4%, pour s'établir à 66,6 millions d'euros en 2019 contre 54,4 millions d'euros en 2018. Il représentait 19,6% du chiffre d'affaires en 2019 contre 17,7% en 2018.

Retraité de l'impact positif de 6,9 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, l'EBITDA⁽¹⁾ est en progression de 5,3 millions d'euros soit 9,8%.

Cette progression de l'EBITDA⁽¹⁾ reflète principalement la croissance de 2,0 millions d'euros du résultat opérationnel courant⁽¹⁾ et l'accroissement de 10,2 millions d'euros des dotations aux amortissements.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Division Professionnels de santé

159,8m€
Chiffre d'affaires

En 2018 : 156,2m€
En 2017 : 162,5m€

+2,3% | +4,2%
Croissance⁽²⁾
publié | organique⁽¹⁾

5,3m€
Résultat Opérationnel
Courant ⁽¹⁾

En 2018 : 2,5m€
En 2017 : 10,4m€

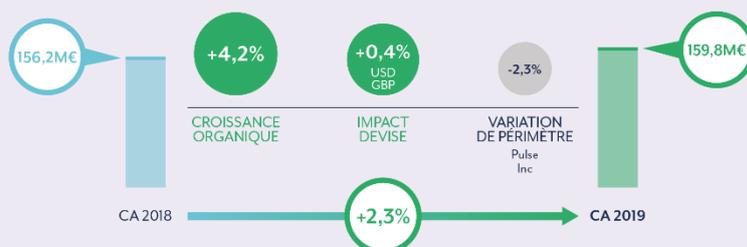
+107,9%
Croissance⁽²⁾

3,3%
Marge ROC⁽¹⁾

En 2018 : 1,6%
En 2017 : 6,4%

+167 bps
Croissance⁽²⁾

Variation du chiffre
d'affaires



31,7%
% chiffre d'affaires
Groupe

En 2018 : 33,4%
En 2017 : 35,5%

1 577
Effectifs

En 2018 : 1 641
En 2017 : 1 666

31,9%
% effectifs total Groupe

En 2018 : 36,0%
En 2017 : 39,4%

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	159,8	156,2	+2,3%	+3,6
EBITDA ⁽¹⁾	27,0	18,9	+43,5%	+8,2
Marge EBITDA ⁽¹⁾	16,9	12,1%	+485bps	-
Dotations aux amortissements	-21,8	-16,3	+33,5%	+5,5
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	5,3	2,5	+107,9%	+2,7
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	3,3%	1,6%	+167	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	-19,9	-11,6	+71,2%	+8,3
Résultat opérationnel	-14,6	-9,1	-61,0%	-5,5
Marge Résultat opérationnel	-9,2%	-5,8%	-334 bps	-

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Comparée à la même période de l'an passé.

Chiffre d'affaires

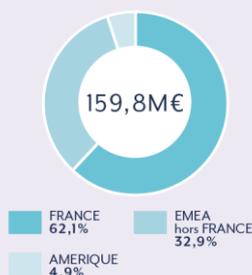
159,8€**+2,3%** publiée**+4,2%** organique⁽¹⁾

Le chiffre d'affaires de la division **Professionnels de santé** a progressé de 3,6 millions d'euros, soit 2,3%, pour s'établir à 159,8 millions d'euros en 2019 contre 156,2 millions d'euros en 2018.

Les effets de change ont contribué positivement à hauteur de 0,4 %. L'effet défavorable de périmètre de 2,3% soit 3,6 millions d'euros est essentiellement liée à la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de **Pulse Systems Inc** en août 2019. En données organiques⁽¹⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 4,2 % sur la période.

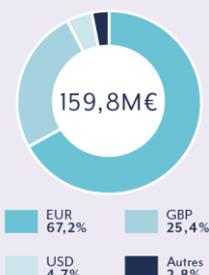
Les activités contribuant le plus fortement à cette croissance pour l'exercice 2019 sont notamment les activités d'informatisation des médecins et paramédicaux en France, des pharmaciens aux Royaume-Uni et en Roumanie, de prise de rendez-vous et de téléconsultation **Docavenue**, ainsi que des médecins en Roumanie et au Royaume-Uni.

Le recul du chiffre d'affaires au quatrième trimestre 2019 résulte d'un effet de base défavorable lié à un chiffre d'affaires exceptionnel avec le NHS enregistré en 2018, au quatrième trimestre et en 2019 au deuxième trimestre.

Répartition
par zone
géographique
et par devise

Par zone géographique, la contribution :

- de la France progresse de 0,8 point à 62,1% ;
- l'EMEA (hors France) progresse de 1,7 point à 32,9% ;
- des Amériques reculent de 2,5 points à 4,9% .



La répartition du chiffre d'affaires entre les différentes devises évolue peu par rapport à la même période il y a un an :

- l'Euro progresse de 1,6 point à 67,2% ;
- les autres devises progressent de 0,8 point à 2,8% ;
- le dollar US recule de 2,6 points à 4,7% ;
- la Livre Sterling est quasiment stable à 25,4%

Résultat
opérationnel
courant⁽¹⁾**5,3M€**Marge⁽¹⁾**3,3%** en 2019**1,6%** en 2018

Le Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾ a progressé de 2,7 millions, pour s'établir à 5,3 millions d'euros en 2019 contre 2,5 millions d'euros en 2018. Il représentait 3,3 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 1,6% en 2018.

L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ est peu significative.

Cette progression du résultat opérationnel courant ⁽¹⁾ résulte principalement des activités d'informatisation des paramédicaux et des médecins en France, des médecins en Espagne et de l'effet positif de la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de **Pulse Systems Inc** en août 2019. Cette performance est partiellement contrebalancée par le démarrage de l'activité **Docavenue** (prise de rendez-vous et de téléconsultation).

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

<p>Dotations aux amortissements</p> <p>21,8M€</p>	<p>+33,5%</p>	<p>Les dotations aux amortissements ont progressé de 5,5 millions d'euros, soit 33,5%, pour s'établir à 21,8 millions d'euros en 2019 contre 16,3 millions en 2018.</p> <p>Retraitées de l'impact négatif de 4,4 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, les dotations aux amortissements ont progressé de 1,1 million d'euros, soit 6,5%.</p> <p>Cette progression reflète principalement l'accroissement de 0,9 million d'euros de l'amortissement de la R&D sur la période qui s'établit à 13,1 millions d'euros en 2019 contre 12,2 millions d'euros en 2018.</p>
<p>EBITDA⁽¹⁾</p> <p>27,0M€</p>	<p>Marge⁽¹⁾</p> <p>16,9% en 2019</p> <p>+14,2% en 2018</p>	<p>L'EBITDA⁽¹⁾ a progressé de 8,2 millions d'euros, soit 43,5 % pour s'établir à 27,0 millions d'euros en 2019 contre 18,9 millions d'euros en 2018. Il représentait 16,9 % du chiffre d'affaires en 2019 contre 12,1% en 2018.</p> <p>Retraité de l'impact positif de 4,4 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, l'EBITDA⁽¹⁾ a progressé de 3,8 millions d'euros, soit 20,1%.</p> <p>Cette progression de l'EBITDA⁽¹⁾ reflète la croissance de 2,7 millions d'euros du résultat opérationnel courant⁽¹⁾ et l'accroissement de 5,5 millions d'euros des dotations aux amortissements.</p>
<p>Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾</p> <p>19,9M€</p>	<p>Taux de croissance</p> <p>+71,2%</p>	<p>Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ ont progressé de 8,3 millions d'euros pour s'établir à 19,9 millions d'euros en 2019 contre 11,6 millions d'euros en 2018. Ce niveau de <i>Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾</i> est principalement dû à la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc qui entraîne une dépréciation sur écart d'acquisition de 2,5 millions d'euros et un impairement de 16,1 millions d'euros sur la R&D.</p>

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Division Corporate et autres

3,4m€
Chiffre d'affaires

En 2018 : 3,8m€
En 2017 : 3,9m€

-10,2% | -10,2%
Croissance⁽²⁾
publié | organique⁽¹⁾

-2,7m€
Résultat Opérationnel
Courant ⁽¹⁾

En 2018 : -2,0m€
En 2017 : -1,3m€

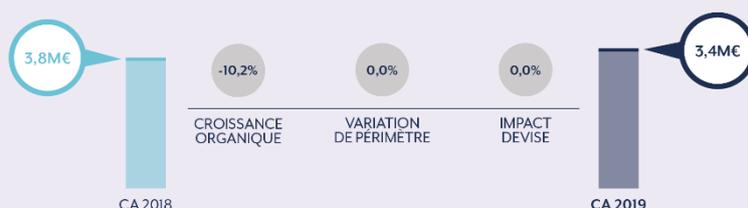
-36,9%
Croissance⁽²⁾

-79,0%
Marge ROC⁽¹⁾

En 2018 : -51,8%
En 2017 : 34,4%

-2 719 bps
Croissance⁽²⁾

Variation du chiffre
d'affaires



0,7%
% chiffre d'affaires
Groupe

En 2018 : 0,8%
En 2017 : 0,8%

340
Effectifs

En 2018 : 283
En 2017 : 258

6,9%
% effectifs total Groupe

En 2018 : 6,2%
En 2017 : 6,1%

En millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	3,4	3,8	-10,2%	-0,4
EBITDA ⁽¹⁾	7,6	3,5	+116,4%	+4,1
Marge EBITDA ⁽¹⁾	220,5%	91,5%	n.p.	-
Dotations aux amortissements	-10,3	-5,5	-87,6%	-4,8
Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	-2,7	-2,0	-36,9%	-0,7
Marge Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	-79,0%	-51,8%	n.p.	-
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	0,6	-5,5	n.m.	+6,1
Résultat opérationnel	-2,1	-7,5	+71,8%	+5,4
Marge Résultat opérationnel	n.p.	n.p.	n.p.	-

1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Comparée à la même période de l'an passé.

<p>Chiffre d'affaires</p> <p>3,4M€</p>	<p>-10,2% publiée</p> <p>-10,2% organique⁽¹⁾</p>	<p>Le chiffre d'affaires de la division Corporate et autres a reculé de 0,4 million d'euros, soit 10,2 %, pour s'établir à 3,4 millions d'euros en 2019 contre 3,8 millions d'euros en 2018. Il n'y a pas d'effet de change et aucune variation de périmètre.</p>
<p>Résultat opérationnel courant⁽¹⁾</p> <p>-2,7M€</p>	<p>Marge⁽¹⁾</p> <p>n.p. en 2019</p> <p>n.p. en 2018</p>	<p>Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ évolue négativement de 0,7 million d'euros, soit 36,9%, pour s'établir en perte de 2,7 million d'euros en 2019 contre une perte de 2,0 million d'euros en 2018.</p> <p>L'incidence de l'application de la norme IFRS 16 sur le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ est peu significative.</p>
<p>Dotations aux amortissements</p> <p>10,3M€</p>	<p>+87,6%</p>	<p>Les dotations aux amortissements ont progressé de 4,8 millions d'euros, soit 87,6% pour s'établir à 10,3 millions d'euros en 2019 contre 5,5 millions en 2018.</p> <p>Retraitées de l'impact négatif de 4,6 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, les dotations aux amortissements ont progressé de 0,2 million d'euros, soit 4,5%.</p>
<p>EBITDA⁽¹⁾</p> <p>7,6M€</p>	<p>Marge</p> <p>n.p. en 2019</p> <p>n.p. en 2018</p>	<p>L'EBITDA⁽¹⁾ a progressé de 4,1 millions d'euros, pour s'établir à 7,6 millions d'euros en 2019 contre 3,5 millions d'euros en 2018.</p> <p>Retraité de l'impact positif de 4,5 millions d'euros lié à la première application de la norme IFRS 16, l'EBITDA⁽¹⁾ a reculé de 0,4 million d'euros, soit 11,0%.</p>
<p>Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾</p> <p>0,6M€</p>	<p>Taux de croissance</p> <p>n.m.</p>	<p>Les Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ ont reculé de 6,1 millions d'euros pour s'établir en un produit de 0,6 million d'euros en 2019 contre une charge de 5,5 millions d'euros en 2018. Ce recul résulte principalement de la comptabilisation en 2018 d'honoraires liés à la cessions des sociétés <i>Cegelease</i> et <i>Eurofarmat</i> pour 4,1 millions d'euros.</p>

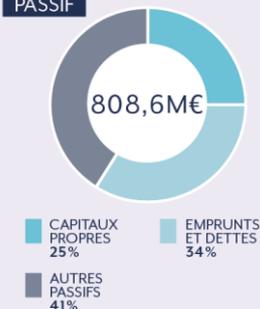
(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Structure financière au 31 décembre 2019

ACTIF



PASSIF



CAPITAUX ENGAGÉS



En millions d'euros	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation %
Actif				
Goodwill		192,7	173,0	+11,4%
Immobilisations incorporelles		157,5	156,7	+0,5%
Immobilisations corporelles	a	99,2	33,4	+196,8%
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	b	19,8	21,0	-5,6%
Autres actifs non courants	c	44,3	39,9	+11,1%
Total actif non courant		516,8	424,0	+21,9%
Créances clients : part à moins d'un an		144,0	97,3	+48,0%
Trésorerie et équivalents		29,1	81,1	-64,2%
Autres actifs courants		118,7	45,8	+159,4%
Total actif courant		291,8	224,1	+30,2%
Total actif		808,6	648,1	+24,8%
Passif				
Dettes financières long terme	d	195,7	185,8	+5,3%
Autres passifs non courants		95,2	34,0	+180,1%
Total passif non courant		290,8	219,8	+32,3%
Dettes financières court terme	d	14,0	3,2	+334,7%
Autres passifs courants	e	302,6	226,1	+33,8%
Total passif courant		316,5	229,3	+38,0%
Total passif (hors capitaux propres)		607,4	449,2	+35,2%
Capitaux propres	f	201,2	199,0	+1,2%
Total passif		808,6	648,1	+24,8%

a) Incluant les droits d'utilisation pour 64,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 liés à la première application de la norme IFRS 16 (i.e. aucun montant reconnu au 31 décembre 2018).

b) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

c) Incluant des impôts différés pour 31,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 28,2 millions d'euros au 31 décembre 2018.

d) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Elles incluent également au 31 décembre 2019 la dette IFRS 16 pour 52,4 millions pour la part non courante et 14,0 millions pour la part courante.

e) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 91,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 et 89,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cela inclut la TVA, la participation en France et aux Etats-Unis, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus.

f) Incluant les intérêts minoritaires pour 0,2 million d'euros au 31 décembre 2019 et 0,2 million d'euros au 31 décembre 2018.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

COMMENTAIRES SUR LA STRUCTURE FINANCIERE

Total bilan consolidé
808,6M€

Le total bilan consolidé s'élevait à 808,6 millions d'euros au 31 décembre 2019, en progression de 160,5 millions d'euros, soit 24,8% par rapport au 31 décembre 2018. Cette progression est liée pour 65,9 millions d'euros à l'application de norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, avec la comptabilisation à l'actif de droits d'utilisations relatifs aux contrats de location dont les loyers sont fixes en contrepartie, au passif, de dettes locatives. Cette hausse résulte également pour 43,4 millions d'euros de l'évolution des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé.

Goodwill
192,7M€

Le Goodwill représentait 192,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 173,0 millions d'euros à fin décembre 2018. Cette progression de 19,7 millions d'euros, soit 11,4% s'explique principalement par l'impact de 23,8 millions d'euros lié à l'acquisition des sociétés **BSV, RDV médicaux, Cosytec** en France, **Ximantix** en Allemagne et **NeFEDI** en Grande-Bretagne. Cette croissance est partiellement contrebalancé par les 2,7 millions de dépréciation liés à la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de *Pulse Systems Inc*. Les écarts d'acquisition représentaient 23,8% du total du bilan au 31 décembre 2019, contre 26,7% au 31 décembre 2018.

Immobilisations incorporelles
157,5M€

Les immobilisations incorporelles ont progressé de 0,8 million d'euros soit 0,5%, pour s'établir à 157,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 156,7 millions d'euros au 31 décembre 2018, reflétant principalement l'impact pour 44,3 millions d'euros de la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de *Pulse Systems Inc*, plus que compensée par la capitalisation des frais de développement nets des dotations aux amortissements. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 19,5% au 31 décembre 2019 contre 24,2% au 31 décembre 2018.

Immobilisations corporelles
99,2M€

Les immobilisations corporelles ont progressé de 65,7 millions d'euros, soit 196,8%. Elles s'élevaient à 99,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 33,4 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les droits d'utilisations représentent un solde de 64,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 à la suite de l'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019. La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 12,3% au 31 décembre 2019 contre 5,2% au 31 décembre 2018.

Créances clients
144,0M€

Les créances clients ont progressé de 46,6 millions d'euros, soit 47,9%, pour s'établir à 144,0 millions d'euros à fin décembre 2019 contre 97,4 millions d'euros à fin décembre 2018. La quasi-totalité des créances clients est à moins d'un an. Cette progression s'explique principalement par l'arrêt durant l'année 2019 du programme d'affacturage déconsolidant. Leur part dans le total bilan représentait 17,8% au 31 décembre 2019 contre 15,0% au 31 décembre 2018.

Capitaux propres
201,2M€

Les capitaux propres ont progressé de 2,3 millions d'euros, soit 1,2%, s'établissant à 201,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 199,0 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette évolution est principalement le reflet de la réduction de la perte sur les réserves de conversion pour 4,1 millions d'euros et d'un accroissement de 1,2 million d'euros des réserve Groupe, contrebalancé par le recul de 3,1 million d'euros du résultat Groupe. Les capitaux propres représentaient 24,9% du total bilan au 31 décembre 2019, contre 30,7% au 31 décembre 2018.

Variation des capitaux propres part du Groupe



COMMENTAIRES SUR L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

<i>En millions d'euros</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation %
Dettes financières long terme		195,7	185,8	+5,3%
Dettes financières court terme		14,0	3,2	+334,7%
Dettes brutes		209,7	189,1	+10,9%
Trésorerie et équivalents de trésorerie		29,1	81,1	-64,2%
Endettement financier net hors dette IFRS 16⁽¹⁾		180,6	108,0	+67,3%
Dettes IFRS 16		65,9	0,0	n.m.
Endettement financier net⁽¹⁾	f	246,5	108,0	+128,3%
Capitaux propres	g	201,2	199,0	+1,2%
Gearing	h=f/g	1,2	0,5	-
EBITDA ⁽¹⁾ 12 derniers mois	i	101,2	76,8	+31,9%
Levier financier	f/i	2,4	1,4	-

(h) Ratio d'endettement financier net sur capitaux propres.

Description
Principaux
financements de
Cegedim

Euro PP de 135,0 millions d'euros à taux fixe et égale à 3,50% arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;

Crédit revolving de 65,0 millions d'euros, non utilisé, arrivant à échéance le 9 octobre 2024. L'option de prolongation d'un an a été activée en décembre 2019. Au 31 décembre 2019, le Groupe utilisé 20 millions d'euros de la facilité de crédit revolving.

Prêt de FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025. Le prêt FCB porte intérêt à un taux supérieur de 200 bps au taux applicable dans le cadre de l'accord de la facilité de crédit revolving. L'intérêt est payable chaque semestre, le 30 juin et le 31 décembre.

Facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

Le Groupe avait également des lignes d'affacturages déconsolidant dont 24,1 millions d'euros utilisés au 30 juin 2019 contre 39,0 million d'euros au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019 l'ensemble des lignes d'affacturation déconsolidant a été dénoncé.

Principaux
financements de
Cegedim par
maturité

<i>en millions d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Euro PP	135,0	-	-	135,0
Facilité de crédit revolving	65,0	-	-	65,0
Prêt FCB	45,1	-	-	45,1
Facilité de découvert	24,0	24,0	-	-
Total	269,1	24,0	0,0	245,1

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

<p>Total des dettes financières</p> <p>209,7M€</p>	<p>Le total des dettes financières a progressé de 20,6 millions d'euros, soit 10,9%, pour s'établir à 209,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 189,1 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette progression est liée au tirage sur la facilité de crédit revolver afin de financer le BFR en particulier à la suite de l'évolution négative des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé et de l'arrêt du programme d'affacture déconsolidant.</p> <p>La dette financière à long terme a progressé de 9,8 millions d'euros, soit 5,3%, s'établissant à 195,7 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 185,8 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les dettes à long terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 5,3 millions d'euros à fin décembre 2019 contre 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2018.</p> <p>La dette financière à court terme a progressé de 10,7 millions d'euros, soit 334,7%, s'établissant à 14,0 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les dettes à court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 1,5 million d'euros à fin décembre 2019 contre 1,4 million d'euros au 31 décembre 2018.</p>
<p>Trésorerie et les équivalents de trésorerie</p> <p>29,1M€</p>	<p>La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 29,1 millions d'euros au 31 décembre 2019, en recul de 52,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Ce recul résulte principalement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32,2 millions d'euros par l'évolution négative des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé dont une partie ont été classés en « autres créances courant » afin de refléter les clauses spécifiques d'un contrat significatif. - Pour 39,0 millions d'euros par l'arrêt durant l'année 2019 du programme d'affacturage déconsolidant. <p>La trésorerie et équivalents de trésorerie représentaient 3,6% du total bilan au 31 décembre 2019 contre 12,5% au 31 décembre 2018.</p>
<p>Endettement financier net⁽¹⁾</p> <p>180,6M€</p>	<p>Le total des dettes financières nettes⁽¹⁾ s'élève à 180,6 millions d'euros, en progression de 72,6 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 89,7% des capitaux propres au 31 décembre 2019 contre 54,3% au 31 décembre 2018. Les dettes à long et court terme comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,8 millions d'euros et 2,0 millions d'euros d'autres dettes au 31 décembre 2019.</p>
<p>Dettes locatives</p> <p>65,9M€</p>	<p>Au 31 décembre 2019, l'application de la norme IFRS 16 entraîne la comptabilisation de dettes locatives pour un total de 65,9 millions d'euros, en contrepartie des droits d'utilisation enregistrés à l'actif. 52,4 millions d'euro sont classés en dette non courante et 13,5 millions d'euros en dette courante. Ainsi la dette totale du Groupe s'établit à 246,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.</p>
<p>Engagements hors bilan</p>	<p>Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 20.4 du point 4.6 du chapitre 4.</p>

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

RESUME DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	95,9	62,1
Impôt versé	-2,2	-2,9
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-64,5	+64,4
Flux de trésorerie générés par l'activité	29,3	123,6
<i>Dont flux de trésorerie générés par les activités non poursuivies</i>	0,0	-5,1
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-76,4	3,3
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>	0,0	13,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-5,2	-68,9
<i>Dont flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>	0,0	-13,1
Variation de trésorerie hors effet devises	-52,3	+58,0
Incidence des variations de cours de devises	+0,3	+0,1
Variation de trésorerie	-52,0	+58,1
<i>Trésorerie nette d'ouverture</i>	81,1	23,0
<i>Trésorerie nette de clôture</i>	29,1	81,1

Cash-flow libre opérationnel ⁽¹⁾	<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	95,9	62,1
	Variation du BFR	-64,5	+64,4
	Impôts versé	-2,2	-2,9
	Flux de trésorerie généré par l'activité	+29,3	123,6
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-50,7	-47,9
	Acquisitions d'immobilisations corporelles	-11,7	-11,0
	Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	+8,3	+0,1
	Cash-flow libre opérationnel⁽¹⁾	-24,8	+64,8

Total dépenses d'investissement	<i>En millions d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
	R&D immobilisée	-47,6	-44,4
	Investissement de maintenance	-14,8	-32,3
	Total investissement hors acquisition/cession et activité cédées	-62,4	-76,7
	Acquisition / Cession	-25,4	+64,6
	Total dépenses d'investissement	-87,8	-12,2
	Chiffre d'affaires Groupe consolidé	503,7	467,7
	Ratio total investissement hors acquisition/cession et activité cédées sur chiffre d'affaires	12,4%	16,4%

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX

<p>Flux de trésorerie générés par l'activité +29,3M€</p>	<p>La génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation a reculé de 94,3 millions d'euros, soit 76,3%, pour s'établir à 29,3 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 123,6 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette dégradation reflète principalement une nette augmentation du BFR de 64,5 millions d'euros partiellement contrebalancée par un gain de cession de 28,6 millions d'euros.</p>
<p>Variation de BFR -64,5M€</p>	<p>Le Besoin en fonds de roulement fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegecim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.</p> <p>La variation du besoin en fonds de roulement s'établit en un besoin de 64,5 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un dégagement de 64,4 millions d'euros douze mois plus tôt. Cette progression du BFR reflète l'évolution négative des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé et l'arrêt du programme d'affacture déconsolidant.</p>
<p>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement -76,4M€</p>	<p>Le décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement a progressé de 79,7 millions d'euros, pour s'établir à un décaissement de 76,4 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un encaissement de 3,3 millions d'euros au 31 décembre 2018. Les décaissements sont principalement constitués de la capitalisation de R&D, de la cession de la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc et des acquisitions. En 2018, le Groupe avait cédé les sociétés Cegelease et Eurofarmat pour un plus de 70 millions d'euros.</p>
<p>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement -5,2M€</p>	<p>Le besoin de trésorerie lié aux activités de financement a diminué de 63,7 millions d'euros pour s'établir à un décaissement de 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre un décaissement de 68,9 millions d'euros au 31 décembre 2018. Cette évolution reflète principalement l'impact des opérations de refinancement de la dette intervenues au second semestre 2018 qui s'est traduit par le remboursement de l'ancien RCF à hauteur de 200 millions d'euros grâce à la cession de Cegelease et d'Eurofarmat et à la mise en place d'un placement privée de type Euro PP à hauteur de 135 millions d'euros. En 2019, les principaux impacts sont l'application de la norme IFRS 16 entraînant une comptabilisation de dettes locatives et le tirage de 20 millions d'euros de la facilité de crédit revolving.</p>
<p>Variation de trésorerie -52,0M€</p>	<p>Les variations de trésorerie issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent par une variation négative de la trésorerie de 52,0 millions d'euros à fin décembre 2019 incluant 0,3 million d'euros d'incidence positive des variations de cours des devises.</p>
<p>Cash-flow libre opérationnel⁽¹⁾ -24,8M€</p>	<p>Le cash-flow libre opérationnel⁽¹⁾ s'établit à un besoin de 24,8 millions d'euros pour l'année 2019 contre un dégagement de 64,8 millions d'euros en 2018. Cette dégradation de 89,6 millions d'euros s'explique principalement par un besoin accru du besoin en fonds de roulement partiellement contrebalancé par une hausse de la capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt.</p>

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

3.3 Politique d'investissement

Politique d'investissement	<p>La politique d'investissement de Cegedim a pour objectif de soutenir et d'amplifier le potentiel de croissance du Groupe sur ses marchés et s'articule autour</p> <ul style="list-style-type: none"> – des investissements financiers (acquisitions ou cessions d'actifs) ; – des investissements opérationnels (croissance organique).
----------------------------	--

Investissements Financiers

Investissements financiers	<p>Les investissements financiers traduisent la stratégie du Groupe à se développer sur ses marchés (santé et hors santé). La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion internationale.</p> <p>Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.</p> <p>Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de tailles supérieures, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 50 millions d'euros, l'accord des porteurs d'obligations Euro PP et des banques prêteuses est requis si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2019 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Cf point 3.7 « Contrats importants » section « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ». Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. Les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.</p>
----------------------------	--

Variations de périmètre	<p>Les incidences de variations de périmètre s'élèvent à un décaissement de 25,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, comparé à un encaissement de 64,6 millions d'euros au 31 décembre 2018. En 2019, ce décaissement correspond à l'acquisition des sociétés Ximantix en Allemagne le 21 janvier 2019, BSV en France le 31 janvier 2019, Cosytec en France en juillet 2019, et NetEDI au Royaume-Uni en août 2019. En 2018, l'encaissement provient essentiellement de la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat pour un plus de 70 millions d'euros en février 2018.</p>
-------------------------	---

Opérations d'acquisition réalisées au cours des trois dernières années	<i>en millions d'euros</i>	Prix des acquisitions hors compléments de prix	Montant des compléments de prix payés	Prix total des acquisitions
	2017	2,4	1,1	3,5
	2018	7,2	0,0	7,2
	2019	27,5	0,0	27,5

Description des acquisitions réalisées en 2017	<p>Février 2017 : Acquisition par Alliadis Europe Ltd de la société B.B.M Systems au Royaume-Uni. Cette transaction renforce l'expertise du Groupe dans le développement d'offres en mode Cloud à destination des médecins généralistes. B.B.M Systems a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 0,7 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe à compter du 1^{er} mars 2017.</p> <p>Mai 2017 : Acquisition à travers la filiale In Practice Systems Limited (INPS), de la société Adaptive Apps au Royaume-Uni. Adaptive Apps a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires d'environ 1,5 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mai 2017.</p>
--	---

<p>Description des acquisitions réalisées en 2018</p>	<p>Mars 2018 : Acquisition de la société Rue de la Paye en France. Cette opération permet à Cegedim SRH de proposer des offres de paye digitale aux 2 millions de TPE / PME en France et notamment aux milliers de professionnels de santé clients du Groupe Cegedim. Rue de la Paye a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires représentant environ 1% du chiffre d'affaires 2017 du Groupe et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis avril 2018.</p>
<p>Description des acquisitions réalisées en 2019</p>	<p>Janvier 2019 : Acquisition par Cegedim de la société allemande XimantiX. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de XimantiX pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.</p> <p>XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019.</p> <p>Janvier 2019 : Cegedim a acquis la société française BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation, la Lecture Automatique des Documents (LAD) et la Reconnaissance Automatique des Documents (RAD).</p> <p>BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.</p> <p>Février 2019 : Cegedim a acquis la société française RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.</p> <p>RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.</p> <p>Aucune opération d'acquisition n'a été réalisé entre le 31 décembre 2019 et la date de dépôt du présent document.</p>
<p>Description des cessions réalisé au cours des trois dernières années</p>	<p>Janvier 2018, Cegedim a cédé ses filiales tunisiennes, Next Software et Next Plus (détenue par Next Software et une personne physique). Les deux activités sortent du périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2018. En 2017, elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 0,1 million d'euros.</p> <p>Février 2018, Cegedim a annoncé la vente définitive de Cegelease et Eurofarmat à Franfinance (Groupe Société Générale), pour un montant de 57,5 millions d'euros. La déconsolidation a lieu le 1^{er} mars 2018. En 2017, les activités cédées ont réalisé un chiffre d'affaires de 13,0 millions d'euros. Au terme de cette transaction Cegedim dispose d'un portefeuille d'activités cohérent offrant de fortes synergies.</p> <p>Aucune opération de cessions n'a été réalisé entre le 31 décembre 2019 et la date de dépôt du présent document.</p>
<p>Investissements prévus</p>	<p>Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes. Au jour du dépôt du présent Document Universel d'Enregistrement, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.</p>
<p>Prises de participations</p>	<p>Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233-6, al. 1 et L.247-1, 1^o): Aucune.</p> <p>Prises de participations directes de Cegedim SA détient 28,6% de la société française Pharmazon.</p>

Investissements opérationnels

<p>Investissements opérationnels</p>	<p>Les investissements opérationnels ont vocation à accélérer la croissance organique du Groupe, en élargissement la gamme des prestations offertes, en lancement de nouvelles fonctionnalités, offres et activités, ouvrant de nouveau pays, etc.</p> <p>Les investissements opérationnels sont financés sur la base des fonds propres du Groupe. L'essentiel des investissements est constitué des frais de R&D dont une partie est capitalisée. Pour plus de détails sur les investissements réalisés en matière de R&D, le lecteur invité à consulter le Chapitre 1, point « recherche et Développement ».</p>
<p>Dépenses d'investissement hors acquisition / cession</p> <p>62,4M€</p>	<p>Les dépenses d'investissement ; hors opérations d'acquisitions et e cessions, sont en hausse par rapport aux années précédentes. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D et des investissements de maintenance. Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, de temps à autre, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité de Cegedim.</p> <p>Au 31 décembre 2019, les dépenses d'investissement ont reculé de 14,3 millions d'euros, soit 18,7%, pour s'établir à 62,4 millions d'euros contre 76,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 47,6 millions d'euros de R&D immobilisées en 2019 contre 44,4 millions d'euros en 2018 et 14 ;8 millions d'euros d'investissement de maintenance en 2019 contre 32,3 millions en 2018. Ces dépenses représentaient 12,4 % du chiffre d'affaires Groupe en 2019 et contre 16,4% en 2018.</p>
<p>Capitalisation des coûts de R&D</p> <p>47,6M€</p>	<p>Au 31 décembre 2019, 47,6 millions d'euros de coûts de R&D ont été capitalisés en progression de 3,2 million d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Ce montant vient en moins des frais de personnel et des charges externes. Le restant des dépenses de R&D est enregistré en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.</p>
<p>% des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé</p> <p>12,5%</p>	<p>Les frais liés au personnel de Recherche et Développement représentent 12,5% du chiffre d'affaires Groupe des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est en hausse par rapport aux années précédentes. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée selon les normes IAS 38, qui stipulent (i) que l'immobilisation incorporelle doit être clairement identifiée et que les coûts associés doivent être séparables et évalués de façon fiable, (ii) que la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle doit être démontrée et (iii) que la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée.</p>

3.4 Transactions entre parties liées

<p>Transactions entre parties liées</p>	<p>Les transactions avec les parties liées intervenues durant l'exercice 2019 sont décrite dans le Chapitre 4 « Comptes Consolidés » point 4.6, note 20.</p>
---	--

3.5 Evènements postérieurs au 31 décembre 2019

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe que celui indiqué ci-dessous.

Développement de l'épidémie de Covid-19

Face au récent développement l'épidémie covid-19 liée au coronavirus, et ses effets sur l'économie européenne, le Groupe a activé ses plans de continuité et suit attentivement ses conséquences sur ses activités. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de Cegedim et il n'est donc pas possible de donner des indications sur les perspectives 2020.

3.6 Perspectives

Réalisé en 2019

Le Groupe anticipait pour 2019 :

- en mars 2019, une croissance organique⁽¹⁾ de 5% de son chiffre d'affaires et une croissance de 5,0% de son EBITDA⁽¹⁾ par rapport à 2018 ;
- en septembre 2019, le Groupe avait revu à la hausse ses perspectives avec une croissance attendue de son chiffre d'affaires et de son EBITDA⁽¹⁾ hors impact IFRS 16 supérieure à 5% ;
- en janvier 2020, lors de la publication de son chiffre d'affaires 2019, le Groupe avait encore revu à la hausse sa perspective de croissance de l'EBITDA⁽¹⁾ hors impact IFRS 16, en anticipant une croissance de l'ordre de son chiffre d'affaires.

Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires de 503,7 millions d'euros en croissance de 7,0% en données organique⁽¹⁾ et un EBITDA⁽¹⁾ hors impact IFRS 16 de 85,2 millions d'euros en croissance de 11,0%.

Perspectives 2020

Positionné sur des marchés en évolution permanente, recentré sur ses actifs stratégiques, Cegedim dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue et de la force d'un Groupe intégré. Ceci devrait permettre au Groupe de maintenir une dynamique de croissance durable et rentable dans la continuité de celle de 2019.

Cependant face au récent développement du coronavirus et l'épidémie covid-19, et ses effets sur l'économie européenne, le Groupe a activé ses plans de continuité et suit attentivement ses conséquences sur ses activités. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de Cegedim et il n'est donc pas possible de donner des indications sur les perspectives 2020.

Le Groupe ne communique pas de prévision ni d'estimation du bénéfice.

Mise en garde

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au Chapitre 7 point 7.2 « Facteurs de risques ».

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

3.7 Contrats importants

Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquelles Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité.

Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr).

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, fait l'objet d'une mention au point 21.4 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4.6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Il est à noter que le premier, les 5 premiers et les 10 premiers clients du Groupe représentent, respectivement, 3,8%, 12,0% et 17,4% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Contrat de Crédit

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euros de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire.

L'ancien RCF de 200 millions d'euros a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115 millions d'euros.

Le Contrat de Crédit comporte des déclarations et garanties habituelles, ainsi que certaines clauses restrictives usuelles pour un contrat de cette nature, comme indiqué ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ».

Le Contrat de Crédit prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée.

Emission Obligataire

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'Obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert).

En outre, cette Emission Obligataire peut faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction. L'Emission Obligataire prévoit également le maintien de la dette FCB comme dette subordonnée.

Les clauses principales sont détaillées ci-dessous dans le point « Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire ».

Clause spécifique du Contrat de Crédit et de l'Emission Obligataire

L'Euro PP et le RCF sont :

- régis par les clauses standard d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat: classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
- soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces covenants financiers est déterminé selon les normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas la dette de participation des salariés ni le prêt FCB. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 1,41 (0,74 en déc. 2018) et le ratio EBITDA sur charges d'intérêts s'établit à 12,00 (14,86 en déc. 2018) ;
- soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50% du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30% si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée.

Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2019 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.

Contrat d'affacturage

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours, pour un total de 38,0 millions d'euros. Les accords d'affacturage concernent Cegedim SA, Cegedim Activ, Cegedim SRH et CETIP. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 39,0 millions d'euros au 31 décembre 2018.

En 2019 le Groupe a arrêté le contrat d'affacture déconsolidant ainsi au 31 décembre 2019, il n'y a plus d'affacturage déconsolidant. Au 30 juin 2019 le Groupe utilisait encore 24,1 millions d'euros d'affacturage déconsolidant.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

3.8 Examen de la situation financière de Cegedim S.A.

Règles, méthodes et Indicateurs clés

Règles de présentation et aux méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Indicateurs clés de performance de nature financière

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ces installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Stratégie ou facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim SA

A la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

Commentaires sur le compte de résultats

<p>Chiffre d'affaires 75,9M€</p>	<p>L'activité de Cegedim SA a progressé de 11,8%, avec un chiffre d'affaires passant de 67,9 millions d'euros en 2018 à un chiffre d'affaires de 75,9 millions d'euros en 2019. Cette progression reflète principalement la progression de l'activité e-business.</p>
<p>Résultat d'exploitation -3,3M€</p>	<p>Le résultat d'exploitation s'est établi en perte de 3,3 millions d'euros en 2019, soit une perte en recul de 3,6 millions d'euros par rapport à 2018.</p> <p>Les produits d'exploitation ont progressé de 10,6% passant de 75,4 millions d'euros en 2018 à 83,4 millions d'euros en 2019. Notamment, on constate sur l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une progression de 0,7 million d'euros de la production immobilisée par rapport à 2018 ; - Un recul de 0,9 million d'euros des reprises sur amortissement et provisions en 2019 par rapport à 2018. <p>Les charges d'exploitation ont progressé de 5,3% passant de 82,3 millions d'euros en 2018 à 86,6 millions d'euros en 2019. Notamment, on constate sur l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une progression de 1,5 million d'euros des salaires et charges sociales sur l'exercice ; - Une hausse du poste « dotations aux provisions pour risques et charges » pour 1,0 million d'euros par rapport à 2018.
<p>Résultat financier -16,7M€</p>	<p>Le résultat financier s'est établi à une charge de 16,7 million d'euros en 2019 contre une charge de 23,0 millions d'euros en 2018. Il comprend 29,5 millions d'euros de produits financiers et 46,2 millions d'euros de charges financières.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les produits financiers progressent de 4,6 millions d'euros, soit 18,5% principalement du fait du de l'accroissement des produits financiers de participations, de 8,0 millions d'euros, soit 57,3% ; - Les charges financières reculent de 1,7 million d'euros, soit 3,6%, principalement du fait du recul des dotations financières aux amortissements et provisions de 2,4 millions d'euros, soit 6,0%.
<p>Résultat courant avant impôt -19,9M€</p>	<p>Le résultat courant avant impôt en 2019 ressort en perte de 19,9 million d'euros contre une perte de 29,9 million d'euros en 2018.</p>
<p>Résultat exceptionnel 1,7M€</p>	<p>Le résultat exceptionnel en 2019 s'est établi en un profit de 1,7 millions d'euros, contre un profit de 45,7 million d'euros en 2018. En 2018, le résultat exceptionnel s'expliquait principalement par un produit exceptionnel sur opérations en capital de 75,4 millions d'euros essentiellement liée à la cession des sociétés Cegelease et Eurofarmat.</p>
<p>Impôt 9,9M€</p>	<p>Le poste impôt en 2019 se solde par un produit de 9,9 millions d'euros contre un produit de 9,5 millions d'euros en 2018.</p>

Résultat net

9,1M€

Le **résultat net** de l'exercice 2019 se solde par une perte de 9,1 millions d'euros contre un bénéfice de 24,7 millions d'euros en 2018.

La balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2019	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	2 321 767	2 258 264	63 503	-11 447	-	74 951
Fournisseurs hors Groupe	4 816 495	4 387 107	429 388	37 863	5 053	386 471
Total dettes fournisseurs	7 138 262	6 645 371	492 891	26 416	5 053	461 422

En euros	Dettes fournisseurs 31.12.2018	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	1 879 134	1 853 822	25 312	-847	-	26 159
Fournisseurs hors Groupe	2 976 638	2 626 337	350 301	52 433	84 041	213 827
Total dettes fournisseurs	4 855 772	4 480 159	375 613	51 586	84 041	239 986

Délais de paiement
fournisseurs et
clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.-1°	Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Par tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	6					1 003	642					1 370
Montant TTC des factures concernées	-744	27 160	5 053	106 375	355 047	493 635	1 811 853	1 526 021	2 261 167	1 363 437	2 996 496	8 147 121
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0.00%	0.06%	0.01%	0.23%	0.77%	1.07%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							2.39%	2.01%	2.98%	1.80%	3.95%	10.74%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures HT exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal art. L. 441-6 ou L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours					

3.9 Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2017, 2018 et 2019.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire avant l'achèvement de la transformation de son business model. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes à l'avenir, relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Tableau de distributions des dividendes des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement			Revenus non éligibles à l'abattement
		Dividende		Autres revenus distribués	
		Par action	Global		
2017	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2018	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2019	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant



04

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé.....	104
4.2 Compte de résultat consolidé.....	106
4.3 Etat du résultat global consolidé.....	107
4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés.....	108
4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	109
4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés	110
4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	161

4.1 Bilan consolidé

4.1.1 Bilan consolidé actif

<i>En milliers euros</i>	Note	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
Goodwill	10.1	192 740	173 024
Frais de développement		21 960	13 103
Autres immobilisations incorporelles		135 579	143 606
Immobilisations Incorporelles	10.2	157 540	156 709
Terrains		544	544
Constructions		2 960	3 554
Autres immobilisations corporelles		30 960	29 306
Droits d'utilisation		64 537	
Immobilisations en cours & Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		163	11
Immobilisations corporelles	10.3	99 164	33 416
Titres de participation		1 214	1 214
Prêts		14 017	13 425
Autres immobilisations financières		4 546	6 318
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	10.4	19 777	20 957
Titres des sociétés mises en équivalence	9.2	15 080	10 486
Impôts différés actifs	15.1	31 750	28 196
Créances clients : part à plus d'un an	7.7	-	87
Autres créances : part à plus d'un an	7.8	-	-
Instruments financiers		387	562
Charges constatées d'avance : part à plus d'un an		390	530
Actif non courant		516 828	423 966
En cours de services	7.6	-	-
Marchandises	7.6	4 434	2 670
Avances, acomptes sur commandes		208	268
Créances clients : part à moins d'un an	7.7	143 986	97 278
Autres créances : part à moins d'un an	7.8	101 684	33 318
Instruments financiers		1	-
Equivalents de trésorerie		0	152
Trésorerie		29 059	80 939
Charges constatées d'avance : part à moins d'un an		12 414	9 516
Actif courant		291 785	224 142
Actif des activités destinées à être cédées	6.1	-	-
TOTAL Actif		808 613	648 108

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 retenant l'approche rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives 2018 ne sont pas retraitées.

Au 31 décembre 2019, la trésorerie du Groupe est impactée négativement à hauteur de 32,2 millions d'euros car les avances clients sur l'activité BPO en assurance santé (gestion déléguée de paiement de prestation de santé) ont été classées en « autres créances courant » afin de refléter les clauses particulières d'un contrat significatif.

Le Groupe avait également des lignes d'affacturages déconsolidant dont 39,0 millions d'euros utilisé au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019 l'ensemble de contrats d'affacturation déconsolidant a été dénoncé.

4.1.2 Bilan consolidé passif et capitaux propres

<i>En milliers euros</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital social		13 337	13 337
Réserves Groupe		186 526	185 287
Ecart de conversion Groupe		-1 480	-5 613
Résultat Groupe		2 697	5 771
Capitaux propres part du Groupe		201 080	198 781
Participations ne donnant pas le contrôle		167	175
Capitaux propres		201 247	198 957
Dettes financières	11.1	195 694	185 845
Dettes de location	14	52 413	-
Instruments financiers		627	961
Impôts différés passifs	15.1	8 009	6 605
Engagements de retraite	18	32 250	23 607
Provisions	7.10	1 855	2 781
Autres passifs	7.9	-	15
Passif non courant		290 847	219 814
Dettes financières	11.1	13 961	3 211
Dettes de location	14	13 507	-
Instruments financiers		2	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		50 644	41 774
Dettes fiscales et sociales		91 593	89 074
Provisions	7.10	5 513	2 945
Autres passifs	7.9	141 299	92 332
Passif courant		316 519	229 337
Passifs des activités destinées à être cédées	6.1	-	-
TOTAL Passif		808 613	648 108

4.2 Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	503 745	467 688	7,7%
Achats consommés		-28 406	-29 316	-3,1%
Charges externes	7.2	-115 344	-122 563	-5,9%
Impôts et taxes		-7 319	-8 243	-11,2%
Frais de personnel	8.1	-249 736	-229 878	8,6%
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats		-800	-1 358	-41,1%
Dotations et reprises aux provisions		-2 674	673	n.m
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-79	-	n.m
Autres produits et charges d'exploitation		-576	-2 358	-75,6%
Quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle		2 437	2 128	14,5%
EBITDA⁽¹⁾		101 248	76 772	31,9%
Dotation aux amortissements autres que les droits d'utilisation		-48 399	-43 716	10,7%
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation		-15 753	-	n.m
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾		37 096	33 056	12,2%
Dépréciation des goodwill		-2 800	-	n.m
Produits et charges non courants ⁽¹⁾		-18 204	-18 640	-2,3%
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	7.4	-21 004	-18 640	12,7%
Résultat opérationnel		16 092	14 416	11,6%
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		93	1 154	-91,9%
Coût de l'endettement financier brut		-8 805	-7 041	25,1%
Autres produits et charges financiers		140	-77	-281,9%
Coût de l'endettement financier net	11.2	-8 572	-5 964	43,7%
Impôts sur les bénéfices		-5 824	-4 632	25,7%
Impôts différés		1 003	707	41,8%
Total d'impôts	15.1	-4 821	-3 925	22,8%
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence		-8	-46	-82,2%
Résultat net des activités poursuivies		2 691	4 481	-40,0%
Résultat net des activités cédées	6.2	-	1 345	n.m
Résultat net consolidé		2 691	5 826	-53,8%
Part du groupe	A	2 697	5 771	-53,3%
Participations ne donnant pas le contrôle		-6	56	-111,0%
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 856 173	13 919 741	
Résultat courant par action (en euros)		0,6	0,7	n.m
Résultat par action (en euros)	A/B	0,2	0,4	n.m
Instruments dilutifs		Néant	Néant	n.m
Résultat dilué par action (en euros)		0,2	0,4	n.m

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 retenant l'approche rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives 2018 ne sont pas retraitées.

4.3 Etat du résultat global consolidé

<i>En milliers euros</i>	Note	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Résultat net consolidé		2 691	5 826	-53,8%
Ecart de conversion		4 133	-605	n.m
Couverture instruments financiers				
Gains et pertes latents bruts		9	-249	n.m
Effets d'impôts		-3	72	n.m
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		4 140	-782	n.m
Réévaluation du passif net des régimes à prestations définis				
Gains et pertes bruts		-6 809	104	n.m
Effets d'impôts		1 754	86	n.m
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		-5 056	190	n.m
Résultat global total		1 775	5 234	-66,1%
Participations ne donnant pas le contrôle		-6	56	n.m
Part du Groupe		1 781	5 178	-65,6%

4.4 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Total part Groupe	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 01/01/2018	13 337	0	189 027	-5 008	197 357	-11	197 346
Résultat de la période			5 771		5 771	56	5 827
Résultats enregistrés en autres éléments du résultat global							0
• Couverture d'instruments financiers			-177		-177		-177
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecart de conversion				-605	-605		-605
• Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites			190		190		190
Résultat global de la période			5 784	-605	5 179	56	5 235
Transactions avec les actionnaires							0
• Opérations sur capital							0
• Opérations sur titres			-268		-268		-268
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-57	-57
• Actions propres			-3 628		-3 628		-3 628
Total des transactions avec les actionnaires			-3 896	0	-3 896	-57	-3 953
Franchise de loyer			141		141		141
Variations de périmètre					0	188	187
Solde au 31/12/2018	13 337	0	191 057	-5 613	198 781	176	198 956
Résultat de la période			2 697		2 697	-6	2 691
Résultats enregistrés directement en capitaux propres							0
• Couverture d'instruments financiers			6		6		6
• Couverture d'investissements nets					0		0
• Ecart de conversion				4 133	4 133		4 133
• Ecart actuariel afférent aux prov. pour retraites			-5 056		-5 056		-5 056
Résultat global de la période			-2 352	4 133	1 781	-6	1 775
Transactions avec les actionnaires							0
• Opérations sur capital							0
• Opérations sur titres			256		256		256
• Distribution de dividendes ⁽¹⁾						-1	-1
• Actions propres			261		261		261
Total des transactions avec les actionnaires			517	0	517	-1	516
Variations de périmètre					0		0
Solde au 31/12/2019	13 337	0	189 222	-1 480	201 080	167	201 247

(1) Le montant total des dividendes est distribué au titre d'actions ordinaires. Il n'existe pas d'autres catégories d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2018 et 2019 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers euros	Note	31/12/2019	31/12/2018
Résultat net consolidé		2 691	5 826
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-2 429	-2 082
Dotations aux amortissements et provisions		53 681	50 808
Plus ou moins-values de cession		28 570	-1 694
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		82 513	52 858
Coût de l'endettement financier net		8 572	6 019
Charges d'impôt		4 821	3 212
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		95 906	62 089
Impôt versé		-2 190	-2 943
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin		-64 455	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement		-	64 436
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement	A	29 260	123 582
<i>Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies</i>		-	-5 145
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	10.2	-50 665	-47 907
Acquisitions d'immobilisations corporelles	10.3	-11 704	-10 976
Acquisitions d'immobilisations financières	10.4	-	-3 929
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		8 321	104
Cessions d'immobilisations financières		261	-
Variation des prêts et avances consentis		894	-1 214
Incidence des variations de périmètre ⁽¹⁾	4.3.3	-25 378	64 553
Dividendes reçus		1 883	2 704
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	B	-76 389	3 335
<i>Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies</i>		-	13 892
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés intégrées		-1	-57
Augmentation de capital en numéraire		-	-
Émissions d'emprunts	11	20 000	135 000
Remboursements d'emprunts	11	-913	-202 125
Remboursements des obligations locatives		-16 307	-
Intérêts versés sur emprunts	11.2	-5 237	-2 360
Autres produits financiers reçus		897	4 816
Autres charges financières versés		-3 593	-4 175
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	C	-5 154	-68 899
<i>Dont flux nets de trésorerie liée aux opérations de financement des activités non poursuivies</i>		-	-13 073
Variation de trésorerie hors effet devises	A+B+C	-52 282	58 017
Incidence des variations de cours des devises		253	72
Variation de trésorerie		-52 029	58 089
Trésorerie nette d'ouverture		81 088	22 998
Trésorerie nette de clôture		29 059	81 088

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 pour la première fois au 1^{er} janvier 2019 retenant l'approche rétrospective modifiée. Selon cette approche, les informations comparatives 2018 ne sont pas retraitées.

4.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Référentiel	111	Note 11	Financement et instruments financiers	140
Note 2	Indicateurs alternatifs de performance	113	11.1	Endettement financier net	140
Note 3	Faits marquants de la période	115	11.2	Coût de l'endettement net	142
Note 4	Périmètre de consolidation	117	11.3	Gestion des risques financiers	143
4.1	Liste des entreprises consolidées	117	Note 12	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144
4.2	Tableau de variation de périmètre	120	Note 13	Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	144
4.3	Impact des variations de périmètre	122	Note 14	Impact de la norme IFRS 16 au 31/12/2019	145
Note 5	Information sectorielle	123	14.1	Bilan au 31/12/2019	145
5.1	Information sectorielle 2019	123	14.2	Compte de résultat au 31/12/2019	146
5.2	Information sectorielle 2018	124	14.3	Tableau de flux de trésorerie au 31/12/2019	146
Note 6	Activités cédées	126	14.4	Réconciliation entre engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31/12/2018 et les passifs sur contrat de location au 01/01/2019	146
Note 7	Données opérationnelles	127	Note 15	Impôts	147
7.1	Chiffre d'affaires	217	15.1	Impôt différé	147
7.2	Charges externes	129	Note 16	Capitaux propres et résultats par action	149
7.3	Autres produits et charges d'exploitation non courants	129	16.1	Capital	149
7.5	Production immobilisée	129	16.2	Résultat par action	149
7.6	Stocks et en-cours	129	Note 17	Dividendes	149
7.7	Créances clients	130	Note 18	Indemnités départ à la retraite	149
7.8	Autres créances	131	18.1	Indemnités départ à la retraite France	149
7.9	Autres passifs	131	18.2	Indemnités départ à la retraite Etranger	149
7.10	Provisions courantes et non courantes	132	18.3	Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couverture	149
7.11	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels	132	Note 19	Parties liées	152
Note 8	Charges et avantages au personnel	133	Note 20	Autres informations	152
8.1	Frais de personnel	133	20.1	Saisonnalité	152
8.2	Attribution d'actions gratuites	133	20.2	Honoraires des Commissaires aux Comptes	153
8.3	Effectifs	134	20.3	Engagements hors bilan	153
8.4	Rémunération des dirigeants	134	Note 21	Méthodes et principes comptables	154
Note 9	Titres mis en équivalence	135	Note 22	Opérations et événements importants post 31 décembre 2019	160
9.1	Valeur des titres mis en équivalence	135			
9.2	Variation des titres mis en équivalence	135			
Note 10	Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	135			
10.1	Goodwill	135			
10.2	Immobilisations incorporelles I	137			
10.3	Immobilisations corporelles	138			
10.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)	138			

Note 1 Référentiel et Généralité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2019 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS («International Financial Reporting Standards»), les IAS («International Accounting Standards») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Cegedim, Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 129-137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 422 622RCS Nanterre et est cotée à l'Euronext Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 reflètent la situation comptable de Cegedim et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises. Le 19 mars 2020, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 et donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2020..

1.1 Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers évalués à leur juste valeur.

NOUVELLES NORMES ET INTERPRETATIONS IFRS

Le Groupe applique les normes et amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

L'adoption de la norme IFRS 16 – « Contrats de location » applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019, affecte les règles et méthodes comptable du Groupe.

Les autres normes et amendements aux normes IFRS, applicables au 1^{er} janvier 2019, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019 :

- Amendements à IAS 19 – Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation d'un régime,
- Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2015-2017), applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendements à IAS 28 – Participations dans des entreprises associées : Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, applicables aux exercices ouverts au plus tard le 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendements à IFRS 9 – Instruments financiers : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, applicables aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat.

PREMIERE APPLICATION D'IFRS 16 – « CONTRATS DE LOCATION »

L'impact de la norme IFRS 16 est détaillé dans la note 14.

- *Comptabilisation des contrats de location selon la norme IFRS 16*

A compter du 1^{er} janvier 2019, les engagements locatifs du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », ce qui se traduit par :

- Au bilan : par la reconnaissance d'un actif lié au droit d'utilisation de l'actif loué et en contrepartie, d'une dette financière.
- Au compte de résultat : la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement des droits d'utilisation comptabilisée en « Dotations aux amortissements » d'une part, et par une charge d'intérêts financiers comptabilisée en « Coût de l'endettement financier net » d'autre part.
- Sur le tableau des flux de trésorerie : les charges de loyer qui étaient présentées dans les « flux de trésorerie venant de l'exploitation » sont remplacées par un remboursement de la dette financière présenté dans les « flux de trésorerie liés aux opérations de financement » et par la charge d'intérêts financiers présentée dans les « flux de trésorerie provenant de l'exploitation ».

Le Groupe applique cette norme de façon rétrospective modifiée. De plus, le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir les contrats ayant une durée inférieure ou égale à douze mois et les contrats de location de bien ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars US.

Le droit d'utilisation est comptabilisé pour un montant correspondant à l'endettement initial ajusté des paiements faits avant la date de commencement du contrat. Le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée de location.

La durée de location correspond à la durée raisonnablement certaine de fin des contrats de location, avec comme minimum, la période non résiliable.

L'IFRIC a publié en décembre 2019 une décision finale concernant la détermination de la durée exécutoire d'un contrat et la durée d'amortissement des agencements inamovibles. Le Groupe est en cours d'analyse des conséquences potentielles de cette décision, mais les impacts devraient être non significatifs. Le Groupe applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables aux baux immobiliers en France en prenant comme durée maximale la durée la plus longue de 9 ans.

L'obligation locative au 1^{er} janvier 2019 est calculée suivant la norme IFRS 16 en appliquant les taux d'actualisation en vigueur à cette date pour la durée résiduelle du contrat.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux marginal contrat par contrat. Il s'agit d'un taux d'actualisation calculé par devise et maturité (spread de crédit). Une surcote/décote est ajoutée en fonction du type d'actif concerné.

Des taux sans risque par maturité en EUR sont documentés afin de couvrir l'ensemble des contrats mis en place. Ils correspondent à la moyenne des taux MID-SWAP.

- *Impôts différés relatifs aux contrats de location comptabilisés selon la norme IFRS 16*

Au 1^{er} janvier 2019, il n'existe pas d'actif ou passif d'impôt différé au titre de la première application de la norme IFRS 16. En effet, la méthode de transition dite « rétrospective modifiée » n'induit aucun impact dans les capitaux propres à ce titre.

En revanche, l'évolution future des Passifs sur contrats de location et des Droits d'utilisation sur contrats de location, obéissant chacun à une logique d'amortissement propre (financier et linéaire respectivement), ainsi que d'éventuelles dépréciations accélérées, génèreront des positions d'impôt différé sur les périodes ultérieures. Ces impôts différés seront reconnus en net (actif ou passif) contrat par contrat.

APPLICATION DE L'INTERPRETATION IFRIC 23 « INCERTITUDE RELATIVE AU TRAITEMENT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines depuis le 1^{er} janvier 2019. Celle-ci n'a pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe.

1.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 7.10 et 10.2) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 15.1) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels développés en interne (notes 7.5 et 10.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 10.1) ;
- L'évaluation des retraitements des contrats de location en application de la norme IFRS 16 (note 14)
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5).

Note 2 Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les normes IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans ce point.

Chiffre d'affaires publié et organique Définition

Le chiffre d'affaires publié correspond au chiffre d'affaires réel du Groupe. Cegedim utilise, par ailleurs, la notion d'organique, elle consiste à

- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités cédées en 2018 ;
- Intégrer la part de chiffre d'affaires relative aux entités acquises en 2019 ;
- Recalculer l'ensemble du chiffre d'affaires 2018 aux taux de change 2019.

Ces retraitements permettent ainsi d'obtenir une base comparable à taux et périmètre constants, afin d'identifier la croissance dite « organique » du Groupe.

Chiffre d'affaires publié et organique Tableau de réconciliation

En milliers d'euros	D1	D2	D3	Groupe
Chiffre d'affaires 2018 (a)	307 684	156 184	3 820	467 688
Impact des cessions	0	-3 971	0	-3 971
Chiffre d'affaires 2018 avant impact des cessions	307 684	152 213	3 820	463 717
Impact devise	20	670	0	690
Chiffre d'affaires 2018 au taux de change 2019 (b)	307 704	152 883	3 820	464 407
Chiffre d'affaires 2019 avant impact des acquisitions (c)	334 304	159 423	3 430	497 156
Chiffre d'affaires des acquisitions	6 224	365	0	6 589
Chiffre d'affaires 2019	340 527	159 788	3 430	503 745
Croissance organique [(c-b)/a]	+8,6%	+4,2%	-10,2%	+7,0%

D1 : Division « Assurance santé, RH & e-services » ;

D2 : Division « Professionnels de santé » ;

D3 : Division « Corporate et autres ».

Résultat opérationnel courant (REBIT) Définition

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et atypiques.

Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* », qui regroupent les éléments inhabituels, anormaux et peu fréquents, sont de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe. Les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* » peuvent comprendre notamment des dépréciations d'écarts d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles et corporelles, des résultats de cession d'actifs immobilisés, des coûts de restructuration et des coûts relatifs aux mesures exceptionnelles d'adaptation des effectifs.

Ainsi Cegedim utilise, pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, comme solde de gestion majeur le résultat opérationnel courant (REBIT), défini comme la différence entre le résultat opérationnel total et les « *Autres produits et charges opérationnels non courants* ».

Le résultat opérationnel courant (REBIT) est un agrégat intermédiaire qui permet de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe et qui peut servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente. Cet indicateur est présenté de façon constante et stable dans le temps et selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière.

EBITDA Définition

Le Groupe utilise, pour le suivi de sa performance opérationnelle, un solde intermédiaire de gestion intitulé EBITDA. Cet indicateur financier correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations nettes aux amortissements.

Résultat opérationnel courant et EBITDA

Tableau de réconciliation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel (a)	16 092	14 416
Produits et charges non courant (b)	18 504	18 640
Dépréciation des goodwill (c)	2 500	-
Autres produits et charges opérationnelles non courants (d=b+c)	21 004	18 640
Résultat opérationnel courant (e=a-d)	37 096	33 056
Dotations aux amortissements (f)	64 152	43 716
EBITDA (j=e-f)	101 248	76 772

Taux d'impôts effectif sur le résultat courant

Le taux d'impôt effectif sur le résultat courant correspond au taux d'impôt effectif hors effet d'impôt relatif aux « Autres produits et charges opérationnelles non courants ».

Cash-flow libre opérationnel

Définition

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduit des investissements opérationnels nets (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles).

Cash-flow libre opérationnel

Tableau de réconciliation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versés et variation du besoin en fonds de roulement (a)	29 260	123 582
Acquisition d'immobilisations incorporelles (b)	-50 665	-47 907
Acquisition d'immobilisations corporelles (c)	-11 704	-10 976
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (d)	8 321	+104
Cash-flow libre opérationnel (e= a+b+c+d)	-24 788	+64 803

Endettement financier net

Définition

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus et le retraitement de la dette au coût amorti diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Endettement financier net

Tableau de réconciliation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes financières non courantes (a)	248 107	185 845
Dettes financières courantes (b)	27 468	3 211
Total dette financière brute (c=a+b)	275 575	189 056
Trésorerie et équivalent de trésorerie (d)	29 059	81 091
Endettement financier net (e=c-d)	246 516	107 965
Dettes IFRS 16 non courantes (f)	52 413	-
Dettes IFRS 16 courantes (g)	13 507	-
Endettement financier net hors dette IFRS 16 (h=e-f-g)	180 596	107 965

Note 3 Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

ACQUISITION DES SOCIETES XIMANTIX ET DDL EN ALLEMAGNE

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019. Ximantix détient la société DDL.

ACQUISITION DE LA SOCIETE BSV EN FRANCE

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE RDV MEDICAUX EN FRANCE

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

ACQUISITION DE LA SOCIETE COSYTEC EN FRANCE

Cegedim a acquis en juillet 2019 la société Cosytec en France. Créé en 1990, COSYTEC offre des solutions logicielles, à base de technologie de Programmation Par Contraintes (PPC), pour optimiser la planification des ressources humaines et matérielles. Elle vient ainsi compléter l'offre de Cegedim SRH.

Le portefeuille clients de la société est composé de grands comptes et de PME dans les secteurs des médias, des transports ainsi que des services.

Cosytec a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

CESSION DU FONDS DE COMMERCE DE PULSE INC AUX ETATS-UNIS

Cegedim a cédé en août 2019 la quasi-totalité du fonds de commerce de Pulse Systems Inc, filiale détenue à 100%, à la société CareTracker Inc, membre de N. Harris. Dans le cadre de cette transaction les solutions et services logiciels, les services de RCM, tous les contrats clients, une partie des contrats fournisseurs, et une grande partie du personnel ont été transférés à l'acquéreur.

Cette intégration au sein d'un groupe solidement implanté en Amérique du Nord permettra à Pulse de poursuivre son développement dans les meilleures conditions et à Cegedim de se recentrer sur l'Europe y compris le Royaume-Uni, et d'améliorer son profil financier.

Cette opération a entraîné une dépréciation d'actif de 16,3 millions d'euros. Pulse a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 11,3 M€ en 2018 et de 5,6M€ au premier semestre 2019. Au premier semestre 2019, la contribution à l'EBITDA du Groupe a été négligeable et négative de 18,2 M€ au niveau du Résultat opérationnel. La société Pulse Systems Inc sera liquidée dans les prochains mois.

ACQUISITION DE LA SOCIETE NETEDI AU ROYAUME-UNI

Cegedim a acquis en août 2019 la société NetEDI au Royaume-Uni, acteur majeur de la dématérialisation des commandes (selon le protocole PEPPOL EDI) et de la facturation électronique pour le système de santé (NHS) au Royaume-Uni. Avec cette acquisition, dans la continuité de celles de BSV et Ximantix, Cegedim e-business renforce ses capacités d'accompagnement de ses clients à l'international.

NetEDI a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

FISCALITE

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La proposition de rectification fiscale a été reçue le 16 avril 2019. Cegedim y a répondu le 14 juin 2019 et à la suite de cette réponse, l'administration a annulé sa première proposition et en a fait une seconde le 9 septembre 2019. Après avoir pris connaissance de la réponse de Cegedim, l'administration a maintenu sa proposition de rectification dans un courrier du 25 février 2020. Cegedim en concertation avec ses avocats estime que le redressement demeure infondé au regard d'une jurisprudence nombreuse et a donc décidé d'utiliser la voie du recours hiérarchique. Suite au contrôle fiscal en cours, le risque maximal de reversement d'impôt encouru par la société Cegedim est de 9 millions. Cegedim estime que le risque sur ce montant ainsi que sur les déficits reportables activés est faible et ne remet pas en cause leur valorisation.

LITIGE AVEC LA SOCIETE EURIS

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018. IQVIA a interjeté appel de la décision. Le montant des préjudices réclamés par Euris s'élève à 150 millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions.

LITIGE AVEC LA SOCIETE TESSI

Le 17 septembre 2019, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce et a ramené la condamnation de Cegedim au titre du préjudice financier découlant du non-respect du contrat de cession à la somme de 2,9 millions d'euros au lieu de 4,6 millions d'euros. Tessi a restitué à Cegedim la somme 1,7 millions d'euros durant le quatrième trimestre 2019.

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CEGEDIM SA

L'assemblée générale du 30 août 2019 a décidé de nommer Madame Catherine Abiven en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2025.

Note 4 Périmètre de consolidation

4.1 Liste des entreprises consolidées au 31/12/2019

4.1.1 SOCIETES FRANCAISES CONSOLIDEES

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	350422622	100,00 %	100,00 %
Alliance Software	3, impasse des Chênes	Niort	SAS	407702208	100,00 %	100,00 %
Alliadis	3, impasse des Chênes	Niort	SAS	342280609	100,00 %	100,00 %
BSV	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	397552829	100,00 %	100,00 %
Cegedim Activ	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	400891586	100,00 %	100,00 %
Cegedim Assurances Conseil	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	849779210	100,00 %	100,00 %
Cegedim Ingénierie	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	SAS	402338719	100,00 %	100,00 %
Cegedim Cloud	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790173066	100,00 %	100,00 %
Cegedim Holding Santé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	348940255	100,00 %	100,00 %
Cegedim Logiciels Médicaux	110-112, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	353754088	100,00 %	100,00 %
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	602006306	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing	15, rue Paul Dautier	Vélizy	SAS	303529184	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	332665371	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH Montargis	326, rue du Gros Moulin – AMILLY	Montargis	SARL	752466805	100,00 %	100,00 %
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	410489165	99,88 %	99,88 %
Cosytec	4 rue Jean Rostand	Orsay	SA	379281934	100,00 %	100,00 %
Docavenue	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	841447295	100,00 %	100,00 %
Futuramedia	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SAS	494625130	100,00 %	100,00 %
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	521625582	100,00 %	100,00 %
I-Assurances	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790172225	100,00 %	100,00 %
Incams	114-116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	429216351	100,00 %	100,00 %
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	432451912	100,00 %	100,00 %
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	403286446	100,00 %	100,00 %
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	332087964	100,00 %	100,00 %
RM Ingénierie	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	327755393	100,00 %	100,00 %
Rue de la Paye	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	431373075	100,00 %	100,00 %
Santestat	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	790172175	100,00 %	100,00 %
SCI Montargis 2000	573, avenue d'Antibes	Montargis	SCI	324215128	68,83 %	68,83 %
Services Premium Santé (sps)	100, rue des Fougères	Lyon	SAS	513188771	40,00 %	40,00 %
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	789997871	100,00 %	100,00 %

4.1.2 SOCIETES ETRANGERES CONSOLIDEES

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Siège social	Pays	Ville	Forme juridique	% de contrôle	% intérêt
Activus Ltd	The Bread Factory, 1A Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Adaptive Apps	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Alliadis Europe Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Bluebay Medical Systems Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Belgium	Route de Lennik,	Belgique	Anderlecht	SA	99,97 %	99,97 %
Cegedim Customer Information SRL	20 Modrogan St., Floor 3	Roumanie	Bucarest	Limited liability company - SRL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Data Services Limited	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Egypte	44, Sector 1 City Center, North 90th Street, 5th settlement	Egypte	Le Caire	Limited Liability Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Europe Holdings Limited	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	Limited Liability Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim GMBH	Carl-Reuther Str. 1	Allemagne	Mannheim	Limited liability company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Holdings Ireland Limited	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Internal Services Limited	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim Maroc	Arribat Center, Avenue Omar Ibn Al Khattab Immeuble D et E, 2ième étage	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing Maroc	36 avenue Abdelmoumen – Hassan	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX Limited	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX SRL	20 Modrogan St., Floor 2 011826 Bucharest-District 1	Roumanie	Bucarest	Limited liability company - SRL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Service Center SRL	20 Modrogan St., Floor 2, Room N°15	Roumanie	Bucarest	Limited Liability Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH SA Switzerland	9 route des jeunes	Suisse	Genève	SA	100,00 %	100,00 %
Cegedim World Internal Services Limited	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
CHS UK Limited	The Bread Factory, 1a Broughton Street London SW8 3QJ	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %

Compuffile Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Croissance 2006	15, Avenue Albert	Belgique	Bruxelles	SA	100,00 %	100,00 %
Efficiencie Technologie SRL	Secteur 2, 42 Route Pipera, 4ième ét Chambre 1. Bucarest	Roumanie	Bucarest	Limited Liability Company - SRL	100,00 %	100,00 %
Health Data Management Partners	Route de Lennik, 451, 1070 Anderlecht	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	100,00 %
In Practice Systems Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street London SW8 3QJ	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
INPS Enterprise Solutions Ltd	Grianan House, Gemini Crescent Technology Park, Dundee DD2 1SW	Grande-Bretagne	Dundee	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
NetEDI	Unit 9, Kings Court King Street	Grande-Bretagne	Leyland	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
OEPO	Route de Lennik, 451-1070 Anderlecht	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
Pulse System Inc	301 North Cypress, Wichita - Kansas 67226	USA	Wichita	Limited Liability Company	100,00 %	100,00 %
Stacks Consulting e Ingeniera en Software SL	Travessera de Gracia 47-49 - 1º 08021 Barcelona	Espagne	Barcelone	Single-Owner Company	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL	Travessera de Gracia 47-49 - 1º 08021 Barcelona	Espagne	Barcelone	Single-Owner Company	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Avenida Nueva Providencia 2353,Planta 1602, Providencia - Santiago de Chile	Chili	Providencia	Limited Liability Company	100,00 %	100,00 %
Thin GMBH	Carl-Reuther Str. 1, 68305 Mannheim	Allemagne	Mannheim	Limited liability company	100,00 %	100,00 %
Thin Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street London SW8 3QJ	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
Thin S.R.L	Piazza Belgioioso n. 2	Italie	Milan	Limited liability company	100,00 %	100,00 %
Webstar Health Ltd	The Bread Factory, 1a Broughton Street London SW8 3QJ	Grande-Bretagne	Londres	Private Limited Company	100,00 %	100,00 %
XimantiX Software GMBH	Landsberger Str. 478, 81241 Munchen	Allemagne	Munich	Limited liability company	100,00 %	100,00 %

4.1.3 SOCIETES FRANCAISES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne		381819309	20,00 %	20,00 %
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin		490029774	34,00 %	34,00 %
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris		823272588	50,00 %	50,00 %
Pharmazon	101 rue de la gare	Orléans		812610061	28,57 %	28,57 %

4.1.4 SOCIETES ETRANGERES MISES EN EQUIVALENCE

Entreprises	Siège social	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	% de contrôle	% intérêt
Healthcare Gateway		Grande-Bretagne	Leeds		50,00%	50,00%
Millennium		Italie	Florence		49,22%	49,22%

4.2 Tableau de variation de périmètre

4.2.1 ENTREPRISES ENTRANT DANS LE PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
BSV	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
Cegedim Assurances Conseil	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Cegedim Europe Holdings Limited	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Cegedim GMBH	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Cegedim Internal Services Limited	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Cosytec	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
DDL GMBH	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
NetEDI	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
Pharmazon	28,57 %	28,57 %	-	MEE	-	Acquisition
RDV Médicaux	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition
Thin GMBH	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
Thin S.R.L	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Création
XimantiX Software GMBH	100,00 %	100,00 %	-	IG	-	Acquisition

Créations de sociétés :

En 2019, le Groupe Cegedim a créé les sociétés Cegedim Assurances Conseil, Cegedim Europe Holdings Limited, Cegedim GMBH, Cegedim Internal Services Limited, Thin GMBH et Thin S.R.L.

Acquisitions :

- **Acquisition des sociétés XimantiX et DDL en Allemagne**

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société XimantiX en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

XimantiX a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019. Ximantix détient la société DDL.

- **Acquisition de la société RDV médicaux en France**

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux, un site de prise de rendez-vous en ligne au positionnement unique grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

- **Acquisition de la société BSV en France**

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation, la Lecture Automatique des Documents (LAD) et la Reconnaissance Automatique des Documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

- **Acquisition de la société Cosytec en France**

Cegedim a acquis en juillet 2019 la société Cosytec en France. Créée en 1990, COSYTEC offre des solutions logicielles, à base de technologie de Programmation Par Contraintes (PPC), pour optimiser la planification des ressources humaines et matérielles. Elle vient ainsi compléter l'offre de Cegedim SRH.

Le portefeuille clients de la société est composé de grands comptes et de PME dans les secteurs des médias, des transports ainsi que des services.

Cosytec a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

- **Acquisition de la société NetEDI au Royaume-Uni**

Cegedim a acquis en août 2019 la société NetEDI au Royaume-Uni, acteur majeur de la dématérialisation des commandes (selon le protocole PEPPOL EDI) et de la facturation électronique pour le système de santé (NHS) au Royaume-Uni. Avec cette acquisition, dans la continuité de celles de BSV et Ximantix, Cegedim e-business renforce ses capacités d'accompagnement de ses clients à l'international.

NetEDI a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

Prise de participation :

En 2019, le Groupe Cegedim a pris une participation de 28,57% dans Pharmazon (centrale d'achat pour pharmacies en France)

4.2.2 ENTREPRISES SORTANT DU PERIMETRE

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Observations
Cegedim Software	-	-	100,00 %	-	TUP dans Cegedim SRH
Cegedim Healthcare Software R&D Limited	-	-	100,00 %	-	Liquidation
DDL GMBH	-	-	100,00 %	-	TUP dans XimantiX
RDV Médicaux	-	-	100,00 %	-	TUP dans Docavenue

4.3 Impact des variations de périmètre

4.3.1 Sur le bilan à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31/12/2019	Variation 2019	Consolidé après variation au 31/12/2019
Goodwill	168 306	24 434	192 740
Autres actifs non courants (hors goodwill)	318 371	5 718	324 088
Actif courant	276 997	14 788	291 785
Total Bilan	763 673	44 939	808 613

Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre mais aux valeurs arrêtées en date du 31 décembre 2019.

Les impacts à la date d'acquisition des sociétés acquises sont :

- Sur les actifs : 11 736 milliers d'euros ;
- Sur les passifs : 7 373 milliers d'euros.

Le goodwill de 24 M€ induit par ces variations de périmètre est provisoire : il est susceptible d'être affecté en tout ou partie à des éléments identifiables dans le délai de 12 mois suivant les dates d'acquisition des activités considérées.

4.3.2 Sur le compte de résultat à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31/12/2019	Variation 2019	Consolidé après variation au 31/12/2019
Chiffre d'affaires	495 614	8 131	503 745
Résultat opérationnel	15 809	283	16 092
Résultat net consolidé	2 272	419	2 691

Les chiffres mentionnés font référence aux créations et aux rachats d'entreprises et cela à compter de leur date d'entrée dans le Groupe et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

4.3.3 Sur le tableau des flux de trésorerie à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31/12/2019	Variation 2019	Consolidé après variation au 31/12/2019
Incidence des variations de périmètre	-52 029	1 721	-53 750
Variation de trésorerie	-52 029	1 721	-53 750

4.3.3 Financement des acquisitions de sociétés

En 2019, les acquisitions de sociétés ont été autofinancées pour un montant de 25 377 milliers d'euros.

Note 5 Information sectorielle

5.1 Information sectorielle 2019

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de deux divisions opérationnelles.

La division Assurance santé, RH et e-services est tournée vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est tournée vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est la troisième division du Groupe qui intervient en support aux divisions opérationnelles.

5.1.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31/12/2019	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels						
A Ventes HG	340 527	159 788	3 430	503 745	428 987	74 758
B Ventes aux autres secteurs du Groupe	11 628	16 193	47 439	75 259	72 244	3 015
A+B CA total secteur	352 155	175 981	50 869	579 004	501 231	77 774
Résultat sectoriel						
C Résultat opérationnel courant ⁽¹⁾	34 540	5 265	-2 708	37 097		
D EBITDA ⁽¹⁾	66 640	27 048	7 561	101 248		
C/A Marge opérationnelle courante ⁽¹⁾	10,1 %	3,3 %	-79,0 %	7,4 %		
D/A Marge EBITDA ⁽¹⁾	19,6 %	16,9 %	220,5 %	20,1 %		
Dotation aux amortissements	32 099	21 783	10 270	64 152		

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance.

5.1.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31/12/2019
Total	Répartition géographique	428 987	10 220	49 583	14 956	503 745
	%	85,2 %	2,0 %	9,8 %	3,0 %	100,0 %

5.1.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31/12/2019	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10.1)	99 193	93 546	-	192 740	115 157	77 583
Immobilisations incorporelles	77 050	73 248	7 242	157 540	100 730	56 810
Immobilisations corporelles	49 247	18 743	31 174	99 164	87 504	11 660
Titres mis en équivalence (Note 9.2)	119	14 961	-	15 080	4 136	10 944
Total net	225 609	200 499	38 416	464 524	307 527	156 998
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10.1)	22 151	1 656	-	23 806	4 033	19 773
Immobilisations incorporelles	24 424	23 214	2 044	49 683	34 872	14 811
Immobilisations corporelles	11 303	6 048	11 163	28 514	24 146	4 368
Titres mis en équivalence (Note 9.2)	-	688	-	688	688	-
Total brut	57 878	31 606	13 208	102 691	63 740	38 952
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	21 730	9 061	1 459	32 250	32 250	-
Autres provisions	370	1 485	-	1 855	1 585	270
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 893	16 593	4 159	50 644	39 684	10 960
Dettes fiscales et sociales	67 149	20 963	3 480	91 593	85 057	6 536
Provisions	1 459	4 052	2	5 513	2 895	2 618
Autres passifs	116 271	24 271	757	141 299	132 452	8 847

(1) La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

5.2 Information sectorielle 2018

5.2.1 ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Activités poursuivies 31/12/2018	Activités cédées	Retraitement IFRS 5	Total 31/12/2018	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels									
Ventes HG (sauf CA vers activités destinées à être cédées)	307 684	156 184	3 819	467 687	2 031	-	469 717	399 117	70 600
CA vers activités cédées	0	-	1	1	-	-1	-	-	-
CA vers les activités poursuivies	-	-	-	-	35	-35	-	-	-
A Ventes HG	307 684	156 184	3 820	467 688	2 066	-36	469 717	399 117	70 600
B Ventes aux autres secteurs du Groupe	7 400	11 496	42 800	61 697	-	-	61 697	59 344	2 353
A+B CA total secteur	315 083	167 680	46 620	529 384	2 066	-36	531 414	458 462	72 952
Résultat sectoriel									
C Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	32 502	2 532	-1 978	33 056	686	-	33 742		
D EBITDA⁽¹⁾	54 422	18 855	3 495	76 772	686		77 458		
Marge opérationnelle courante ⁽¹⁾	10,6 %	1,6 %	-51,8 %	7,1 %	33,2 %		7,2 %		
D/A Marge EBITDA ⁽¹⁾	17,7 %	12,1 %	91,5 %	16,4 %	33,2 %		16,5 %		
Dotation aux amortissements	21 920	16 323	5 473	43 716	0		43 716		

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance.

5.2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2018

En milliers d'euros		France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31/12/2018
Activités poursuivies	Répartition géographique	397 088	6 568	46 598	17 434	467 688
	%	85 %	1 %	10 %	4 %	100 %
Activités cédées	Répartition géographique	2 030	-	-	-	2 030
	%	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Total	Répartition géographique	399 117	6 568	46 598	17 434	469 717
	%	85 %	1 %	10 %	4 %	100 %

5.2.3 ELEMENTS DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Corporate et autres	Total 31/12/2018	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10.1)	77 382	95 642	-	173 024	112 010	61 014
Immobilisations incorporelles	73 202	77 185	6 322	156 709	92 285	64 424
Immobilisations corporelles	16 881	7 155	9 380	33 416	27 034	6 381
Titres mis en équivalence (Note 9.2)	110	10 376	-	10 486	110	10 376
Total net	167 575	190 357	15 702	373 634	231 439	142 195
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10.1)	6 470	-	-	6 470	6 470	-
Immobilisations incorporelles	23 779	21 840	2 286	47 905	29 319	18 586
Immobilisations corporelles	5 852	1 997	3 127	10 976	8 022	2 955
Titres mis en équivalence (Note 9.2)	-	-	-	-	-	-
Total brut	36 101	23 837	5 414	65 351	43 810	21 541
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions	15 883	9 441	1 065	26 389	24 978	1 411
Autres passifs	-	15	-	15	-	15
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 856	15 417	2 500	41 774	30 022	11 751
Dettes fiscales et sociales	63 538	22 066	3 470	89 074	82 803	6 271
Provisions	1 302	1 643	-	2 945	2 357	588
Autres passifs	67 281	25 024	27	92 332	85 017	7 315

(1) La contribution de la société Cegecim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel.

Note 6 Activités cédées

Cegelease et Eurofarmat ont été cédées le 28 février 2018 pour un montant total de 57,5 millions d'euros auquel s'ajoute le remboursement du compte-courant d'associé de 13 millions d'euros.

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ont été reclassés ligne par ligne sur les postes "Résultat net des activités cédées".

Les principaux indicateurs du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018 sont :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2018</i>
Chiffre d'affaires	2 066
Achats consommés	2
Charges externes	-685
Impôts et taxes	-231
Frais de personnel	-417
Dotations et reprises aux provisions	-43
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-
Autres produits et charges d'exploitation	-6
EBITDA⁽¹⁾	686
Dotations aux amortissements	0
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	686
Dépréciation des goodwill	-
Produits et charges non courants ⁽¹⁾	-
Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾	-
Résultat opérationnel	686
Coût de l'endettement financier net	52
Résultat de cession	-106
Impôts sur les bénéfices	-
Impôts différés sur les bénéfices	713
Quote-part du Résultat net des sociétés mises en équivalence	-
Résultat net des activités cédées	1 345

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance.

6.1 Flux de trésorerie des activités non poursuivies

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2018</i>
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-5 145
Flux net de trésorerie lié aux investissements	13 892
Flux net de trésorerie lié aux financements	-13 073

Note 7 Données opérationnelles

7.1 Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de :

- prestations de services délivrées sur les logiciels développés et hébergés par le Groupe ou se fondant sur les bases de données constituées par le Groupe et restant la propriété du Groupe,
- de ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles,
- ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériel.

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé selon deux typologies principales de clientèle, et une catégorie subsidiaire :

- Les services destinés aux entreprises du secteur de **l'Assurance santé, des Ressources Humaines et des e-services** (68% du Chiffre d'affaires consolidé en 2019) ; Il s'agit d'une typologie de clientèle « grands comptes » : assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, ainsi que d'entreprises de tout secteur (laboratoires pharmaceutiques, grands facturiers des secteurs de la distribution ou des services, etc.) pour leurs problématiques de gestion des ressources humaines et d'échanges de données.
- Les services destinés aux **Professionnels de santé** (32% du chiffre d'affaires consolidé en 2019) ; Ces services s'adressent directement aux professionnels de santé : médecins généralistes ou spécialistes, paramédicaux (tels que les kinésithérapeutes, infirmières, podologues, etc.) en exercice libéral en cabinet ou dans le cadre de maisons de soins pluridisciplinaires ou de centres de santé, ainsi qu'aux pharmaciens d'officines, ou agissant au sein de groupements. Il s'agit de structures unipersonnelles ou de taille moyenne.
- Quelques services accessoires, non significatifs en valeur, sont également délivrés à partir des entités réalisant des activités de support pour le reste du Groupe (**Corporate et autre** : moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé).

La ventilation du chiffre d'affaires prévue par la norme IFRS 15 est retranscrite au sein de l'information sectorielle. Une vision géographique est également communiquée en s'appuyant sur les devises de réalisation des opérations. Cette ventilation est en adéquation avec le reporting interne, le rapport de gestion ainsi que les communiqués de presse et les présentations financières.

Information sur les prestations

Les prestations réalisées dans le secteur « **Assurance santé, RH et e-services** » sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **prestations de consulting et d'ingénierie technique** visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; ces prestations s'exercent généralement sur plusieurs semaines ou mois et constituent des obligations distinctes à part entière.
- les **prestations récurrentes** liées à l'utilisation des logiciels, plateformes de flux ou d'échanges de données hébergées par le Groupe et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploitées pour le compte des clients en « gestion déléguée » (BPO) ; ces prestations font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services.
- Plus rarement, des prestations ponctuelles délivrées « à un moment précis » (voir exemples ci-dessous).

Les prestations réalisées dans le secteur « **Professionnels de santé** » sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les ventes de **logiciels** dans le cadre d'une **offre packagée** incluant la maintenance et l'assistance, donnant lieu à un **abonnement** (facture annuelle lissée) ; il s'agit du cas général toutes professions médicales confondues et pharmacies.
- les services d'accès aux **logiciels en mode SaaS** (facture mensuelle) ; concerne les applications hébergées par Cegedim, comme le logiciel de cabinet médical MLM ou l'offre de télémédecine.
- les ventes de logiciels sous forme de **licences ponctuelles** d'une part, et de **contrats de maintenance et d'assistance** annuelle d'autre part (ponctuellement chez certains paramédicaux ou en officines).
- les **abonnements** aux bases de données (base de médicaments Claude Bernard accessible sur les postes de travail des professionnels de santé) et autres services récurrents (sauvegardes...).
- les ventes de **matériel** (postes de travail, imprimantes, cashguard...).
- les prestations d'installation (à la journée) ou d'ingénierie technique ne dépassant généralement pas quelques jours ou semaines dans les structures regroupant plusieurs professionnels.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le Groupe est majoritairement « **à l'avancement** ». Il concerne :

- Les projets d'ingénierie technique et de consulting
- les abonnements aux bases de données du groupe
- l'accès aux prestations et logiciels vendus en mode SaaS
- les services de traitement de flux et d'informations dématérialisées
- les services d'assistance et de maintenance sur les solutions du Groupe
- les activités de « gestion déléguée » (BPO).

Le chiffre d'affaires reconnu « **à un moment précis** » concerne notamment :

- la délivrance d'études ponctuelles ou ad'hoc, reconnue à la livraison ;
- les ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles, reconnues à la livraison ;
- les ventes de matériel et leur installation, reconnues à l'issue de l'installation, généralement concomitante à la livraison ;
- les formations et autres interventions ponctuelles, reconnues à l'issue de la prestation.

Il n'a pas été relevé de différences significatives entre le traitement comptable de reconnaissance du revenu dans les comptes sociaux et le traitement requis par la norme IFRS 15.

Il convient également de noter que les activités du Groupe ne relèvent pas de problématiques « agent-principal » susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Carnet de commandes

S'agissant du carnet de commandes consolidé, le Groupe Cegedim a décidé d'appliquer les mesures de simplification permises par la norme. Ne sont donc pas présentées les informations concernant les prestations faisant partie de

contrats dont la durée initiale attendue ne dépasse pas un an ni celles pour lesquelles les obligations de performance sont reconnues selon la méthode des droits à facturer.

La quasi-totalité des services délivrés par le Groupe consiste en des prestations prévoyant une facturation en fonction d'un nombre d'unités d'œuvres (flux, données, nombre de personnes protégées,) ou des prestations continues pour lesquelles le droit à facturation s'acquiert à mesure de la réalisation du service (maintenance, abonnements, ventes en mode SaaS,...).

Le montant des obligations de prestations non remplies, ou partiellement remplies, sur d'autres types de contrats que ceux précités est non significatif et n'est pas présenté.

Information sur les actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrat traduisent le droit de Cegedim à obtenir une contrepartie en échange de prestations pour lesquelles le transfert de contrôle a été réalisé ou est en cours. Ils concernent notamment les cas où le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation (lorsque la facturation se fait à l'achèvement ou au jalon). Ces actifs figurent au sein des créances clients.

Les passifs de contrats traduisent l'obligation pour Cegedim de réaliser des prestations pour lesquelles le client a déjà versé une contrepartie. Ils incluent les avances et acomptes reçus, ainsi que les produits constatés d'avance, notamment au titre des services d'assistance et de maintenance facturés d'avance, pour lesquels la période d'exécution des prestations s'étend au-delà de la date d'arrêté des comptes. Ces montants figurent dans les autres passifs.

Les actifs et passifs de contrats ont vocation à se dénouer sur un horizon inférieur à 12 mois, dans la quasi-totalité des cas. Les montants figurant à l'ouverture sont recyclés en résultat au cours de l'exercice et une nouvelle estimation est réalisée à la clôture suivante.

En milliers d'euros	Soldes à l'ouverture	Soldes à la clôture
Actifs de contrats	11 362	6 360
Passifs de contrats	30 529	35 663

Principes comptables et jugements clés

La reconnaissance des revenus est réalisée sur la base de l'analyse des contrats engageant le Groupe avec ses clients, en déclinant les cinq étapes prévues par la norme IFRS 15 :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;

- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées par le Groupe et de la formulation généralement explicite des contrats, cette analyse est essentiellement factuelle et ne nécessite pas de faire appel au jugement ou à des estimations.

7.2 Charges externes

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Achats d'études & prestations et achats non stockés	-47 038	-42 181
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	-23 445	-36 062
Autres : publicité, prestataires externes, frais de réception, frais postaux...	-44 861	-44 320
Total charges externes	-115 344	-122 563

7.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Résultat opérationnel courant	37 096	33 056
Provision sur actifs incorporels en voie d'obsolescence	-300	-6 855
Cession d'activités	-15 963	-4 095
Frais de restructuration	-4 118	-5 730
Autres produits et charges non courants	-623	-1 959
Résultat Opérationnel	16 092	14 416

Les provisions sur actifs incorporels concernent des logiciels dont l'obsolescence s'accélère en raison de la transition vers le monde SaaS. Elle induit épisodiquement de réviser certains plans d'amortissement ou de déprécier ces actifs, comme au Royaume-Uni en 2018 (5,5 M€).

La cession du fonds de commerce de Pulse Inc en août 2019 a généré une perte non courante de 16 M€ liée à la sortie des actifs cédés. En 2018 il s'agissait des frais engendrés par la cession de Cegelease.

Les frais de restructuration concernent les frais liés aux départs de cadres dirigeants ou les réorganisations significatives intervenues dans la gouvernance de certaines activités, y compris les fermetures de sites afférentes (4 M€ en 2019 contre 5 M€ en 2018)

Les autres produits et charges non courants concernent des pénalités, contentieux ou dénouements d'opérations non courantes significatives. En 2019, ils incluent le gain de 1,7 M€ rétrocédé par la société Tessi.

Chaque rubrique est présentée nette des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues.

7.5 Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel	38 065	35 539
Charges externes	9 516	8 885
Production immobilisée	47 581	44 424

7.6 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Dépréciations		Valeurs nettes	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
En-cours de services	-	77	-	-77	-	-
Stocks de marchandises	5 055	3 405	-621	-736	4 434	2 670
Total stocks et en-cours	5 055	3 483	-621	-813	4 434	2 670

7.7 Créances clients

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Sociétés françaises	132 647	88 401	-	-	132 647	88 401
Sociétés étrangères	19 859	17 123	-	87	19 859	17 210
Total valeurs brutes	152 506	105 524	-	87	152 506	105 611
Provisions	8 520	8 246	-	-	8 520	8 246
Total valeurs nettes	143 986	97 278	-	87	143 986	97 365

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe (professionnels de santé principalement), les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 31 millions d'euros au 31 décembre 2019.

BALANCE AGEÉ

En milliers d'euros	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	25 663	7 146	5 779	2 450	601	9 687
Sociétés étrangères	5 373	1 616	484	603	1 061	1 609
Total (valeurs brutes)	31 036	8 762	6 263	3 053	1 662	11 295

7.8 Autres créances

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances ⁽¹⁾		Total autres créances	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances courantes								
Sociétés françaises	332	382	13 156	17 305	84 847	13 018	98 336	30 705
Sociétés étrangères	243	270	2 949	2 177	210	166	3 402	2 613
Total valeurs brutes	575	651	16 105	19 482	85 058	13 185	101 738	33 318
Provisions	-	-	-	-	54	-	54	-
Total créances courantes (valeurs nettes)	575	651	16 105	19 482	85 004	13 185	101 684	33 318
Créances non courantes								
Sociétés françaises								
Sociétés étrangères								
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions								
Total créances non courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les « Autres créances » inclut en 2019 les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe (66M€).

7.9 Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes reçus	274	297	-	-	274	297
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers ⁽¹⁾	105 632	61 799	-	-	105 632	61 799
Autres dettes	105 632	61 799	-	-	105 632	61 799
Dettes sur acquisitions d'actifs	4	4	-	15	4	19
Dividendes à payer	-	-	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	35 390	30 232	-	-	35 390	30 232
Total autres passifs	141 299	92 332	-	15	141 299	92 347

(1) Le poste « Créditeurs divers » inclut en 2019 les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe (66M€).

7.10 Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise, à l'aide des informations disponibles en interne, de l'expérience acquise et, selon les cas, d'échanges avec les conseils. Elles tiennent compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement et des assurances souscrites. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Les provisions courantes concernent les litiges salariés ainsi que les risques pour lesquels on s'attend à un dénouement dans l'année suivante. Les provisions non courantes couvrent des risques susceptibles de persister sur un plus long terme.

Les provisions les plus significatives concernent les litiges avec d'anciens salariés, pour 2,9 M€ à la clôture 2019 contre 2,4 M€ en 2018.

Une provision pour restructuration de 2,2 M€ ⁽¹⁾ a été constituée à la clôture 2019 afin de prendre en compte les coûts de liquidation de la filiale Pulse Inc. aux Etats-Unis, dont les principaux actifs ont préalablement été vendus en août 2019. Cette provision couvre essentiellement les baux immobiliers pour les durées restant à courir.

Un ancien litige commercial de la filiale Pulse s'est dénoué sur l'exercice et a donné lieu à une reprise de 1,1 M€ ⁽²⁾.

Les autres montants sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31/12/2018	Reclass ements	Variations de périmètre	Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Ecarts de conversio n	31/12/2019
Provisions litiges salariés	2 357	-	-	105	845	-184	-229	-	2 895
Provisions pour restructurations	588	-	-	-	2 233 ⁽¹⁾	-207	-	4	2 618
Provisions courantes	2 945	-	-	105	3 078	-391	-229	4	5 513
Provisions pour litiges	1 403	-	-	-	-	-1 161 ⁽²⁾	-268	32	6
Autres provisions pour risques	582	-	-	-	519	-75	-128	1	900
Autres provisions pour charges	796	-	-	389	475	-	-711	-	950
Autres provisions non courantes	2 781	-	-	389	995	-1 236	-1 106	33	1 855
Total provisions courantes et non courantes	5 726	-	-	494	4 073	-1 627	-1 335	37	7 368

7.11 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

- **Litige avec la société EURIS**

Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018. IQVIA a interjeté appel de la décision.

- **Fiscalité**

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La proposition de rectification fiscale a été reçue le 16 avril 2019. Cegedim y a répondu le 14 juin 2019 et à la suite de cette réponse, l'administration a annulé sa première proposition et en a fait une seconde le 9 septembre 2019. Après avoir pris connaissance de la réponse de Cegedim, l'administration a maintenu sa proposition de rectification dans un courrier du 25 février 2020. Cegedim en concertation avec ses avocats estime que le redressement demeure infondé au regard d'une jurisprudence nombreuse et a donc décidé d'utiliser la voie du recours hiérarchique. Suite au contrôle fiscal en cours, le risque maximal de reversement d'impôt encouru par la société Cegedim est de 9 millions. Cegedim estime que le risque sur le montant activé des déficits reportables est faible et ne remet pas en cause le montant d'IDA activés.

Note 8 Charges et avantages au personnel

8.1 Frais de personnel

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Coût du personnel	-242 548	-224 617
Participation et intéressement	-6 710	-5 172
Actions gratuites	-256	282
Provision pour litige salariés	-222	-371
Frais de personnel	-249 736	-229 878

8.2 Attribution d'actions gratuites

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 28 juin 2018 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 29 janvier 2019 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Le plan du 28 juin 2018 a autorisé une attribution maximum de 21 790 actions gratuites.

- Le plan du 29 janvier 2019 a autorisé une attribution maximum de 22 190 actions gratuites.
- Pour les plans 2017, 2018 et 2019, l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant "l'avantage" offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires. La charge comptabilisée au titre de l'exercice est de 256 milliers d'euros (+73 milliers d'euros pour le plan 2016, +189 milliers d'euros pour le plan 2017, -313 milliers d'euros pour le plan 2018 et -205 milliers d'euros pour le plan 2019).

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 21.06.2017	Plan du 28.06.2018	Plan du 29.01.2019
Date de l'Assemblée Générale	16/11/2015	19/06/2018	19/06/2018
Date du Conseil d'administration	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Date d'ouverture du plan	21/06/2017	28/06/2018	29/01/2019
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	19 540 actions	21 790 actions	22 190 actions
Prix initial de souscription	29,02€	34,20€	23,50€
Date de libre disposition des actions gratuites France	21/06/2019	28/06/2020	29/01/2021
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	21/06/2020	28/06/2021	29/01/2022

SITUATION DU PLAN AU 31 DECEMBRE 2019

	Plan du 21.06.2017	Plan du 28.06.2018	Plan du 29.01.2019
Nombre total d'actions attribuées	2 897 actions	17 416 actions	21 990 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	28,17€	33,20€	22,81€
Etranger	24,67€	29,07€	19,98€

8.3 Effectifs

	31/12/2019	31/12/2018
France	3 364	3 051
International	1 582	1 511
Total effectif	4 946	4 562

8.4 Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations des Administrateurs versés s'est élevé à 161 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et est comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration

ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

<i>En milliers d'euros – montant brut</i>	31/12/2019	31/12/2018
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	2 587	2 207
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	2 587	2 207
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 9 Titres mis en équivalence

9.1 Valeur des titres mis en équivalence

Entité	%intérêt 31/12/2019	Résultat 31/12/2019	QP résultat 31/12/2019	Situation nette 31/12/2019	QP situation nette totale 31/12/2019	Goodwill	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31/12/2019
Edipharm	20,00 %	387	77	470	94				94
Isiakle	50,00 %	-	-	50	25				25
Pharmazon	28,57 %	60	17	2 470	706	3 312			4 017
Millennium	49,22 %	3 041	1 497	16 046	7 898	2 859			10 756
Healthcare Gateway	50,00 %	1 691	845	376	188				188
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		5 179	2 437	19 412	8 910	6 170	-	-	15 080
Infodisk	34,00 %	-24	-8	-701	-238		238		-
Total au 31/12/2019		5 155	2 429	18 711	8 672	6 170	238	-	15 080

9.2 Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

Titres mis en équivalence au 01.01.2019	10 486
Distribution dividendes	-1 844
Augmentation de capital	
Quote-part résultat au 31/12/2019	2 429
Goodwill	3 312
Provision pour risque	2
Ecart de conversion	8
Variation de périmètre	688
Total	15 080

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence contribue au résultat opérationnel selon la répartition suivante :

- Division Assurance santé, RH et e-services : Edipharm et Isiakle.
- Division Professionnels de santé : Millennium, Pharmazon et Healthcare Gateway.

Note 10 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

10.1 Goodwill

Au 31 décembre 2019, les goodwill en valeur nette s'élèvent à 193 M€ contre 173 M€ au 31 décembre 2018. Cette augmentation de 23 M€ résulte pour 24 M€ des acquisitions réalisées au cours de l'exercice, compensées pour 4 M€ par l'ajustement des goodwill consécutifs aux cessions et aux affectations à d'autres éléments d'actifs identifiables, nets des effets devises.

Les acquisitions 2019 concernent les sociétés BSV (France), Ximantix (Allemagne), et Net EDI (Royaume-Uni) dans le domaine de la gestion électronique de documents et du e-business, ainsi que la société Cosytech (France) avec ses solutions logicielles à base de technologie de Programmation Par Contraintes (PPC), et la société RDV Médicaux (France), site de prise de rendez-vous en ligne. (Voir également les faits marquants de l'exercice).

Le Groupe procède à l'affectation des goodwill relatifs à ces acquisitions dans un délai de 12 mois, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. En pratique, les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti.

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquelles un goodwill a été alloué doivent être testées au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacune des deux groupes d'UGT (y compris les goodwill) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2019, dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, telles qu'ils existaient à la précédente clôture.

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des goodwill (196 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 389 M€ testés à la clôture 2019).

En application des dispositions transitoires visant à tenir compte de l'incidence de la norme IFRS 16 sur les tests d'impairment, les actifs testés au niveau des groupes d'UGT tiennent compte du montant des droits d'utilisation et dettes de location qui leur sont attribuables (soit un impact net de - 1,8 M€). Les flux d'exploitation actualisés attendus pour ces groupes d'UGT continuent d'inclure les charges de loyers.

Comme les années précédentes, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour l'aider à déterminer les principaux paramètres de taux permettant de conduire ces tests.

Les tendances retranscrites dans les plans d'affaires sont les suivantes :

- Les plans du groupe d'UGT Assurance santé, RH et e-services, dont les hypothèses de flux attendus sont confirmées sur la période 2020-2022, ont été globalement reconduits en prolongeant la croissance observée et en intégrant les récentes acquisitions.
- Les plans du groupe d'UGT Professionnels de santé, dont les performances 2019 sont particulièrement satisfaisantes, ont été revus pour prendre en compte le retrait des Etats-Unis suite à la cession des activités de Pulse et la montée en puissance des nouvelles offres en développement sur l'Europe (notamment la télémédecine et les logiciels de dernière génération du Groupe).
- Dans les deux groupes d'UGT, la poursuite des plans sur un horizon à 5 ans reflète les gains de parts de

marché sur les nouvelles offres, la part croissante des activités récurrentes résultant du modèle SaaS, ainsi que la montée en puissance des activités de BPO assorties d'un effet positif sur les marges d'exploitation. Dans le groupe d'UGT Professionnels de santé, les sous-jacents des hypothèses du plan supposent notamment que les logiciels les plus récents ou dont le lancement est attendu en 2020 soient disponibles à la vente, avec l'ensemble des fonctionnalités attendues, sans retard, et réussissent leur pénétration sur le marché, en particulier anglais. Les ressources nécessaires ont donc été affectées à la sécurisation des roadmaps de développement et le déploiement des offres fait l'objet d'un suivi continu, en mettant une priorité absolue à la satisfaction clients.

- Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires retenues sur 5 ans (de 2019 à 2024) sont en moyenne de 6,2% sur les activités d'Assurance santé, RH et e-services, et de 6,4% sur les activités destinées aux Professionnels de santé.
- Les taux de croissance à l'infini sont restés inchangés depuis la clôture 2015.

La sensibilité des tests a été mesurée dans les deux groupes d'UGT de façon à faire varier l'ensemble des hypothèses clés, tant du point de vue des paramètres financiers (taux d'actualisation, taux de croissance) que des paramètres opérationnels (aléas pesant sur l'atteinte des niveaux de marge, testés à différents horizons du plan). En particulier :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge moyenne terminale réduite d'environ 180 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les goodwill du groupe d'UGT Assurance santé, RH et e-services. Dans le groupe d'UGT Professionnels de santé, les calculs de sensibilités aux taux ne conduiraient pas à déprécier les goodwill. Une dépréciation deviendrait nécessaire en cas de baisse de marges autre que temporaire d'un montant ne dépassant pas 5% du total des actifs testés.

Groupes d'UGT	31/12/2018	Reclassement	Affectation des goodwill	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Impairment	Ecarts de conversion et autres variations	31/12/2019
Assurance santé, RH, e-services	77 382	-	-586	-	18 839	-300	547	95 882
Professionnels de santé	95 642	-	-	-	2 235	-2 500	1 480	96 858
Corporate et autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total goodwill	173 024	-	-586	-	21 075	-2 800	2 028	192 740

(1) voir note 10.2 « immobilisations incorporelles »

(2) voir note 15.1.3 « Actifs et passifs d'impôts différés »

	31/12/2019	31/12/2018
Taux d'actualisation avant impôt	8,90 %	8,90 %
Taux de croissance à l'infini		
Assurance santé, RH et e-services	1,75%	1,75 %
Professionnels de santé	1,50%	1,50 %

10.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Reclassement et correction à nouveau ⁽³⁾	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/2019
Frais de développement	13 103	-7 817	12 883	3 068	-	723	21 960
Logiciels internes ⁽¹⁾	328 939	8 030	34 697	-4 049	-44 428	3 710	326 900
Autres incorporelles ⁽²⁾	72 193	365	2 102	1 900	-9 114	545	67 991
Total valeurs brutes	414 235	578	49 683	920	-53 542	4 978	416 851
Amortissements et dépréciations logiciels internes	204 154	-180	16 389	11	-17 338	1 632	204 678
Amortissements et dépréciations autres incorporelles ⁽²⁾	53 373	-67	5 579	830	-5 322	240	54 633
Total amortissements	257 527	-247	21 977	841	-22 660	1 872	259 310
Total dépréciations							
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	156 709	825	27 706	79	-30 882	3 106	157 540

⁽¹⁾ Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement moyenne de 5 à 8 ans.

⁽²⁾ Cette ligne est principalement constituée de logiciels acquis

⁽³⁾ dont 825 milliers d'euros d'affectation des goodwill

10.3 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31/12/2018	Reclassement et correction à nouveau	IFRS 16	Acquisitions	Variation périmètre	Diminutions	Ecart de conversion	31/12/2019
Terrains	544	-	-	-	-	-	-	544
Constructions	10 265	-	-	-	-	-	18	10 282
Autres immobilisations corporelles :	89 142	-375	-	11 645	505	-8 108	751	93 559
Installations tech, matériels et outillages	70 959	-161	-	9 833	271	-5 989	410	75 322
Autres	18 182	-213	-	1 811	234	-2 119	339	18 237
Droits d'utilisation :	-	-	67 160	16 707	1 015	-7 222	163	77 822
constructions	-	-	63 678	13 704	995	-6 991	141	71 527
autres immobilisations corporelles	-	-	3 482	3 003	20	-231	22	6 296
Immobilisations en cours & avances et acomptes sur immobilisations corporelles	9	-10	-	162	-	-	-	163
Total valeurs brutes	99 961	-385	67 160	28 514	1 520	-15 330	930	182 369
Dépréciations des terrains	0	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements constructions	6 711	-	-	599	-	-	13	7 323
Amortissements autres immobilisations Corporelles :	59 834	-385	-	9 726	327	-7 538	633	62 598
Amortissements Installations tech, matériels et outillages	46 925	-266	-	7 979	118	-5 400	326	49 684
Amortissements autres	12 909	-119	-	1 747	209	-2 138	307	12 915
Amortissements droits d'utilisation :	-	-	-	15 753	62	-2 549	18	13 285
constructions	-	-	-	14 336	62	-2 455	14	11 958
autres immos.corporelles	-	-	-	1 418	-	-94	4	1 327
Total amortissements	66 545	-385	-	26 078	390	-10 087	664	83 206
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	33 416	-	67 160	2 435	1 129	-5 243	265	99 164

10.4 Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31/12/2018	Reclasse- ment	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31/12/2019
Titres de participation ⁽¹⁾	1 214						1 214
Prêts ⁽²⁾	13 425		584	8			14 017
Dépôts de garantie	6 036		4 740	23	-6 218	4	4 585
Autres immobilisations financières	321				-288	6	40
Total valeurs brutes	20 995		5 324	31	-6 505	11	19 855
Provisions sur autres immo. financières	39		39			-1	79
Total provisions	39		39	-	-	-1	79
Total immobilisations financières valeurs nettes	20 957		5 285	31	-6 505	10	19 777

(1) Informations sur les sociétés non consolidées

(2) dont prêt de 9 millions d'euros à Isiaklé dans le cadre du contrat de BPO conclu avec le Groupe

Filiales	Capital social	Capitaux propres autres que capital social	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Dividendes reçus
CEIDO ⁽¹⁾	167	1 374	15,00 %	300	-	300	1 724	77	10
Netfective Technology	626	20 839	5,22 %	899	-	899	7 807	1 972	-
NEX & COM ⁽²⁾	500	252	20,00 %	13	-	13	2 232	-	-
Resodom	10	nc	10,00 %	1	-	1	nc	nc	nc
Total des titres de participation non consolidés				1 213	-	1 213	11 763	2 049	10

(1) Chiffre d'affaires, résultat et capitaux propres 2018.

(2) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre d'affaires 2015 était de 2 232K€.

Il s'agit de parts dans des sociétés non cotées dont le Groupe n'a pas le contrôle.

Note 11 Financement et instruments financiers

11.1 Endettement financier net

En milliers d'euros	31/12/2019			31/12/2018		
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	189 373	-	189 373	179 283	-	179 283
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	156	6 165	6 321	425	6 137	6 562
Dettes financières hors IFRS 16 non courantes	189 529	6 165	195 694	179 708	6 137	185 845
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	11 380	2 581	13 961	1 519	1 692	3 211
Concours bancaires courants	-	-	-	-	-	-
Dettes financières hors IFRS 16 courantes	11 380	2 581	13 961	1 519	1 692	3 211
Total dettes financières	200 909	8 746	209 655	181 227	7 829	189 056
Trésorerie active	29 059	-	29 059	81 091	-	81 091
Endettement Financier hors IFRS 16	171 850	8 746	180 596	100 136	7 829	107 965
Dettes IFRS 16 non courante	52 413	-	52 413	-	-	-
Dettes IFRS 16 courante	13 507	-	13 507	-	-	-
Endettement Financier Net	237 770	8 746	246 516	100 136	7 829	107 965

(1) Le poste divers comprend principalement la participation pour un montant de 6 524 milliers d'euros en 2019 et 6 420 milliers d'euros en 2018.

Trésorerie nette

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Concours bancaire courants	-	-
Trésorerie active	29 059	81 091
Trésorerie nette	29 059	81 091

Tableau de variation de l'endettement net

En milliers d'euros		31/12/2019	31/12/2018
Endettement net en début d'exercice	A	107 965	236 151
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		-95 906	-62 089
Impôt versé		2 190	2 943
Variation du besoin en fonds de roulement		64 455	-64 436
Flux net de trésorerie générée par l'activité		-29 261	-123 582
Variation liée aux opérations d'investissement		52 893	63 922
Incidence des variations de périmètre		25 378	-64 553
Dividendes		-1 883	-2 647
Augmentation du capital en numéraire		-	-
Incidence des variations de cours des devises		-253	-72
Intérêts versés sur emprunts		5 237	2 360
Autres produits et charges financiers versés ou reçus et charges d'intérêts sur obligations locatives		2 696	-641
IFRS 16		82 227	-
Autres variations		-564	1 130
Variation nette totale de l'exercice	B	136 469	-124 083
Impact des sociétés entrantes	C	2 082	222
Impact des sociétés cédées	D	-	-4 325
-		-	-
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C+D	246 516	107 965

Les emprunts bancaires sont aux conditions suivantes :

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Taux Euribor 1 mois	11 380	156	189 373
Total	11 380	156	189 373

Couverture de taux

En milliers d'euros

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31/12/2019	30/06/2020	50 000	0,268%			-68	
30/06/2020	31/12/2020	50 000	0,268%			-68	
31/12/2020	26/02/2021	50 000	0,268%				-21
Jambe payeuse						-136	-21

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31/12/2019	30/06/2020	50 000		EUR 1 M	0%		
30/06/2020	31/12/2020	50 000		EUR 1 M	0%		
31/12/2020	26/02/2021	50 000		EUR 1 M	0%		

Jambe receveuse

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31/12/2019	30/06/2020	30 000	0,275%			-42	
30.06.2020	31/12/2020	30 000	0,275%			-42	
Jambe payeuse						-84	0

Date de départ	Date de fin	Nominal	Taux versé	Taux reçu	Taux variable	Flux annuel 2020	Flux annuel 2021
31/12/2019	30/06/2020	30 000		EUR 1 M			
30.06.2020	31/12/2020	30 000		EUR 1 M			

Jambe receveuse

Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la nouvelle facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privé (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. L'option de prolongation a été demandé par Cegedim et accepté par les banques prêteuses en décembre 2019 ainsi l'échéance du RCF est dorénavant fixé au 9 octobre 2024.

L'ancien RCF de 200 millions d'euros a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, dont 20 millions d'euros utilisée, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;
- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025 ;
- facilités de découvert de 24,0 millions d'euros dont 0,0 million d'euros utilisés.

L'endettement du groupe augmente du fait de la première application de la norme IFRS 16 pour 66 millions d'euros. Cette dette est constituée essentiellement de baux immobiliers. Au

31 décembre 2019, la trésorerie du Groupe est impactée négativement à hauteur de 22,4 millions d'euros par l'évolution des avances clients sur l'activité BPO en assurance santé dont -0,5 millions d'euros ont été classé en « autres créances courant » afin de refléter les clauses particulières d'un contrat significatif.

Il est à noter que la trésorerie active intégrait 22,9 millions d'euros d'engagement liée à l'activité BPO en assurance santé (gestion déléguée de paiement de prestation de santé).

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Au 31 décembre 2019, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les intérêts liés au prêt d'actionnaire au 31 décembre 2019 s'élèvent à 1,3 million d'euros.

La variation de juste valeur de ces dérivés a été enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de ceux qualifiés de couverture de flux de trésorerie (montant non significatif) et en résultat pour leur part inefficace et pour le risque de contrepartie pris en compte conformément à IFRS 13

(montant non significatif). La juste valeur à la date de clôture des instruments de couverture est de 0,2 million d'euros.

11.2 Coût de l'endettement net

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Produits ou équivalents de trésorerie	93	1 154
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	-5 237	-2 360
Intérêts courus sur emprunts	-4	-1 110
Intérêts sur dettes financières	-5 241	-3 469
Autres intérêts et charges financières ⁽¹⁾	-2 148	-3 573
Charges d'intérêts sur obligations locatives	-1 416	-
Coût de l'endettement financier brut	-8 805	-7 041
Ecart de change nets	-283	-150
Valorisation instruments financiers	151	156
Autres produits et charges financiers non cash	272	-83
Autres produits et charges financiers	140	-77
Coût de l'endettement financier net	-8 572	-5 964

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
(1) Dont intérêts FCB	-1 308	-1 481
Intérêts sur participation	-384	-393
Total	-1 692	-1 874

11.3 Gestion des risques financiers

Les principaux risques financiers identifiés sont les suivants :

RISQUE DE TAUX

Afin de limiter les effets d'une hausse des taux d'intérêts sur le niveau de ses frais financiers, le Groupe a décidé de mettre en œuvre une politique de couverture des risques consistant à protéger un taux de financement maximum annuel pour une durée d'un an. Seule Cegedim SA a le droit de s'endetter en dehors du Groupe et donc a mis en place, lorsque nécessaire, une couverture des emprunts. Le montant de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le montant des emprunts exposés au risque de taux s'élève au 31 décembre 2019 à 0 million d'euros puisque la facilité de crédit revolver et le prêt FCB sont à taux variables. Cependant la facilité de crédit revolver est utilisée à hauteur de 20 millions d'euros ainsi le nominal couvert est de 70,1 millions d'euros.

RISQUE DE CHANGE

Les devises représentant une part significative du chiffre d'affaires consolidé sont la livre sterling (9,8%) et le dollar (1,5%). Le Groupe n'a pas mis en place de politique de couverture du risque de change. Ceci est susceptible d'exposer le Groupe à un risque de change plus ou moins significatif selon les années. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du risque de change au bilan :

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	1 100	24
Position hors-bilan	-	-
Position nette après gestion	1 100	24

Ce tableau permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1 % de la devise

FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	< 1 mois	> 1 mois 6 mois	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires et intérêts			17 416	29 101	190 94
Instrument de couverture					-721
Concours bancaires courants					
Crédit-bail			96		
Complément de prix			30	163	
Participations			1 454	5 306	
Dettes sur participation			1 000		
Divers dont dépôts & cautionnements				697	

CASH-FLOW PREVISIONNELS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Hypothèse : Taux variables EUR 1 mois 31 décembre 2020 égal à 0

En milliers d'euros	Taux	2020	2021	Total
Swaps emprunteurs EUR				
Fixe payé	0,268%	-136	-21	-157
Variable reçu		-	-	-
Swaps LT		-136	-21	-157
Swaps emprunteurs EUR				
Fixe payé	0,275%	-84	-	-84
Variable reçu		-	-	-
Swaps LT		-84		-84
Total Swaps LT		-220	-21	-241

d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 687 millions d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2019, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 491 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim de 20 milliers d'euros.

Les effets de change ont eu un effet négatif total de 690 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires 2019, dont 403 milliers d'euros dû au dollar US et 394 milliers d'euros à la livre sterling.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2018 sur la base des taux de change 2019. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

RISQUE DE LIQUIDITE

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Les flux de trésorerie contractuels ne sont pas actualisés.

Lorsqu'il s'agit d'un taux fixe, le taux est utilisé pour calculer les tombées d'intérêts futures.

Note 12 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

BALANCE AGEE FOURNISSEURS

<i>En euros</i>	Dettes fournisseurs échues 31.12.2019	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	1 294	188	184	922
Sociétés étrangères	1 353	634	15	704
Total	2 647	822	199	1 626

<i>En euros</i>	Dettes fournisseurs échues 31.12.2018	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	454	314	264	123
Sociétés étrangères	2 286	1 362	41	883
Total	2 740	1 676	304	760

Note 13 Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Stocks	-1 756	-4 465
Clients et acomptes versés	-43 839	23 655
Créances sociales et fiscales	-23	1 311
Avances sur activités BPO	-25 610	48 439
Autres	-4 319	353
Incidence de la var. clients et autres débiteurs	-75 548	69 293
Fournisseurs et avances reçues	-8 082	10 201
Dettes sociales et fiscales	-305	-5 783
Autres	-2 706	438
Incidence de la var.fournisseurs et autres créditeurs	-11 093	4 857
Net	-64 455	64 436

Note 14 Impact de la norme IFRS 16 au 31 décembre 2019

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Cegedim applique la norme IFRS 16 « Contrats de location ». Les impacts de cette norme en 2019 sur les principaux agrégats utilisés par le Groupe sont décrits ci-dessous. Les chiffres 2018 n'ont fait l'objet d'aucun retraitement. La dette est constituée essentiellement de baux immobiliers.

14.1 Bilan au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	31/12/2019 IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 IAS 17
Goodwill	192 740		192 740
Immobilisations incorporelles	157 540		157 540
Terrains, constructions, autres immob.corporelles, immob.en cours	34 627		34 627
Droits d'utilisation ⁽¹⁾	64 537	64 537	0
Immobilisations corporelles	99 164	64 537	34 627
Immobilisations financières – hors titres des sociétés mises en équivalence	19 777		19 777
Titres des sociétés mises en équivalence	15 080		15 080
Impôt différés actifs	31 750	360	31 390
Créances clients – part à plus d'un an	-		0
Instruments financiers	387		387
Charges constatées d'avance : part à plus d'un an	390		390
Actif non courant	516 828	64 898	451 930
Actif courant	291 785	0	291 785
TOTAL ACTIF	808 613	64 898	743 715

⁽¹⁾ Pour le tableau de variation des droits d'utilisation, voir note 10.3 "Immobilisations corporelles"

En milliers d'euros	31/12/2019 IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 IAS 17
Capitaux propres	201 247	-944	202 192
Dettes financières	195 694		195 694
Dettes de location	52 413	52 413	0
Instruments financiers	627		627
Impôts différés passifs	8 009	-5	8 014
Provisions et autres passifs	34 105		34 105
Passif non courant	290 847	52 408	238 439
Dettes financières	13 961		13 961
Dettes de location	13 507	13 507	0
Instruments financiers	2		2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 644		50 644
Dettes fiscales et sociales	91 593		91 593
Provisions et autres passifs	146 812	-73	146 884
Passif courant	316 519	13 434	303 085
TOTAL PASSIF	808 613	64 898	743 715

14.2 Compte de résultat au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	31/12/2019 IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 IAS 17
EBITDA ⁽¹⁾	101 248	15 874	85 375
Dotation aux amortissements	-64 152	-15 753	-48 399
Résultat opérationnel courant⁽¹⁾	37 096	120	36 976
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	-21 004		-21 004
Résultat opérationnel	16 092	120	15 971
Coût de l'endettement financier net	-8 572	-1 425	-7 147
Impôts	-4 821	364	-5 185
Part du Groupe	2 697	-941	3 638

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation au bilan des contrats de courte durée (i.e. contrats ayant une durée inférieure ou égale à 12 mois, sans option de renouvellement, à leur date de prise d'effet) et des contrats portant sur des actifs de faible valeur (comprenant principalement les locations d'équipements informatique). Les charges de loyers correspondantes s'élèvent à 1,9M€ au 31 décembre 2019 et sont maintenues en charges externes.

14.3 Tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2019

En milliers d'euros	31/12/2019 IFRS 16	Impact IFRS 16	31/12/2019 IAS 17
Flux net de trésorerie généré par l'activité	29 260	15 654	13 606
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-76 389	102	-76 491
Flux net de trésorerie lié aux financements	-5 154	-15 756	20 910

14.4 Réconciliation entre Engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018 et les Passifs sur contrats de location au 1er janvier 2019

En milliers d'euros	
Engagements hors-bilan sur contrats de location simple au 31 décembre 2018 (publiés)- loyers restant à payer	19 006
Contrats ≤ 12 mois et/ou de faible valeur de location	-55
Effet renouvellement des contrats	31 589
Effet de l'actualisation	8 663
contrat de location dont la prise d'effet est postérieur au 1er janvier 2019 (non inclus dans les engagements hors bilan)	5 420
Autres effets	2 917
Passifs sur contrats de location au 1er janvier 2019	67 540

Les nouveaux contrats 2019 sont équivalents aux paiements des loyers de l'exercice.

Note 15 Impôt

15.1 Impôt différé

15.1.1 Ventilation de la charge d'impôt

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 4 821 milliers d'euros contre 3 925 milliers d'euros en décembre 2018. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
<i>Impôt exigible</i>		
France	-5 581	-4 794
Etranger	-243	162
Total impôt exigible	-5 824	-4 632
<i>Impôts différés</i>		
France	1 626	1 992
Etranger	-623	-1 285
Total impôts différés	1 003	707
Charge totale d'impôts comptabilisée en résultat	-4 821	-3 925

15.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros		31/12/2019	31/12/2018
Résultat net des activités poursuivies		2 691	4 481
Quote-part dans les sociétés MEE		-2 428	-2 082
Impôt sur les bénéfices		4 821	3 925
Résultat avant impôt des sociétés intégré	(a)	5 083	6 324
<i>dont sociétés françaises intégrées</i>		28 201	39 152
<i>dont sociétés étrangères intégrées</i>		-23 118	-32 828
Taux d'impôt normatif en France	(b)	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(c) = (a) x (b)	-1 750	-2 178
Impact des différences permanentes		-1 031	-1 882
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires		1 366	2 325
Impact des différences de taux d'imposition sur différences temporaires		-44	-30
Activation des déficits antérieurs		6 293	6 460
Impôts non activés sur résultats déficitaires		-10 268	-8 644
Impôts différés reconnus sur les exercices antérieurs			-1 283
Impact crédit d'impôt		613	1 307
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat		-4 821	-3 925
Taux d'impôt effectif		n/a	n/a

Calcul du taux d'impôt normatif en France

Base	33,33%
Contribution de 3,3% (IS > 763,000€)	1,10%
Taux d'impôt normatif en France	34,43%

Les principaux pays contributifs à la ligne « impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires » sont :

En milliers d'euros	31/12/2019
UK	1 225
France (sociétés non intégrées)	78
Irlande	46
Autres	17
Total	1 366

15.1.3 Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31/12/2018	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations OCI	Variation écarts de conversion	31/12/2019
Reports déficitaires	20 000						20 000
Engagement de retraite	5 449		319	3	1 754		7 524
Provisions non déductibles	2 761		561				3 323
Mise à juste valeur des instruments financiers	119		-53		-3		64
Contrats de location	-		365				365
Annulation plus-value interne	169		-1				168
Retraitement marge R&D	560		196				755
Autres	284		-54				230
Total impôts différés actifs	29 342	-	1 334	3	1 751	-	32 429
Ecart de conversion	0		353			-353	0
Annulation amortissement dérogatoire	-98		88				-10
Annulation amortissement fonds de commerce	0						
Mise à juste valeur des instruments financiers	0						
Activation R&D	-6 289		-1 116				-7 404
Retraitement dotation sur marge R&D	-145		-84				-229
Actifs incorporels	-757	-239	393				-602
Autres	-460		33	-15			-433
Total impôts différés passifs	-7 749	-239	-333	-15	-	-353	-8 689
Impôt différés nets	21 593	-239	1 001	-12	1 751	-353	23 741

Les impôts différés activés au titre des reports fiscaux déficitaires s'élèvent à 20 M€. Leur recouvrement a été estimé sur un horizon moyen de 4 années au sein du périmètre des sociétés françaises intégrées.

A noter que 6M€ d'impôts différés sur déficits antérieurs ont été utilisés sur l'exercice 2019, compensés par l'activation de 6M€ d'impôts différés de même nature.

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2018	28 196	-6 605	21 593
Impact résultat de la période	1 334	-333	1 001
Impact en OCI	1 751	0	1 751
Impact capitaux propres	3	-368	-365
Impact de présentation nette par entité fiscale	464	-464	0
Reclassement	0	-239	-239
Au 31 décembre 2019	31 748	-8 009	23 740

Le montant de l'impôt correspondant aux déficits non activés des activités poursuivies au 31 décembre 2019 s'élève à 38 455 milliers d'euros pour les sociétés françaises et à 17 075 milliers d'euros pour les sociétés internationales.

Note 16 Capitaux propres et résultats par action

16.1 Capital

Au 31 décembre 2019, le capital est constitué de 13 997 173 actions (dont 130 232 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 336 506 euros.

16.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (soit 13 856 173 actions au 31 décembre 2019 et 13 919 741 actions au 31 décembre 2018).

Le résultat courant par action des activités poursuivies s'élève à 0,6 euros au titre de l'exercice 2019.

Le résultat net par action s'élève à 0,2 euros au titre de l'exercice 2019.

Cegedim SA	31/12/2019	31/12/2018
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	13 997 173	13 997 173
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	-141 000	-77 432
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 856 173	13 919 741

Note 17 Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au titre de l'exercice 2018, conformément à la décision prise lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2019.

Note 18 Indemnités départ à la retraite

18.1 Indemnités départ à la retraite : sociétés françaises

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	2 459	32 250

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de déterminer le montant des engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 34 709 milliers d'euros dont 2 459 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 2 522 milliers d'euros.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2019	2018
Taux d'intérêt net	0,8477 %	1,6128 %
Taux de rendement attendu des actifs	0,8477 %	1,6128 %
Augmentation des salaires (inflation comprise)	2,50 %	1,40 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2019 est de 0,8477 % (C66715Y Index BFV EUR Composite (AA) 15 Year de Bloomberg) contre 1,6128 % en 2018.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2012-2016

Mobilité : 8,5 % par an jusqu'à 35 ans

5,0 % jusqu'à 45 ans

2,8 % jusqu'à 50 ans

1,0 % pour les 51 ans et plus

Age de départ à la retraite : Départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	0,5977 %	0,8477 %	1,0977 %
	36 182	34 709	33 682

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des voyageurs, représentants, placiers ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

18.2 Indemnités départ à la retraite : sociétés étrangères

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 222 milliers d'euros.

18.3 Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

En milliers d'euros	2019	2018
Engagements actuariels	34 709	25 830
Actifs de couvertures	(2 459)	(2 223)
Coût des services passés non comptabilisés		
Passifs reconnus	32 250	23 607

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31/12/2019			31/12/2018		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	25 830		25 830	25 187		25 187
Actifs destinés à la vente		-		-	-		-
Coût des services rendus au cours de l'exercice		2 146		2 146	2 051		2 051
Coût financier de l'exercice		412		412	370		370
Coût des prestations passées non comptabilisées		-		-	-		-
Coût de la période	2	2 558		2 558	2 421		2 421
Prestations versées	3	-1 431		-1 431	-1 328		-1 328
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	6 821		6 821	-518		-518
Entrée de périmètre	5	931		931	69		69
Sortie de périmètre	6	-		-	-		-
Reclassement	7	-		-	-		-
Variations taux de change	8	-		-	-		-
Dette actuarielle à la clôture	1+2+3+4+ 5+6+7+8	34 709		34 709	25 830		25 630
Valeur des actifs de couverture							
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		2 223		2 223	2 170		2 170
Rendement attendu des actifs		36		36	32		32
Cotisations		-		-	-		-
Prestations servies		-		-	-		-
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		11		11	21		21
Entrée de périmètre		190		190	-		-
Sortie de périmètre		-		-	-		-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		2 459		2 459	2 223		2 223

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros		31/12/2019			31/12/2018		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture		34 709		34 709	25 830		25 830
Juste valeur des actifs de couverture		-2 459		-2 459	-2 223		-2 223
Sous-total		32 250		32 250	23 607		23 607
Coût des services passés non comptabilisés		-		-	-		-
Passif comptabilisé au bilan		32 250		32 250	23 607		23 607
Coût des services rendus au cours de l'exercice		2 146		2 146	2 051		2 051
Coût financier de l'exercice		412		412	370		370
Rendement des actifs		-36		-36	-32		-32
Effet de réduction ou liquidation de régime		-		-	-		-
Charge comptabilisée au compte de résultat		2 522		2 522	2 389		2 389

Variation du passif net comptabilisé au bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	23 607	-	23 607	23 017	-	23 017
Pertes (Gains) actuariels	6 809	-	6 809	-539	-	-539
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-	-	-	-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 522	-	2 522	2 389	-	2 389
Prestations versées	-1 431	-	-1 431	-1 328	-	-1 328
Cotisations versées	-	-	-	-	-	-
Entrée de périmètre	742	-	742	69	-	69
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-	-
Variation taux de change	-	-	-	-	-	-
Passif net à la clôture	32 250	-	32 250	23 607	-	23 607

Note 19 Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 8.4 ci-dessus.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE DE CEGEDIM : FCB

SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

ÉLEMENTS CHIFFRES RELATIFS AUX PARTIES LIEES

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les principales filiales (Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable) sont listées dans la note 4. Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous :

Les charges de 8 063 milliers d'euros en 2019 contre 8 098 milliers en 2018 d'euros se compose essentiellement de :

- FCB refacture des loyers à certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 2 406 milliers d'euros en 2019 contre 2 652 milliers d'euros en 2018 ;
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 1 726 milliers d'euros en 2019 contre 1 628 milliers d'euros en 2018 et des frais de gestion du parc véhicules pour 332 milliers d'euros en 2019 contre 319 milliers d'euros en 2018..
- FCB a refacturé 961 milliers d'euros en 2019 contre 1 971 milliers d'euros en 2018 à Cegedim au titre du Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.
- Des intérêts du prêt FCB au titre de l'année 2019 s'élèvent à 1 308 milliers d'euros contre 1 481 en 2018. FCB a accordé un prêt à Cegedim SA de 50 000 milliers d'euros en 2007. À l'occasion de l'augmentation de capital de Cegedim en 2009, FCB a souscrit pour 4 906 milliers d'euros par compensation de créance entraînant une diminution de la créance de 50 000 milliers d'euros à 45 094 milliers d'euros.

En milliers d'euros	Sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable		FCB		SCI familiales	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Produits	-	-	228	242	-	-
Charges	-	-	8 063	8 098	5 840	5 742
Prêts FCB	-	-	45 094	45 094	-	-
Dépôts de garantie versés	-	-	493	493	1 307	1 307
Dépôts de garantie reçus	-	-	9	9	-	-
Créances	-	-	90	5	-	-
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	1 080	512	417	8
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

Note 20 Autres informations

20.1 Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2019	2018
T1	23,7%	23,9%
T2	25,1%	24,7%
T3	23,5%	23,3%
T4	27,7%	28,1%
Année	100,0%	100,0%

La proportion d'EBITDA⁽¹⁾ générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA publié	2019	2018
1 ^{er} semestre	45,0%	43,4%
2 ^{ème} semestre	55,0%	56,6%
Année	100,0%	100,0%

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions Assurance santé, RH, e-services et Professionnels de santé sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

(1) Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance.

20.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31/12/2019				31/12/2018			
	Mazars	%	KPMG	%	Mazars	%	Grant Thornton	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	131	42,3 %	130	100,0 %	165	45,2 %	165	77,5 %
Filiales intégrées globalement	178	57,7 %	0	0,0 %	200	54,8 %	48	22,5 %
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total audit	308	100,0 %	130	100,0 %	365	100,0 %	213	100,0 %
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Total Honoraires	308	100,0 %	130	100,0 %	365	100,0 %	213	100,0 %

20.3 Engagements hors bilan

CAUTIONS DE CEGEDIM A SES FILIALES

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 15 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 5 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 27 mars 2019).

Filiale Gers

- une garantie de CEGEDIM à sa filiale Gers en faveur de SANOFI à hauteur de 10 millions d'euros (conseil d'administration du 29 janvier 2019).

Filiale Alliadis

- Caution au profit de ARVAL SERVICE LEASE pour un montant de 3 millions d'euros pour une durée de 12 mois soit jusqu'au 18 juin 2020.

CAUTIONS DES FILIALES

Filiale Cegedim Activ

- Caution au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 300 milliers d'euros.
- Caution au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 183 milliers d'euros.
- Caution au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Caution au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Caution au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant 645 milliers de MAD et de 17 milliers d'euros.
- Caution au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale Cetip

- Caution au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

Filiale Futuramédia

- Caution au profit de BPIFrance pour un montant de 15 milliers d'euros.

Note 21 Méthodes et principes comptables

21.1 Méthodes de consolidation

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées en intégrant en totalité leurs états financiers même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20%.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 4.

21.2 Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des goodwill. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les goodwill dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

21.3 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Dépenses de recherche et développement, Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter du moment où l'actif est prêt à être mis en service et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci. La typologie des projets dépend des durées de vie et s'établit comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	15 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8-10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développement courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2-4 ans	Linéaire	Nombre limité

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra).

21.4 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3-4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8-10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5-8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire
Mobilier	8 ans	Linéaire

Par ailleurs, la norme IAS 16 impose l'approche par composant pour les immobilisations décomposables constituées d'éléments ayant chacun des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent. Sont concernées, au sein du Groupe Cegedim, les constructions constituées de bureaux à usage administratif et de locaux à usage industriel (atelier, entrepôt, zone de stockage...) pour lesquels des plans d'amortissement distincts ont été établis en fonction de la durée d'utilisation des différents composants (gros œuvre, façades et étanchéité, installations générales et techniques, agencements).

21.5 Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 relative aux contrats de location depuis le 1^{er} janvier 2019. Lors de la conclusion d'un contrat de location dont les paiements sont fixes, cette norme impose d'enregistrer un passif au bilan correspondant aux paiements futurs actualisés, en contrepartie de droits d'utilisation à l'actif amortis sur la durée du contrat.

Le Groupe a décidé de ne pas retraiter les contrats dont la durée initiale est inférieure à 12 mois, ainsi que ceux portant sur la location d'actifs de faible valeur.

La durée des contrats correspond à la durée raisonnablement certaine de location.

Les taux d'actualisation retenus, calculés au commencement de chaque contrat, reflètent le taux marginal d'emprunt de l'entité preneuse. Ils sont construits, pour les taux en euros, à partir de la courbe des taux swap euro à laquelle est ajoutée la composante financement. Pour les taux appliqués à des contrats en devises, ils sont construits à partir de la courbe de taux de swap de la devise à laquelle est ajoutée la composante financement dans la même devise.

21.6 Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux divisions opérationnelles (et correspondant également à l'information sectorielle présentée en Note 5) :

La division Assurance santé, RH et e-services est un groupe d'UGT tourné vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est un groupe d'UGT tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux deux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

TESTS D'IMPAIRMENT

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT auxquels les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un goodwill, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF: discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la cinquième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Pour répondre aux contraintes des paragraphes 55 et 56 de la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim. Chacun des 2 groupes d'UGT se voit donc appliqué le taux de croissance à l'infini qui lui est propre.

21.7 Les actifs financiers

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de capitaux propres (en particulier les titres de participation non consolidés), les prêts et dépôts et cautionnements.

21.8 Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

21.9 Stocks de marchandises et en-cours de services (IAS 2)

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

21.10 Créances clients et créances d'exploitation

Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti et font l'objet d'un examen individuel. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et lorsque les effets de l'actualisation sont significatifs.

Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats (IFRS 9)

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

21.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

21.12 Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

21.13 Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegecim sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

21.14 Engagements de Retraite (IAS 19)

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de personnels de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1er janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

21.15 Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée (juste valeur) des dettes financières, et sont intégrés dans le calcul du TIE (Taux d'Intérêt Effectif) conformément aux normes IAS 32 et IFRS 9. Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le Taux d'Intérêt Effectif de l'emprunt. Les frais sont ainsi étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le TIE.

Dans le cas de dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

21.16 Instruments dérivés et opérations de couverture

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux, des caps ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat (en « autres produits et charges financiers ») sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Dès le début de la transaction, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa politique de couverture.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts). Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en « autres produits et charges financiers ») et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

Comptabilité de couverture (IFRS 9)

Le Groupe a choisi de comptabiliser les éléments de report/déport séparément en « coûts de couverture ». Ils sont désormais comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de coûts de couverture, dans une composante séparée des capitaux propres, avant d'être comptabilisés ultérieurement, comme les gains et pertes accumulés dans la réserve de couverture des flux de trésorerie.

21.17 Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériels.

La Note 7 détaille plus spécifiquement les modalités de reconnaissance du revenu et d'application de la Norme IFRS 15.

21.18 Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée.

États financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;

- La moyenne des moyennes mensuel des cours de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;
- Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

21.19 Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

21.20 Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe. C'est également l'axe retenu pour la communication financière.

Elle suit le même découpage que celui des divisions opérationnelles du Groupe :

La division Assurance santé, RH et e-services est tournée vers une clientèle grands-comptes. Cette division

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Elle cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

La division Professionnels de santé est tournée vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Cette division fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Corporate et autres est la troisième division du Groupe. Elle intervient en support aux divisions opérationnelles.

Les transactions entre ces divisions sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

22 Opérations et événements importants post 31 décembre 2019

Il n'y a eu postérieurement à la clôture et à la connaissance de la société, aucun autre événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe que celui présenté ci-dessous.

DEVELOPPEMENT DE L'EPIDEMIE DE COVID-19

Face au récent développement l'épidémie covid-19 liée au coronavirus, et ses effets sur l'économie européenne, le Groupe a activé ses plans de continuité et suit attentivement ses conséquences sur ses activités. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de Cegedim et il n'est donc pas possible de donner des indications sur les perspectives 2020.

4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Référentiel » de l'annexe qui expose les effets résultant de la première application de la norme IFRS 16 « contrats de location » et de l'interprétation d'IFRIC 23 « incertitudes relatives au traitement des impôts sur le résultat ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

(Notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des goodwill s'élève à 196 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 809 millions d'euros.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des deux groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité,

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Nous avons considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit compte tenu de son importance au regard du bilan consolidé et des estimations et des hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine notamment dans le contexte de première application de la nouvelle norme IFRS 16 sur les contrats de location.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des deux groupes UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - o La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - o Le taux de croissance à long terme de ces flux ;
 - o Les taux d'actualisation retenus ;

Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill.

Examiner le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1 et 22.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des frais de développement et logiciels internes s'élève à 144 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 809 millions d'euros.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré la comptabilisation et l'évaluation des frais de développement et logiciels internes comme un point clé de notre audit, compte tenu du jugement requis par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par le Groupe autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Vérifier par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.2 et 22.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Déclaration de performances extra financières

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CEGEDIM S.A. par l'Assemblée Générale du 18 juin 2019 pour le cabinet Mazars et pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit, qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit, la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2020

Courbevoie, le 19 mars 2020

KPMG S.A.

Mazars

Vincent de Becquevort
Associé

Jean-Philippe Mathorez
Associé

05

Comptes sociaux

5.1 Bilan	166
5.2 Compte de résultat	168
5.3 Annexes aux comptes sociaux.....	170
5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	191
5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices.....	195

5.1 Bilan

5.1.1 Bilan actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2019 Net	31.12.2018 net
Immobilisations Incorporelles				
Frais de développement	4 191	-	4 191	5 935
Concessions, brevets et droits similaires	495	434	61	73
Fonds commercial	5 071	160	4 911	4 911
Autre Immobilisations incorporelles	34 475	25 818	8 657	6 094
Immobilisations corporelles				
Constructions	3 197	2 929	268	534
Installations techniques, outillage	4 644	2 986	1 658	1 226
Autres immobilisations corporelles	715	481	234	146
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Autres participations	438 519	170 241	268 279	268 476
Créances rattachées à participations	-	-	-	28
Prêts	35 439	-	35 439	3 612
Autres immobilisations financières an	1 853	-	1 853	1 989
Actif immobilisé	528 598	203 049	325 550	293 024
Stocks et en-cours				
Stocks de marchandises et matières premières	-	-	-	-
En-cours de production de services	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	17	-	17	4
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	22 628	1 388	21 240	17 869
Autres créances	7 688	-	7 688	11 353
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeur mobilière de placement	4 132	111	4 021	4 160
Disponibilité	5	-	5	92
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	921	-	921	744
Actif circulant	35 391	1 499	33 892	34 222
Frais émission d'emprunt à étaler	1 228	-	1 228	1 489
Ecart de conversion actif	34	-	34	46
TOTAL Actif	565 251	204 548	360 703	328 781

5.1.2 Bilan passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2019	31.12.2018
Capital social	13 336	13 337
Prime d'émission de fusion, d'apport	29 992	29 992
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	3 632	3 893
Autres réserves	29 714	4 729
Report à nouveau	-	-
Résultat de l'exercice	-9 081	24 723
Provisions réglementées	2	24
Capitaux propres	68 929	78 032
Provisions pour risques	84	91
Provisions pour charges	4 271	3 431
Intérêts minoritaires	-	-
Provisions pour risques et charges	4 355	3 522
Dettes financières		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	214 736	171 600
Emprunts et dettes financières divers	46 843	46 576
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	154	172
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 099	8 119
Dettes fiscales et sociales	11 904	11 425
Dettes divers		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 040	8 433
Produits constatés d'avance	595	901
Dettes	287 371	247 227
Écarts de conversion passif	48	-
TOTAL Passif	360 703	328 781

5.2 Compte de résultat

5.2.1 Compte de résultat Partie I

En milliers euros	31.12.2019	31.12.2018
Ventes de marchandises France	-	-
Ventes de marchandises Hors France	-	-
Production vendue de biens France	16	26
Production vendue de biens Hors France	-	-
Production vendue de services France	73 496	65 635
Production vendue de services Hors France	2 369	2 238
Chiffre d'affaires net	75 881	67 899
Production stockée	-	-
Production immobilisée	5 060	4 315
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	1 596	2 494
Autres produits	842	698
Produits d'exploitation	83 379	75 406
Achats de marchandises	-	-
Variation de stocks de marchandises et matières premières	-	-
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	-46 133	-45 290
Impôts, taxes et versements assimilés	-1 322	-1 448
Salaires et traitements	-21 915	-20 389
Charges sociales	-10 124	-9 171
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-4 817	-4 594
Dotations aux provisions sur actif circulant	-255	-334
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1 863	-814
Autres charges	-214	-220
Charges d'exploitation	-86 642	-82 260
Résultat d'exploitation	-3 263	-6 854

5.2.2 Compte de résultat Partie II

En milliers euros	31.12.2019	31.12.2018
Produits financiers de participations	21 968	13 964
Autres intérêts et produits assimilés	399	2 678
Reprises sur provisions et transferts de charges	7 138	7 371
Différences positives de change	1	13
Produits nets sur cessions de VMP	-	880
Produits financiers	29 506	24 906
Dotations financières aux amortissements et provisions	-39 299	-41 661
Intérêts et charges assimilées	-6 855	-6 237
Différences négatives de change	-19	-4
Charges financières	-46 173	-47 902
Résultat financier	-16 667	-22 996
Résultat courant avant impôts	-19 930	- 29 850
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 157	75 400
Reprises sur provisions et transferts de charges	22	36
Produits exceptionnelles	2 179	75 436
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-462	-29 781
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Charges exceptionnelles	-462	-29 781
Résultat exceptionnel	1 716	45 655
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-727	-556
Impôt sur les bénéfices	9 859	9 474
Total des produits	115 065	175 748
Total des charges	-124 146	-151 025
Résultat net	-9 081	24 723
Résultat net par action (en euros)	-0.65	1,77
Résultat avant impôt par action (en euros)	0.06	1,09
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	-1.42	-2,13

5.3 Annexes aux comptes sociaux

5.3.1	Principes et méthodes comptables	171	5.3.4	Inventaires des valeurs mobilières	188
5.3.2	Méthodes appliquées	171	5.3.5	Tableau des filiales et des participations détenues à plus 50%	189
5.3.3	Informations complémentaires	174	5.3.6	Tableau des filiales et des participations détenues à moins 50%	190

5.3.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.3.2 Méthodes appliquées

5.3.2.1 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Frais de développement

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés (règlement n° 2004-06 du CRC) :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur : notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

5.3.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants :

Matériels informatiques

- Micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique: entre 3 et 4 ans en linéaire.
- Systèmes serveurs : amortissement linéaire entre 5 et 15 ans.

Agencements et installations

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 15 ans (l'essentiel étant sur 8 ans). L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

5.3.2.3 Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'événements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires.
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

5.3.2.4 Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Cependant, les actions propres existantes au 31 décembre 2019 concernent en totalité des actions propres destinées aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et il n'y a pas lieu de constater de dépréciation.

5.3.2.5 Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

5.3.2.6 Contrat d'affacturage

Le Groupe a conclu le 22 mai 2017, avec une banque française, un accord d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. L'accord a été conclu pour une durée indéfinie. L'une ou l'autre des parties peut y mettre fin à tout moment, sous réserve d'un préavis de trois mois.

L'accord d'affacturage couvre la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées par Cegedim SA dans le cadre de ces accords s'élève à 3,7 millions d'euros sur l'exercice 2018.

En 2019, le Groupe a mis fin au contrat d'affacturage.

5.3.2.7 Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut- être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

5.3.2.8 Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA sont couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés vient donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

5.3.2.9 Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

Ventes de logiciels et de matériels

Le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

- L'accès aux bases de données de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ;
- Les études standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients ;
- Les traitements informatiques (projets) réalisés pour le compte de clients sont enregistrés à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;
- Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations. Les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

5.3.2.10 Operations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

5.3.2.11 Frais d'émission d'emprunts

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2019 s'élève à 261 milliers d'euros.

5.3.2.12 Honoraires des Commissaires aux comptes (décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008)

L'information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés de la société Cegedim SA.

5.3.3 Informations complémentaires

Note 1	Immobilisations	180	Note 17	Répartition de l'impôt sur les bénéfices	190
Note 2	Amortissements	181	Note 18	Situation fiscale différée et latente	190
Note 3	Provisions	182	Note 19	Dépenses non déductibles fiscalement	190
Note 4	Échéances des créances et dettes	183	Note 20	Avance aux dirigeants	190
Note 5	Endettement financier	184	Note 21	Rémunération des organes de direction et d'administration	190
Note 6	Frais d'émission d'emprunt	185	Note 22	Composition du capital social	190
Note 7	Retraite	185	Note 23	Actions propres	191
Note 8	Tableau de variation des capitaux propres	186	Note 24	Identité de la société mère de Cegedim : FCB	191
Note 9	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat	187	Note 25	Attributions d'actions gratuites	191
Note 10	Ventilation du chiffre d'affaires	187	Note 26	Effectif	191
Note 11	Détail des produits à recevoir	187	Note 27	Engagements hors bilan	191
Note 12	Détail des charges à payer	188	Note 28	Autres produits	192
Note 13	Détail des charges et produits constatés d'avance	188	Note 29	Transferts de charges	192
Note 14	Charges et produits exceptionnels	189	Note 30	Faits marquants de l'exercice	192
Note 15	Résultat financier	189	Note 31	Evènements post clôture	192
Note 16	Périmètre d'intégration fiscale	189			

Note 1 Immobilisations

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	Reclassement poste à poste	Acquisitions / Apports	Cessions Sorties	31.12.2019
Frais de développement ⁽¹⁾	5 935	-5 700	4 418	-462	4 191
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	33 187	6 122	90		39 399
Autres immobilisations incorporelles en-cours	422	-422	643		643
Immobilisations incorporelles brutes	39 544	-	5 151	-462	44 233
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Constructions installations générales	3 197	-	-	-	3 197
Installations techniques, outillage	3 947	-	810	-114	4 643
Matériel de bureau, informatique, mobilier	597	-	118	-	715
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles brutes	7 741	-	928	-114	8 555
Autres participations	406 450	6 982	25 115	-28	438 519
Prêts, autres immobilisations financières ⁽³⁾	5 601	-	32 416	-725	37 292
Immobilisations financières brutes	412 051	6 982	57 531	-753	475 811
Total immobilisations brutes	459 336	6 982	63 610	-1 329	528 598

1) Au cours de l'exercice 2019 Cegedim SA a mis en service pour 5 700 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 4 191 milliers d'euros de développements capitalisés sur la période.

Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans

2) Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- 5 071 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
- 30 313 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;
- 3 520 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes

3) Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 1 853 milliers d'euros de dépôts de garantie, 33 628 milliers d'euros de prêts aux filiales et 1 811 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction.

Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 1.4 % pour les prêts aux filiales étrangères ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

Note 2 Amortissements

En milliers d'euros	31.12.2018	Dotations	Reprises	31.12.2019
Frais de développement	0			
Autres immobilisations incorporelles (1)	22 530	3 882		26 412
Autres immobilisations incorporelles en-cours	0			
Amortissement immobilisations incorporelles	22 530	3 882		26 412
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions installations générales	2 663	266		2 929
Installations techniques, outillage	2 722	378	-114	2 986
Matériel de bureau et informatique	451	30		481
Amortissement immobilisations corporelles	5 836	674	-114	6 396
Total amortissements	28 366	4 556	-114	32 808

En milliers d'euros	Linéaire	Dégressif	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Frais de développement				
Autres immobilisations incorporelles	3 882			
Autres immobilisations incorporelles en-cours				
Immobilisations incorporelles	3 882			
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	266			
Installations techniques, outillage	378			22
Matériel de bureau et informatique	30			
Immobilisations corporelles	674			
Total dotations	4 556			

(1) Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 22 596 milliers d'euros au 31/12/2019

Note 3 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2019
Amortissements dérogatoires	24			-22	2
Provisions réglementées	24			-22	2
Provisions pour litiges	45	45	-40		50
Provisions pour pertes de change	46	34		-46	34
Provisions pour pensions et obligations similaires	2 717	1 109	-506		3 320
Provisions actions attribuées aux salariés	714	709		-472	951
Autres provisions pour risques et charges	0				0
Provisions pour risques sur titres de participations	0				0
Provisions pour risques et charges	3 522	1 897	-546	-518	4 355
Titres de participation	137 946	39 154		-6 860	170 241
Autres immobilisations financières	0				0
Provisions sur stocks et en cours	0				0
Provisions pour dépréciation de créances clients	1 483	255	-32	-318	1 388
Autres provisions pour dépréciation	232	111		-232	111
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0				0
Provisions pour dépréciation	139 662	39 520	-32	-7 410	171 740
Total Provisions	143 208	41 417	-578	-7 950	176 097
Dotations et reprises d'exploitation		2 118	-578	-790	
Dotation et reprises financières		39 299		-7 138	
Dotations et reprises exceptionnelles				-22	

Note 4 Échéances des créances et dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 439		35 439
Autres immobilisations financières	1 853		1 853
Clients douteux ou litigieux	84	84	
Autres créances clients	22 544	22 544	
Personnel et comptes rattachés	30	30	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	3	3	
État : impôt sur les bénéfiques	2 116	2 116	
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 078	1 078	
État : créances diverses	36	36	
Groupe et associés	3 987	3 987	
Débiteurs divers	438	438	
Charges constatées d'avance	921	921	
Total créances	68 529	31 237	37 292
Prêts accordés en cours d'exercice	32 079		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	253		

<i>En milliers d'euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an, 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	58 625	58 625		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	156 111	11 111		145 000
Emprunts et dettes financières divers	46 843	108	1 641	45 094
Fournisseurs et comptes rattachés	10 099	10 099		
Personnel et comptes rattachés	5 315	5 315		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	1 977	1 977		
État : taxe sur la valeur ajoutée	3 639	3 639		
État : autres impôts, taxes assimilées	973	973		
Groupe et associés	2 079	2 079		
Autres dettes	961	961		
Produits constatés d'avance	595	595		
Total dettes	287 217	95 482	1 641	190 094
Emprunts souscrits en cours exercice	44 661			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 258			

Note 5 Endettement financier

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2019	31.12.2018
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	190 094	180 094
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	1 641	1 381
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	1 111	
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	108	1 224
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	10 000	
Concours bancaires courants	58 625	35 477
Total dettes financières	261 579	218 176
Trésorerie active	5	92
Endettement Financier Net	261 574	218 084

Financement

En mai 2007, Cegedim a contracté un prêt de 50,0 millions d'euros auprès de son principal actionnaire FCB, le prêt FCB. Lors de l'augmentation de capital de décembre 2009, FCB a souscrit à hauteur de 4,9 millions d'euros en convertissant une portion du prêt FCB. Ainsi le solde du prêt FCB est de 45,1 millions d'euros. Le 9 octobre 2018 le contrat de prêt a été amendé afin de le subordonner à l'Euro PP de 135 millions d'euros et à la nouvelle facilité de crédit revolving (RCF) de 65 millions d'euros, d'en proroger la durée et d'en modifier le taux d'intérêt applicable.

Le 8 octobre 2018, Cegedim a émis un placement privée (Euro PP) de 135 millions d'euros à échéance 8 octobre 2025.

Le 9 octobre 2018, Cegedim a obtenu de ses banquiers une facilité de crédit revolving (RCF) en euro de 65,0 millions d'euros arrivant à échéance le 9 octobre 2023 avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire.

L'ancien RCF de 200 millions d'euros a fait l'objet d'un remboursement anticipé pour la totalité de son solde au 9 octobre 2018 soit 115 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, la dette était structurée de la manière suivante :

- Euro PP de 135,0 millions d'euros arrivant à échéance le 8 octobre 2025 ;
- crédit revolving de 65,0 millions d'euros, dont 20 millions d'euros utilisée, arrivant à échéance le 9 octobre 2023 ;

- prêt FCB de 45,1 millions d'euros arrivant à échéance le 20 novembre 2025.

Le Groupe avait également des lignes d'affacturage dont 3,7 millions d'euros utilisés au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019 l'ensemble des lignes d'affacturage a été dénoncé.

L'exposition de la dette à la variation des taux Euro est partiellement couverte par une couverture de taux Euro.

Au 31 décembre 2019, la couverture de la dette à la variation des Taux Euro se compose de deux swap de taux à prime nulle receveur Euribor 1 mois flooré à 0%, payeur Taux Fixe défini comme suit :

- Taux de 0,2680% sur un montant notionnel couvert de 50 millions d'euros à échéance 28 février 2021 ;
- Taux de 0,2750% sur un montant notionnel couvert de 30 millions d'euros à l'échéance 31 décembre 2020.

Le montant total de notionnel couvert est de 80 millions d'euros au 31 décembre 2019.

La charge d'intérêt liée aux emprunts bancaires, obligataires, agios et commissions bancaires s'élève 5 millions d'euros au 31 décembre 2019.

En l'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert.

Note 6 Frais d'émission d'emprunt

En milliers d'euros	31.12.2018	Augmentation	Dotations	31.12.2019
Frais d'émission d'emprunts	1 489		261	1 228

En 2016, les frais d'émission de l'emprunt RCF de 200 millions d'euros, soit 1 422 milliers d'euros, ont été répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière appropriée aux modalités de remboursement de l'emprunt (soit jusqu'au 30 mars 2021).

En 2018, les frais d'émission des emprunts RCF de 200 millions d'euros sont repris en totalité pour un montant de 922 milliers d'euros.

Les frais d'émission des nouveaux emprunts RCF de 135 millions d'euros et 65 millions d'euros, soit 1 549 milliers d'euros, sont répartis sur la durée restante des emprunts d'une manière appropriée aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2019 s'élève à 261 milliers d'euros.

Note 7 Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert	1 831	3 320

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 5 189 431 euros dont 1 830 796 euros versés à une compagnie d'assurance.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :**Hypothèses économiques**

Taux d'intérêt net : 0.8477 %

Augmentation des salaires : 2.5 % inflation comprise.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2012-2016

Mobilité : 8,5% par an jusqu'à 35 ans

5% jusqu'à 45 ans

2,8% jusqu'à 50 ans

1% au-delà de 51 ans

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les non-cadres.

Age de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres.

Convention collective

La société Cegedim est rattachée à la convention collective nationale de la Pharmacie.

Note 8 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31.12.2014⁽¹⁾	13 337	241 706	1 334	322	650	0	-201 101	1 217	57 464
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2014		-201 101					201 101		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				707	-707				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-1 137	-1 137
Résultat 2015							-10 613		-10 613
Au 31.12.2015⁽¹⁾	13 337	40 605	1 334	1 029	-57	0	-10 613	80	45 714
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2015		-10 613					10 613		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-598	598				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-8	-8
Résultat 2016							4 366		4 366
Au 31.12.2016⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	431	541	0	4 366	72	50 071
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2016					4 366		-4 366		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				-166	166				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-12	-12
Résultat 2017							3 285		3 285
Au 31.12.2017⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	265	5 072	0	3 285	60	53 345
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2017					3 385		-3 285		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				3 628	-3 628				0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-36	-36
Résultat 2018							24 723		24 723
Au 31.12.2018⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	3 893	4 729	0	24 723	24	78 032
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2018					24 723		-24 723		0
Dividendes									0
Report à nouveau				-261	261				0
Reclassement réserves									0
Coût services passés									0
Provisions réglementées								-22	-22
Résultat 2019							-9 081		-9 081
Au 31.12.2019⁽¹⁾	13 337	29 992	1 334	3 632	29 713	0	-9 081	2	68 929

(1) Capitaux propres avant répartition.

Note 9 Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	437 307	1 212	
Prêts			
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	4 200	3 991	133
Autres créances	3 989		23
Dettes			
Dettes financières	-948		-45 103
Dettes fournisseurs, comptes ratt.	-2 782	-1 263	-1 115
Autres dettes	-2 516		-38
Financiers			
Charges financières	-304	-4	-1 308
Produits financiers	399		
Exploitation			
Management fees			-2 035
Loyers	-33		-5 499

Note 10 Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2019
Ventes de marchandises	-	-	-
Production de biens	16	-	16
Production de services	73 496	2 369	75 865
Total chiffre d'affaires	73 512	2 369	75 881

Note 11 Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2019
Dividendes à recevoir	-
Créances rattachées à des participations	-
Clients, factures à établir	3 595
Clients et comptes rattachés	3 595
Fournisseurs, avoir à recevoir	98
Personnel, produits à recevoir	-
Etat, TVA et produits à recevoir	37
Filiales, remboursement de capital à recevoir	-
Autres créances	135
Total produits à recevoir	3 730

Note 12 **Détail des charges à payer**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2019
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 111
Intérêts courus à payer sur participation	26
Emprunts et dettes financières	1 137
Fournisseurs, factures à recevoir	2 935
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 935
Provision pour congés payés	2 313
Provision RTT	511
Provision congés CET	45
Personnel, autres charges à payer	1 797
Etat, TVA et charges à payer	895
Dettes fiscales et sociales	5 561
Filiales, remboursement de capital à payer	-
Charges à payer	86
Clients, avoirs à établir	66
Total	9 785

Note 13 **Détail des charges et produits constatés d'avance**

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2019
Travail à façon	24
Loyers & charges locatives	33
Redevance Logiciels	183
Maintenance Logiciel	274
Abonnements	34
Assurances	13
Location matériel divers	10
Frais de personnel	43
Frais de recrutement	275
Autres	32
Total charges constatées d'avance	921
Prestation de services	595
Produits financiers	
Total produits constatés d'avance	595

Note 14 Charges et produits exceptionnels

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2019
Pénalités amendes fiscales et pénales	-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles cédées	462
Valeurs comptables des immobilisations corporelles cédées	-
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	-
Autres charges exceptionnelles	-
Dotations aux Amortissements Dérogatoires	-
Total charges exceptionnelles	462
Produits de cession des immobilisations incorporelles	462
Produits de cession des immobilisations corporelles	-
Produits de cession des immobilisations financières	-
Autres produits exceptionnels	1 695
Reprise sur Amortissements Dérogatoires	22
Reprise sur dépréciations exceptionnelles	-
Reprise sur dépréciations titres et risques	-
Total produits exceptionnels	2 179

Note 15 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dotations / Reprises financières ⁽¹⁾	-32 161	-34 290
Charges et produits d'intérêt financiers	-6 442	-3 642
Dividendes reçus	21 968	13 964
Autre résultat financier (dont gain et pertes de change)	-32	972
Résultat financier	- 16 667	-22 996

(1) Concerne essentiellement des dotations pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3

Note 16 Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

- Alliadis, Alliance Software, CLM, Cegedim Activ, Cegedim Cloud, Cegedim Ingénierie, Cegedim Outsourcing, Cegedim SRH, Cetip, Docavenue, Futuramedia Group, GERS SAS, Incams, Medexact, Pharmastock, Resip, CMedia, RMI, Cegedim holding Santé(ex Sofiloc), Cegedim SRH Montargis, I Assurances, Santestat, Rue De La Paye.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 17 278 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 14 889 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 14 889 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

Note 17 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-19 930	-5 030	-24 960
Profit d'impôt		14 889	14 889
Résultat exceptionnel	1 716		1 716
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-727		-727
Impôt lié à des exercices antérieurs			
Retenu à la source			
Résultat comptable	-18 940	9 859	-9 081

Note 18 Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2019 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs :

- Organic : 85 milliers d'euros ;
- Participation : 727 milliers d'euros ;
- Provision départ en retraite : 1 109 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles : 234 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 742 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 34.43 %).

Note 19 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 539 354 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 185 700 euros.

Note 20 Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225-43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des jetons de présence versés aux Administrateurs s'est élevé à 148 milliers d'euros en 2019 et est comptabilisé dans le poste « Autres charges » du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	-1 319	-1 095
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	-1 319	-1 095
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 22 Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	7 430 368	53.08%	44 779	7 385 589	14 771 178	14 815 957	67,78%
Bpifrance (ex FSI)	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,84%
Public	6 016 658	42,98%	5 960 392	56 266	112 532	6 072 924	27,78%
Cegedim ⁽¹⁾	130 232	0,93%	0	0	0	0	0,00%
Totaux	13 997 173	100.00%	6 005 171	7 861 770	15 723 540	21 728 711	99.40%

(1) Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres				Valeur nominal	
	A la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	A la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	13 997 173			13 997 173	0.9528	0.9528

Note 23 Actions propres

2 880 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2019, au titre du plan du 28 janvier 2016, pour un montant de 112 milliers d'euros.

11 092 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de juin 2019, au titre du plan du 20 juin 2017, pour un montant de 430 milliers d'euros.

Note 24 Identité de la société mère de Cegedim : FCB

137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt

Siren 340 651 132

SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 Attributions d'actions gratuites

Le conseil du 28 janvier 2016 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 21 juin 2017 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2015 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Le conseil du 28 juin 2018 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 29 janvier 2019 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 juin 2018 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10% du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 28 janvier 2016 a autorisé une attribution maximum de 28 038 actions gratuites.
- Le plan du 21 juin 2017 a autorisé une attribution maximum de 19 540 actions gratuites.
- Le plan du 28 juin 2018 a autorisé une attribution maximum de 21 790 actions gratuites.
- Le plan du 29 janvier 2019 a autorisé une attribution maximum de 22 190 actions gratuites.
- Pour les plans 2016, 2017 et 2018, l'attribution des dites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires

n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.

- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant « l'avantage » offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2019, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 951 milliers d'euros.

Note 26 Effectif

	31.12.2019
Cadres	244
Non-Cadres	102
Apprentis	7
Mandataires sociaux	3
Total personnel salarié	356

Note 27 Engagements hors bilan**Caution de Cegedim à ses filiales****Toutes filiales**

- Le conseil d'administration du 20 mars 2018 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 10 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 4 millions d'euros.

Note 28 Autres Produits

Les autres produits sont composés des refacturations aux filiales liées aux plans d'actions gratuites pour un montant de 597 milliers d'euros et de produits divers de gestion courante pour un montant de 244 milliers d'euros.

Note 29 Transferts de charges

Les transferts de charges qui représentent un montant de 228 milliers d'euros sont essentiellement composés de refacturation de charges aux filiales.

Note 30 Faits marquants de l'exercice

ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ XIMANTIX EN ALLEMAGNE

Cegedim a acquis le 21 janvier 2019 la société Ximantix en Allemagne. Déjà présent sur le marché de la dématérialisation en Belgique, en France, au Royaume-Uni et au Maroc, Cegedim dispose à présent d'une assise solide pour cette activité en Allemagne, première économie européenne. Cette acquisition d'un leader allemand positionné sur le midmarket donne notamment à Cegedim e-business l'opportunité de développer son offre à destination des PME. Les clients de Ximantix pourront quant à eux bénéficier d'une offre de services plus large, grâce à la dimension internationale de Cegedim.

Ximantix a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,2 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis janvier 2019. Ximantix détient la société DDL.

Acquisition de la société BSV en France

Cegedim a acquis le 31 janvier 2019 la société BSV Electronic Publishing, premier éditeur de dématérialisation de factures dans les collectivités françaises, reconnu pour la performance de son outil de Gestion Electronique des Documents (GED). Sa suite logicielle ZeDOC comprend la Gestion électronique des documents - un outil dynamique de capture de données, qui se différencie d'une GED classique basée sur le simple principe d'indexation -, la Lecture automatique des documents (LAD) et la Reconnaissance automatique des documents (RAD).

BSV Electronic Publishing a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis février 2019.

Acquisition de la société RDV médicaux en France

Cegedim a acquis le 20 février 2019 la société RDV médicaux un site de prise de RDV en ligne au positionnement unique, grâce à son étroite collaboration avec les permanences téléphoniques. A travers ce choix, Docavenue réaffirme son ambition forte : aider les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients via une offre de services innovante, pensée à 100% pour l'amélioration du système de santé français.

RDV médicaux a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 0,6 million d'euros. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis mars 2019.

Acquisition de la société NetEDI

Cegedim a acquis en août 2019 la société NetEDI au Royaume-Uni, acteur majeur de la dématérialisation des commandes (selon le protocole PEPPOL EDI) et de la facturation électronique pour le système de santé (NHS) au Royaume-Uni. Avec cette acquisition, dans la continuité de celles de BSV et Ximantix, Cegedim e-business renforce ses capacités d'accompagnement de ses clients à l'international.

NetEDI a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 2,8 millions d'euros et est profitable. Elle contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis août 2019.

Fiscalité

Le 21 février 2018, Cegedim S.A. a reçu de la Direction générale des finances publiques un avis de vérification de comptabilité pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2016. La proposition de rectification fiscale a été reçue le 16 avril 2019. Cegedim y a répondu le 14 juin 2019 et à la suite de cette réponse, l'administration a annulé sa première proposition et en a fait une seconde le 9 septembre 2019. Après avoir pris connaissance de la réponse de Cegedim, l'administration a maintenu sa proposition de rectification dans un courrier du 25 février 2020. Cegedim en concertation avec ses avocats estime que le redressement demeure infondé au regard d'une jurisprudence nombreuse et a donc décidé d'utiliser la voie du recours hiérarchique.

Suite au contrôle fiscal en cours, le risque maximal de reversement d'impôt encouru par la société Cegedim est de 9 millions.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018. IQVIA a interjeté appel de la décision. Le montant des préjudices réclamés par Euris s'élève à 150 millions d'euros. Après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe a décidé de ne pas passer de provisions.

Litige Tessi

Le 17 septembre 2019, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement du Tribunal de Commerce et a ramené la condamnation de Cegedim au titre du préjudice financier découlant du non-respect du contrat de cession à la somme de 2,9 millions d'euros au lieu de 4,6 millions d'euros. Tessi a restitué à Cegedim la somme 1,7 millions d'euros durant le quatrième trimestre 2019.

Nomination d'une administratrice au sein du Conseil d'Administration de Cegedim SA

L'assemblée générale du 30 août 2019 a décidé de nommer Madame Catherine Abiven en qualité d'administratrice, pour une durée de six années, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

A l'exception des faits indiqués ci-dessus, il n'y a eu, au cours de cette période et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Note 31 Evènements post-clôture

Développement de l'épidémie de Covid-19

Face au récent développement de l'épidémie covid-19 liée au coronavirus, et ses effets sur l'économie européenne, le Groupe a activé ses plans de continuité et suit attentivement ses conséquences sur ses activités. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de Cegedim et il n'est donc pas possible de donner des indications sur les perspectives 2020.

5.3.4 Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2019

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation Société Française			
Alliadis	8 161	100,00 %	8 181 706
Alliance Software	102 500	100,00 %	4 193 486
BSV	1 000	100,00 %	1 888 969
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim Assurances Conseil	10 000	100,00 %	5 000 000
Cegedim Cloud	799 276	92 %	7 000 100
Cegedim Logiciel Médicaux	1 000	100,00 %	34 082 691
Cegedim Outsourcing	25 000	100,00 %	4 527 351
Cegedim SRH	9 776 601	100,00 %	12 450 632
Cetip	39 340	99,74 %	1 215 767
Docavenue	1 000	100,00 %	2 000 000
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
I-assurances	10	100,00 %	505 100
Incams	2 500	100,00 %	7 730 753
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Pharmastock	5 000	100,00 %	424 733
Resip	1 600	100,00 %	20 434 710
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Cegedim Holding Santé	1 000	100,00 %	182 120
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Netfective Technology	130 725	5,20 %	898 888
Nex & Com	240	20,00 %	13 332
Ceido	417	15,01 %	300 240
Titres de participation Société Etrangère			192 745 717
Activus	300	100,00 %	3 870 144
InPractice Systems (Angleterre)	14 000 000	100,00 %	1
Thin (Angleterre)	100	100,00 %	0
Cegedim World Int. Services Ltd	60 000 000	100,00 %	20 308
Cegedim Internal Services Ltd	60 000 000	100,00 %	56 169 029
Croissance 2006 (Belgique)	13 781	100,00 %	6 242 793
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	999 768
Cegedim Outsourcing Maroc	1	0 %	100
Cegedim Egypte	999	99,90 %	4 807
Ximantix Software GmbH	150 000	100,00 %	8 225 949
Total titres de participation valeur nette			268 278 617

Société	Nombre d'action ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			3 632 258
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			500 000
Total général	I + II + III		272 410 875

5.3.5 Tableau des filiales et des participations détenues à plus de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Cegedim Outsourcing	2 500	1 145	100,00	5 553	1 026	4 527		19 402	888	733
Gers SAS	50	6 847	100,00	1 871	0	1 871		42 771	4 911	2 087
Cetip	749	23 648	99,74	1 216	0	1 216		66 604	2 998	826
SCI 2000	4	420	68,83	847	0	847	400	95	-32	
Incams	8 038	-291	100,00	10 626	2 895	7 731		2 353	16	
Pharmastock	576	-234	100,00	576	151	425		1 409	-83	
Docavenue	2 000	-10 368	100,00	2 000	0	2 000	8 800	1 223	-8 867	
Cegedim Logiciels Médicaux	13 550	14 216	100,00	43 117	9 034	34 083		34 387	6 610	6 317
Cegedim SRH	7 000	6 031	100,00	12 451	0	12 451	14 000	66 492	5 511	4 791
C-Media	28 030	1 686	100,00	29 965	0	29 965		36 101	1 576	1 136
Cegedim Holding Santé	124	34	100,00	1 115	933	182	2 900	35	-24	
Medexact	37	2 180	100,00	655	0	655		5 222	375	274
Cegedim Activ	31 689	29 327	100,00	48 366	0	48 366	3 000	70 926	2 191	
Resip	159	3 146	100,00	20 435	0	20 435		10 542	2 935	3 328
Alliadis	11 547	-10 012	100,00	67 224	59 043	8 182		28 501	-5 141	
Alliance Software	6 960	-2 767	100,00	15 962	11 769	4 193	1 220	22 433	-1 608	
I-Assurances	505	-301	100,00	505	0	505		4 299	-267	
Cegedim Cloud	8 688	2 569	92,00	7 000	0	7 000		31 520	2 222	2 398
Cegedim Assurances Conseil	5 000	259	100,00	5 000	0	5 000		2 632	259	
BSV	125	129	100,00	1 889	0	1 889		1 370	-122	
Activus	0	-67	100,00	11 279	7 409	3 870	1 275	9 690	-1 407	
Cegedim Belgique	1 000	932	99,97	1 000	0	1 000		20	-14	
Croissance 2006 Belgique	1 378	8 325	100,00	6 243	0	6 243		0	114	
Cegedim World Int.Services Ltd	73 982	-73 962	100,00	73 982	73 962	20		385	-78 589	
Cegedim Internal Services Ltd	60 000	135	100,00	60 000	3 831	56 169		0	135	
Thin	1	-896	100,00	188	188	0		712	-6	
INPS	16 455	24 661	100,00	1	0	1		21 572	299	
Cegedim Egypte	6	-17	99,90	5	0	5	696	822	18	
Ximantix	150	381	100,00	8 226	0	8 226		2 143	-148	
Total filiales détenues à plus de 50%				437 297	170 241	267 057	32 291	483 661	-65 250	21 890

5.3.6 Tableau des filiales et des participations détenues à moins de 50%

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Edipharm	15	449	20,00	3	0	3			11 796	394	68
Netfective Technology	626	20 839	5,22	899	0	899			7 807	1 972	
Cegedim Outsourcing Maroc	214	380	0	0	0	0			3 550	30	
CEIDO ⁽³⁾	167	1 374	15,00	300	0	300			1 724	77	10
NEX & COM ⁽⁴⁾	500	252	20,00	13	0	13			2 232		
ISIAKLE	50	0	16,66	8	0	8			0	0	
Total filiales détenues à moins de 50%				1 223	0	1 223			27 109	2 473	78

(1) Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours de clôture de l'exercice 2019.

(2) Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2019.

(3) Chiffre d'affaires, résultat et capitaux propres 2018.

(4) Non communiqué, à titre indicatif le chiffre d'affaires 2015 était de 2 232K€.

5.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société CEGEDIM

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Cegedim,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation

(Paragraphe 5.3.2.3 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des immobilisations financières de la société s'élève à 306 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 361 millions d'euros, dont 268 millions d'euros d'autres participations et 38 millions d'euros de prêts et autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans le paragraphe 5.3.2.3 de l'annexe, les titres de participation sont comptabilisés au coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition et dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité étant établi que :

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires ;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Compte tenu de l'importance des immobilisations financières au bilan et du jugement de la Direction nécessaire à l'appréciation de la valeur recouvrable, nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation ;
- Comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2.3 et 5.3.3 – Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation et comptabilisation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

(Paragraphe 5.3.2.1 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, la valeur nette des frais de développement et des logiciels internes s'élève à 12 millions d'euros au regard d'un total du bilan de 361 millions d'euros.

Les coûts de développement des nouveaux projets sont immobilisés uniquement lorsque les critères énoncés par le règlement n°2004-06 du CRC et présentés au paragraphe 5.3.2.1 de l'annexe sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

La société s'assure lors de chaque clôture ou si un indice de perte de valeur a été identifié que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Nous avons considéré l'évaluation et la comptabilisation des coûts de développement inscrits à l'actif comme un point clé de notre audit compte tenu de leur importance au regard du bilan et des estimations et des hypothèses utilisées pour déterminer leur valeur recouvrable le plus souvent basée sur des prévisions de flux de trésorerie actualisés dont la réalisation est par nature incertaine.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier au regard des normes comptables en vigueur, les modalités d'examen des critères d'activation des frais de développement ;
- Prendre connaissance et tester par sondage les contrôles clés mis en place par la société autour du processus de contrôle interne relatif à l'activation et au suivi des frais de développement et des logiciels internes ;
- Vérifier par sondage la concordance des montants des frais de développement immobilisés sur l'exercice avec la documentation probante sous-jacente ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité.
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2.1 et 5.3.3 - Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CEGEDIM S.A. par l'assemblée générale du 23 avril 2002 pour le cabinet Mazars et du 18 juin 2019 pour le cabinet KPMG.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 18ème année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2020
KPMG S.A.

Courbevoie, le 19 mars 2020
Mazars

Vincent de Becquevort
Associé

Jean-Philippe Mathorez
Associé

5.5 Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions					
ordinaires	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire			-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer			-	-	-
par conversion d'obligations			-	-	-
par droit de souscription			-	-	-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	75 880 873	67 898 751	61 176 229	51 812 477	60 862 440
Résultat avant impôt, participation, dot, amortissements et provisions	19 493 059	-24 192 248	-63 515 232	22 657 316	-420 044 403
Impôts sur les bénéfices	-9 859 189	-9 473 969	-8 433 578	-10 946 477	-12 220 826
Participation des salariés	726 824	555 579	429 363	347 815	245 870
Dot. amortissements et provisions	37 706 316	-39 996 965	-58 796 615	28 890 121	-397 455 908
Résultat net	-9 080 892	24 723 107	3 285 598	4 365 856	-10 613 539
Résultat distribué				-	-
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot, amortissements et provisions	2.05	1.09	-3,97	2,38	-29,15
Résultat après impôt, participation, et dot, amortissements et provisions	-0.65	1.77	0.23	0,31	-0,76
Dividende attribué				-	-
Personnel					
Effectif au 31.12 des salariés	343	336	292	279	266
Masse salariale	21 915 011	20 388 715	18 517 287	17 565 304	19 431 016
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	10 123 648	9 171 033	8 275 316	7 918 830	8 497 931



06

DPEF Groupe Cegedim

6.1 Panorama et valeurs du Groupe Cegedim	198
6.2 Modèles d'affaire, activités, chaîne de valeur.....	199
6.3 Risques, enjeux et objectifs RSE du Groupe	202
6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié.....	203
6.5 Sécuriser les données de nos parties prenantes	212
6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale.....	217
6.7 Conforter notre réputation.....	223
6.8 Agir de manière éthique.....	227
6.9 Note méthodologique.....	231
6.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant	233

6.1 Panorama et valeurs du Groupe Cegedim

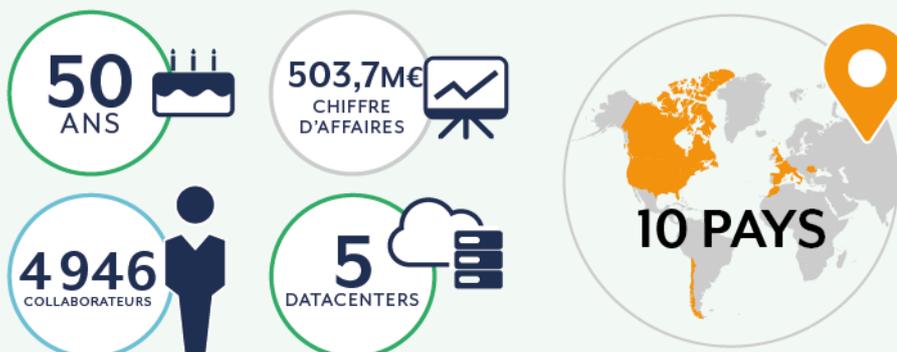
Qui sommes-nous ?

Fondée en 1969, Cegedim est une entreprise innovante de technologies et de services spécialisée dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métiers destinés aux professionnels de santé et de l'assurance.

Le Groupe est également présent dans les métiers de la gestion des ressources humaines et de la dématérialisation pour tous les types d'industries.

En 2019, nous avons célébré les 50 ans de Cegedim par une série d'évènements internes rassemblant les collaborateurs du Groupe, ainsi qu'une soirée destinée aux clients autour d'une conférence en présence du prix Nobel d'économie 2014, sur le thème "Économie de la santé et recherche du bien commun". Cinquante ans marqués par la richesse des relations humaines avec nos différents partenaires, clients ou collaborateurs, par de nombreuses aventures technologiques liées à la transformation de notre société vers le digital, et motivés par le plaisir de concevoir et de créer de nouveaux services et de nouveaux produits.

Nos chiffres-clefs



Nos valeurs

L'exigence d'innovation, de qualité, et d'investissement est au cœur de la stratégie de croissance du Groupe Cegedim et s'appuie sur des valeurs fortes. Les valeurs fondamentales de Cegedim reposent sur les hommes et les femmes qui contribuent à l'écosystème d'entreprises formé par le Groupe. Elles sont basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. Elles contribuent à relever un de ses défis majeurs : apporter la plus haute valeur ajoutée à ses clients, partenaires, actionnaires et salariés.

Ces valeurs fédèrent les différentes parties prenantes du Groupe.



6.2 Modèles d'affaire, activités, chaîne de valeur

Une organisation agile conçue pour favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise

Modèle économique

Le Groupe Cegedim s'organise autour de business units et de sociétés animées par des entrepreneurs responsables, capables de partager et de promouvoir l'excellence technologique des produits, dans des secteurs à fort potentiel de croissance.

La volonté est de proposer des services très complets aux clients, ce qui implique un niveau élevé de connaissances et de spécialisation métier. Les équipes techniques accompagnent le produit depuis l'innovation jusqu'à la mise en production. Les équipes de développement produit entretiennent une connaissance approfondie du besoin des clients et des caractéristiques des offres.

Création de valeur : l'écosystème Cegedim

L'écosystème Cegedim repose sur ses clients de l'environnement de la santé : médecins, professions paramédicales, pharmaciens, assureurs, autorités de santé, et leurs interactions avec les patients. Il constitue une plateforme unique fournissant à ses clients des outils permettant de délivrer des prestations d'excellence autour des problématiques de santé. La force de ce modèle d'affaires réside dans la présence intégrée de tous ces acteurs au sein de l'écosystème Cegedim, les offres du Groupe se situant au cœur de leur communication et de leurs interactions.

Deux autres typologies d'offres complètent le modèle d'affaires : les solutions de gestion des ressources humaines SRH et de dématérialisation SY by Cegedim, qui s'adressent à l'ensemble des acteurs économiques, dans et en dehors du secteur de la santé.

La stratégie : nous transformer pour renforcer nos avantages concurrentiels.

Le marché de Cegedim offre de solides perspectives de croissance malgré les incertitudes à court terme. Les principaux facteurs de croissance sont :

- Réformes gouvernementales avec des évolutions réglementaires fortes favorables aux activités de Cegedim (santé, paie, digitalisation des flux...) ;
- Complexité croissante des systèmes de soins et besoin d'en améliorer l'efficacité ;
- Démographique avec le vieillissement de la population et de la prévalence croissante des maladies chroniques ;
- Désertifications médical des zones rurales
- Volonté d'accroître l'engagement du patient.

L'ensemble de ces facteurs contribue à un besoin accru d'innovation et à un usage de plus en plus important de la technologie, avec entre autre le Saas, le Cloud et l'intelligence artificielle combinés à un besoin accru de données de santé. Cegedim investit significativement en innovation. Par exemple, en 2019, Cegedim a consacré environ 12,3% de son chiffre d'affaires aux salaires des personnels de R&D.

Le besoin de digitalisation de l'économie, des services et de la santé (avec le dossier patients, l'aide à la prescription et aux diagnostics, la téléconsultation et le tiers-payants pour ne citer que les sujets plus visibles), le besoin de données de santé (par exemple pour l'aide aux diagnostics de maladies rares), sont autant d'éléments qui vont contribuer à assurer une croissance profitable du Groupe dans le futur. Dans le même temps, les besoins d'externalisation croissent aussi bien dans la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines que de la gestion déléguée en assurance santé.

Ainsi Cegedim, positionné sur des marchés en évolution permanente et recentré sur ses actifs stratégiques, dispose de fondamentaux solides, d'un portefeuille équilibré d'offres complémentaires, d'une clientèle diversifiée, d'une couverture géographique étendue et de la force d'un Groupe intégré combiné à une discipline opérationnelle et financière. Ceci devrait permettre au Groupe de maintenir une dynamique de croissance durable et rentable dans la continuité de celle de 2019 (Cf. Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.6 « Perspectives » et Chapitre 7 « Gestion des risques » avec notamment le risque « Covid-19 épidémie liée au coronavirus »).

Stratégie et transformation

Cette année 2019 s'inscrit dans la continuité de la transformation du business model du Groupe Cegedim depuis la cession de ses activités de CRM en 2015. Nous avons réussi notre recentrage géographique européen, nous avons renoué avec une croissance pérenne. Nous avons retrouvé les ressources pour réaliser des investissements technologiques d'avenir, comme en témoignent les acquisitions de plusieurs pépites technologiques, successivement Ximantix en Allemagne, BSV et Cosytec en France, NetEDI en Angleterre.

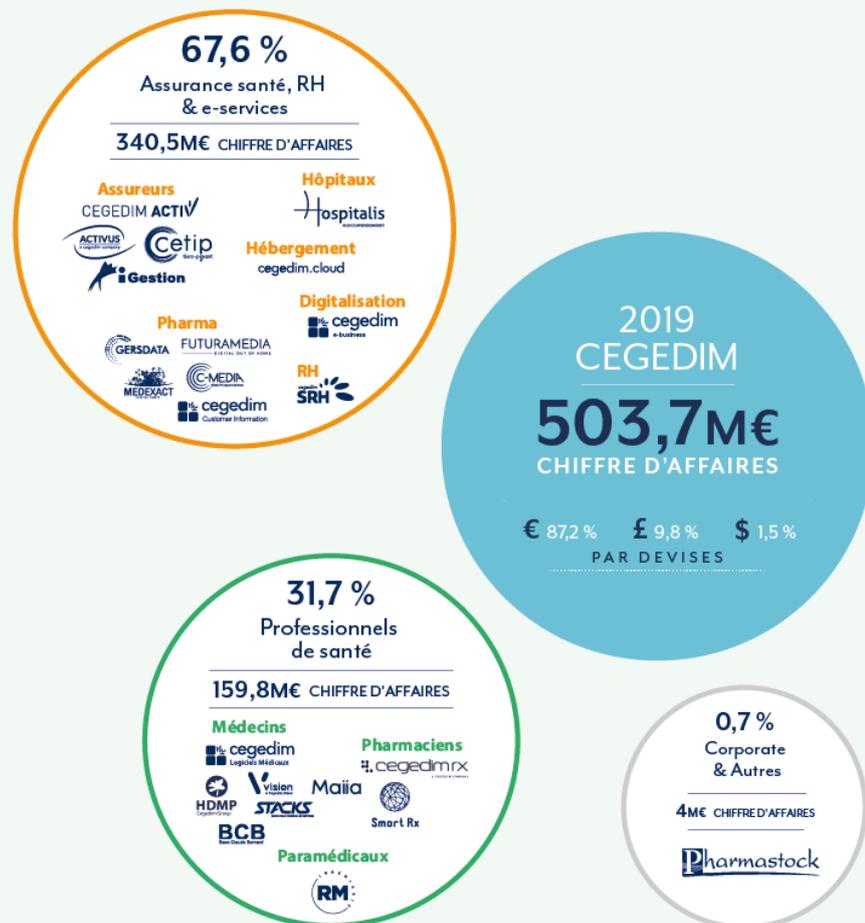
Les piliers de la transformation du Groupe que sont le Cloud, le SaaS, le Digital, ont également contribué à orienter les investissements du Groupe dans la Data et le Service de Business Process Outsourcing (BPO). Les évolutions réglementaires constantes et complexes nourrissent continuellement la nécessité d'innover et de créer des outils délivrant les solutions indispensables à nos clients, qui permettent de répondre à ces contraintes. Ces vecteurs de croissance sont la base de la stratégie de développement du Groupe Cegedim en France et à l'International pour les années à venir.

Les éléments essentiels de notre stratégie sont donc les synergies générées par nos offres globales, ainsi que nos outils innovants accompagnant la transformation digitale de nos clients. Celle-ci est une opportunité majeure dans le secteur de la santé, puisqu'elle permet une réduction des coûts, une amélioration de la qualité des soins, ainsi qu'un meilleur accès à ceux-ci. L'impact sociétal des piliers stratégiques du Groupe Cegedim tend vers une élévation globale du niveau de santé, de bien-être et de qualité de vie de tous.

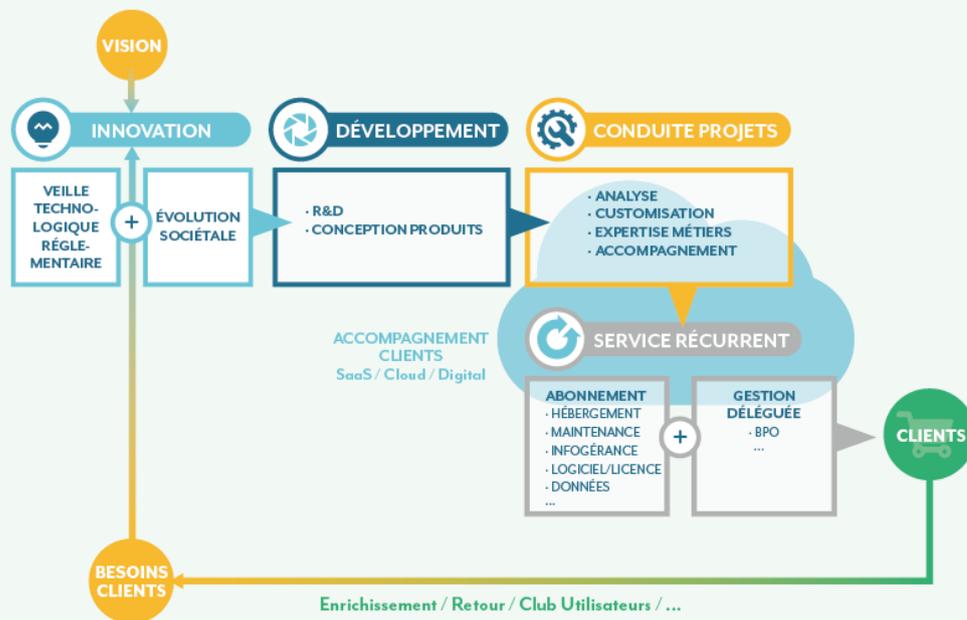
Nos activités

Nos deux divisions opérationnelles principales ont pour caractéristiques communes :

- L'écosystème de santé,
- Un environnement réglementaire strict,
- La volonté d'être leader sur ses marchés.



Chaîne de valeur



La création de valeur se fait de manière différenciée dans chacune des divisions opérationnelles.

Création de valeur :
Division Assurance santé, RH et e-services

Les caractéristiques du modèle d'affaires consistent en :

- des offres spécifiques pour des grands comptes,
- un mode projet nécessitant un temps de construction et de mise en œuvre d'offres à la mesure de la complexité des besoins clients,
- une exploitation en mode SaaS ou Infogérance hébergée, complétée par le BPO,
- afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés.

Produit	Solutions	Chiffres clés
 Assurance Santé	+ Logiciels + Solutions Digitales + BPO + Tiers-payant	• 43 millions d'assurés • 3 milliards de factures santé traitées par an
 Digital & Données	+ E-promotion + Communication digitale + Données et statistiques de vente des produits de santé et de parapharmacie	• Réseau de 7 000 écrans en pharmacies en France
 RH	+ Plateforme SaaS de gestion des RH + BPO	• Pour toutes industries • 8 millions de bulletins de paie par an
 e-business	+ Plateforme SaaS de gestion des documents digitalisés incluant les plateformes de paiement et de digitalisation	• Pour toutes industries • 900 millions de flux
 Autres services	+ Services d'externalisation	-

Création de valeur :
Division Professionnels
de santé

Les caractéristiques du modèle d'affaires consistent en :

- des offres packagées à destination des professionnels, centres de santé, chaînes de pharmacies,
- un déploiement de logiciels de gestion adaptés à la pratique individuelle ou en centre de santé,
- un accompagnement axé sur la proximité avec fort maillage des territoires, téléassistance et maintenance,

afin d'offrir un portefeuille varié de produits et de solutions adaptés.

Produit	Solutions	Chiffres clés
 Logiciels pharmaciens	<ul style="list-style-type: none"> + Solutions logicielles intégrées + Solutions web pour le suivi patient et le tiers payant 	<ul style="list-style-type: none"> · 36% de part de marché au UK · 720 millions de prescriptions gérées par an aux UK
 Logiciels médecins	<ul style="list-style-type: none"> + Logiciels de gestion du cabinet médical + Dossier patient électronique, facturation, gestion des remboursements, offres mobile, Saas et téléconsultation 	<ul style="list-style-type: none"> · N°1 France, Italie, Espagne · N°3 Royaume-Uni
 Logiciels paramédicaux	<ul style="list-style-type: none"> + Gestion de cabinets médicaux + Solutions mobile intégrées 	<ul style="list-style-type: none"> · 49 000 professionnels de santé utilisant les offres RMI en France en 2019
 Base de données médicaments	<ul style="list-style-type: none"> + Base de données médicamenteuse + Apps et portails web donnant accès à la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> · Utilisée par les professionnels de santé dans 5 pays · Approuvée par la Haute Autorité de Santé depuis 2008

6.3 Risques, enjeux et objectifs RSE du Groupe

Responsabilité Sociale, Sociétale, Environnementale, Éthique

Identification et évaluation de nos risques RSE

Nos travaux se sont appuyés sur les référentiels suivants :

- Les dispositions de la loi Grenelle II incluses à l'article L225-102-1 du Code de Commerce, au nombre de 43,
- Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, au nombre de 17,
- Le programme Global Compact des Nations Unies et ses 10 principes,
- Les nouveaux éléments requis dans le cadre de la transposition de la Directive européenne 2014/95/UE dite RSE, notamment la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale,
- Les dispositions de la loi Sapin II et la Charte Éthique du Groupe Cegedim,
- Les risques identifiés et détaillés dans les Documents de Référence / Document d'Enregistrement Universel annuels du Groupe.

Risques et enjeux RSE

Le Groupe Cegedim, acteur engagé sur ses territoires d'implantation, entretient des relations avec l'ensemble de ses parties prenantes, tant internes qu'externes : salariés, instances de gouvernance, partenaires sociaux, clients, actionnaires et investisseurs, fournisseurs, institutions et associations sectorielles, etc.

Le modèle d'affaire du Groupe ainsi que sa stratégie s'appuient en permanence sur la prise en compte de ses parties prenantes. Par un dialogue continu et des échanges réguliers, plus ou moins formels, enjeux majeurs et risques sont identifiés et analysés.

En considérant l'ensemble du Groupe, ainsi que ses deux modèles d'affaires principaux, les risques extra-financiers significatifs relatifs à la RSE ont été recensés et évalués, en prenant en compte leur dimension sociale, environnementale, sociétale et éthique. Cet exercice, conduit par le Chief Compliance & Risk Officer, a été réalisé de manière collégiale dont l'approche et les résultats ont été validés par les instances de direction.

Les cinq risques prioritaires identifiés sont :

- Risque de fuite des talents et non-rétention collaborateurs ;
- Risque d'atteinte aux infrastructures ou aux données ;
- Risque d'impact environnemental négatif des activités ;
- Risque d'atteinte à nos standards de qualité ;
- Risque de pratiques non éthiques.

Ces cinq risques sont repris comme autant de piliers de cette déclaration, qui détaille les politiques mises en place pour les maîtriser ainsi que les résultats obtenus selon cinq enjeux majeurs :

-  Mobiliser les ressources humaines dont nous avons besoin
-  Sécuriser les données de nos parties prenantes
-  Maîtriser notre empreinte environnementale et contribuer au développement des territoires
-  Conforter notre réputation
-  Agir de manière éthique

Nos objectifs

Afin d'apporter une réponse concrète à ces risques, le Groupe Cegedim met en œuvre des politiques et diligences contribuant à sa performance extra-financière, qui lui permettent d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés dans ce domaine. Ces objectifs sont déclinés dans ce document selon les cinq enjeux identifiés. Leur performance est pilotée et mesurée par les résultats et indicateurs clefs pertinents présentés dans ce rapport.

6.4 Attirer, former, conserver un personnel compétent et qualifié

Politique de l'emploi

En 2019, la politique de l'emploi de Cegedim a permis d'accompagner l'activité du Groupe. Celui-ci met en place un environnement dans lequel ses collaborateurs peuvent pleinement développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise. Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable.

Équité sociale

Au cœur des préoccupations du Groupe Cegedim, l'équité sociale est mise en œuvre dans sa politique de ressources humaines. Les équipes RH à taille humaine sont axées sur la communication, la transmission des compétences et le partage d'expérience, éléments indispensables à la poursuite du développement individuel. Un management de proximité favorise une prise de décision efficace avec réactivité et souplesse. Une évaluation régulière des collaborateurs, les formations et des opportunités d'évolution permettent un enrichissement des compétences et des expériences individuelles, et la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Une expérience au sein du Groupe Cegedim, employeur de référence, est gage d'une employabilité accrue de ses collaborateurs.

Recruter

Effectifs

L'engagement du Groupe vise à renforcer ce capital humain, ressource primordiale. Le recrutement d'effectifs qualifiés et adaptés aux besoins est donc une préoccupation majeure et constante. Il s'agit d'un enjeu fort pour le Groupe Cegedim, acteur BtoB dont la communication institutionnelle et les produits ne sont pas nécessairement accessibles aux candidats ou connus des futurs collaborateurs. Sa présence accentuée sur les réseaux sociaux professionnels y permet une forte visibilité en France, et constitue un canal de recrutement actif.

Recrutement

Afin d'accompagner les projets du Groupe, Cegedim recrute chaque année :

- Plusieurs centaines de collaborateurs en France, avec la volonté croissante d'agir en faveur de la diversité des salariés dans l'entreprise et de permettre notamment l'accès à l'emploi de personnes handicapées,
- Un nombre croissant de stagiaires et de jeunes en contrat d'alternance,
- À l'international à travers sa présence dans plus de 10 pays.

À cet effet, les locaux des sites de Boulogne-Billancourt, ainsi qu'au Maroc et en Roumanie, ont été aménagés sur le format RecrutLab : zones dédiées au recrutement comportant des box plus spécifiquement adaptés au passage d'entretiens d'embauche.

Jeunes diplômés

Les collaborateurs sont issus majoritairement de formations à dominante scientifique ou commerciale. Le Groupe veille au recrutement de futurs jeunes diplômés dans le cadre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation, grâce à des partenariats avec des écoles et établissements universitaires.

Cegedim propose en France et à l'international des stages aux étudiants ou jeunes diplômés, véritables tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe. Certaines filiales effectuent des campagnes annuelles de stages visant à accompagner les étudiants dans la préparation de leur projet de fin d'étude ainsi que l'encouragement à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Une possibilité de VIE dans la filiale de R&D espagnole basée à Barcelone est également proposée.

En France, Cegedim participe aux salons pour l'emploi et à divers forums étudiants.

Partenariat écoles

Des actions de partenariat avec les écoles sont mises en œuvre, des collaborateurs du Groupe intervenant à l'université de Poitiers, de la Sorbonne et de l'école de numérique Simplon à Paris. Cegedim est fier de parrainer la création du premier Master SIRH (Système d'Information en Ressources Humaines) en France, ouvert en septembre 2018 à l'université de Paris I Sorbonne, où ses collaborateurs enseignent. Les étudiants sont accueillis en apprentissage au sein des équipes, Cegedim s'engageant ainsi en faveur de l'alternance.

Jobdating

Des sessions de jobdating sont régulièrement mises en place dans les sites français. S'adressant à des candidats postulant aux annonces du Groupe ou ciblés par les recruteurs, elles consistent en des sessions d'entretiens rapides d'une dizaine de candidats, avec les équipes RH et les managers des postes concernés, à l'issue desquelles des propositions d'embauches peuvent être faites. En complément des canaux d'annonce traditionnels, ces événements sont promus auprès des écoles dans les régions concernées. En moyenne, ces événements débouchent sur un tiers d'embauches, ciblant majoritairement des postes de consultants SIRH, commerciaux ou R&D.

Intégration

L'intégration des nouvelles recrues dans les sites français est effectuée par groupes d'une dizaine de collaborateurs, accueillis lors de leur premier jour par l'équipe RH qui présente l'entreprise ainsi que divers éléments administratifs. Ce parcours dédié a été développé par les équipes des Ressources Humaines, soit au sein des locaux Groupe, soit au sein des BU avec des modules de formation spécifiques et aux durées adaptées selon les différents métiers concernés : School SRH, parcours métier assurances, media ou e-business, sales academy. Certaines BU ont mis en place des parcours de type "vis ma vie" afin de pousser l'expérience d'intégration, ou bien encore un dispositif de parrainage ou de binôme à l'arrivée de nouvelles recrues. Certains métiers peuvent également nécessiter des formations plus spécifiques à l'entrée du fait de leur activité (ex. pharmacovigilance).

En amont de l'intégration d'un nouveau collaborateur, une checklist est adressée par les équipes des Ressources Humaines au manager afin qu'il puisse préparer au mieux son arrivée. Le parcours d'intégration se terminera par un entretien de validation de fin de période d'essai, formalisé avec le manager.

Cooptation

La politique de cooptation est en place depuis 2011 au sein du Groupe Cegedim en France, et renforcée depuis 2018. Son objectif est de gratifier les collaborateurs ayant transmis des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe. Des critères d'éligibilité ont été rappelés en 2019, avec notamment des restrictions concernant tout manager impliqué dans le processus de recrutement, le top management, ainsi que la Direction des Ressources Humaines.

Des événements internes cooptants / cooptés sont mis en œuvre, permettant la rencontre avec des managers du Groupe et des échanges informels dans le cadre de soirées thématiques.

Politique de rémunération

La politique du Groupe en matière de rémunération vise à reconnaître les talents en récompensant à la fois la performance collective et la performance individuelle, celle-ci étant encouragée de manière privilégiée au travers de la part variable sur objectifs des rémunérations. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec les membres de leurs équipes, afin de les évaluer et faire le point sur les objectifs fixés. Le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché.

Le Groupe est doté d'un Comité des Rémunérations, composé de trois administrateurs, ainsi que d'un Comité des Nominations, composé de trois administrateurs. Les attributions de ces comités sont notamment les politiques d'attribution d'actions, de rémunération variable, et le plan de succession des dirigeants en cas de vacance.

Organiser le travail et la qualité de vie

Marque employeur

Le Groupe conduit une politique RH active en tant que marque employeur, détaillée au travers des divers éléments de ce chapitre, avec une démarche renforcée depuis 2018 pour notamment répondre aux enjeux de fidélisation des collaborateurs. Il est assez caractéristique de l'activité que les plateaux de gestionnaires spécifiques à certaines de ses entités fassent généralement l'objet d'un turnover plus prononcé et typique de ces métiers.

Information interne

Un intranet Groupe est en place depuis 2013, qui met à disposition : livret d'accueil et informations d'entreprise spécifiques à chaque pays, lettres d'information internes, éléments de charte graphique et de communication, éléments spécifiques aux localisations physiques des bureaux. Des initiatives variées ont été instaurées localement dans diverses entités du Groupe. Par exemple, un réseau d'une vingtaine d'écrans a été déployé dans l'ensemble des sites de Boulogne-Billancourt, qui diffuse les actualités du Groupe ainsi que les messages d'information à vocation sociale, légale, métier, de formation etc. Ces écrans, présentant également des informations personnalisées par BU et entité, sont déployés sur tous les sites du Groupe de plus de 50 salariés en France.

En France, des réunions régulières appelés Feel RH sont organisées au sein des BU afin de rassembler les équipes et diffuser les actualités de l'entreprise. Une présentation annuelle de l'activité du Groupe et des faits marquants est effectuée par le Directeur Général Délégué pour les salariés situés en région parisienne, présentation relayée au reste du Groupe par les outils internes. Le Directeur des Investissements et Responsable des Relations Investisseurs saisit l'occasion de ses déplacements à l'international lors de roadshows pour de se rendre en filiales et présenter les résultats du Groupe aux collaborateurs.

Création de lien

Des sessions d'afterworks inter-BU favorisent les échanges et l'établissement de passerelles entre collaborateurs d'entités différentes sur les mêmes sites de travail (par exemple Lyon ou Nantes). Des événements internes aux dates marquantes ou autres occasions, telles soirée annuelle ou repas d'équipe, sont organisés au sein de chaque entité. Des séminaires sont également organisés pour des équipes ou entités spécifiques, selon les besoins.

Cafétérias et salles de repos peuvent également être présentes sur certains sites, afin que les collaborateurs se retrouvent pour des échanges professionnels informels autour des différents aménagements ou paniers de fruits hebdomadaires.

L'anniversaire des 50 ans du Groupe Cegedim a été l'occasion de rassembler les équipes franciliennes autour d'un cocktail dînatoire et musical dans un stade parisien emblématique. Des événements similaires ont été organisés dans les autres sites en région et à l'international, afin de célébrer cette date marquante et fédératrice au sein du Groupe.

Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion, prévu en France dans la Loi Travail, n'a pas donné lieu à des mesures de blocage des outils de communication informatiques. En effet, l'activité de service du Groupe Cegedim ne permet pas les coupures de serveurs ou d'éléments d'infrastructure informatique en horaire non ouvrable, du fait de la nécessaire continuité de service et astreinte des collaborateurs permettant de l'assurer. Le respect de la mise en œuvre de ce droit est assuré par des outils déclaratifs de temps de repos, et la mise en place d'une ligne d'alerte RH permettant aux salariés de solliciter un entretien RH afin d'échanger sur leur charge de travail, qui donnera lieu à une analyse de la situation et un plan d'action de remédiation avec le manager concerné.

Comités Sociaux Économiques

Il n'est pas possible de rendre compte en détail ici de l'activité de l'ensemble des Comités Sociaux Économiques dans le Groupe. Cependant, nombre d'actions sociales sont en place et notamment d'une manière plus spécifique selon les usages locaux : aide au logement, subventions attribuées dans le cadre d'activités extra-professionnelles (sport, loisir, culture, voyages, chèque emploi service), accompagnement des fêtes de fin d'année (chèque cadeaux, arbre de Noël, etc.), des vacances scolaires (chèques vacances) et autres événements marquants.

Couverture santé

Il existe a minima une prévoyance Frais de santé qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance. En France, des dispositifs de prévoyance Décès, Incapacité et Invalidité sont étendus à la totalité des collaborateurs, ainsi qu'un dispositif spécifique de maintien de garantie Frais de santé optionnel pour les anciens salariés. Le Groupe s'attache à étendre progressivement ce type de dispositifs de prévoyance et de couverture retraite aux pays dans lesquels la législation ne l'exige pas. En pratique, la quasi-totalité des effectifs du Groupe s'est vue proposer une assurance maladie, ainsi qu'un plan de couverture retraite.

L'installation de défibrillateurs sur les sites de plus de 100 personnes, débutée en 2019, est en cours de déploiement au sein du Groupe.

Sport et santé

Cegedim a mis en place début 2019 Cegedim Heroes, un programme de sport et bien être via une application mobile dédiée. Il est proposé à tous les collaborateurs du Groupe, qui rejoignent leur équipe dédiée en fonction de leur site géographique, et sont invités à transformer leur quotidien par l'activité physique. Par des challenges réguliers et l'attribution de points santé pour chaque activité physique enregistrée, ce programme vise à l'amélioration du bien-être personnel au travail. Tous les sports sont pris en compte : marche, course, vélo, natation, sports collectifs, ski, fitness, etc. Des challenges par équipe sont proposés régulièrement, ainsi que des challenges hebdomadaires individuels.

En 2019, les challenges collectifs solidaires ont été proposés en mars, juillet et novembre :

- eco-challenge pour planter 160 arbres et sauver 160 arbres avec Eco-tree,
- challenge vitaminé pour la fourniture hebdomadaire de plateaux de fruits sur le lieu de travail,
- challenge "Ensemble pour la recherche contre le cancer des enfants" au profit de l'Institut Gustave Roussy.

Un challenge type calendrier de l'avent a également été proposé en décembre avec des surprises quotidiennes.

Le succès du programme auprès des collaborateurs permet sa reconduction en 2020.

Lutte contre les discriminations

Le Groupe ne fait pas de discrimination au niveau des embauches et de l'attribution des postes. Les offres d'emploi prévoient une rémunération sans discrimination dont l'évolution future dépend de critères liés à la performance et à l'expérience de chacun. Toute personne victime ou témoin d'une discrimination dispose de plusieurs moyens d'alerte. Elle peut notamment saisir le Comité Éthique du Groupe ou toute instance du personnel qui agira en totale indépendance.

Handicap

Le Groupe Cegedim a la volonté de faciliter l'intégration des travailleurs handicapés, combat toute forme de discrimination, et s'emploie à améliorer l'accès de ses bâtiments aux personnes handicapées. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim veille à respecter la réglementation en vigueur au regard de l'emploi de personnes handicapées.

La cellule handicap a été étoffée en 2018 afin d'accompagner au mieux les collaborateurs reconnus travailleurs handicapés, d'effectuer un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste et des horaires de travail si besoin. En 2019, ses missions ont été élargies et renforcées avec la réalisation d'un diagnostic externe de six mois comportant plus de trente entretiens avec un panel représentatif de collaborateurs. Dans ce cadre, un partenariat a été conclu avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph), conduisant à la mise en place d'un plan d'actions marquant la volonté du Groupe de s'engager sur des obligations de moyen et de résultat.

En France, Cegedim accorde cinq jours de congés payés spéciaux aux travailleurs handicapés afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités médicales et administrative, ainsi qu'un accès prioritaire aux places de parking tout comme aux places en crèche.

Organisation du temps de travail

Pour les collaborateurs en France, qui représentent deux tiers des effectifs totaux du Groupe Cegedim, l'organisation du temps de travail s'effectue sur la base d'un forfait annuel de 216 jours ou 1 607 heures travaillés avec une référence horaire hebdomadaire conventionnelle de 37,10 heures, en contrepartie de l'attribution de jours de Réduction du Temps de Travail (RTT). À l'international, la réglementation de la durée du temps de travail est respectée dans chaque pays. Dans tous les pays où il est implanté, le Groupe respecte les conventions de l'Organisation Internationale du Travail. Le télétravail, régulier ou occasionnel, a été mis en place au sein du Groupe en 2018. Cet accord offre aux collaborateurs une réelle souplesse dans la gestion de leur temps et trajets. Un accord relatif à l'itinérance a également été déployé en 2018 et 2019 afin de prendre en compte la réalité des populations amenés à de fréquents déplacements, visant à adapter les modalités de prise en compte de temps de trajet / temps de travail pour les presque cinq cents salariés non sédentaires.

Des places en crèche d'entreprise sont également proposées depuis 2018 aux collaborateurs en France, en partenariat avec un des acteurs reconnus du marché. En 2019, le nombre de berceaux proposés a augmenté de 24%, pour une hausse des demandes de 70%. Le vif succès de la campagne 2019 et la conservation des berceaux de l'année précédente ont cependant permis de satisfaire une majorité des nouvelles demandes.

Don de jours

Afin de répondre aux attentes des salariés confrontés à des situations personnelles difficiles, Cegedim a mis en place une procédure de dons de jours applicable pour tous les salariés en France. Afin d'ouvrir cette possibilité au plus grand nombre, un accord collectif a été conclu qui a ouvert également la possibilité d'abondement de l'employeur.

Accords collectifs

Au sein des filiales françaises, et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux et il n'est pas possible d'en fournir ici le bilan détaillé. Aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social.

En 2019 en France, les négociations d'accords collectifs ont notamment porté sur :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- Don de jour
- Télétravail
- Itinérance

ainsi que les garanties de prévoyance Frais de Santé, l'intéressement, l'épargne salariale et la rémunération.

Des échanges récurrents se poursuivent sur la Qualité de Vie au Travail (QVT). Avec ces avancées majeures, le Groupe poursuit son action en faveur de la conciliation des temps, afin de permettre aux collaborateurs de mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Gérer les qualifications et les compétences

Compétences

La diversité des métiers au sein du Groupe Cegedim permet d'envisager un enrichissement des compétences et des expériences individuelles avec la perspective d'accéder à de nouvelles responsabilités. Le Groupe conduit sa politique RH autour de la formation et de la mobilité interne, et considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Rejoindre Cegedim, c'est saisir l'opportunité de travailler dans un environnement technologique de haut niveau, dans le cadre de projets riches et variés, tout en progressant de façon continue.

Formation

La formation est un pilier essentiel de la stratégie de Cegedim qui y consacre un effort supérieur à ses obligations légales, permettant aux salariés d'optimiser leur potentiel. La politique de formation du Groupe combine évolution individuelle, développement des compétences des collaborateurs, et performance de l'entreprise, afin d'accompagner projets stratégiques et mutations des métiers de la santé. Outre les sessions de formation de type classique internes ou externes, inter et intra-entreprises, des sessions de formation continue spécifiques aux différents métiers du Groupe peuvent être en place dans les entités. Des formations aux premiers secours sont également dispensées, en complément des formations professionnelles.

e-learning

Cegedim a créé une plateforme de e-learning qui permet aux collaborateurs de suivre de nombreux modules pendant leur temps de travail sur une large gamme de formations. Cette plateforme a été largement utilisée en 2019, pour des formations Groupe aussi bien que des formations plus spécifiques aux activités des entités ou à des thématiques visant certaines catégories de métiers.

Une plateforme digitale externe est également mise à disposition des équipes Recherche & Développement afin de leur permettre notamment de mettre à jour leurs connaissances des nouvelles technologies liées à leur métier.

Transmission des compétences

Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir les connaissances et l'expertise au sein des équipes. Les Business Units peuvent ainsi mettre en place des formations sur mesure en mobilisant leurs propres ressources au sein des équipes. Ces initiatives permettent de répondre aux besoins spécifiques liés à nos métiers, de faire partager notre culture et transférer nos savoirs-faire. Des dispositifs de tutorat, obligatoires dans le cadre de contrats de professionnalisation, sont également mis en œuvre dans certaines filiales afin d'accompagner la mobilité interne de salariés ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, de transmettre les connaissances propres au poste (processus, procédures, outils, organisation etc.), ou bien les expertises métiers au sein du Groupe.

Certaines filiales proposent également un suivi managérial rapproché pour les collaborateurs juniors, des possibilités de tutorat dispensé par les collaborateurs plus seniors, ou encore la mise en place de référents pour accompagner les collaborateurs en ayant le besoin. Un dispositif pilote de tutorat a été lancé dans la filiale SRH, destiné à être généralisé plus largement dans les entités du Groupe.

Mobilité interne

Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite de ses collaborateurs. Lors de vacances de poste, priorité est donnée à la recherche de ressources en interne. Les possibilités de mobilité interne dans les différentes zones géographiques permettent aux salariés d'élargir leurs connaissances de l'activité et leurs compétences, et aident le Groupe à garantir le transfert des connaissances entre ses entités. À cet effet, un service en charge de la mobilité à l'international est à l'écoute des profils dirigeants, commerciaux ou techniques, pour gérer les souhaits d'expatriation. Il s'agit généralement de missions de trois ans, de transferts, ou de missions courtes, que ce soit dans le sens France/International, International/France ou International/International. Dans certaines entités, une commission mobilité est mise en place entre RH Groupe, RH et management locaux, afin d'étudier deux fois par an les demandes de mobilité au sein du Groupe vers la France.

RESULTATS

Effectif Groupe	Marque employeur et relations écoles France	Formation et mobilité
2019 2018	2019 2018	2019 2018
4 946 4 562 Effectif total	24 17 Job dating	17 067 24 245 Nombre d'heure de formation en France
3 364 3 051 Effectif France	16 2 Salons pour l'emploi	870 1 024 Nombre de salariés formés en France
1 582 1 511 Effectif International	8 3 Forums écoles	103 - Nombre de parcours elearning Groupe
1 465 1 508 Embauches	23 56 Recrutements associés*	4 482 - Collaborateurs inscrits aux elearnings Groupe
1 067 1 152 Embauches en CDI	47 41 Nombre de contrats de professionnalisation	3 886 - Nombre d'heures de elearning Groupe
398 356 Embauches en CDD	28 16 Nombre de contrats d'apprentissage	372 - Nombre de mobilités internes France*
1 182 1 268 Départs	15% 16% Conversion étudiants en alternance en CDI	<i>* Changements de postes ou mobilités entre entités différentes.</i>
4 682 4 382 Nombre de salariés en CDI	49 49 Nombres de stagiaires	
264 180 Nombre de salariés en CDD	<i>* Le mode de calcul a été modifié en 2019, seuls les contrats de travail signés étant dorénavant comptabilisés. Auparavant, étaient prises en compte les offres d'embauche fermes et signées à l'issue de l'évènement.</i>	
39,7 39,7 Age moyen global		

Parité Groupe 2019 2018	Santé et sécurité en France 2019 2018	Qualité de vie au travail 2019 2018
45% 45% % salariés Femmes	61 54 Accidents de travail	417 271 Nombre de salariés en télétravail régulier en France
55% 55% % salariés Hommes	38 548 34 351 Absentéisme en jours	12,4% 8,9% En % de l'effectif France
40% - % administrateurs Femmes	11,5 11,3 Nombre moyen de jours d'absence hors CP et RTT par salarié	230 188 Nombre de salariés en travail à temps partiel Groupe
60% - % administrateurs Hommes		4,6% 4,1% En % de l'effectif Groupe
		1 770 - Nombre de collaborateurs Groupe participants à Cegedim Heroes

INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

	% de CDI confirmés	Réalisé 2019 2018 76% 81%	Attirer les collaborateurs Salariés en CDI en 2019 dont la période d'essai a été validée au 31 décembre, hors période d'essai en cours. L'entretien de fin de période d'essai est formalisé et les résultats analysés par la DRH pour mise en oeuvre d'actions correctives le cas échéant.	Objectif Maintenir un niveau ≥ 75%
	Embauches cooptées confirmées en France	Réalisé 2019 2018 109 125	Promouvoir la cooptation Les critères de cooptations en France sont plus stricts en 2019, avec la non éligibilité de certains cas de figure détaillés dans ce chapitre.	Objectif Maintenir un niveau ≥ 100 cooptations / an
	Évènements de recrutement	Réalisé 2019 2018 48 22	Maintenir notre présence Ces évènements prennent la forme de Jobdating, salons pour l'emploi, forums écoles. S'y ajoutent les soirées de cooptation, non comptabilisées ici. L'indicateur présente les données France.	Objectif Maintenir un niveau ≥ 1,5 évènement / mois

6.5 Sécuriser les données de nos parties prenantes

La sécurité au cœur de nos priorités

Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information et aux bases de données, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. Les activités de Cegedim mettent en œuvre le traitement de données sensibles, notamment dans le domaine de la santé. Le respect des réglementations en vigueur et une éthique forte constituent le socle de base au développement de Cegedim et à l'évolution de chacun. La croissance et la pérennité du Groupe dépendent également de sa capacité à anticiper les besoins en termes de service au public ainsi que d'innovation technologique.

Assurer la sécurité des systèmes d'information

Une infrastructure sûre, résiliente et durable

Cegedim s'applique à mettre en œuvre une sécurité robuste pour ses sites et datacenters. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe, afin de limiter les effets d'évènements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques sur sites relatifs aux incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, aux pannes d'électricité, et aux attaques cyber (malware, intrusion etc.).

Sécurité informatique et de l'information

Encadrée par une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) élaborée au sein du Groupe, la sécurité informatique et de l'information est complétée par une Charte de Sécurité des Systèmes d'Information annexée au contrat de travail des collaborateurs, ainsi qu'un guide de sécurité de l'information diffusé et accessible sur l'intranet du Groupe. Des clauses additionnelles spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité et à la propriété intellectuelle.

Protection de l'information

Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la non-répudiation. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), mais également les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum obligatoire de règles à appliquer.

Continuité d'activité et de service

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres informatiques et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates.

Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (Security Operation Center) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune.

Sensibilisation interne

L'ensemble des utilisateurs du système d'information du Groupe Cegedim est régulièrement sensibilisé aux bonnes pratiques de sécurité et aux réglementations applicables à leur périmètre d'activité. Les sensibilisations à la sécurité mises en œuvre par le Groupe peuvent être réalisées en présentiel ou à distance via e-learning ou webinar par exemple. Les filiales peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe Cegedim.

Collecter les données en toute sécurité

Données personnelles

Des données personnelles peuvent être collectées auprès des individus dans le cadre des activités du Groupe Cegedim. Cegedim met en œuvre des mesures de sécurité conformes à l'état de l'art pour assurer un niveau de protection adéquat. La collecte des données est effectuée conformément aux exigences légales et réglementaires applicables dans chaque pays où le Groupe opère ainsi qu'aux spécificités contractuelles visées avec les partenaires ou clients concernés. Le Groupe Cegedim a toujours veillé à être en conformité avec les lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles. Dès la publication du Règlement Général sur la Protection des Données EU 2016/679, Cegedim a lancé les chantiers nécessaires afin de s'assurer que le Groupe y soit conforme dès son entrée en vigueur.

Secteur sensible des industries des sciences de la vie

Le Groupe a pleinement conscience d'agir dans le secteur sensible des industries des sciences de la vie. Il s'assure de mettre en œuvre les mesures nécessaires de minimisation et/ou d'anonymisation des données, particulièrement des données de santé, de leur hébergement sécurisé et de la réalisation d'études selon des normes éthiques fréquemment auditées par les clients.

Architectures à très haute disponibilité

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité qui répondent à des exigences de sécurité élevées et notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Cegedim propose ainsi à ses clients une prestation complète en « cloud » privatif, que ce soit en mode PaaS (Platform as a Service) ou en mode SaaS (Software as a Service), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité ou de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Fiabilité et qualité des données

La fiabilité et la qualité des données est indispensable afin que le Groupe Cegedim puisse continuer à délivrer des outils et services pertinents, contribuant aux systèmes de santé des pays où il opère. À travers sa filiale GERS Data, données et analyses pour le marché sont fournies grâce à un système unique de collecte de données en masse, sur près de sept années d'historique et après anonymisation, dont la représentativité est permise par la contribution des différents acteurs du secteur. Les équipes de R&D qui y sont dédiées permettent la collecte, la structuration et la production de bases de données immédiatement utilisables, alimentées par des données de qualité et conformes aux exigences réglementaires relatives à leur protection. Au-delà de la qualité de la donnée en elle-même, son utilité sociétale est au cœur des activités du Groupe Cegedim, ces bases de données étant utilisées par les professionnels de santé en aide à la dispensation et au diagnostic.

Bases de données

Les bases de données patients et prescriptions en vie réelle, choisie par les autorités de Santé en France et au Royaume-Uni, comportent les données anonymisées issues d'un observatoire permanent de près de trois mille médecins libéraux, généralistes et spécialistes. Européenne dans sa structure, plus d'un milliard d'actes y sont enregistrés : profils patients et prescripteurs, diagnostics et pathologies, prescriptions et modalités de traitement, remboursements dans le cadre du parcours patients, résultats de certains examens. La Base Claude Bernard, base de données médicaments et produits de santé, aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation et offre une haute qualité d'accompagnement du patient; elle est consultée chaque jour par les professionnels de santé en France et à travers le monde.

Protéger les données

Protection des données

La protection des données personnelles a toujours été une préoccupation du Groupe Cegedim. La politique de protection de ces données traduit l'attachement du Groupe à respecter ces principes, qui sont rappelés régulièrement aux collaborateurs Cegedim grâce :

- aux formations à la protection des données et à la sécurité en e-learning, à distance, ou présentiel en fonction des sujets et des besoins,
- à la Charte de la Sécurité des Systèmes d'Information,
- à la Charte Éthique du Groupe.

Des règles sont définies et des moyens proportionnés mis en œuvre pour assurer que les actifs et informations sont manipulés en accord avec leur niveau de sensibilité. Ainsi, les actifs hébergeant des données confidentielles font l'objet de mesures de sécurité renforcées (accès restreint, chiffrement des données, etc.). Tout utilisateur applique les règles de sécurité appropriées à la classification des informations, publiées ou non, qu'il manipule dans le cadre de ses fonctions.

Agrément et certification HDS (Hébergement de données de santé)

Le Groupe Cegedim dispose de l'agrément HDS (Hébergement de Données de Santé) délivré par l'ASIP Santé, et de la certification HDS.

- La société Cegedim SA est agréée pour une prestation d'hébergement de données de santé à caractère personnel collectées au moyen d'applications fournies par les clients et gérant des données de santé à caractère personnel. Cette prestation comporte une fonctionnalité d'accès direct du patient aux applications hébergées. Cet agrément a pour site de production et site de secours les zone HDS des datacenters concernés.
- La société Cegedim.cloud dispose de la certification HDS pour les activités "Hébergeur d'Infrastructure Physique" et "Hébergeur Infogéreur", soit l'ensemble des activités 1 à 6 du référentiel HDS

Fin de vie des matériels

Lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions spécifiques complémentaires permettent d'assurer que les données ne puissent pas être récupérées et sont appliquées aux médias susceptibles de contenir des informations confidentielles. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage haute sécurité à réutilisation ou restitution, selon le cas. Les documents papier classifiés usage interne ou confidentiels sont passés au broyeur pour destruction.

Droit d'auteur et propriété intellectuelle

Les procédures internes visent à s'assurer que Cegedim et ses collaborateurs n'enfreignent pas les législations sur le droit d'auteur d'autres sociétés, organisation ou individus (brevets, licences, copyright, marques, etc.). Ces mesures permettent également de respecter la confidentialité et l'intégrité des données.

La gestion des droits de propriété intellectuelle est encadrée dans la PSSI, les contrats, ainsi que la charte de sécurité. Les utilisateurs du système d'information Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles applicables aux droits de propriété intellectuelle, notamment par des formations en présentiel ou en e-learning. Le suivi des licences est effectué dans le cadre du processus de gestion de configurations.

Politique de protection des données personnelles

La politique de protection des données personnelles a été mise à jour en 2018, à l'occasion de la mise en application du Règlement Général de Protection des Données (RGPD). Elle décrit les mesures générales mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelle qu'il peut être amenées à traiter, que ce soit en tant que sous-traitant ou en tant que responsable du traitement.

Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France et à l'international, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données, à savoir : respect des finalités, proportionnalité et loyauté, pertinence et minimisation, conservation, sécurité, accountability, droit d'accès et de rectification, respect des bases légales des traitements.

Avant l'entrée en vigueur en mai 2018 du RGPD, le Groupe a fait suivre à l'ensemble des collaborateurs une formation en e-learning complétée d'un test d'évaluation des connaissances. Un programme de e-learning abordant des thématiques spécifiques liées à la protection des données est destiné à prolonger cette formation initiale.

Eu égard à la diversité des métiers du Groupe, Cegedim a choisi de nommer des Délégués à la Protection des Données ou Data Protection Officers (DPO) par entité ou BU concernée. Ils sont chargés d'informer et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données, contrôler le respect du RGPD et des règles internes ainsi que piloter les orientations prises par le responsable de traitement, conseiller sur demande en ce qui concerne les analyses d'impact et vérifier l'exécution de celles-ci, ainsi qu'être le point de contact et coopérer avec la CNIL.

Le RGPD en douze points



RESULTATS

Données
2019 | 2018

36 011 | 35 257

Volume de données de santé traitées⁽¹⁾ en gigabits⁽²⁾

(1) Les données traitées le sont au sens des diverses réglementations en la matière, notamment sur les données personnelles et données de santé, et font l'objet de traitements tels que définis au RGPD

(2) Un important changement de technologie sur une des plateformes a permis une économie en termes de besoin de stockage de l'ordre de 1 700 gb.

INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

Réalisation
de la
checklist
sécurité

Réalisé

2019 | 2018

100% | 100%

Sécuriser notre système
d'informationL'ensemble des éléments
du dispositif de sécurité ci-
dessus a été réalisé.

Objectif

maintenir un niveau
= 100%

Checklist sécurité des systèmes d'information Cegedim.cloud	Réalisé 2019
Sensibilisation à la sécurité (ex : formations, e-learning, campagnes de phishing...)	☑
Comités sécurité réguliers	☑
Audits internes	☑
Audits externes	☑
Analyses de risques	☑
Audits de vulnérabilité	☑
Tests d'intrusion	☑
Tests de PRA	☑
Revue de la Politique de Sécurité du Système d'Information	☑
Signature de la Charte SSI par les nouveaux collaborateurs	☑

Croissance
du volume
de données
hébergées ⁽³⁾

(3) Les données hébergées sont celles stockées dans nos centres de données, et peuvent comporter des données faisant l'objet de traitements, ainsi que des données brutes ne faisant pas l'objet de traitements.

Réalisé

2019 | 2018

+52% | +39%

Datacenters France et US

La croissance du volume de données s'explique par la croissance organique des clients en portefeuille, ainsi que le développement et l'acquisition de nouveaux clients.

Objectif

Contenir la croissance des volumes vs croissance du nombre de données

6.6 Maîtriser notre empreinte environnementale

Entreprise citoyenne

Cegedim a constamment mis au cœur de ses préoccupations l'innovation au service de ses parties prenantes et voit à ce titre la matérialisation de ses efforts en tant qu'entreprise citoyenne.

limiter notre empreinte écologique

Empreinte carbone

L'empreinte carbone de Cegedim en matière de gaz à effet de serre se mesure par la consommation d'électricité nécessaire au bon fonctionnement des activités. Le Groupe, en tant que prestataire de services notamment pour l'industrie pharmaceutique et les professionnels de santé, déploie une activité de bureau. Ses émissions de CO2 sont caractéristiques de ces activités.

Les émissions primaires de CO2 de Cegedim sont principalement liées à la flotte de véhicules de la société et aux systèmes de climatisation. Les émissions secondaires de CO2 de Cegedim sont principalement liées à la consommation d'énergie ainsi qu'aux déplacements professionnels.

Le Groupe dispose de centres d'hébergement informatique en France qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe. Depuis 2018, le Groupe s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ses centres d'hébergement, suivie et pilotée dans le cadre son programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique.

Politique de gestion des véhicules

Le Groupe s'est doté d'une politique de gestion des véhicules de société qui définit les typologies de véhicules et les règles d'éligibilité. La gestion du parc prend en compte le vieillissement des véhicules, l'évolution des normes anti-pollution ainsi que le respect des recommandations officielles et professionnelles. En France, Cegedim a également mis en place une charte de bonne conduite pour les conducteurs. Le parc est notamment équipé de véhicules à moteur hybride, avec une incitation forte en faveur des catégories moins émettrices en CO2 lors du renouvellement des véhicules. La norme WLTP de calcul des taux d'émission de CO2, dont l'entrée en vigueur a été reportée à mars 2020, impacte les critères de gestion du parc automobile et montrera ses effets dans les indicateurs 2020.

Des politiques en place sur certains sites encouragent les énergies et modes de déplacements alternatifs aux véhicules à énergie fossile : places de parking dédiées aux véhicules électriques avec prises de recharge, parking à vélo permettant également la recharge des vélos électriques, panneaux solaires pour l'éclairage de parking.

limiter les déplacements

La gestion des déplacements professionnels fait l'objet d'une attention particulière, s'agissant d'un poste significatif d'émissions de CO2. Par sa politique Voyages mise en place dès 2008, le Groupe définit règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer leurs déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier la qualité des services proposés aux clients. Les déplacements pour des réunions internes de travail y sont notamment restreints et toute exception nécessite au préalable une dérogation hiérarchique.

Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : visioconférence, conférence téléphonique, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de document sont privilégiées afin de limiter les déplacements de courte durée. Au-delà de son impact sur la qualité de vie, le télétravail contribue lui-aussi à limiter les déplacements réguliers des collaborateurs.

Lors d'évènements rassemblant plusieurs collaborateurs de différents sites à des distances relativement proches ou d'une même région, les déplacements par autocar ou co-voiturage sont privilégiés.

Gestion des déchets

Le Groupe Cegedim n'a pas d'activité industrielle et ne produit pas de déchets toxiques. Les principaux déchets sont de type papiers / cartons et équipements informatiques.

Cegedim utilise très peu de substances dangereuses et toxiques sauf :

- Équipements informatiques (écrans, batteries, imprimantes, cartouches d'encre)
- Équipements de voitures (batteries, huile-moteur)
- Produits d'entretien de ménage

De nombreuses filiales ont déjà mis en œuvre des programmes de recyclage pour imprimantes, cartouches de photocopieurs et équipements informatiques.

Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les datacenters du Groupe font l'objet d'un traitement spécifique visant à éliminer les déchets dans le respect de l'environnement. Ces matériels sont généralement repris par le fournisseur du nouvel équipement de remplacement ou, à défaut, confiés à un prestataire chargé de leur recyclage. Le Groupe peut également choisir de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, optimisant ainsi la durée de vie de certains composants, recyclés sur site.

En France, Cegedim sous-traite intégralement la gestion de la fin de vie des déchets électroniques et électriques (DEEE) en vue de la valorisation des matières et de l'élimination des matières toxiques.

Le Groupe Cegedim ne rejette pas d'eaux usées autres que domestiques.

Réduire l'utilisation des ressources

Réduction des impressions

La réduction des impressions est également un objectif pour le Groupe. Dans tous les pays, au quotidien, les équipes sont encouragées à s'interroger sur la nécessité d'imprimer leurs travaux ou sur l'utilisation d'alternatives simples : projeter un support de réunion plutôt que de l'imprimer, n'imprimer les e-mails que si nécessaire, impression en recto-verso, etc. Les collaborateurs sont de moins en moins équipés d'imprimantes individuelles, et doivent envoyer leurs travaux sur une station d'impression mutualisée afin de limiter les impressions dites de confort et d'être plus économes en consommables. Les impressions par défaut en noir et blanc sont privilégiées sur celles en couleur. Une équipe de reprographie interne est en charge des impressions en masse pour les sites de Boulogne-Billancourt, utilisant des matériels modernes et performants.

D'autre part, les cartes de vœux électroniques envoyées aux clients et prestataires ont été généralisées depuis 2018 au sein du Groupe et ont remplacé les versions papier.

Diffusion papier des informations réglementaires obligatoires

En ce qui concerne l'impression des informations réglementaires obligatoires, le Groupe privilégie une diffusion électronique depuis 2007. Le nombre d'exemplaires du Document de Référence en version papier a été réduit entre 2009 et 2017 de plus de dix fois pour la version française, et de moitié pour la version anglaise, toutes deux passées à 100 exemplaires. Depuis plus de dix ans, l'impression du Document de Référence du Groupe / Document d'Enregistrement Universel se fait sur du papier 100 % recyclé et certifié Ecolabel européen.

Digitalisation des formalités administratives

Dans le cadre de son processus de recrutement, le Groupe Cegedim a très tôt opté pour la digitalisation des formalités administratives liées à la gestion des nouveaux entrants en France, et n'y effectue plus d'envoi en masse de documents papier. Lettre d'engagement, contrat de travail, règlement intérieur et chartes internes, mutuelle et prévoyance : tous ces documents contractuels font l'objet d'un envoi et d'une signature électroniques de part et d'autre. La gestion des tickets restaurant se fait dorénavant par carte à puce, évitant l'impression et la manipulation de titres papier.

Coffre-fort électronique

Cegedim met à disposition de ses collaborateurs des armoires sécurisées pour le stockage d'actifs sensibles, et leur propose en France un service de coffre-fort électronique sécurisé permettant d'y conserver des documents personnels en format électronique, visant ainsi à limiter les impressions papier. À titre d'illustration, en France, les collaborateurs peuvent choisir que leur bulletin de paie mensuel y soit automatiquement envoyé pour stockage.

Dépenses énergétiques des espaces de travail

Des moyens simples de réduction des dépenses énergétiques des espaces de travail sont mis en œuvre au cas par cas, comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux à partir d'une certaine heure, la mise en place de minuteurs, le recours aux sèche-mains automatiques, la généralisation de fontaines à eau et machines à café raccordées à l'eau courante filtrée, la promotion du covoiturage, navettes etc.

Des contrats de maintenance permettent d'assurer un fonctionnement optimal des systèmes de climatisation des locaux. Ceux-ci sont en général capables de se couper de manière automatique lors de l'ouverture des fenêtres ou des quais de chargement des camions en entrepôt.

Gestion des équipements informatiques

Dans la gestion quotidienne de ses équipements informatiques et depuis plus de 30 ans, Cegedim conçoit, construit, et opère ses centres de données et les plateformes technologiques en optimisant leur efficacité énergétique, répondant ainsi aux exigences économiques d'un marché fortement concurrentiel, mais aussi aux objectifs de développement durable et de contribution à la lutte contre le changement climatique. Le déploiement des centres de données a été réalisé en tenant compte à chacune des phases de conception, de déploiement et d'exploitation, des contraintes environnementales, énergétiques et économiques. Ces contraintes ont été intégrées dans toutes les dimensions du métier de l'hébergement de systèmes d'information.

Programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique

Cegedim est engagé depuis plusieurs années dans un programme d'amélioration continue de l'efficacité énergétique des services d'hébergement informatique du Groupe, permettant la maîtrise des consommations d'énergie et qui s'articule autour de trois axes principaux :

La virtualisation : afin d'optimiser l'utilisation des ressources informatiques, ce processus continue d'apporter des résultats significatifs. En 2019, le nombre de serveurs physiques s'est stabilisé alors que le nombre de machines virtuelles, dont les performances unitaires sont nettement plus intéressantes, est en augmentation. L'utilisation de serveurs surdimensionnés permet aussi d'augmenter le taux de mutualisation des services et d'optimiser la consommation d'énergie lors des périodes de faible activité.

La réduction des consommations énergétiques des serveurs et équipements informatiques : après avoir renouvelé ses principaux équipements informatiques et simplifié sa topologie réseau, Cegedim a maintenu en 2019 ses performances et son efficacité énergétiques sans altérer le niveau global des services délivrés par le Groupe et avec un souci permanent pour la sécurité des données et des accès.

L'optimisation de l'efficacité des systèmes de climatisation des centres d'hébergement : la mise en place de systèmes de climatisation plus respectueux de l'environnement a été menée avec succès ces dernières années dans tous les centres d'hébergement. La généralisation des cloisonnements des allées froides des salles d'hébergement en France continue de délivrer en 2019 les performances attendues. La mise en place du freecooling, méthode économique qui utilise la différence de température entre l'air en sortie des équipements informatiques et la température de l'air extérieur, a permis de diminuer la consommation énergétique liée à la climatisation d'un des datacenter en France depuis 2017. Les eaux de pluies sont récupérées sur un des sites d'hébergement.

Green IT et Datacenters

Le roadmap 2019 du programme Green IT et Datacenter du Groupe Cegedim, visant à l'efficacité énergétique et un faible impact pour l'environnement, intégrait notamment le renouvellement partiel de la production de froid d'un des datacenters en France qui a largement contribué à la diminution de sa consommation électrique cette année, de l'ordre de 12%. Le programme 2020 intègre notamment le déploiement d'une ferme photovoltaïque, la mise en œuvre de pompes à chaleur et réutilisation des calories, la gestion des échangeurs thermiques, des ventilo-convecteurs, de la distribution d'eau glacée, le tout visant à s'intégrer dans les possibilités offertes par les CEE et l'Ademe.

Contribuer au développement des territoires

Engagement sociétal

L'activité de Cegedim possède une dimension RSE intrinsèque, en tant que prestataire de services auprès de professionnels dans le domaine de la santé et de l'assurance, qui eux-mêmes œuvrent pour des patients et assurés. Les services fournis aux entreprises (RH et e-services) visent eux-aussi à une utilité sociétale, notamment par la dématérialisation, l'hébergement et la mise à disposition de données. Ceci dans un contexte d'augmentation des dépenses de santé et des demandes des patients, ainsi que de forts enjeux de transformation technologique et d'évolution réglementaire.

Impact territorial

Cegedim prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional, le Groupe étant présent dans plus de dix pays. Les recrutements sont essentiellement effectués localement, ce qui contribue à la dynamisation du tissu économique.

Marché du travail local

Cegedim applique une politique de rémunération juste et équitable afin de proposer des salaires compétitifs, conformément au marché du travail des différents pays où le groupe opère. L'emploi local y est favorisé, et le Groupe s'assure qu'il y mène ses activités en apportant une contribution positive dans chaque pays où il opère. Cegedim applique l'ensemble des lois locales, y compris en termes de rémunération, et respecte les conventions 100 et 131 de l'Organisation Mondiale du Travail. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ce principe, dans tous les pays.

Dans le cadre de la mobilité internationale, le Groupe s'assure du maintien des garanties du salarié en matière de santé, prévoyance et offre les conditions de retour ou de rapatriement nécessaires.

Sous-traitance

En matière de sous-traitance, en France, les conventions sont centralisées. À l'international, elles relèvent des responsabilités locales. Cegedim sous-traite également une partie de ses activités à ses propres filiales, afin de garantir l'application des standards de qualité et de sécurité exigés par le Groupe. Certains travaux spécifiques en matière de support informatique ou de back office sont ainsi couverts au sein des filiales implantées au Maroc ou en Roumanie.

Digitalisation et développement des territoires

Une partie des services proposés par le Groupe Cegedim en France répond aux problématiques de développement des territoires - ou de leur désertification - et la digitalisation permet de limiter l'impact écologique de ses activités. Les outils de télétransmission Sesam-Vitale dont Cegedim est leader en France, le développement des services de téléconsultation médicale assuré par Docavenue/Maïlla et permis par l'évolution réglementaire en 2018, la digitalisation du dossier de prévention patient, la stratégie de solutions convergentes et intégrées en Europe : tous permettent de réduire l'empreinte environnementale des activités des clients du Groupe, et visent à améliorer la couverture des territoires en forte tension dans le domaine de la présence médicale. En France, la population des zones n'ayant plus accès aux soins est estimée à près de 5 millions de personnes. La réduction de la couverture médicale, de l'ordre de 10% sur les dix dernières années, y atteint plus de 20% dans une douzaine de départements. L'enjeu sociétal est de taille, et Cegedim se veut un acteur majeur apportant des solutions adéquates et de qualité répondant aux enjeux de santé nationaux.

Actions citoyennes et locales

Dans tous les pays, le Groupe s'engage à promouvoir des initiatives en faveur d'actions citoyennes et locales, organisées à la discrétion des filiales du Groupe. Par exemple :

- La galerie d'art d'Aguesseau, qui se trouve dans les locaux du siège du Groupe, propose d'exposer les œuvres d'une dizaine d'artistes chaque année et de promouvoir régulièrement des artistes locaux;
- Cegedim Insurance Solutions apporte depuis 2016 son soutien à l'organisation des courses Les Foulées de l'Assurance (courses de 5 et 10 km, marche de 8 km) au profit de la prévention des maladies cardiovasculaires;
- Plusieurs filiales ont apporté leur aide à des opérations de collecte alimentaire visant à venir en aide aux victimes de catastrophes naturelles (crues, inondations, etc.), de soutien à des associations locales sportives ou culturelles;
- Futuramedia et C-Media se sont associées à l'Établissement Français du Sang et aux Restos du Cœur pour relayer les campagnes digitales 2019, en mettant à disposition les écrans digitaux pour la diffusion gratuite de spots promotionnels, soit un total de plus de 7 000 écrans, dans plus de 800 vitrines et au sein de plus de 1 800 pharmacies et parapharmacies partout en France;
- Cegedim s'engage contre le cancer depuis 2017 auprès de l'Institut Gustave Roussy, et en 2019 avec son soutien à la campagne "Guérir le cancer de l'enfant au 21e siècle" de la Fondation Gustave Roussy, ainsi que la campagne "Tout le monde contre le cancer" portée par C-Media au sein des officines;
- Cegedim Outsourcing est partenaire avec la ville de Meudon de la First Lego League, challenge robotique annuel qui réunit depuis 2014 des enfants âgés de 9 à 16 ans. L'ensemble de la manifestation vise à promouvoir les sciences et les technologies auprès des jeunes générations : programmation informatique autour du développement durable, de la protection des animaux ou des énergies renouvelables, avec une vingtaine d'équipes en lice en 2019;
- Cegedim Insurance Solutions est partenaire de l'association Nos Quartiers ont des Talents, qui accompagne individuellement de jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, via un réseau d'entreprises engagées pour l'égalité des chances. Ces actions visent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires, grâce à un système de parrainage par des cadres ou des dirigeants d'entreprises expérimentés en activité.

RESULTATS

Émissions de gaz à effet de serre 2019 2018	Utilisation des ressources 2019 2018	Actions en faveur des territoires 2019 2018
1 365 1 777 CO ₂ lié à la consommation d'électricité en teqCO ₂	13 799 15 584 Consommation électricité en milliers de kWh	10 11 Nombre de pays
303 360 CO ₂ lié à la consommation de gaz en teqCO ₂	1 246 1 478 Consommation gaz en milliers de kWh	69 71 Nombre de sites Groupe
891 856 CO ₂ aérien en France		57 53 Nombre de sites en France
2,35 2,40 Age moyen du parc auto France		12 18 Nombre de sites à l'international
0€ 0€ Provisions environnement		481 416 Nombre de salariés itinérants en France

INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

	% véhicules <120g CO ₂	Réalisé 2019 2018 79% 79%	Parc automobile France Le parc tourisme évolue vers des véhicules récents et une diminution du poids des véhicules diesel au profit des véhicules essence et hybrides électriques.	Objectif Maintenir un niveau ≥ 75%
	% véhicules <140g CO ₂	Réalisé 2019 2018 92% 93%	Parc automobile France Le renouvellement en 2019 de gros utilitaires impacte la performance globale de cette catégorie.	Objectif Maintenir un niveau ≥ 90%
	Croissance du nombre d'instances * * par instance, on entend le nombre de machines virtuelles	Réalisé 2019 2018 +11% +12%	Virtualisation des serveurs La réduction continue du nombre de serveurs physiques s'effectue au bénéfice de machines virtuelles, en croissance continue en 2019, résultant en un ratio de 1 serveur physique pour 15 virtuels.	Objectif Maintenir une croissance continue

6.7 Conforter notre réputation

Nos objectifs

Cegedim s'efforce d'apporter à ses clients, et au juste prix, la valeur ajoutée dont ils ont besoin. Une forte réactivité et une grande adaptabilité au changement sont possibles grâce à des équipes de taille humaine favorisant la communication, la transmission des compétences et le partage d'expérience. Cegedim s'appuie sur ses équipes performantes, réactives et motivées, bénéficiant de circuits d'information courts et de prises de décision rapides, avec une grande adaptabilité au changement.

Faire certifier notre savoir-faire

Management de la sécurité

La maîtrise et les évolutions de la gestion de la sécurité au sein du Groupe Cegedim sont reconnus par des certifications garantissant son niveau de qualité. Cegedim.cloud, société du Groupe concentrant l'ensemble de ses moyens informatiques - ressources humaines et matérielles - a mis en place et opère un système de management de la sécurité de l'information certifié ISO 27001, couvrant les datacenters en France, les activités d'hébergement de données et d'application, ainsi que l'infogérance.

Qualité et contrôle interne - ISAE 3402

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ce référentiel :

- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim.cloud ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité de Cegedim SRH ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité du CETIP ;
- ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité d'IGestion.

Référentiels et certification ISO 27001

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité, et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications :

- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 pour les services d'hébergement et infogérance de Cegedim.cloud sur les datacenters en France ;
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé pour INPS (UK).

Agréments et certification HDS

Cegedim dispose enfin d'agrément et de certification lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France).

Viser l'excellence opérationnelle

Recherche et Développement

Cegedim consacre une grande partie de ses ressources à l'innovation et la Recherche & Développement. Cet effort représente une part significative et en croissance du chiffre d'affaires et des effectifs. Cette politique active permet au Groupe Cegedim de proposer à ses parties prenantes produits et infrastructures répondant aux standards et exigences actualisées de qualité, de sécurité, et de respect de l'environnement.

Une pharmacie virtuelle a été créée sur un des sites de Boulogne-Billancourt afin de présenter et mettre en valeur les produits et innovation du Groupe, accessible aux clients comme aux salariés.

Pôle OPEX (Operational Excellence)

Le pôle OPEX (Operational Excellence) auquel est attachée la politique de sécurité des systèmes d'information définit annuellement les objectifs de sécurité généraux pour le Groupe et ses filiales, en accord avec la Direction Générale. La mise en œuvre des actions nécessaires à l'accomplissement des objectifs de sécurité est suivie lors de Comités Sécurité Groupe mensuels.

Certification produits

Les produits du Groupe Cegedim disposent de certifications et agréments à divers titres, selon les pays, les territoires et les domaines concernés. En France avec SesamVitale, HAS, DMP, LAP, TlSi, e-santé (CDS/MSP), ANSM; en Belgique avec EHealth / CIN, MyCareNet; au Royaume Uni avec NHS, EMIS, TPP, MHRA, NMVS, Research Ethics Approval; nos produits et solutions suivent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par ces certifications et agréments, régulièrement reconduits.

Gestion de projet

En termes de gestion de projet, le Groupe Cegedim s'attache à prendre en compte la sécurité dès le début de tout type de projet (informatique, métier ou développement logiciel). Les exigences de sécurité sont identifiées à l'initialisation des projets. À défaut d'exigences formalisées par le projet ou le client, les exigences de sécurité standard de la filiale ou de l'organisation concernée s'appliquent.

Développements techniques

Le Groupe Cegedim encadre ses développements techniques d'une politique de sécurité des processus, de procédures de contrôle des changements, de revue technique des applications après ces changements, de tests et de recette. Les environnements sont soumis à des pratiques de sécurisation et d'ingénierie conformes aux meilleurs standards.

Programme d'audit sécurité des systèmes d'information

Cegedim est engagé dans un programme d'audits réguliers de la sécurité de son système d'information. Des revues indépendantes de la sécurité de l'information sont régulièrement mises en œuvre au sein du Groupe : audits internes, externes, de certification, clients, contrôles de vulnérabilité. Ces audits sont organisés de façon à ce qu'ils soient réalisés de manière à garantir l'indépendance des auditeurs et de leurs conclusions.

Synergies et optimisations internes

Cegedim utilise et met en œuvre ses propres outils et services dans le cadre de la gestion de ses ressources humaines et compétences. Sa filiale SRH, intervient en effet sur le marché de l'externalisation RH et propose des solutions et services, depuis la gestion de la paie jusqu'à la gestion des Ressources Humaines, s'appuyant sur son offre Smart RH. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation : Paie et Gestion administrative, Portail RH, Pilotage et décisionnels RH, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), Formation, Gestion des Temps et des Activités (GTA).

Réputation et communication externe

Cegedim est très attaché à la préservation de son image et de sa réputation. Seuls les collaborateurs ayant une délégation sont autorisés à communiquer, au nom du Groupe, sur ses activités, ses produits, ses partenaires ou ses fournisseurs que ce soit à destination des médias traditionnels (presse, sites web, radios...) ou des médias sociaux. Ce sujet est détaillé dans la Charte Éthique et les collaborateurs sont sensibilisés sur une utilisation des médias sociaux responsable et respectueuse.

Pratiquer l'amélioration continue

Système de Management des Services

Cegedim considère comme élément clef de sa stratégie la qualité optimale des produits fournis et services rendus à ses clients et partenaires. Afin de maintenir ce niveau d'excellence, Cegedim est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Dans le cadre de ses exigences de qualité, Cegedim.cloud s'appuie sur une approche par processus, opérée au travers d'un Système de Management des Services. Cette approche a été construite selon la norme ISO 20 000 qui est corrélée au référentiel de bonnes pratiques ITIL. Elle y intègre également les principes de Capability Maturity Model Integration (CMMI) pour l'ingénierie ainsi que la gestion de projet. Le domaine d'application de ce système couvre les services d'hébergement de données et d'applications, et la gestion des infrastructures. Le pilotage de celui-ci se fait au travers du principe d'amélioration continue.

Analyses de risques

Les analyses de risques réalisées par Cegedim.cloud et Cegedim Activ' dans le cadre de la certification ISO/IEC 27001: 2013 le sont selon la méthode EBIOS 2010 de l'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information). Elles visent à identifier et coter les risques de sécurité en termes de disponibilité, intégrité, confidentialité et auditabilité sur les informations de la filiale et de permettre d'identifier, le cas échéant, un plan de traitement des risques. Des analyses de risques de sécurité sont aussi menées dans le cadre des projets au sein des différentes filiales. Leur granularité ainsi que les méthodes utilisées sont fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité exprimés à l'initialisation du projet.

Gestion des fournisseurs

La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management des Services mis en place par Cegedim.cloud. Il a pour objectif le pilotage de la relation et des performances des fournisseurs tout au long du cycle de vie de la relation entre les parties. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité du service délivré, l'innovation, la sécurité et le coût. L'évaluation des fournisseurs autres qu'informatiques est mise en place également au sein du Groupe conformément à la réglementation en vigueur. Une revue annuelle des fournisseurs critiques est notamment pilotée par la Direction des Achats Groupe et concerne aussi bien les fournisseurs centraux que les fournisseurs spécifiques aux entités du Groupe.

Amélioration continue

Dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité des systèmes d'information, Cegedim s'engage à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via l'adresse security@cegedim.com.

Du fait de la croissance des activités du Groupe, le nombre de données hébergées et traitées évolue assez significativement, et en conséquence leur volume et les besoins en capacité de stockage. Au-delà des considérations économiques, les efforts de recherche et développement du Groupe portent également sur l'accompagnement de cette croissance de manière vertueuse en termes d'utilisation des ressources et d'impact environnemental. Il est donc à attendre que, bien que le nombre de données hébergées et traitées augmente, la croissance du volume de celles-ci s'atténue, les possibilités d'optimisation de compression et de gestion de ces volumes s'améliorant. Ceci sera le cas échéant reflété dans les indicateurs et résultats en lien avec cette thématique.

RESULTATS

Certifications et
agrément

2019 | 2018

77 | 79

Certifications et agréments des
différents produits du Groupe

Amélioration continue

2019 | 2018

336 | -

Nombre de licences elearning
R&D

2 687 | -

Nombre d'heures de elearning
R&D

INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS

Effort de
R&D
rapporté au
chiffre
d'affaires**Réalisé**2019 | 2018
12,3% | 12,5%**Recherche et Développement Groupe**

L'effort de R&D est constitué des frais liés au personnel de Recherche et Développement, rapporté au chiffre d'affaires des douze derniers mois. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est stable par rapport aux années précédentes.

6.8 Agir de manière éthique

Notre engagement

Cegedim s'est engagé à respecter les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim rappelle que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Incarner la Charte Éthique

Nos principes

Au-delà des contraintes réglementaires et des sanctions juridiques, le respect des lois relève d'une démarche éthique. L'éthique concerne le comportement de tous les salariés du Groupe Cegedim, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception. Elle s'applique également à tous les mandataires sociaux et les membres des comités exécutifs et de direction du Groupe Cegedim et de ses filiales dans le monde.

Comité Éthique

Le Comité Éthique est composé de cinq membres permanents : Aude Labrune (Directrice de la Communication Groupe et Présidente du comité), Anne-Louise Senne (Directeur des Ressources Humaines Groupe), Sandrine Debroise (Directrice Financière du Groupe), Christelle Vivet (Directrice Juridique Groupe), Jan Eryk Umiastowski (Directeur des Investissements et de la Communication Financière).

Le Comité Éthique se réunit aussi souvent que nécessaire. En 2019 il s'est réuni deux fois, en date du 9 mai et 28 juin 2019. Il a notamment procédé à l'optimisation de la ligne d'alerte et la formalisation de sa procédure, ainsi qu'au programme de e-learning relatif à la Charte Éthique couvrant notamment les thématiques Sapin II.

Les collaborateurs du Groupe peuvent saisir le Comité Éthique en cas de préoccupations concernant certaines pratiques. En 2019, le Comité Éthique a reçu un signalement qui a été investigué et traité, sans toutefois déboucher sur une alerte.

Charte Éthique

La Charte Éthique du Groupe, remise à jour fin 2017, est disponible dans les sept langues qui y sont parlées : Français, Anglais, Espagnol, Roumain, Néerlandais, Allemand, Italien. Elle réaffirme l'engagement éthique et tient compte des nouvelles lois et réglementations en matière de conduite des affaires. Elle se veut aussi pratique d'utilisation et didactique avec des exemples concrets. Cette Charte vise à informer et à protéger les collaborateurs de Cegedim en leur présentant les standards du Groupe dans ces domaines et les règles de bonne conduite associées. Elle est également portée à la connaissance du public par sa mise en ligne sur le site Internet du Groupe.

La Charte Éthique est remise à tout nouveau collaborateur de Cegedim. Lors de sa mise à jour, celle-ci est envoyée par voie électronique à chaque collaborateur, et adressée sous format papier à chaque Directeur d'activité, aux membres du Conseil d'Administration de Cegedim et aux cadres dirigeants du Groupe. Ces derniers promeuvent les valeurs et engagements issus de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et sont attentifs à leur mise en œuvre.

Un e-learning a été déployé afin de former les collaborateurs à la Charte Éthique, sous forme de modules spécifiques. Le premier module déployé en 2019 pour les collaborateurs France couvre les thématiques Sapin II, confidentialité des informations et traitement équitable des fournisseurs. Le déploiement à l'international se fera début 2020. Tous les nouveaux entrants bénéficient de ce e-learning dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Droits de l'homme

Par sa présence sur des territoires variés, le Groupe Cegedim est attentif à la situation des pays dans lesquels il est implanté, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'homme et la corruption. Une attention particulière est portée aux rapports d'organismes tels que Transparency International et Human Rights Watch afin d'identifier les risques externes et situations potentiellement sensibles. Cegedim s'attache à défendre et assurer, au sein de ses locaux et dans le respect des législations des pays d'implantation, les droits humains fondamentaux, les chartes et politiques en place répondant à ces sujets. Tous les salariés du Groupe, y compris ceux des pays les plus exposés, peuvent s'exprimer en toute confidentialité via la ligne d'alerte éthique en cas de difficulté rencontrée dans ces domaines, que ce soit dans ou hors de l'entreprise.

Lutte contre la corruption

Le Groupe s'engage dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, et Cegedim a poursuivi activement dans ce cadre la mise en oeuvre des dispositions de la loi Sapin II. La corruption est interdite dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent, particulièrement lorsque des représentants des autorités publiques sont impliqués. Sa politique est celle de tolérance-zéro en matière de corruption y compris concernant les paiements de facilitation, c'est-à-dire les paiements effectués afin d'exécuter ou d'accélérer certaines formalités administratives.

Lutte contre l'évasion fiscale

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer que ses collaborateurs travaillent avec des clients ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet français spécialisé en fiscalité qui vérifie systématiquement ses opérations sensibles, notamment sa politique de prix de transferts et taux de marge conforme aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale française en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste des états et territoires non coopératifs en matière fiscale publiée par le Ministère de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes Publics.

Mettre en oeuvre notre responsabilité sociétale**Responsabilité sociétale**

Cegedim applique les lois locales dans tous les pays où le Groupe opère et a mis en oeuvre des dispositions afin de s'assurer du respect de ces exigences, particulièrement en termes de responsabilité sociétale. Dans tous les pays où le Groupe opère, Cegedim respecte notamment les principes des conventions de l'Organisation Mondiale du Travail (N° 29, 100, 105, 131, 111 & 138). Le management fait appliquer ces principes et les équipes de la Direction des Ressources Humaines s'assurent de leur application.

Pratiques commerciales équitables

Cegedim attache une grande importance au choix équitable de ses fournisseurs. Ils doivent se conformer aux principes figurant dans la Charte Éthique et s'assurer du respect de ces principes auprès de leurs propres fournisseurs ou sous-traitants. Dans le cas contraire, Cegedim se réserve le droit de réexaminer et éventuellement mettre un terme à la relation commerciale dans les conditions prévues par la loi.

Dans le cadre de la formation et la sensibilisation de ses collaborateurs aux thématiques éthiques, Cegedim a également mis en oeuvre un e-learning sur des sujets relatifs au droit de la concurrence et au traitement équitable des tiers dans le cadre de ses relations commerciales. Ces sujets s'inscrivent dans le programme de e-learning développé par la Direction Juridique et qui a continué son déploiement en 2019.

Dématérialisation

Certains des produits et services du Groupe Cegedim présentent une dimension sociétale, notamment en ce qui concerne la dématérialisation des documents de gestion, accompagnant ainsi les entreprises dans l'automatisation de leurs processus, de la commande au règlement en passant par la facture. Spécialiste des échanges dématérialisés depuis 1989, Cegedim e-business (SY by Cegedim) conçoit, développe et commercialise ainsi des offres de dématérialisation de factures, d'archivage à valeur probante et d'EDI en Europe et dans le monde. Celles-ci sont complétées par des outils de signature électronique et digitalisation des processus métier, ainsi qu'un coffre-fort numérique permettant l'archivage des documents électroniques avec valeur probante

Acheter et consommer responsable

Fournitures de bureau

L'achat de fournitures de bureau responsables est encouragé lorsque le rapport qualité prix reste acceptable. Le papier eco-labellisé ou provenant de plantations gérées de façon durable est privilégié, notamment pour les travaux nécessitant des impressions en masse. Le Groupe a souhaité la rationalisation de ses achats auprès de fournisseurs référencés, présentant un catalogue de fournitures sélectionnées à utiliser prioritairement, et respectant eux-mêmes des standards de certification ISO et d'engagements en termes d'éthique, de traçabilité, et de respect de l'environnement.

Approvisionnement

Dans le cadre de ses achats d'objets publicitaires, le Groupe Cegedim veille à travailler avec des fournisseurs s'engageant dans une démarche d'approvisionnement responsable auprès d'entreprises et usines labellisées, notamment en ce qui concerne le textile. L'imprimerie en charge des invitations pour les événements des 50 ans, ainsi que le fournisseur principal d'objets publicitaires du Groupe, sont des entreprises solidaires employant des travailleurs handicapés.

Politique de téléphonie

La politique de téléphonie prend en considération le développement durable : achat de mobiles dual-sim afin que les collaborateurs puissent mutualiser leur appareil pour usage professionnel et personnel, faible DAS, projet de remplacement des postes de téléphonie fixe par des solutions sur IP. Tous ces appareils sont recyclés lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Les équipements de téléphonie mobile fournis aux clients dans le cadre des offres packagées proposent les mêmes appareils que ceux fournis aux collaborateurs, dans une optique plus large de rationalisation.

Gaspillage alimentaire

Les achats alimentaires ne concernent que les salles de réunion, dans des quantités très limitées et non systématiques. Tant pour l'eau que pour les collations, des commandes régulières et restreintes de portions individuelles ainsi qu'une stricte gestion des stocks permettent d'éviter tout gaspillage alimentaire.

Tri et recyclage

En termes de prévention et de gestion des déchets, des dispositifs sont en place sur certains sites, notamment pour les papiers / cartons, bouteilles plastiques, dosettes de café. Le Groupe Cegedim est en phase d'uniformisation de ces bonnes pratiques notamment en ce qui concerne le tri sélectif et la collecte dans les bureaux, et se fixe un objectif de généralisation en 2020.

D'autres actions reposent sur des comportements plus responsables et diverses initiatives des équipes locales en charge des services généraux. Le recyclage des cartouches d'encre, des piles et des ampoules est organisé de façon assez répandue au sein du Groupe, et le recyclage du papier progresse dans plusieurs filiales. Gobelets recyclables sont déployés dans les distributeurs de boissons, et des tasses réutilisables sont distribuées aux nouveaux arrivants à l'occasion de leur intégration. Les fontaines à eau courante filtrée se généralisent sur les sites, permettant de limiter les contenants jetables.

RESULTATS

Approvisionnement durable

2019 | 2018

100% | 100%

des références papiers et enveloppes du catalogue Groupe France, des fournitures de bureau, du Service Reprographie et des impressions réglementaires obligatoires utilisent du papier certifié.

Dématérialisation

2019 | 2018

81% | 78%

Taux de digitalisation des bulletins de paie pour les collaborateurs France

INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE ET OBJECTIFS



Nombre de sessions du Comité Éthique

Réalisé

2019 | 2018

2 | 2

Comité Éthique

Le Comité Éthique s'est réuni en 2019 au mois de mai et de juin.

Aucun signalement via le dispositif en place n'a donné lieu à une alerte.

Objectif

Bien que la fréquence en soit dictée par l'actualité des sujets à traiter, la volonté est de tenir au moins une session par semestre.



% d'achats verts

Réalisé

2019 | 2018

49% | 48%

Achats de fournitures de bureau

Les achats de fournitures de bureau en France sont centralisés sur un catalogue Groupe, mettant en avant des produits eco-labellisés auprès d'un prestataire à la démarche RSE intégrée.

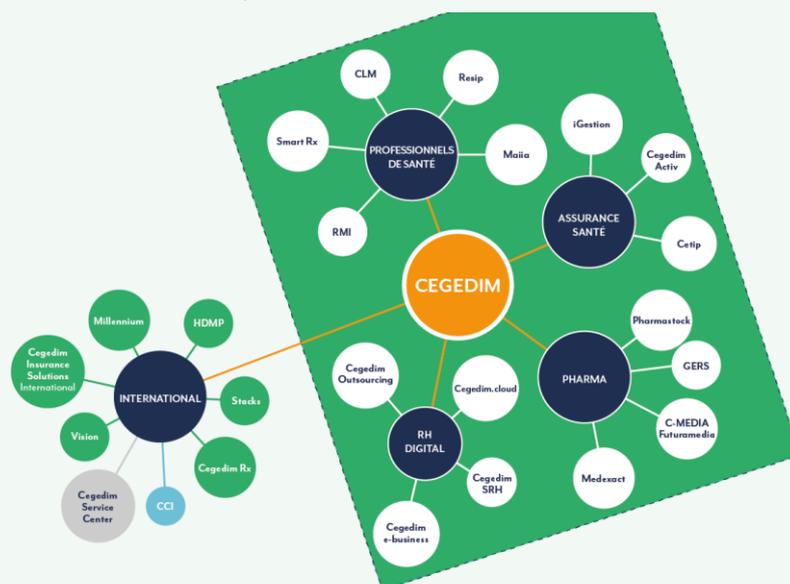
Objectif

Tendre vers plus de 50% d'achats verts

6.9 Note méthodologique

Périmètre de consolidation

Les informations données dans le présent rapport concernent l'ensemble du Groupe Cegedim, c'est-à-dire la société mère et toutes ses filiales consolidées en intégration globale, sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent. D'une manière générale, les commentaires sont plus précis et les illustrations plus nombreuses sur les sociétés françaises, qui représentent 68 % de l'effectif total du Groupe. Les données chiffrées à caractère social sont consolidées, sauf mention contraire, pour la totalité des sociétés dans le monde, intégrées globalement dans le périmètre de consolidation, soit 70 sociétés.



Sources de l'information

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, le Groupe a élaboré des outils communs de reporting social et environnemental. Ils ont été accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées et de garantir la comparabilité des réponses.

La collecte des données chiffrées à caractère social a été réalisée au travers de la base TeamsRH développée par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations à caractère social dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, qui sont systématiquement respectées pour le recueil et le traitement des données. Elle est tenue à jour quotidiennement par les équipes en charge des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les autres informations quantitatives ont été collectées via un questionnaire, intégré à la liasse de consolidation annuelle, et renseigné par chacune des filiales consolidées.

Les données de fournisseurs externes sont également exploitées, notamment les statistiques des agences de voyages pour les émissions de CO2 ou les factures et les bilans annuels préparés par les fournisseurs d'énergie pour la consommation exprimée en kilowatt-heure.

Les informations qualitatives contenues dans ce rapport sont issues d'entretiens avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, notamment les Directions Ressources Humaines, Informatique, Finance.

Un questionnaire qualitatif, fourni à chaque pays où le Groupe est implanté, a été renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier local. Il peut être complété, à raison d'un questionnaire par pays, jusqu'à la clôture des comptes annuels. Ce questionnaire vise d'une part à vérifier la connaissance ou l'application des principales mesures contenues dans les chartes du Groupe, et d'autre part, à remonter de l'information qualitative sur les pratiques ou les actions des filiales internationales en matière sociale, environnementale, sociétale et éthique. Il a été suivi d'entretiens complémentaires le cas échéant.

Période de reporting

Les informations contenues dans le rapport couvrent une période de douze mois, de janvier 2019 à décembre 2019. Par exception, et exclusivement pour l'indicateur de consommation énergétique, il a pu être retenu une période de douze mois glissants, avec un décalage maximum de deux mois sur l'exercice précédent.

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs peuvent présenter des limites du fait :

- De l'absence de définition reconnue au niveau national et/ou international; par exemple concernant les différents types de contrats de travail;
- D'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs;
- Des modalités pratiques ou légales de collecte et de saisie de ces informations; par exemple la conservation d'informations sur l'âge ou le sexe des employés peut être interdite dans certains pays.

Le périmètre de reporting et la couverture des mesures concernant certains indicateurs ont, le cas échéant, été adaptés. Ceci est signalé dans le rapport, notamment :

- Les informations relatives aux calculs du taux de fréquence et du taux de gravité des accidents du travail n'ont pas pu être collectées sur le périmètre du Groupe. Néanmoins, le nombre d'accidents du travail est fourni;
- Les émissions de CO2 concernent uniquement les déplacements professionnels en avion, sur l'année civile 2019, des entités France du Groupe;
- Les consommations d'électricité et de gaz en kilowatt-heure concernent les filiales implantées en France, au Maroc, en Roumanie, au Royaume-Uni, ces pays représentant 94% des effectifs du Groupe, et les établissements pour lesquels un détail est disponible (Chili et Allemagne). De façon marginale, certains locaux ont été exclus, la facturation des charges étant incluse dans les loyers, sans caractère significatif sur les informations publiées;
- La mise à jour 2019 du référentiel Ademe n'étant pas disponible au moment de l'élaboration de ce document, le barème CO2 utilisé pour la conversion des consommations en électricité et en gaz est celui de 2018.

Le Groupe entend continuer à élargir progressivement le périmètre de ces indicateurs à un nombre plus conséquent de pays et à d'autres sources d'émissions.

Indicateurs non applicables

Compte tenu des activités du Groupe, les indicateurs suivants sont considérés non applicables :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire;
- La lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

Consolidation et contrôles internes

Les données sont consolidées, sous la responsabilité des Directions Ressources Humaines et du Contrôle Interne, au siège de l'entité consolidante. Une première validation des données est réalisée par les personnes responsables de leur collecte. Des contrôles de cohérence sur les données sont ensuite réalisés par les Directions Ressources Humaines et Contrôle Interne lors de la consolidation. Ces contrôles incluent la comparaison avec les données des exercices précédents, les écarts jugés significatifs faisant l'objet d'analyses systématiques, mais aussi l'analyse de ratios lorsque les données peuvent être rapportées à l'effectif, à l'activité ou à un autre indicateur pertinent facilitant les comparaisons entre entités.

Contrôles externes

Afin d'obtenir un avis externe sur la fiabilité des données et la robustesse des processus de reporting, il a été demandé à un organisme tiers indépendant de rendre un avis motivé sur la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce et la sincérité des informations fournies à savoir les politiques, les actions, les résultats incluant les indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques. Dans ce cadre, des travaux de vérification spécifique sur certaines informations du rapport telles que les indicateurs clés de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe ont été menés. Le rapport d'assurance émanant de l'organisme tiers indépendant et détaillant les travaux effectués ainsi que ses commentaires et conclusions figurent dans cette Déclaration de Performance Extra-Financière et le Document d'Enregistrement Universel (URD) du Groupe.

6.10 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe CEGEDIM, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion, en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures du Groupe, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par le Groupe des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000¹ :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques présentés, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 68 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

¹ ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

² Les entités juridiques françaises du groupe CEGDIM

- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre novembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené 7 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions Contrôle Interne, Ressources Humaines et Sécurité - IT.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Paris La Défense, le 19 mars 2020

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Jean-Philippe Mathorez

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

Annexe 1 : Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques

- Rétention des talents et des collaborateurs ;
- Sécurité des infrastructures et des données ;
- Impact environnemental négatif des activités ;
- Respect des standards de qualité ;
- Pratiques éthiques

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clé de performance

- % de CDI confirmés ;
- Nombre d'embauches cooptées confirmées ;
- Nombre d'évènements de recrutements ;
- % de réalisation de la checklist sécurité ;
- Croissance du volume de données hébergées ;
- % de véhicules < 120g CO2 et < 140g CO2 ;
- Croissance du nombre d'instances ;
- Effort de R&D rapporté au chiffre d'affaires ;
- Part d'achats verts sur catalogue Groupe France ;
- Nombre de sessions du comité Éthique

07

Gestion des risques

7.1 Politique de gestion des risques.....	238
7.2 Facteurs de risques.....	240
7.3 Assurance et couverture des risques.....	252
7.4 Le contrôle interne.....	253
7.5 Processus clés pour l'information comptable et financière.....	256

7.1 Politique de gestion des risques

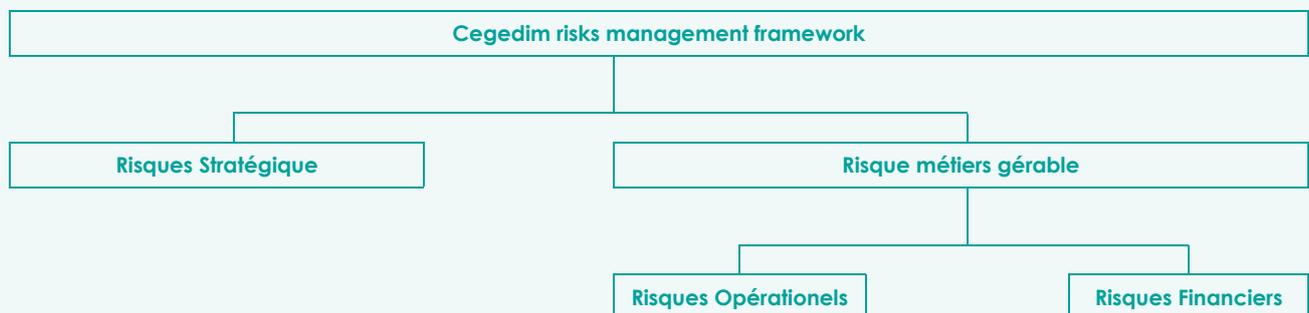
A Cegedim, nous comprenons qu'en faisant du commerce, nous faisons face à différents types de risques. La prise de risque est une condition du maintien d'une rentabilité soutenue. Notre succès, et celui de nos partenaires, dépend de l'identification et de l'atténuation de ces risques le plus tôt possible. Notre processus de gestion des risques réduit l'incertitude et nous permet d'être en mesure de réaliser nos ambitions et de créer de la valeur pour nos parties prenantes.

Definition du risque

Les risques sont définis comme des développements et des événements potentiels qui peuvent entraîner une divergence négative par rapport aux objectifs et aux prévisions de l'entreprise. Ils découlent de l'incertitude concernant la survenance d'un événement. Les incertitudes peuvent être dues à des événements dans le monde et peuvent affecter les industries et les marchés et ainsi avoir un impact sur les aspirations et la vision de Cegedim. Ces incertitudes peuvent offrir des opportunités que le Groupe tente de saisir dans sa stratégie. Dans certains cas, le Groupe peut influencer la probabilité qu'un événement lié au risque se produise. Dans d'autres cas, lorsque de tels événements échappent au contrôle du Groupe, le Groupe s'efforce d'en minimiser leur impact.

Cegedim risk management framework

Cegedim fait face à différents types de risques qui peuvent être divisés en risques stratégiques et risques commerciaux gérables. Les risques stratégiques sont liés à la stratégie du Groupe et sont impactés par l'environnement externe, tandis que les risques métiers comprennent les risques opérationnels et financiers. Une gestion active des risques est essentielle pour la réussite de Cegedim et, en conséquence, le Groupe surveille et minimise les risques clés de manière structurée et proactive.



Identifier et gérer nos risques

Un processus en deux étapes est mis en place afin d'identifier nos principaux risques. Tous les marchés et entités locales identifient leurs risques prioritaires, qui sont consolidés dans une vision globale du Groupe. Nous menons ensuite des entretiens avec les directions générales afin de recueillir leurs points de vue. Les résultats des deux exercices sont consolidés pour produire nos principaux risques, comme indiqué ci-après.

Les risques sont évalués sur la base d'un système de cartographie bidimensionnel qui estime l'impact d'un risque, y compris sur les finances ou la réputation, et sa probabilité de réalisation.

Les risques les plus importants sont examinés et évalués par le comité d'audit et le Conseil d'Administration.

Le Chief Compliance & Risk Officer de Cegedim est responsable du processus. Elle s'assure également que la Direction Générale encourage la sensibilisation, l'implication et l'appropriation des risques par l'ensemble du Groupe.

La gestion des risques du Groupe s'inscrit dans le cadre recommandé par l'AMF.

Cette section comprend également une description des risques retenus pour la déclaration de performance extra-financière du Groupe, établie conformément à l'article R. 225-105 I° du Code de commerce. Ces risques sont formellement identifiés par l'acronyme «DPEF», et les politiques et gestion des risques sont décrits au chapitre 6 du présent document.

Hiérarchisation des risques

Les risques identifiés par le Groupe ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, qui est défini par leur probabilité d'occurrence et leur impact. Le tableau récapitulatif de ce classement est présenté ci-dessous. Dans chaque catégorie, uniquement les trois principaux risques ont été classés.

Risques stratégique

1. Covid-19 épidémie liée au coronavirus
2. Environnement réglementaire
3. Concurrence et consolidation du marché
4. Brexit

Risques opérationnels

1. Dépendance au système IT et Cyber sécurité
2. Protection des données
3. Ressources humaines: attirer, retenir et développer les talents
 - Attractivité commerciale
 - Acquisitions, cessions et investissements
 - Contentieux en cours
 - Conformité aux lois fiscales nationales et aux normes internationales
 - Ethique des affaires
 - Investissement minoritaire
 - Actionnaire de contrôle

Risques Financier

1. Dépréciation des goodwill
2. Change
3. Taux d'intérêts
 - Liquidité
 - Saisonnalité

7.2 Facteurs de risques

Risques stratégiques

RISQUES STRATEGIQUES

Covid-19
épidémie liée au
coronavirus

Quel est le risque / Comment nous le gérons

Face au récent développement du coronavirus et l'épidémie covid-19, et ses effets sur l'économie européenne, le Groupe a activé ses plans de continuité et suit attentivement ses conséquences sur ses activités. Nous accompagnons nos clients, partenaires et collaborateurs en ces temps difficiles. Cependant à ce stade, il est trop tôt pour évaluer pleinement l'impact sur les opérations et les résultats financiers de Cegedim et il n'est donc pas possible de donner des indications sur les perspectives 2020.

RISQUES STRATÉGIQUES

Environnement
réglementaire

Quel est le risque

Cegedim doit se conformer à une multitude de lois locales et internationales ainsi qu'à des réglementations spécifiques. Cela comprend les exigences de certification des produits et services, la confidentialité des données, la lutte contre le blanchiment d'argent, le droit de la concurrence, le droit anti-corruption et les sanctions économiques.

Les activités du Groupe sont soumises à un nombre croissant de réglementations, notamment dans le domaine de la santé. Les décisions réglementaires et les évolutions juridiques et réglementaires pourraient avoir une incidence significative et défavorable sur nos activités, nos opérations, nos procédures et notre rentabilité. De tels changements peuvent ne pas être anticipés ou, lorsqu'ils sont anticipés, notre évaluation de leur impact sur nous et le Groupe peuvent ne pas être correct.

L'environnement réglementaire régissant le monde de la santé - et plus particulièrement le secteur de l'assurance maladie et des données de santé - évolue régulièrement de façon significatives et les réglementations sont contraignantes. Par exemple, le récent renforcement des réglementations sur la protection des données personnelles, y compris le règlement général sur la protection des données, augmente les risques associés à la non-conformité réglementaire. Voir le chapitre 1, point 1.4 «Principales tendances de marché par division», et également le risque «Protection des données» dans ce chapitre.

Des changements du cadre réglementaire pourraient accroître le coût des mises à jour ou de développement d'un nouveau service, restreindre ou entraver la façon dont nous fournissons nos services ou nous gérons nos réseaux, ou altérer la perception des clients sur nos opérations.

De plus, avec Docavenue, nous abordons de nouveaux domaines d'activité, tels que la téléconsultation, qui sont moins prévisibles du point de vue des évolutions réglementaire. Ces segments de marché peuvent être réglementés différemment dans certains pays et peuvent faire l'objet d'une intervention politique.

Comment nous le gérons

- Une part significative des revenus de Cegedim pets issue de la vente de ses produits et services à des entreprises de santé et à des professionnels de santé.
- Nous avons des experts au sein de nos équipes juridiques et réglementaires, au niveau local et au niveau du Groupe, et une politique de conformité solide ;
- Cegedim participe activement à la réflexion en présentant ses positions et ses solutions à l'industrie et aux autres parties prenantes, qu'il s'agisse de décideurs locaux ou de législateurs.
- Nous cherchons à nous conformer à toutes les lois et réglementations applicables sur tous nos marchés. Voir risque «Éthique des affaires».
- Nous cherchons à traiter les données personnelles honnêtement, éthiquement, avec intégrité et toujours d'une manière conforme aux lois applicables et à nos valeurs. Voir risque « Protection des données » et « Éthique des affaires ».

Nous formons nos employés à « agir correctement », notre programme de formation et de sensibilisation. Ce programme définit notre culture éthique à travers l'organisation et garantit que les employés comprennent leur rôle en matière de conformité.

RISQUES STRATEGIQUES

Concurrence et consolidation du marché

Quel est le risque

Les marchés sur lesquels Cegedim est présent sont sensibles à des facteurs tels que les évolutions réglementaires, les ruptures technologiques ou des changements de business model. Rien ne garantit que nos concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services supérieurs aux nôtres ou à des prix inférieurs, s'adapteront plus rapidement aux nouvelles tendances et/ou exigences du marché, aux besoins des clients, entreront sur les marchés dans lesquels nous opérons ou développeront des prestations de service concurrentes.

N'importe lequel de ces facteurs pourrait augmenter ou introduire un taux de désabonnement à nos services, ou réduire notre part de marché ou nos revenus.

La consolidation entre concurrents et clients a le potentiel de rendre le marché plus stable. Cela pourrait accroître la solidité financière et le pouvoir de négociation de nos concurrents et de nos clients.

Enfin, la digitalisation est un levier de croissance clé pour le Groupe; toutefois, cela pourrait entraîner des perturbations du marché ou des changements de modèle économique dans toutes les activités commerciales de Cegedim. L'évolution des marchés de la téléconsultation en est une illustration.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille concurrentielle de l'ensemble des marchés pour évaluer les risques.
- Nous investissons continuellement dans l'innovation pour nous assurer que notre portefeuille de produits intègre les dernières nouveautés.
- La diversité des activités du Groupe, la profondeur de son portefeuille technologique et son ouverture à l'innovation renforcent sa capacité à s'adapter aux évolutions de ses marchés.
- Comme toute entreprise, Cegedim dispose de ressources limitées et nous devons à tout moment sélectionner et investir dans les nouvelles technologies qui, selon nous, offrent le meilleur potentiel pour nos clients.

RISQUES STRATÉGIQUES

Brexit

Quel est le risque

La décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne ("Brexit") pourrait entraîner un ralentissement de la situation économique et budgétaire du pays, une volatilité accrue de la livre sterling par rapport à l'euro et une modification des règles régissant la circulation des biens et des personnes entre l'Europe continentale et le Royaume-Uni. Ce contexte négatif pourrait affecter l'activité et la rentabilité de Cegedim. En 2019, le Royaume-Uni représentait 10,0% des revenus consolidés du Groupe et 8,0% du Résultat Opérationnel Courant⁽¹⁾ consolidé du Groupe. Cegedim emploie environ 500 personnes dans le pays.

Comment nous le gérons

Cegedim opère au Royaume-Uni en monnaie locale, comme dans tous les pays où le Groupe est présent. Ainsi, l'impact sur la marge du Résultat opérationnel courant⁽¹⁾ consolidée du Groupe devrait être non significatif.

En termes de politique de santé, le Groupe n'a pas identifié de programme européen majeur actif au Royaume-Uni et aucun contrat avec des entités UK ne comporte de clause dite de « Brexit ».

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance..

Risque métiers gérable

Risques Opérationnels

RISQUES OPERATIONNELS

Dépendance au système IT et Cyber sécurité

DPEF

Quel est le risque

Le Groupe exploite des systèmes et infrastructures informatiques complexes qui sont indispensables au bon déroulement de son activité, de ses processus commerciaux et financiers. Ces systèmes d'information comprennent des systèmes de gestion, de développement et d'ingénierie, des plates-formes exploitées pour le compte de ses clients ainsi que des datacenters qui doivent être protégés contre tout dysfonctionnement, acte malveillant, erreur humaine ou cyberattaque.

Une interruption de nos systèmes, réseaux et infrastructures peut nous empêcher de fournir un service fiable; avoir un impact sur nos activités, nos logiciels et nos services Web; ou permettre l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de nos données ou des informations de nos clients, avec la chaîne de répercussions potentielles qui en résulte. Une telle perturbation ou un accès non autorisé aux données et informations pourrait nous faire perdre des clients ou du chiffre d'affaires, générer des coûts et impacter notre réputation. Cela pourrait également nous soumettre à des litiges ou à des enquêtes et sanctions gouvernementales. Les coûts de tels événements peuvent inclure la responsabilité pour la perte d'informations, ainsi que les coûts de réparation de l'infrastructure et des systèmes et toute incitation à la rétention offerte aux clients et partenaires commerciaux. Notre assurance peut ne pas couvrir ou nous rembourser intégralement ces coûts et pertes.

Comment nous le gérons

Notre ambition est un avenir numérique sécurisé pour nos clients.

Si nos réseaux ou composants clés du réseau tombent en panne, cela pourrait, dans certaines circonstances, entraîner une perte de service pour nos clients pendant une certaine durée et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Le Groupe s'attache à renforcer la sécurité de ses infrastructures, de ses logiciels et services, de ses sites Internet et de ses réseaux. La surveillance et la gestion des infrastructures sont effectuées en permanence. Des audits informatiques et de sécurité sont effectués pour évaluer si le niveau de sécurité est adéquat; ils donnent au Groupe un bon aperçu de la fiabilité de ses systèmes informatiques. De plus, des campagnes de sensibilisation sont menées. Enfin, des tests sont effectués sur la récupération des systèmes informatiques du Groupe à la suite d'une hypothétique cyberattaque et un plan visant à faciliter la récupération des données le plus efficacement possible a été élaboré.

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité, et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications :

- ISO 27001, ISO 20000, ISO 27017, ISO 27018 pour les services d'hébergement et infogérance de Cegedim.cloud sur les datacenters en France ;
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 27001 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé pour INPS (UK).

Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable, une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti. Cegedim a également souscrit au 1er janvier 2019 une assurance spécifique Cyber risque.

RISQUES OPERATIONNELS

Protection des données

DPEF

Quel est le risque

Nous exploitons des datacenters, nous collectons et gérons des données pour nous et nos clients (y compris des informations de santé sensibles). Cegedim ou ses partenaires peuvent être soumis à des dysfonctionnements du logiciel, de l'équipement ou d'autres systèmes, ou à des vols ou à d'autres actes illégaux entraînant un accès non autorisé aux données, ou la modification, la perte ou la destruction de nos données. Il existe un risque que de tels dysfonctionnements ou actes illégaux compromettent la vie privée des individus, y compris de nos clients, employés et fournisseurs.

Malgré nos meilleurs efforts pour mettre en œuvre des contrôles dans nos opérations et dans les opérations de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte, la compromission ou l'utilisation de données à des fins inappropriées qui pourraient, à leur tour, entraîner une perte financière (perte de clients ou nuire à notre capacité à en attirer de nouveaux), nuire à notre réputation et à notre marque, nous exposer à des réclamations de dommages et intérêts de la part des clients et des employés, et affecter la capacité de nos clients à maintenir des activités commerciales normales et à fournir des services essentiels.

Enfin, le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impacte le traitement des données personnelles. Son non-respect peut entraîner des amendes substantielles.

Comment nous le gérons

- Le Groupe a renforcé la sécurité informatique et intensifié les actions de sensibilisation des collaborateurs en mettant en place un grand nombre de mesures de contrôle et de protection, en établissant des processus et des procédures et en développant des systèmes de sécurité informatique ciblés. Pour plus de détails, voir le risque « Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et cyber sécurité ».
- Un groupe de projet RGPD travaille à assurer le respect de la nouvelle réglementation. Une formation est en cours pour sensibiliser les employés.
- Création d'un réseau de Délégués à la Protection des Données.

Pour plus de détails, voir le chapitre 6 «DPEF».

RISQUES OPERATIONNELS

Ressource humaines : attirer, retenir et développer les talents

DPEF

Quel est le risque

Incapacité pour le Groupe à identifier, attirer, motiver et retenir ses collaborateurs et ne pas être en mesure de développer leurs compétences. Cette incapacité pourrait entraîner pour le Groupe, une perte de savoir-faire et d'agilité de ses équipes.

Cegedim doit être en mesure de pouvoir recruter des collaborateurs compétents et motivés en au moment opportun et de disposer de managers compétents pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans les domaines spécialisés, il est de plus en plus difficile d'embaucher ou de pourvoir des postes vacants avec du personnel qualifié. Cela entraîne des risques tels que le manque de transfert de savoir-faire. Dans le même temps, Cegedim doit recruter, annuel, un nombre relativement élevé de nouveaux collaborateurs. Cette tension sur le marché des talents est accentué par la recherche de compétences rares (par exemple les programmeurs de logiciels, les emplois numériques), et par l'évolution des aspirations des nouvelles générations.

Comment nous le gérons

Nos employés sont la première richesse du Groupe. En tant qu'entreprise de technologique internationale, nous devons nous assurer, aujourd'hui et dans le future, que nos collaborateurs sont dévoués et hautement qualifiés et ceci dans le monde entier. Nous réduisons les risques qui en résultent notamment en améliorant notre attractivité en tant qu'employeur et en prenant des mesures fortes en terme de recrutement. Depuis plusieurs années, le Groupe développe une politique active de gestion des ressources humaines visant à le rendre plus attractif, à favoriser l'intégration et à développer les talents.

De nouveaux collaborateurs créent de la diversité, ce qui peut conduire à plus de créativité et de productivité s'il y a un important transfert de connaissances et une bonne gestion de la diversité. Les jeunes employés apportent des idées et concepts nouveaux par rapport aux habitudes de travaux. Les collaborateurs plus âgés ont une expérience variée et étendue et transmettent leurs connaissances à de nouveaux groupes de collaborateurs. De plus, au sein d'équipes mixtes, de nouvelles perspectives et points de vue contribuent au processus de recherche de solutions. A long terme, et avec une culture d'entreprise adaptée, cela peut avoir un impact positif sur la capacité d'innovation et les performances du Groupe Cegedim. Nous visons à attirer et à retenir des employés clés grâce à des politiques salariales et non salariales. Notre plan de rémunération et d'avantages sociaux est conçu pour soutenir notre culture de l'excellence et tiens compte à la fois du marché et des performances individuelles. Lorsque cela est nécessaire, nous mettons en œuvre des solutions de rétention ciblées pour les collaborateurs ayant des expertises rares sur le marché.

RISQUES OPERATIONNELS

Ressource humaines (suite)

DPEF

Nous avons également un plan de succession permettant d'identifier et accompagner les personnels clés. De plus, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'engagement de nos employés.

Le Groupe a également mis en place une politique ambitieuse de développement des compétences facilitant une gestion dynamique des carrières; à ce titre, des processus et outils partagés ont été développés pour permettre à tous les affiliés d'optimiser l'évaluation des compétences et des performances, de formaliser la détection des personnels à potentiels et d'encourager la mobilité interne. Enfin, Cegedim facilite le télétravail, encourage les mesures liées au bien-être au travail et la modernisation des espaces de travail. Voir Chapter 6 "DPEF".

RISQUES OPERATIONNELS

Attractivité commercial

DPEF

Quel est le risque

Nous opérons sur des marchés qui sont à différents stades de développement et qui ont différents niveaux d'attractivité. Nous devons être suffisamment agile pour développer et fournir des produits et services qui répondent aux besoins du marché local, sinon nous risquons de céder un avantage à nos concurrents et de ne pas atteindre nos objectifs de croissance, de rentabilité et chiffre d'affaires.

Si nous ne sommes pas suffisamment flexibles, agiles ou innovants pour nous adapter aux besoins des entreprises et des consommateurs locaux, nos clients existants peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats ou exercer une pression sur les prix, ce qui peuvent avoir un impact négatif sur notre capacité à maintenir ou augmenter les marges et sur la génération de trésorerie.

Comment nous le gérons

- En 2019, Cegedim a consacré environ 12,3% du chiffre d'affaires aux salaires des personnels de R&D;
- Nous investissons dans des plateformes SaaS pour nos activités existantes et dans de nouveaux services numériques;
- Nous améliorons constamment notre offre pour éviter qu'il devienne « basique »;
- Nous regroupons en une seule plate-forme les offres pour améliorer leurs visibilité, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle.
- Nous réalisons des acquisitions qui sont en forte adéquation culturelle avec notre marque et notre modèle de service et qui soutiennent la croissance.
- Nous cédon les entreprises qui ne sont pas rentables, qui ne sont pas cœur de métier ou qui ont uniquement des offres basiques, par exemple Pulse et Cegelease.
- Nous réalisons des investissements ciblés dans l'innovation pour soutenir des concepts innovants et à forte valeur ajoutée afin de répondre aux besoins du marché et de la réglementation et de nous défendre contre la marchandisation.

RISQUES OPERATIONNELS

Acquisitions, cessions et investissements

Quel est le risque

Acquérir des activités complémentaires pour étendre son empreinte géographique, améliorer ses parts de marché dans les zones géographiques existantes et compléter son portefeuille technologique; développer des alliances stratégiques; et céder certaines activités sont souvent nécessaire pour exécuter de manière optimale notre stratégie.

Les opérations d'acquisitions comportent des risques liés aux choix de la cible et à sa valorisation potentielle ainsi qu'au processus en lui-même.

De plus, l'intégration des entreprises acquises peut être un processus complexe et exigeant. Les services, technologies, personnel clé; le respect des normes réglementaires, ou les entreprises des sociétés que nous acquérons peuvent ne pas être efficacement intégrées dans nos activités ou nos offres de services, ou nos alliances peuvent ne pas réussir, ce qui peut avoir un impact négatif sur la croissance, la rentabilité et les flux de trésorerie.

La performance financière des sociétés acquises pourrait ne pas correspondre aux hypothèses sur lesquelles se fondaient leur évaluation et la décision d'investir. Un écart important pourrait entraîner une dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, affectant ainsi négativement les résultats et le bilan de Cegedim.

Certaines activités (et des secteurs connexes) voient leurs technologies évoluer rapidement ainsi que l'usage des clients et leurs demandes. Il est possible que nous ne puissions pas prévoir correctement les demandes des clients et estimés les risques liés à des technologies concurrentes. Ce qui, entraînerait des évaluations plus élevées pour les acquisitions ou nous feraient rater des opportunités.

RISQUES OPERATIONNELS

Acquisitions, cessions et investissements (suite)

Nous pourrions également ne pas être en mesure de mener à bien certaines opérations de cessions à des conditions satisfaisantes, voir ne pas être en mesure de les mener.

Pour plus d'informations, voir page Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice », point 3.3 « Politique d'investissement », section « Investissements Financiers ».

Comment nous le gérons

Avant d'envisager toute acquisition, des audits et des due diligences sont menés par la Direction du Groupe, la Direction des Investissements et la Direction Juridique afin d'analyser les fondamentaux de l'entreprise et d'évaluer les risques encourus. Par ailleurs, le Groupe s'entoure de conseillers spécialisés en cas de besoin. Pour les acquisitions et scissions plus importantes, une équipe projet dédiée est mise en place. Ces procédures de due diligence sont plus limitées lorsque la société cible est cotée, en raison de la réglementation applicable.

Une revue est également réalisée à chaque étape clé du processus d'acquisition pour confirmer l'intérêt pour Cegedim et fixer les conditions et paramètres nécessaires à la réussite.

Le Groupe peut mettre en place des compléments de prix différé afin d'atténuer le risque de transaction.

Une fois l'acquisition réalisée, des tests de dépréciation annuels sont effectués sur les goodwill. Voir également le risque "Dépréciation des goodwill".

RISQUES OPERATIONNELS

Contentieux en cours

Quel est le risque

Les activités commerciales de Cegedim sont soumises à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des accords commerciaux et financiers avec nos clients, fournisseurs et d'autres contreparties, ainsi qu'à des accords de licences, des brevets et d'autres droits de propriété incorporelle.

Nous sommes soumis au risque de poursuites judiciaires, d'enquêtes et de risques de conformité.

Des litiges majeurs de toute nature pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe (en cas d'amende ou de dommages), ou sur l'image et la réputation du Groupe du fait de la couverture médiatique et / ou des publications sur les réseaux sociaux, et pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires.

Cegedim est impliqué dans plusieurs litiges liés à la conduite normale des affaires. Aucun litige n'est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Comment nous le gérons

La Direction Juridique identifie l'ensemble des litiges et risques juridiques significatifs pour toutes les sociétés du Groupe (type, montants, procédures, niveau de risque) et les suit et les contrôle régulièrement en s'assurant qu'elles sont en ligne avec les informations détenues par la Direction Financière du Groupe. Un reporting deux fois par an est produit à destination du Directoire, du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes.

Afin de prévenir les litiges ou d'en limiter l'impact, la politique juridique de Cegedim est la suivante :

- Nous recherchons systématiquement des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation;
- Nous avons mis en place des mesures préventives. Les équipes marketing et opérationnelles sont régulièrement sensibilisées aux enjeux juridiques, des accords types sont mis à disposition et les équipes juridiques sont impliquées dès le début des projets;
- Enfin, les équipes juridiques fournissent à la Direction Générale un rapport hebdomadaire.

Le Groupe constitue, le cas échéant, des provisions adéquates pour couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques. Par ailleurs, le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris suspendue, susceptible d'avoir ou ayant eu des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et / ou du Groupe sur les 12 derniers mois.

Pour se prémunir contre les risques de non-conformité dus à une méconnaissance des évolutions législatives ou réglementaires, Cegedim met à la disposition des filiales du Groupe un service de veille réglementaire qui fournit des conseils sur les lois et réglementations, notamment en matière de conformité, ainsi qu'un accompagnement lors de l'élaboration de contrats.

Voir également le chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice » point 3.1 « Commentaires sur l'activité » section « Faits marquants de l'exercice ».

RISQUES OPERATIONNELS

Conformité aux lois fiscales nationales et aux normes internationales

DPEF

Quel est le risque

Non-respect des lois fiscales nationales et des normes internationales applicables aux entités du Groupe, entraînant des enquêtes fiscales et des litiges résultant du cours normal des affaires.

Nous opérons dans de nombreuses juridictions fiscales et sommes soumis à des contrôles fiscaux périodiques qui, parfois, peuvent remettre en cause la base de calcul des impôts ou des retenues. Les remises en causes par les autorités fiscales locales peuvent avoir un impact négatif sur notre rentabilité et nos flux de trésorerie.

Comment nous le gérons

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, Cegedim s'engage fermement à respecter et à faire en sorte que toutes les entités du Groupe dans le monde respectent les lois fiscales nationales et les normes internationales applicables. Cegedim s'engage également à ce que toutes les entités du Groupe paient tous les impôts dus dans chacun des pays où elles opèrent.

RISQUES OPERATIONNELS

Ethique des affaires

DPEF

Quel est le risque

Respect des règles éthiques de conduite des affaires (notamment anti-corruption et trafic d'influence). Voir également le chapitre 6 «DPEF».

Les activités de Cegedim englobent une variété de secteurs et sont présentes dans plus de dix pays où les lois anti-corruption s'appliquent avec un effet extraterritorial potentiel. Les exemples incluent le UK Bribery Act ou la loi Sapin II en France. Le non-respect des lois et réglementations applicables à l'éthique des affaires et notamment à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence peuvent avoir de graves conséquences juridiques et financières pour le Groupe et porter gravement atteinte à sa réputation.

Comment nous le gérons

- Le Code de conduite a été actualisé et renforcé en 2018 afin de prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires récentes, notamment celles résultant de la loi Sapin II. Elle est diffusée à tous les collaborateurs.
- Implication du service juridique du Groupe dans toutes les acquisitions, entre autre sur les aspects risques et réglementaires.
- Formation en ligne obligatoire sur la lutte contre la corruption, visant à inculquer une culture de comportement éthique.
- Politique de tolérance zéro sur les pots-de-vin et la corruption, y compris les paiements de facilitation.
- Le Groupe soutient une concurrence loyale et interdit les discussions ou accords avec les concurrents concernant la tarification ou le partage du marché.
- Les risques de corruption et de trafic d'influence ont été cartographiés. La carte couvre l'ensemble des activités du Groupe et a permis d'élaborer des plans d'actions appropriés. Les résultats du processus de cartographie des risques ont été présentés par le Directeur Contrôle interne du Groupe au Comité d'Audit lors de sa réunion du 14 mai 2019 et le plan d'action a été présenté le 23 octobre 2019.
- Une procédure d'alerte est également en place pour aider le Groupe à rester attentif aux manquements au Code d'éthique.
- Création d'un réseau de relais compliance.

RISQUES OPERATIONNELS

Investissement minoritaire

Quel est le risque

Cegedim exerce certaines de ses activités par le biais de sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé ou exercé par d'autres partenaires. En 2019, la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle représentait environ 15% du Résultat Opérationnel du Groupe. Une détérioration de la performance de ces sociétés pourrait affecter les résultats et la situation financière du Groupe. Cegedim pourrait faire l'objet de décisions préjudiciables à ses intérêts. Par ailleurs, l'application des règles et principes de gestion dans ces entités peut différer de celles adoptées par Cegedim pour les entités sur lesquelles il exerce un contrôle exclusif. L'accès aux données financières ou opérationnelles pourrait être plus limité que dans les entités où Cegedim exerce un contrôle exclusif.

Comment nous le gérons

Le Groupe vise à définir des modes de gouvernance appropriés en cherchant à être représenté au Conseil d'administration (ou à un organe décisionnel similaire), et plus généralement, à négocier des dispositions contractuelles ou de gouvernance qui sont dans le meilleur intérêt de Cegedim.

RISQUES OPERATIONNELS

Actionnaire de contrôle

Quel est le risque

Cegedim est une entreprise familiale et contrôlé par une famille. FCB (détenue par un petit groupe d'individus membres de la famille Labrune, dont plusieurs sont également administrateurs) contrôle les votes de Cegedim.

Au 31 décembre 2019, FCB (c'est-à-dire la famille Labrune) détenait environ 53% des actions en circulation (2018 - 53%) et 68% des droits de vote (2018 - 68%). En conséquence, FCB est en mesure de nommer l'ensemble des membres du Conseil et de contrôler le vote sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

Comment nous le gérons

Le 19 mars 2020, le Groupe a adopté le Code de gouvernance Middlenext et le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration compte quatre comités permanents, dont le comité de nomination. Il a pour mission principale d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'administration concernant la création d'un plan de succession des mandataires sociaux en cas de vacance imprévue.

Risques Financiers

Risques Financiers

Quel est le risque

Du fait de ses activités, le Groupe peut être exposé à des risques financiers à différents degrés (notamment dépréciation, taux de change, taux d'intérêt, liquidité et financement, et risques liés à la gestion financière, notamment le risque de contrepartie).

Comment nous le gérons

L'objectif du Groupe est de minimiser ces risques en choisissant des politiques financières appropriées. Cependant, le Groupe peut être amené à gérer des positions résiduelles. Cette stratégie est suivie et gérée de manière centralisée par une équipe dédiée au sein de la Direction Financière et des Investissement du Groupe. Les politiques de gestion des risques et les stratégies de couverture sont approuvées par la direction du Groupe.

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des
goodwills**Quel est le risque**

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative du prix d'acquisition a été ou pourrait être allouée aux écarts d'acquisition et marques acquises. Une évolution défavorable des prévisions d'activité, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation de perte de valeur.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie dans le cadre de test de dépréciation, en particulier à l'égard des goodwills, pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations. Ces dépréciations pourraient avoir un effet majeur sur les résultats du Groupe.

Comment nous le gérons

Le Groupe Cegedim vérifie annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, la valeur de ses goodwills et autres actifs incorporels.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » note 10.1 « Goodwill » et 7.4 « Autres produits et charges opérationnels non récurrents⁽¹⁾ » ainsi que le Chapitre 3 « Commentaires sur l'exercice », Point 3.2 « Activité du Groupe Cegedim au cours de l'exercice 2019 »; et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés au Chapitre 4, point 4.7.

Exemple de cas

Par exemple la cession de la division CRM et données stratégiques a induit la constatation d'une moins-value de cession significative. Enfin le Groupe a passé dans les comptes 2016, 2017 et 2018 une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles sur des actifs en voie d'obsolescence, « Software Legacy », pour un montant de 7,5 millions d'euros en 2016, de 9,3 millions d'euros en 2017 et 6,9 millions d'euros en 2018.

RISQUES FINANCIERS

Change

Quel est le risque

L'expansion de nos activités internationales comporte des risques de change. 87,2% des activités du Groupe sont exercées par des filiales présente dans la zone Euro, ce qui signifie que Cegedim est exposé au risque de change. Ce risque est toutefois largement limité au risque dit de translation, puisque les filiales du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales (coût et revenus dans la même devise). Les effets de change ont eu un impact positif sur le chiffre d'affaires en 2019 de 0,1%. Ceci est principalement dû aux impacts positifs de 0,4 millions d'euros du dollar américain, qui représente 1,5% du chiffre d'affaires du Groupe, et de 0,4 millions d'euros de la livre sterling, qui représente 9,8% du chiffre d'affaires du Groupe.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'établissement des comptes des filiales faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe, au 31 décembre 2019, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2019	EUR	GBP	Autres	Total
Montant (en millions d'euros)	758,6	101,3	-51,3	808,6
Part en %	93,8%	12,5%	-6,3%	100,0%

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

RISQUES FINANCIERS

Change (suite)

Le tableau ci-dessous permet de calculer le risque de perte sur la position nette globale en devises dans une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 1% de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées. À titre d'information, l'impact en cas d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de la parité euro-livre sterling sur des comptes des filiales dont la monnaie d'établissement des comptes est la livre sterling aurait un impact négatif de 687 milliers d'euros sur les capitaux propres du Groupe.

En milliers d'euros	GBP	USD
Total bilan	1 101	24
Position hors bilan	-	-
Position nette après gestion	1 101	24

Dans l'hypothèse où la structure chiffre d'affaires/coûts reste similaire, toute appréciation de l'euro par rapport à la livre sterling entraînerait une baisse du résultat exprimé en euros. Sur la base de l'exercice 2019, toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, une appréciation théorique de l'euro de 1 % par rapport à la livre sterling impacterait négativement le chiffre d'affaires de 491 milliers d'euros et le résultat opérationnel courant⁽¹⁾ de Cegedim de 20 milliers d'euros.

Le montant des écarts de conversion du chiffre d'affaires est déterminé en recalculant le chiffre d'affaires 2018 sur la base des taux de change 2019. Les taux des devises utilisés sont les taux moyens sur l'exercice.

Comment nous le gérons

Le Groupe n'a pas de politique de couverture de change.

RISQUES FINANCIERS

Taux d'intérêts

Quel est le risque

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux effets défavorables des variations des taux d'intérêt sur les résultats du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt peut être appréciée sur la base du montant de sa dette financière nette consolidée, qui s'élevait à 180,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Après couverture, 100% de l'encours de la dette financière brute était soumis à un taux fixe d'intérêt et 0% étaient soumis à un taux variable. Une analyse des emprunts par échéance et par type de taux sont présentées au Chapitre 3, point 3.2 « Activité du Groupe Cegedim au cours de l'exercice 2019 » point « Commentaires sur l'endettement financier net ».

Comment nous le gérons

La dette financière est contractée au niveau de la société mère - Cegedim SA - et transférée aux filiales par des prêts internes ou des augmentations de capital. Cegedim SA met en place une couverture d'intérêts.

Dans le cadre de sa politique financière, Cegedim cherche à limiter le risque de taux d'intérêt en favorisant le financement à taux fixe d'une partie significative de sa dette financière. De plus, des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, sont utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt en rendant fixe les intérêts variables.

Étant donné que les swaps de taux d'intérêt, existant à la date du bilan, a été conclu dans le cadre d'un contrat de prêt à taux variable remboursées depuis, la relation de couverture n'existe plus ici (65,1 millions d'euros en dette à taux variables pour un notionnel couvert de 80 millions d'euros).

Un choix raisonné a été fait d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de l'environnement actuel de taux euros bas.

Le Groupe est naturellement affecté par l'évolution des taux d'intérêt dans sa devise fonctionnelle. Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution de 0 millions d'euros du coût de l'endettement financier net. En effet, après couverture, l'intégralité de la dette est à taux fixe.

Dans la mesure du possible, la trésorerie disponible du groupe Cegedim est centralisée par Cegedim SA.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

RISQUES FINANCIERS

Liquidité

Quel est le risque

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque qu'il ne soit pas en mesure d'utiliser ses ressources financières pour faire face à ses engagements financiers et ainsi assurer la continuité de l'activité. Cela dépend du niveau d'exposition du Groupe aux tendances du marché pouvant entraîner une augmentation du coût du crédit ou une restriction temporaire de l'accès à des sources de financement externes.

Comment nous le gérons

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement surveillée et évaluée périodiquement par Cegedim, sur la base des procédures de reporting financier. Afin de gérer le risque de liquidité pouvant survenir à l'échéance de ses dettes, la politique de financement du Groupe vise à optimiser son échéancier et le coût de la dette. Le Groupe cherche également à diversifier ses sources de financement et de prêteurs.

Une attention particulière est portée à notre exposition vis-à-vis de nos contreparties bancaires, à leurs risques souverains et financier ainsi qu'à leurs notations de crédit, qui doivent toujours figurer dans les catégories les plus élevées.

Le Groupe gère ce risque en essayant d'anticiper ses besoins de trésorerie et de s'assurer que ceux-ci sont couverts par les ressources financières du Groupe à court et long terme.

Le dette du Groupe est constituait de 135 millions d'euros PP, d'un RCF de 65 millions d'euros, d'un prêt actionnaire de 45 millions d'euros et de 24 millions d'euros de découvert. Voir chapitre 4, point 4.6, note 11 «Financement et instruments financiers» pour plus de détails sur la structure de la dette et la ventilation par échéances ainsi que le chapitre 3, section 3.7 «Contrats importants»

Le RCF a été renégocié le 20 décembre 2018, pour 65 millions d'euros, avec une durée initiale de cinq ans et une option de prolongation d'un an, activées le 20 décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, Cegedim a tiré 20 millions d'euros du RCF et n'utilisé pas ses découverts bancaires. La part non tirée du RCF et les découverts s'élèvent respectivement à 45 millions et 24 millions d'euros.

L'Euro PP et le RCF sont :

- régis par les clauses standard d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat: classement pari passu, clause de gage négatif qui limite la garantie pouvant être accordée à d'autres prêteurs et obligation de défaut croisé ;
- soumis aux covenants des ratios financiers. Le respect de ces covenants financiers est déterminé selon les normes IFRS. Le Groupe doit veiller à ce que, pour toute période de 12 mois jusqu'à la date de résiliation, son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts supérieur à 4,50. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas la dette de participation des salariés ni le prêt FCB. Le ratio dette nette sur EBITDA s'établit à 1,41 (0,74 en déc. 2018) et le ratio EBITDA sur charges d'intérêts s'établit à 12,00 (14,86 en déc. 2018) ;
- soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50% du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30% si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- soumis à une clause d'acquisition, limitant la valeur d'entreprise agrégée de toutes les acquisitions réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice à un maximum de 50 millions d'euros si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Si ce ratio est inférieur à 2,00, la valeur d'entreprise des acquisitions n'est pas plafonnée.

Le Groupe respecte tous ces covenants au 31 décembre 2019 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.

L'exposition du Groupe au risque de liquidité peut être appréciée par rapport au montant de ses emprunts bruts à court terme hors dérivés, soit 11,4 millions d'euros, qui est entièrement couvert par le solde de 29,1 millions d'euros du solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de sa trésorerie disponible et des lignes de crédit confirmées non tirées à la date de clôture, Cegedim dispose de ressources financières suffisantes pour honorer ses engagements pour les 12 prochains mois.

RISQUES FINANCIERS

Saisonnalité

Quel est le risque

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% of reported revenue	2019	2018	2017
Q1	23,7%	23,9%	23,7%
Q2	25,1%	24,7%	25,1%
Q3	23,5%	23,3%	23,5%
Q4	27,7%	28,1%	27,7%
Year	100,0%	100,0%	100,0%

La proportion d'EBITDA générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

Half-yearly % of reported EBITDA	2019	2018	2017
H1	44,9%	43,4%	38,4%
H2	55,1%	56,6%	61,6%
Year	100,0%	100,0%	100,0%

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions Assurance santé, RH, e-services et Professionnels de santé sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

7.3 Assurance et couverture des risques

Police d'assurance

La politique du Groupe de transfert de risques significatifs aux compagnies d'assurance repose sur:

- atteindre le meilleur équilibre économique entre la couverture des risques, les primes et l'auto-assurance;
- et,
- les assurances disponibles, les contraintes du marché de l'assurance et les réglementations locales.

La couverture est déterminée en évaluant les conséquences financières pour la Société d'une éventuelle réclamation. La couverture d'assurance est achetée sur la base d'une évaluation par le site et la société du niveau de couverture nécessaire pour faire face à des occurrences potentielles raisonnablement estimées de divers risques.

Les risques non assurés sont des expositions pour lesquelles aucune couverture d'assurance n'est offerte sur le marché de l'assurance ou pour lesquelles le coût de l'assurance disponible est disproportionné par rapport aux avantages potentiels de la couverture.

Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurés contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation.

Cegedim a également souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable une police d'assurance « Dommages immatériels informatiques » couvrant la perte d'exploitation et les données informatiques résultant d'un événement garanti.

Cegedim a également souscrit au 1er janvier 2019 une assurance spécifique Cyber.

« Autres assurances » : CEGEDIM souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour répondre aux exigences particulières de certains risques ou projets.

7.4 Le contrôle interne

<p>Objectifs</p>	<p>Le Contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. La Société met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un Contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la charte de conduite d'affaires et des règles internes de la Société. D'autre part, il découle du Contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.</p>
<p>Les enjeux du Contrôle interne au sein du Groupe Cegedim</p>	<p>Il se décline autour des thématiques suivantes :</p> <p>La coordination de ses activités de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences « métier ». La réussite de ce modèle requiert, sur le plan du Contrôle interne, la coordination des actes de gestion et des comportements des personnels. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.</p> <p>Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières Les procédures de Contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.</p> <p>L'accompagnement de sa croissance L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.</p> <p>La Direction Générale du Groupe a créé début 2008 un pôle de « Excellence Opérationnelle » (OPEX) chargé d'optimiser l'organisation et les circuits d'information, mais aussi de renforcer la culture Groupe orientée clients, dans le but de générer des économies par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils et de l'optimisation de la productivité des équipes. OPEX est en mesure de proposer des améliorations en matière de Contrôle interne et de contrôle financier, en plaçant systématiquement la composante métier au cœur de la réflexion.</p> <p>La sécurité de ses opérations de traitement de l'information Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.</p> <p>L'acquisition de compétence de pointe Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement et accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.</p>

Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne

Le dispositif de Contrôle interne de Cegedim est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Direction des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe.

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant la Direction Financière, la Direction des Investissements, la Direction Comptable, la Direction du Contrôle de Gestion, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Juridique, le Secrétariat Général, la Direction Informatique et la Direction de la Communication et le pôle Excellence Opérationnelle.

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté, en 2010, d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée.

De manière constante, le Groupe a souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. L'OPEX et la Direction Juridique, rattachées à la Direction Générale, ont pour mission de formaliser, puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, garantissant ainsi l'uniformité des méthodes de travail.

Le réseau des directeurs financiers ou des contrôleurs financiers, dans les pays ou régions, a en charge de relayer au niveau local la politique du Siège. Il s'assure au niveau local du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante ou lors de processus de refontes opérationnelles décidés par le Siège.

Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle interne, Contrôle de gestion et OPEX qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines du contrôle interne.

Contrôle de l'activité juridique du Groupe

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et, le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clés.

Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est dotée d'une structure de gouvernance de la sécurité. Ceci implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

Un département Compliance directement rattaché à la Direction, dont fait partie le Responsable Sécurité du Système d'Information (RSSI), définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques et contrôles par des audits internes réguliers, que la politique est appliquée conformément aux besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le Responsable des opérations informatiques, le Responsable sécurité de l'information ainsi que le Responsable de la sécurité physique mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité.

Le Directeur d'Exploitation s'assure, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité interne du système d'information, activement animée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel (réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures) ;
- La sécurité physique (contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe) ;
- La sécurité des accès informatiques (contrôler l'accès aux informations) ;
- La sécurité des informations (assurer un niveau de protection approprié des informations) ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux (assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information) ;
- La sécurité des développements informatiques (intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien) ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La conformité à la législation.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par le référentiel ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité :

- Cegedim IT ;
- de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique assuré par Cegedim Activ' ;
- Cegedim SRH ;
- CETIP ;
- IGestion.

Cegedim s'appuie également sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000/ ITIL en matière de management des services informatiques, l'ISO 9001 en matière de management de la qualité, et CMMI pour la gestion de projet et le développement logiciel. Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par ces certifications :

- ISO 27001 pour les services d'hébergement et infogérance de Cegedim IT sur les data centers de Boulogne Billancourt et Toulouse (France)
- ISO 27001 et ISO 20000 sur le périmètre de la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique pour Cegedim Activ (France)
- ISO 27001
- pour Cegedim RX (UK) sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies,
- pour INPS (UK) sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les industries de la santé.

Cegedim dispose enfin d'agrément lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Agrément d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France).

7.5 Processus clés pour l'information comptable et financière

Élaboration des comptes du Groupe

L'élaboration des comptes du Groupe Cegedim s'articule autour des éléments suivants :

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères et des sociétés nouvellement acquises, la Direction Comptable a instauré une procédure normée de remontée de liasses de consolidation. Parallèlement, la Direction du Contrôle de Gestion veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs. Régulièrement, les deux Directions valident conjointement la cohérence de leurs données.

La création dès 2005 d'un service spécifiquement dédié à la consolidation internationale a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en s'adaptant aux nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontées des informations internationales.

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim.

Consolidation et rapports financiers : les comptes consolidés du Groupe et son reporting financier sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables élaborées sous la responsabilité des dirigeants des entités opérationnelles. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux sujets touchant au Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment le test de perte de valeur des actifs détenus par la société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel et d'une revue limitée semestrielle par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés au plan d'affaires présenté au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs, servant de base à l'évaluation de leur performance annuelle, sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi qu'à tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et des Investissements.

Contrôle et enrichissement de l'information financière et comptable par le Contrôle de gestion

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, de nouveaux outils sont régulièrement mis en place sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué, assisté d'un responsable projet assurant l'interface avec la Direction Comptable et la Direction du Contrôle de Gestion. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

Élaboration des comptes du Groupe (suite)

Éléments clés du contrôle juridique et opérationnel exercés par la société mère sur les filiales

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par le Directeur Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Le Comité d'Audit est tenu régulièrement informé.

Contrôle des engagements

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique du Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

Le processus d'élaboration du budget annuel

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Le Contrôle de gestion opérationnel

Le Contrôle de gestion est chargé d'établir le reporting mensuel de l'ensemble des filiales du Groupe, incluant leurs projections annuelles et leur suivi budgétaire. Systématiquement présenté à la Direction Générale du Groupe, ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

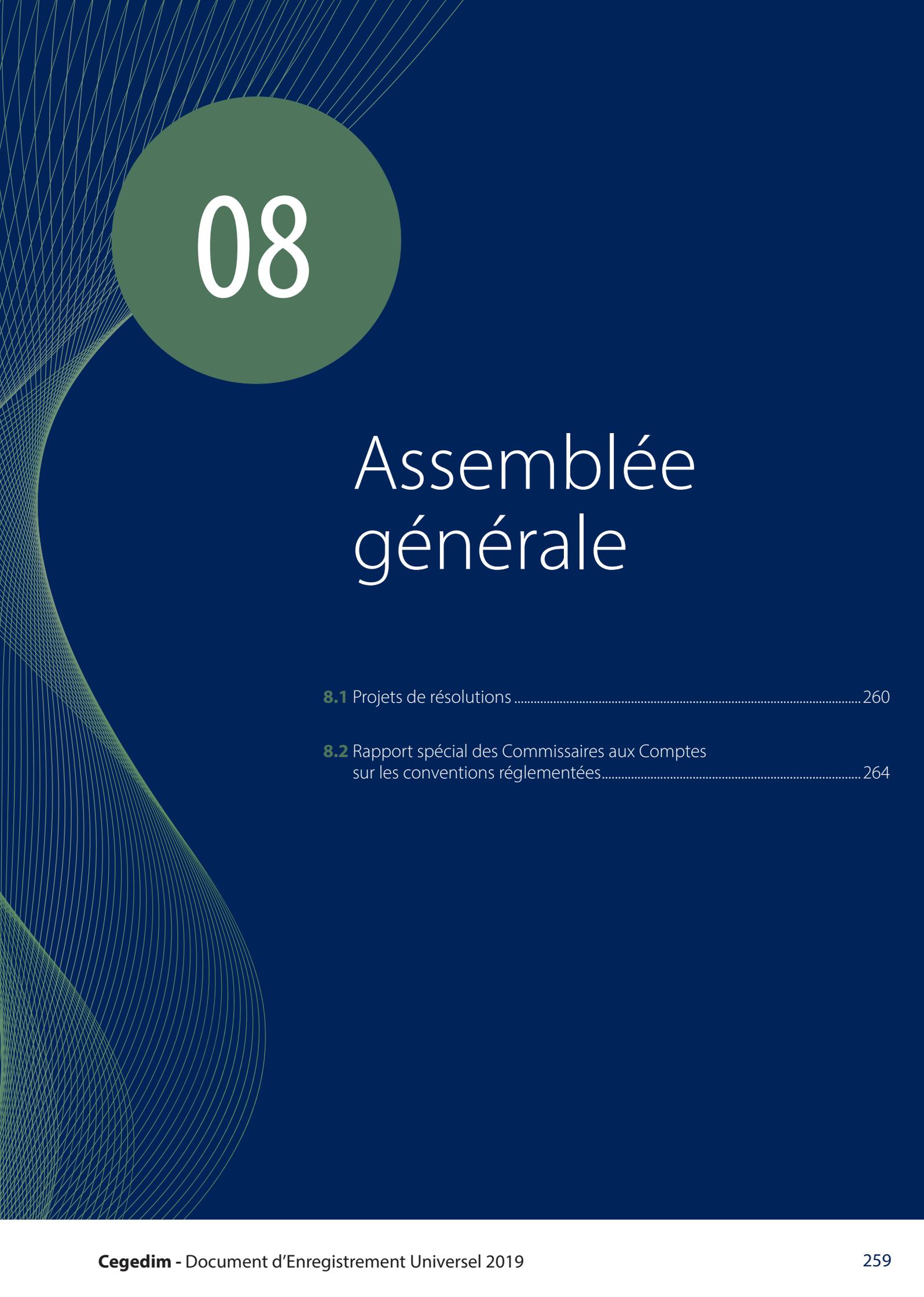
Contrôle de la gestion des opérations

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte trois volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement auprès des départements et filiales du Groupe.

Ces procédures concernent l'ensemble des départements et filiales du Groupe. Par ailleurs, lors de nouvelles acquisitions, un processus normalisé d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes en vigueur.





08

Assemblée générale

8.1 Projets de résolutions	260
8.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	264

8.1 Projets de résolutions

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 juin 2020

<p>Première résolution</p>	<p>L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.</p> <p>L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 539 354 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 185 700€.</p>
<p>Deuxième résolution</p>	<p>L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice s'élevant à 9 080 892,60 € en totalité au compte Autres réserves.</p> <p>L'assemblée générale prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour les trois précédents exercices.</p>
<p>Troisième résolution</p>	<p>L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion.</p>
<p>Quatrième résolution</p>	<p>Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.</p> <p>L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.</p>
<p>Cinquième résolution</p>	<p>L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :</p> <p><u>Contractant</u> : M. Laurent LABRUNE, Directeur général délégué et administrateur et Mme Aude LABRUNE, administratrice.</p> <p><u>Nature et objet</u> : cession temporaire d'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU.</p> <p>Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité</p>

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU

Nature et objet : Au titre de l'avenant 1 au bail en l'état futur d'achèvement signé entre elles, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU a donné à bail commercial à la Société l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts de Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de 12 années du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020 avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale et pour un loyer au titre de l'année 2019 de 950 314 € HTHC.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB, administrateur et actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB,

Mme Aude LABRUNE

M. Laurent LABRUNE

FCB représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'informations interne.

1 961 093 € hors taxes pour l'année 2019.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : GERS SAS

Personne concernée : M. Jean-Claude LABRUNE, Président de GERS SAS

Nature et objet : Convention de garantie : Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Neuvième résolution

Convention autorisée par le Conseil d'administration du 28 juin 2018

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve la convention qui y est mentionnée :

Contractant : FCB

Personne concernée :

M. Jean-Claude LABRUNE, Président du Conseil de surveillance de FCB,

Mme Aude LABRUNE

M. Laurent LABRUNE

FCB détenant représentée par M. Pierre MARUCCHI,

Nature et objet : Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Motif : convention entre FCB et Cegedim limitant le remboursement à FCB des sommes dues par Cegedim au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés ne participent pas étant précisé que leurs actions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

Dixième résolution

L'assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice en cours à 148 000 €.

Onzième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe Cegedim conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit (18) mois expirant le 16 décembre 2021. Elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2019 et deviendra caduque en période d'offre publique d'achat.

L'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de délégation, pour mettre en œuvre la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tous accords, y compris un contrat de liquidité AFEL, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation.

Douzième résolution

L'assemblée générale, prenant acte de la politique de rémunérations des mandataires sociaux qui a été proposée par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui la soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, l'approuve telle qu'elle figure au chapitre 2 au point 2.5 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel.

Treizième
résolution

L'assemblée générale, prenant acte des rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux, qui ont été proposés par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration qui les soumet sans modification au vote de l'assemblée générale, les approuve tels qu'ils figurent au chapitre 2 au point 2.5 « Politique de rémunération des mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel. Pour rappel la seule rémunération versée aux mandataires sociaux au titre de leurs mandats est la rémunération des administrateurs, qui s'élève au global à 156 milliers d'euros.

Quatorzième
résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.2 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Société CEGEDIM

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Cegedim,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la SCI du 114 rue d'Aguesseau, société civile immobilière.

Nature et motif :

La SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière, et votre société ont réceptionné le 23 décembre 2008 les travaux relatifs à la construction de l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), au 114 à 116 bis rue d'Aguesseau, objet du bail en l'état futur d'achèvement signé entre elles.

Au titre de l'avenant 1 au dit bail en état futur d'achèvement, la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière, a donné à bail commercial à votre société, l'immeuble situé à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), 114 à 116 bis rue d'Aguesseau pour une durée de douze ans, du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2020, avec renonciation à la faculté de résiliation à l'issue de chaque période triennale.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société, gérant de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière).

Modalités :

Loyers pris en charge en 2019 (hors charges) d'un montant de 950 314 euros.

2. Avec Madame Aude Labrune (administratrice de votre société, et Monsieur Laurent Labrune (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société)

Nature, motifs et modalités :

Cession temporaire à la société Cegedim de l'usufruit sur les parts de la SCI DU 114 RUE D'AGUESSEAU BUREAU, société civile immobilière, :

- 198 titres démembrés appartenant à parts égales à Mme Aude Labrune et M. Laurent Labrune,
- Durée de la cession de l'usufruit : 18 ans à compter du 9 octobre 2006, soit jusqu'au 8 octobre 2024.

3. Avec la société GERS SAS

Nature, motif et modalités :

Cegedim S.A. s'est engagé conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de GERS SAS et Directeur Général Délégué et administrateur de votre société).

4. Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation

Nature et motif :

Contrat de prestation en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne.

Modalités :

Prestations prises en charge en 2019 d'un montant de 1 961 093 euros hors taxes.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de votre société et Président du Conseil de Surveillance de FCB S.A.), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société, et Membre du directoire et actionnaire de FCB S.A.) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance).

5. Avec la société FCB S.A. – Convention de subordination

Nature et modalités :

Convention de subordination limitant le remboursement à FCB S.A. des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude Labrune (Président de votre société et Président du Conseil de Surveillance de FCB S.A.), Madame Aude Labrune (administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent Labrune (Directeur général délégué et administrateur de votre société, et Membre du directoire et actionnaire de FCB S.A.) et Monsieur Pierre Marucchi (Directeur général de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance).

Motif :

Convention entre FCB S.A. et Cegedim S.A. limitant le remboursement à FCB S.A. des sommes dues par Cegedim S.A. au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2018.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2020

Paris La Défense, le 19 mars 2020

KPMG S.A.

Mazars

Vincent de Becquevort
AssociéJean-Philippe Mathorez
Associé

09

Informations complémentaires

9.1 Informations concernant Cegedim	268
9.2 Informations concernant le capital	270
9.3 Personnes responsables.....	276
9.4 Documents accessibles au public	277
9.5 Informations financières historiques.....	277
9.6 Tables de concordance.....	278

9.1 Informations concernant Cegedim

<p>Raison sociale et nom commercial de l'émetteur</p>	<p>La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim. Les noms commerciaux de l'émetteur sont : Cegedim Dendrite – division TVF, Cegedim Dendrite – Santesurf Division, Cegedim Pharma CRM division, Cegedim Relationship Management, Cegedim Relationship Management France, Cegedim Relationship Management Corp., Deskom, Cegers, Rosenwald et Cegedim Analytics</p>
<p>Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur</p>	<p>Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 631 1Z. Identifiant d'entité juridique (LEI : Legal Entity Identifier) : 9695002XQWX9TKCOZT86</p>
<p>Date de constitution et durée de vie de l'émetteur</p>	<p>La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969. Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.</p>
<p>Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim</p>	<p>Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 336 506,43 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129-137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le site internet se trouve à l'adresse www.cegedim.fr. Le pays d'origine est la France. Les activités de Cegedim sont soumises au droit français.</p>
<p>Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée</p>	<p>Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.</p>
<p>Objet social de Cegedim</p>	<p>Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ; - Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ; - Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ; - L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ; - La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ; - Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;

Objet social de Cegedim (suite)

- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes .

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Mazars

Représenté par M. Jean-Philippe Mathorez,
Exaltis, 61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024.

KPMG,

Représenté par M. Vincent de Becquevort,
Tour EQHO – 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.

Nomination lors de l'Assemblée Générale de 2019 approuvant les comptes 2018 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024..

9.2 Informations concernant le capital

Capital

Nombre d'actions	<p>Montant du capital au 31 décembre 2019.</p> <p>Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 336 506,43 euros, divisé en 13 997 173 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.</p>
Modification du capital et des droits attaché aux actions	<p>Actions non représentatives du capital Il n'existe pas de titre non représentatif du capital</p> <p>Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.</p> <p>Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital Néant</p> <p>Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option Néant</p>
Contrôle de Cegedim	<p>Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document d'Enregistrement Universel.</p> <p>Les mécanisme suivant sont mis en place pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive : voir Chapitre 7 « Gestion des risques » point 7.4 « Le contrôle interne » section « Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne », Chapitre 2 « Gouvernance » point 2.1 « compositions du Conseil d'Administration » section « Indépendance des administrateurs » et point 2.4 « Organisation et fonctionnement des Comités » sur l'existence des comités d'Audit, de Stratégie, des Nominations et des Rémunérations.</p>
Changement de contrôle	<p>Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle</p> <p>A la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.</p>
Pacte d'actionnaires	<p>Le 13 février 2018 Bpifrance a cédé 12% du capital de Cegedim sur le marché. Dans le cadre de l'opération, le pacte d'actionnaires du 28 octobre 2009 entre M. Jean-Claude Labrune, la société par actions simplifiée FCB (contrôlée par M. Jean-Claude Labrune) et Bpifrance a été résilié et l'action de concert entre les parties au pacte a pris fin.</p>

Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 9289 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,34	0,9528

1) FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

2) Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

3) Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

4) Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

5) Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société,

- **Au 31 décembre 2018**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, FMR LLC et DNCA Investments. FCB détient 52,9% des actions du Groupe Cegedim et 67,7% des droits de vote.
- **A la date du dépôt du Document de Référence** les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB, FMR LLC et DNCA Investments. FCB détient 52,9% des actions du Groupe Cegedim et 67,7% des droits de vote.

FCB est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice.

FMR LLC est une société holding d'un groupe indépendant de société de gestion de portefeuille communément dénommé Fidelity Investments.

DNCA Investments est une société française de gestion indépendante.

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants :

Le 10 septembre 2019

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% des droits de vote à la suite de l'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations⁽¹⁾. CDC déclare détenir 4,85% du capital et 5,03% des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00%	0,00%
Bpifrance Participations	2,99%	3,84%
CDC Croissance	1,86%	1,19%
Total CDC	4,85%	5,03%

Les derniers franchissements de seuil déclarés sont les suivants : (suite)

Le 13 septembre 2019

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital à la suite de d'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations⁽¹⁾. CDC déclare détenir 5,01% du capitale et 5,12% des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00%	0,00%
Bpifrance Participations	2,99%	3,84%
CDC Croissance	2,02%	1,28%
Total CDC	5,01%	5,12%

Le 22 mars 2019 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 4,99% du capital et 3,2% des droits de vote.

Le 24 mai 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6% du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8% du capital.

Le 14 février 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5% du capital et le seuil de 3% des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1% du capital et 3,9% des droits de vote.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations

Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15%, 10% et 5% du capital et les seuils de 15%, 10% et 5% des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de BPIfrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0% du capital et 3,85% des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3% du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPIfrance Participation

Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et BPIfrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12% de titres Cegedim par BPIfrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB

FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66% des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7% du capital et 67,5% des droits de vote.

Actionnariat du Groupe

Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2019 sont indiquées page suivante.

Situation au 29 février 2020

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 29 février 2020 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 430 368	53,08%	44 779	7 385 589	14 771 178	14 815 957	67,89%
Bpifrance participations	384 711	2,75%	0	384 711	769 422	769 422	3,53%
Public ⁽¹⁾	6 022 568	43,03%	5 966 656	55 912	111 824	6 078 480	27,85%
Cegedim ⁽²⁾	159 526	1,14%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	6 011 435	7 826 212	15 652 424	21 663 859	99,27%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 17 760 actions soit encore 0,13% du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » page 50 du présent document.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2019

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 430 368	53,08%	44 779	7 385 589	14 771 178	14 815 957	67,78%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,84%
Public ⁽¹⁾	6 016 658	42,98%	5 960 392	56 266	112 532	6 072 924	27,78%
Cegedim ⁽²⁾	130 232	0,93%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	6 005 171	7 861 770	15 723 540	21 728 711	99,40%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 20 601 actions soit encore 0,15% du nombre total d'actions. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » page 50 du présent document.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2018

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 407 411	52,92%	36 669	7 370 742	14 741 484	14 778 153	67,69%
Bpifrance participations	419 915	3,00%	0	419 915	839 830	839 830	3,85%
Public ⁽¹⁾	6 034 255	43,11%	5 990 666	43 589	87 178	6 077 844	27,84%
Cegedim ⁽²⁾	135 592	0,97%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	6 027 335	7 824 246	15 668 492	21 695 827	99,38%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (hors FCB et Bpifrance) soit 22 121 actions soit encore 0,16% du nombre total d'actions.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2017

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total voix	% droits de vote
				Actions	Voix		
FCB	7 375 891	52,70%	14 847	7 361 044	14 722 088	14 736 935	62,70%
Bpifrance participations	2 102 061	15,02%	0	2 102 061	4 204 122	4 204 122	17,89%
Sous-total Concert FCB et Bpifrance participations	9 477 952	67,71%	14 847	9 463 105	18 926 210	18 941 057	80,59%
Public ⁽¹⁾	4 506 815	32,202%	4 462 931	43 884	87 768	4 550 699	19,36%
Cegedim ⁽²⁾	12 406	0,09%	-	-	-	-	0,00%
Total	13 997 173	100,00%	4 477 778	9 506 989	19 013 978	23 491 756	99,95%

(1) La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (hors FCB et Bpifrance) soit 26 721 soit 0,19% du nombre total d'actions.

(2) Y compris le contrat de liquidité.

Actions auto détenues

A la fin de l'exercice 2019, la Société détenait 130 232 actions. Au cours de l'exercice 2019, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 12 042 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société n'a transféré 13 972 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2019.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Kepler Cheuvreux doté de 500 000 euros. Au 31 décembre 2019, le contrat dispose de 10 000 actions Cegedim et 98 615,55 euros de trésorerie.

Entre le 31 décembre 2019 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel la société a acquis 60 000 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société n'a procédé à aucune opération de cession d'actions propres en 2019.

Marché des titres Cegedim

Indicateurs boursiers

L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Paris, dans le compartiment B.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : CGDM.PA

Ticker Bloomberg : CGM

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

Performance boursière au 31 décembre 2019

L'action Cegedim a évolué positivement au cours de l'année 2019. Le cours de clôture à fin décembre 2019 était de 29,00€ ; en progression de 46,8% sur la période. Le 3 janvier 2019, le cours a atteint son plus bas niveau à 19,05€ et son plus haut niveau le 2 décembre 2019 à 29,85€.

Performance boursière sur les cinq dernières années	Janvier - Décembre	2015	2016	2017	2018	2019
	Valeur de l'action en clôture	32,00€	26,20	33,18	19,75	29,00
	Moyenne sur la période	34,60€	25,09	29,67	32,63	26,07
	Plus haut sur la période	42,69€	32,73	34,00	44,50	29,85
	Plus bas sur la période	29,18€	20,56	23,90	19,00	19,05
	Capitalisation boursière (M€)	447,9	366,7	464,4	276,4	405,9
	Nombre de titre émis	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M	14,0M

Relations avec les actionnaires	<p>La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.</p> <p>Un des éléments clé de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et trimestriel.</p> <p>A la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise une conférence téléphonique en anglais. Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en Europe et aux Etats-Unis.</p> <p>Politique en matière de communication financière</p> <p>Simplicité, transparence, clarté.</p> <p>Programme soutenu des roadshows</p> <p>Le programme de roadshows vise à visiter la plus part des grande places financières en Europe (Madrid, Londres, Paris, Genève, Frankfurt, Paris, Lyon) et aux USA.</p>
---------------------------------	--

Agenda prévisionnel 2020	27 avril 2020 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2020
	17 juin 2020 : Assemblée Générale
	25 juin 2020 : Cegedim's Investor Day
	28 juillet 2020 : Chiffre d'affaires du premier semestre 2020
	17 septembre 2020 : Résultats du premier semestre 2020
	18 septembre 2020 : Réunion SFAF dans les locaux de la SFAF
28 octobre 2020 : Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2020	

Contact actionnaires	Jan Eryk Umiastowski
	Directeur des investissements
	Directeurs des Relations Investisseurs
	Tel : +33 (0) 1 49 09 33 36
	Email : janeryk.umiastowski@cegedim.com

Opérations avec les apparentés

Conventions règlementées

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 point 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La note 19 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

A ce jour, il n'a pas été autorisé des conventions nouvelles.

9.3 Personnes responsables

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Jean-Claude Labrune,
Président-Directeur Général de Cegedim SA.

Responsable de l'information

Jan Eryk Umiastowski,
Directeur des Relations Investisseurs et Directeur des Investissements

Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés et annuels de Cegedim SA clos le 31 décembre 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que Rapport de Gestion (dont la table de réconciliation figure aux pages xxx et xxx) présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, KPMG et Mazars une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce même document.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 25 mars 2020.

Jean-Claude Labrune | Président-Directeur Général | Cegedim SA

9.4 Documents accessibles au public

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (compte annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuille de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Cegedim 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt.

La rubrique « informations réglementées » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cegedim.fr/finance/documentation/reglementation/Pages/default.aspx>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Cegedim en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Modalités de diffusion de l'information réglementée

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction de la Communication Financière de Cegedim s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et archivée sur le site internet de Kering.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. Pour ce faire, la Direction de la Communication Financière de Cegedim a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

9.5 Informations financières historiques

Rapport 2018

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2019 sont présentés respectivement aux chapitres 5 point 5.4 et chapitre 4 point 4.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Rapport 2018

Les rapports relatifs à l'exercice 2018 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2019 sous le numéro D.19-0230.

Rapport 2017

Les rapports relatifs à l'exercice 2017 sont présentés dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 mars 2018 sous le numéro D.18-0219.

Les rapports pour 2017 et 2018 et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

9.6 Tables de concordance

Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N° de chapitre et Rubrique	N° de pages
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	276
2. Contrôleurs légaux des comptes	269
3. Facteurs de risques	69/95/116/143/160/187/237-253/
4. Informations concernant l'émetteur	268-269
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	1/3/9-17/201-202
5.2 Principaux marchés	1/20-25
5.3 Événements importants dans le développement des activités	7
5.4 Stratégie et objectifs	27/95/201
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveau procédé de fabrications	N/A
5.6 Position concurrentielle	26
5.7 Investissements	28/68-69/92-94/115/ 135-139/175/187
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du groupe	1-7/36
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	117-119/188-190
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	4-5/70-85/104-109/166-169
7.2 Résultat d'exploitation	4-5/70-85/123-135/182-185
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	50/62/86/104-105/133-134/149/ 166-167/270-271
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	90-91/140/109
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	88-89/96-97/114/140-142/179
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	88-89/96-97
8.5 Sources de financement attendues	88-89/92-93/96-97/140-143
9. Environnement réglementaire	240/243/246
10. Informations sur les tendances	95
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	95
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Conseil d'administration et Direction générale	36-37/39-54
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	49
13. Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération et avantages en nature	55-61/262
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	56-61/133-134/149-151

N° de chapitre et Rubrique	N° de pages
14. 1Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	40
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	49/55/152/264-266
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	36/41/53-54
14.4 Déclaration relative à la Conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	37-38
14.5 Incidence significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	47
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	2/203-205/210-211
15.2 Participations et stock-options des Administrateurs	56-60
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	62/133-134
16. Principaux actionnaires	
16.1 Franchissements de seuils	271-272
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	65
16.3 Contrôle de l'émetteur	37/270/274
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	63/96/268/270
17. Transactions avec les parties liées	152/270
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	70/73/86/104-160/195
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	161-164/191-194
18.4 Informations financière pro forma	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	101
18.6 Procédure judiciaire et arbitrage	69/116/187/245/246
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A
19. Informations complémentaires	
19.1 Capital social	
19.1.1 Capital souscrit	270
19.1.2 Autres actions	270
19.1.3 Actions autodétenues	274
19.1.4 Valeurs mobilières	188-189
19.1.5 Conditions d'acquisition	63/271
19.1.6 Options ou accords	59-60/63/133-134/270
19.1.7 Historique du capital	271
19.2 Acte constitutif et statuts	
19.2.1 Object social	268-269
19.2.2 Droits et privilèges des actions	65-66
19.2.3 Eléments de changement de contrôle	63-65/96
20. Contrats importants	96-97
21. Documents disponibles	277

Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Information	N° de pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	68-85
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	68-8
5Résultats	68-85
Activités en matière de Recherche et de Développement	28/29-34
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	95
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	95
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	70-91
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	140-141/253-255
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	50/56-61/62/133/274
Activité des filiales de la Société	5
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	93
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	133/271
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	101
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	N/A
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	197-236
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	143/248-249
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	274
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	50
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	195
Dépenses et charges visées à l'article 223 quater du CGI	185
Décomposition des dettes fournisseurs prévue par les articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce	178
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce dans sa rédaction du décret n° 2015-1553 au 27 novembre 2015, mis en œuvre par arrêté du 6 avril 2016	100
Inventaire des valeurs mobilières	188-189
Contrôle interne et gestion des risques	253-255

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce.

Information	N° de pages
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	37-47
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	42-47
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	55-61
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	63
Informations prévues à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	39/63-65/133/274
Assemblée Générale et modalités de participation	66
Droits liés aux actions	63-65

Rapport financier annuel

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF..

Information	N° de pages
Comptes consolidés du Groupe	103-160
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	161-164
Comptes annuels de la Société	165-190
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	191-194
Rapport de gestion	67-101/185/188-189/195
Attestation du responsable du rapport financier annuel	276
Honoraires des Commissaires aux Comptes	153



2019

Ce présent document a été imprimé sur du papier
100% recyclé, certifié Ecolabel européen.
Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre
du programme de Développement Durable
du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction
de la Communication Financière de Cegedim.





www.cegedim.fr/finance

Téléchargez notre appli mobile Cegedim IR
sur iOS et Android
et suivez-nous sur

